

UNESCO

**CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

28ème session ordinaire
(28 juin - 7 juillet 2004)
Suzhou (Chine)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UICN et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat. Merci



2004

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Propositions d'inscription 2004

I PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS MIXTES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Amérique Latine et Caraïbes

Nouvelles propositions d'inscription

Équateur – [N/C 1124]
- Lacs du Cajas et ruines de Paredones 1

B Europe – Amérique du Nord

Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

Royaume-Uni – [N/C 387 bis]
- Île de St Kilda (Hirta) 5

II PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Afrique

Nouvelles propositions d'inscription

Mali – [C 1139]
- Tombeau des Askia 10

Togo – [C 1140]
- Koutammakou, le pays des Batammariba 14

B Amérique Latine et Caraïbes

Nouvelles propositions d'inscription

Mexique – [C 1136]
- Maison-atelier de Luis Barragán 19

C Asie – Pacifique

Nouvelles propositions d'inscription

| | |
|---|----|
| Australie – [C 1131] | |
| - Palais royal des expositions et jardins Carlton | 24 |
| Chine – [C 1135] | |
| - Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo | 30 |
| Inde – [C 1101] | |
| - Parc archéologique de Champaner-Pavagadh | 33 |
| Iran – [C 1106] | |
| - Pasargades (Pasargad) | 37 |
| Japon – [C 1142] | |
| - Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii et paysages culturels environnants | 41 |
| Kazakhstan – [C 1145] | |
| - Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly | 50 |

Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

| | |
|--|----|
| Chine – [C 439 bis] | |
| - Palais impérial des dynasties Ming et Qing | 56 |
| Chine – [C 1004 ter] | |
| - Tombes impériales des dynasties Ming et Qing | 60 |
| Inde – [C 250 bis] | |
| - Les grands temples vivants Chola | 64 |

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

| | |
|---|--|
| Inde – [C 945 rev] | |
| - Gare Chhatrapati Shivaji (anciennement gare Victoria) | 69 |
| Mongolie – [C 1081 rev] | |
| - Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon | Voir Addendum WHC-04/28.COM/INF.15A Add |

| | |
|---|----|
| République Populaire Démocratique de Corée – [C 1091] | |
| - Ensemble des tombes de Koguryo | 74 |

D États arabes

Nouvelles propositions d'inscription

- Jordanie – [C 1093]
- Um er-Rasas (Kastron Mefa'a) 77

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

- Maroc – [C 1058 rev] **Voir Addendum**
- Ville portugaise d'El Jadida (Mazagan) **WHC-04/28.COM/INF.15A Add**

E Europe – Amérique du Nord

Nouvelles propositions d'inscription

- Allemagne – [C 1156]
- Vallée de l'Elbe à Dresde 80
- Andorre – [C 1160]
- La vallée du Madriu-Claror-Perafita 85
- Azerbaïdjan – [C 1076]
- Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan 91
- Chypre - [C 1122]
- Terrasses des villages viticoles 95
- Estonie – [C 1125]
- Forteresse de Kuressaare 99
- Fédération de Russie – [C 1097]
- L'ensemble du couvent Novodievitchi 103
- Islande – [C 1152]
- Parc national de Thingvellir 107
- Israël – [C 1107]
- La Route de l'encens et des épices et les villes du désert du Néguev 114
- Italie – [C 1158]
- Nécropoles étrusques de Cerveteri et de Tarquinia 121
- Lituanie – [C 1137]
- Site archéologique de Kernavė (Réserve culturelle de Kernavė) 125

| | |
|---|-----|
| Norvège – [C 1143] - Vegaøyan – Archipel de Vega | 130 |
| Royaume-Uni – [C 1150] - Liverpool – Port marchand | 137 |
| Serbie et Monténégro – [C 724] - Monastère de Dečani | 143 |
| Suède – [C 1134] - Station radio Varberg | 148 |

*Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes
du Comité du patrimoine mondial*

| | |
|--|--|
| Allemagne – [C 1087] - L'hôtel de ville et la statue de Roland sur la place du marché de Brême | Voir Addendum WHC-04/28.COM/INF.15A Add |
| Italie – [C 1026 rev] - Vallée de l'Orcia | 152 |
| Portugal – [C 1117 rev] - Paysage viticole de l'île du Pico | Voir Addendum WHC-04/28.COM/INF.15A Add |

Propositions d'inscription transfrontalières

| | |
|--|-----|
| Allemagne / Pologne – [C 1127] - Parc de Muskau / Parc Muzakowski | 158 |
|--|-----|

(Biens culturels et mixtes)

Index numérique des évaluations des biens devant être examinés par le Comité du patrimoine mondial durant sa 28ème session

| No d'ordre | Etat Partie | Biens du patrimoine mondial proposés | page |
|-------------------|--|---|-------------|
| 250 Bis | Inde | Les grands temples vivants Chola | 64 |
| 387 Bis | Royaume-Uni | Île de St Kilda (Hirta) | 5 |
| 439 Bis | Chine | Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang | 56 |
| 724 | Serbie et Monténégro | Monastère de Decani | 143 |
| 945 Rev | Inde | Gare Chhatrapati Shivaji (anciennement gare Victoria) | 69 |
| 1004 Ter | Chine | Les trois tombes impériales de la dynastie Qing dans le Liaoning (tombe Yongling, tombe Fuling et tombe Zhaoling) | 60 |
| 1026 Rev | Italie | Vallée de l'Orcia | 152 |
| 1058 Rev | Maroc | Cité portugaise d'El Jadida (Mazagan) | * |
| 1076 | Azerbaïdjan | Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan | 91 |
| 1081 Rev | Mongolie | Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon | * |
| 1087 | Allemagne | L'hôtel de ville et la statue de Roland sur la place du marché de Brême | * |
| 1091 | République populaire démocratique de Corée | Ensemble des tombes de Koguryo | 74 |
| 1093 | Jordanie | Um er-Rasas (Kastron Mefa'a) | 77 |
| 1097 | Fédération de Russie | Ensemble du couvent Novodievitchi | 103 |
| 1101 | Inde | Parc archéologique de Champaner-Pavagadh | 33 |
| 1106 | Iran (Rép. islamique d') | Pasargades | 37 |
| 1107 | Israël | La Route de l'encens et des épices et les villes du désert du Néguev | 114 |
| 1117 Rev | Portugal | Paysage viticole de l'île du Pico | * |
| 1122 | Chypre | Terrasses des villages viticoles | 95 |
| 1124 | Equateur | Lacs du Cajas et Ruines de Paredones | 1 |
| 1125 | Estonie | Forteresse de Kuressaare | 99 |
| 1127 | Allemagne / Pologne | Parc de Muskau / Parc Muzakowski | 158 |
| 1131 | Australie | Palais royal des expositions et jardins Carlton | 24 |
| 1134 | Suède | Station radio Varberg | 148 |
| 1135 | Chine | Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo | 30 |
| 1136 | Mexique | Maison-atelier de Luis Barragán | 19 |
| 1137 | Lituanie | Site archéologique de Kernave (Réserve culturelle de Kernave) | 125 |
| 1139 | Mali | Tombeau des Askia | 10 |
| 1140 | Togo | Koutammakou, le pays des Batammariba | 14 |
| 1142 | Japon | Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii et paysages culturels environnants | 41 |
| 1143 | Norvège | Vegaøyan – Archipel de Vega | 130 |
| 1145 | Kazakstan | Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly | 50 |
| 1150 | Royaume-Uni | Liverpool – Port marchand | 137 |
| 1152 | Islande | Parc national de Pingvellir | 107 |
| 1156 | Allemagne | Vallée de l'Elbe à Dresde | 80 |
| 1158 | Italie | Nécropoles étrusques de Cerveteri et de Tarquinia | 121 |
| 1160 | Andorre | La Vallée du Madriu-Claror-Perafita | 85 |

* Voir addendum: WHC-04/28.COM/INF.15A Add

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)

Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 2004

1. Analyse des propositions d'inscription

En 2004, on a demandé à l'ICOMOS d'évaluer 37 propositions d'inscription (nouvelles propositions, propositions différées et extensions) de biens culturels et mixtes.

La répartition géographique est la suivante :

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Europe et Amérique du Nord</i> | 19 propositions (3 différées, 1 extension) 16 pays |
| <i>Amérique latine Caraïbes</i> | 2 propositions 2 pays |
| <i>États arabes</i> | 2 propositions (1 différée) 2 pays |
| <i>Afrique</i> | 2 propositions 2 pays |
| <i>Asie-Pacifique</i> | 12 propositions (3 différées, 3 extensions) 8 pays |

2. Procédure de l'ICOMOS

a. Travail préparatoire

Après une étude initiale des dossiers, des experts se sont vu demander leur avis sur la *valeur universelle exceptionnelle* des biens proposés pour inscription en référence aux six critères énoncés dans les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2002), paragraphe 24(a). À cette fin, l'ICOMOS a fait appel aux entités suivantes :

- Comités Scientifiques Internationaux de l'ICOMOS ;
- Membres individuels de l'ICOMOS possédant une expertise spéciale, identifiés après consultation auprès des Comités Internationaux et des Comités Nationaux ;
- Non membres de l'ICOMOS possédant une expertise spécifique, identifiés après consultation au sein des réseaux de l'ICOMOS.

Parallèlement, des experts ont été choisis, sur la même base, pour des *missions d'expertise*, sur place, des biens proposés pour inscription. La procédure suivie pour sélectionner ces experts était identique à celle déjà décrite. Les missions devaient

étudier les critères relatifs à l'authenticité, la protection, la conservation et la gestion (*Orientations*, para. 24(b)).

Les experts ont reçu des photocopies des dossiers (ou des sections pertinentes, lorsque les dossiers étaient volumineux), ainsi qu'une documentation sur la Convention et des directives détaillées concernant les missions d'évaluation.

Des missions ont été envoyées pour tous les biens proposés pour inscription à l'exception des biens différés en 2003. Les experts provenaient d'Afrique du Sud, Bangladesh, Bénin, Bulgarie, Canada, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Mali, Malte, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sri Lanka et Suède.

Des missions d'évaluation ont été effectuées conjointement avec l'UICN pour les propositions d'inscription de biens mixtes et certains des paysages culturels.

b. Évaluations et recommandations

Des avant-projets d'évaluation et de recommandation (en anglais ou en français) ont été rédigés d'après les rapports préparés par les deux groupes d'experts et examinés par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris du 16 au 18 janvier 2004. Suite à cette réunion, des évaluations révisées ont été préparées dans les deux langues de travail, imprimées et envoyées au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin d'être distribuées aux membres du Comité du patrimoine mondial, en vue de sa 28^{ème} session en juin-juillet 2004. Certains biens proposés pour inscription ont également fait l'objet de demande d'informations complémentaires.

Les évaluations de quatre propositions d'inscription différées en 2003 seront disponibles dans le document de travail *WHC-04/28.COM/INF.15A Add* et mises à la disposition du Centre du patrimoine mondial pour distribution fin mai 2004.

Paris, mars 2004

Lacs du Cajas et Paredones (Équateur)

No 1124

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| <i>État partie :</i> | Équateur |
| <i>Bien proposé :</i> | Lacs du Cajas et ruines de Paredones |
| <i>Lieu :</i> | Province d'Azuay |
| <i>Date de réception :</i> | 31 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site mixte*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel* et éventuellement aussi un *itinéraire culturel*.

[L'UICN a engagé un processus indépendant d'évaluation des valeurs naturelles du site.]

Brève description :

Sur les hauts plateaux des Andes traversant l'Équateur du nord au sud, la zone se trouve à l'extrémité nord de l'Empire inca. Le site comprend une section des routes de l'Inca reliant la ville impériale de Tomebamba au Pacifique, le site archéologique de Paredones, traversé par la route de l'Inca et le vaste paysage du parc national des lacs du Cajas, dont les lacs, les montagnes et les roches sculptées sont emprunts de valeurs spirituelles.

2. LE BIEN

Description

Le site se trouve à l'ouest de Cuenca, à environ 4 000 m d'altitude dans la cordillère des Andes. Le parc national des lacs du Cajas couvre une superficie d'environ 150 km². Son paysage spectaculaire, où se succèdent plus de trois cents lacs, se déploie au pied de montagnes sculptées par les glaciers qui, en se retirant, ont laissé des vallées suspendues, des escarpements, des à-pic et des roches batholithiques erratiques. La route de l'Inca traverse le parc vers l'ouest sur environ 12 km pour rejoindre le site archéologique de Paredones.

Le site comprend les éléments constitutifs culturels suivants :

- Site archéologique de Paredones
- Vestiges de la route de l'Inca
- Sites archéologiques dans le parc

et les qualités associatives suivantes :

- Valeur spirituelle des rochers sculptés, des lacs et des montagnes du parc.

Description de chaque élément constitutif du bien proposé pour inscription :

- Site archéologique de Paredones :

Les ruines s'étendent sur environ 2 km et consistent en une série de structures groupées en six ensembles, dont cinq semblent appartenir au même espace architectural. Seules deux des structures ont été fouillées et restaurées. Construits de grands blocs de pierre équarris, jointoyés par un mortier d'argile, les édifices atteignent encore par endroit trois mètres de haut. Les dimensions et la disposition des principaux bâtiments suggèrent qu'ils avaient une fonction publique : temples, bâtiments administratifs et places.

L'ensemble A consiste en un grand bâtiment rectangulaire doté d'un couloir central sur lequel ouvrent une série de pièces à peu près carrées.

Les ensembles B et D consistent en chemins dallés conduisant à des structures rectangulaires simples au sommet des petites collines.

L'ensemble C est le plus grand des ensembles et comporte 14 édifices, deux grandes cours et une enceinte hémisphérique, l'ensemble étant implanté au bord d'une falaise à-pic.

L'ensemble E, entouré d'un mur, comporte les vestiges d'un bâtiment qui aurait pu être une demeure.

Le sixième ensemble est situé à quelque distance (20 minutes à pied), au nord des autres sites. Des murs en maçonnerie entourent en partie un petit pic montagneux dont le sommet comporte une plate-forme.

Le dossier du bien proposé pour inscription suggère que les bâtiments datent de 1470 à 1530 de notre ère ; ils ont donc été construits sous la période inca et sont par conséquent liés à la route qui traverse le site.

- Vestiges de la route de l'Inca :

Les cartes fournies dans le dossier de proposition d'inscription font passer le tracé de la route de l'Inca du site de Paredones vers l'est jusqu'à l'extrémité du parc. Le texte mentionne 40 sections de la route, dont certaines se trouvent dans le parc et ont été repérées pendant la mission d'expertise. Toutefois, les sections ne sont pas représentées en détail sur les cartes et leur étendue globale est par conséquent difficile à évaluer.

Les portions de la route encore visibles varient entre deux et quatre mètres de large. Par endroits, la surface est pavée

de grandes pierres « en pente » disposées en travers de la voie, tandis qu'en d'autres endroits, la surface est pavée de petites pierres rondes.

Le dossier suggère que la route de l'Inca est constituée de quatre types de voies :

- Les itinéraires principaux entre les capitales ;
- Les grands axes ;
- Les routes secondaires reliant les zones de production et les zones d'implantation de villages ;
- Les dessertes locales.

La portion de la route comprise dans le site est identifiée comme faisant partie du grand axe reliant Tomebamba (Cuenca) et la côte Pacifique.

- Sites archéologiques dans le parc :

Le dossier de proposition d'inscription mentionne des vestiges archéologiques importants dans le parc et dresse une liste de 11 sites, dont deux sont des vestiges de la route de l'Inca. Les autres sont :

- 4 sites précolombiens comportant des constructions en pierre ;
- Des traces d'agriculture en terrasse (un groupe de six sites) ;
- Les vestiges d'une forteresse (*pucarás*) ;
- Un abri sous roche ;
- Ce qui pourrait être des sites d'habitations en quatre endroits ;
- Des panoramas naturels – voir ci-dessous.

Il n'est pas clair si ces sites sont associés aux vestiges de la route de l'Inca – bien que sur l'une des cartes du dossier de proposition d'inscription, les *ruinas Ingacasa* soient indiquées à proximité de la route.

- Importance spirituelle des rochers sculptés, des lacs et des montagnes du parc :

La proposition d'inscription des vestiges de la route de l'Inca et du parc naturel en un seul bien est justifiée par le lien qui existe entre la route et les sites archéologiques et spirituels présents dans le parc.

Les sites spirituels consistent en une série de lacs, de montagnes et plus particulièrement de rochers situés dans le nord du parc, dont les silhouettes suggèrent des faces de géants, des shamans ou des formes animales ; on pense que dans certains cas, ces figures ont été modifiées par un travail de sculpture qui les rend encore plus évocatrices. Les rochers décrits dans la proposition d'inscription présentent en effet des images anthropomorphiques frappantes.

Quatre de ces rochers sont indiqués sur une des cartes. Il est difficile de dire si ce sont des exemples de rochers importants.

L'association spirituelle des rochers à figure humaine, des lacs et des montagnes avec les Canaris, le principal peuple du sud de l'Équateur avant l'arrivée des Incas, est rapportée par les premiers voyageurs comme Cristobal de Molina, qui fut prêtre à Cuzco de 1573 à 1583.

L'association entre les rochers à figure humaine, les lacs et les montagnes est dite liée à la présence de la route. Il n'existe cependant aucune preuve de ce lien. D'autres preuves semblent suggérer que les biens spirituels datent probablement de la période précédant l'occupation inca.

Il n'est pas certain non plus que cette association avec des éléments naturels soit encore aujourd'hui une culture vivante importante.

Histoire

L'histoire de la région n'est pas donnée en détail. La déclaration de valeur mentionne la longue association entre l'homme et la cordillère des Andes et, en particulier, la preuve d'un peuplement dans la province d'Azuay entre 2000 et 500 avant notre ère.

La région était contrôlée par les Canaris avant l'arrivée des Incas. Leur société agricole des hauts plateaux, centrée sur leur capitale, Guapondelic, était basée sur une large fédération de villages jouissant chacun d'une très grande autonomie.

Les Canaris avaient une tradition guerrière puissante. Cela leur donnait un rôle de « garde-frontière » contre l'État des Incas en pleine expansion au sud de leur territoire. Pendant près d'une décennie, les Canaris repoussèrent les attaques des Incas qui cherchaient à dominer la totalité des Andes du Nord. Ils furent finalement vaincus en 1460.

Les Incas établirent leur capitale du Nord à Tomebamba (Cuenca) et construisirent une forteresse à Ingapirca.

Une des références documentaires les plus anciennes sur la route de l'Inca est mentionnée dans le rapport des voyages de Huayna Capac, 11^e empereur inca (1493-1525) à Tomebamba, par Pedro Armiento de Gamba.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le parc national du Cajas a été créé en 1996. Au moment de la rédaction de l'évaluation, aucun détail n'a été fourni au sujet des décrets ministériels portant sur la création du parc qui couvre la majeure partie du site proposé pour inscription. Il est donc impossible de définir quels aspects du paysage sont placés sous le contrôle des autorités du parc.

Le dossier de proposition d'inscription ne comporte pas d'information concernant d'autres lois sur la conservation qui seraient susceptibles de s'appliquer en dehors du parc –

en particulier au site archéologique de Paredones et à l'itinéraire de la route de l'Inca entre ce site et la limite du parc. Il convient donc d'en déduire que ces éléments ne disposent pas d'une protection officielle.

La plus grande partie du site appartient à l'État.

Structure de la gestion :

Un plan de gestion a été rédigé pour le parc. Malheureusement, à ce jour, il n'existe qu'en langue espagnole.

La responsabilité de la gestion du parc revient à l'établissement municipal du parc national du Cajas, qui lui-même dépend de l'*Empresa Municipal de Telecomunicaciones, Agua Potable y Alcantarillado* (ETAPA) de Cuenca. Depuis l'an 2000, ETAPA a transmis l'autorité à la municipalité de Cuenca.

Il existe quatre niveaux de gestion :

L'organe de direction : un conseil composé de représentants de diverses parties, dont l'ETAPA, le Maire, le Président de la commission pour l'environnement, les universités locales.

L'organe exécutif : le Président du conseil.

Les assesseurs : rassemblés au sien d'un Conseil technique dirigé par le Directeur de la planification agissant pour le maire, la Commission pour l'environnement, le service des transports municipaux et la Direction de la planification pour l'ETAPA ;

L'organe opérationnel : Direction régionale du parc.

Le financement destiné au parc provient de différentes sources y compris une taxe de 1 % sur l'eau potable, et des ressources allouées par l'ETAPA et le maire de Cuenca.

Le budget annuel d'environ 500 000 USD est bien supérieur à tout autre parc national continental équatorien. Le personnel technique est composé de 5 diplômés d'université et d'un corps d'environ 20 gardiens dotés d'une infrastructure appropriée ainsi que du soutien de points de contrôle de police qui surveillent la route d'accès.

Le parc a mis en place une politique active d'éducation à l'environnement à destination des écoles et des communautés locales. Le parc est un lieu de villégiature et de loisirs pour la population urbaine de Cuenca.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La valeur universelle exceptionnelle des lacs du Cajas et de Paredones repose d'abord sur l'originalité exceptionnelle de la formation géologique des montagnes et des trois cents lacs qui offrent un panorama paysager exceptionnel et utilisable par l'homme.

La présence de l'homme est attestée depuis les temps anciens – entre 200 et 500 avant notre ère et se poursuit tout le long de la route de l'Inca, depuis la cité impériale

de Tomebamba jusqu'à la côte. Le site archéologique de Paredones de Molleturo est étroitement associé à cette route qui passe par les hauts plateaux de la cordillère des Andes.

Le parc possède des preuves archéologiques de la dévotion pour les lacs, les montages et les rochers des habitants, qui, remarquant les formes « capricieuses » des rochers créés par l'action glaciaire, renforcèrent apparemment la magie des images qu'ils percevaient.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN a visité le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les itinéraires culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

Aucun historique formel de la conservation du site n'est fourni. Quelques travaux de restauration ont cependant été effectués sur deux des ensembles du site archéologique de Paredones et une partie de la surface des dalles de la route de l'Inca a été restaurée.

État de conservation :

Le site de Paredones n'a pas de limite définie et il n'existe apparemment pas de suivi systématique ou de contrôle de l'utilisation du territoire. La zone a été utilisée comme pâturage probablement depuis le début du XVIe siècle et des dommages ont été visiblement causés aux murs des ouvrages en pierre.

Dans le parc, une enquête a été menée récemment par l'Institut équatorien pour le patrimoine culturel. Il n'existe aucune preuve d'un contrôle systématique des sites connus. Ils sont cependant inclus dans les propositions globales de recherche et de conservation du plan de gestion.

Analyse des risques :

Le dossier souligne les éléments suivants :

- Pressions du développement :

Un problème s'étant produit en rapport avec des concessions minières en 2000, il est signalé qu'une nouvelle réglementation a vu le jour en 2002, selon laquelle les concessions existantes ne seront pas renouvelées.

D'autres pressions s'exercent :

- La division des terrains entre les besoins de pâturage et de forêts.

- L'exploitation du bois dans le secteur de Yacuviana et d'autres zones.
- Catastrophes naturelles :

Aucun facteur de risque significatif n'est connu.

D'autres risques qui auraient pu être mentionnés sont les suivants :

- Manque de contrôle et d'entretien des sites archéologiques :

Le rapport de la mission d'expertise signale que cette situation a conduit à des pilages de petite ampleur sur les sites.

- Dommages causés par les animaux dans les pâturages :

Le parc national du Cajas souffre depuis longtemps des dommages causés par l'utilisation des terres en pâturage et des incendies associés qui brûlent périodiquement les zones les plus basses du parc. Depuis que l'ETAPA a repris la gestion, des efforts importants ont été entrepris pour éloigner les troupeaux, prévenir les feux et marquer plus clairement les limites du parc par un processus de participation, de collaboration et de consultation des communautés voisines. L'ETAPA a fourni une aide pécuniaire aux personnes et aux villages concernés pour promouvoir d'autres activités, afin de réduire la pression des troupeaux et le déclenchement d'incendies dans le parc.

Jusqu'à présent, aucune mesure de cet ordre n'ont été mises en œuvre sur le site de Paredones.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le site a connu très peu d'interventions planifiées qui auraient pu entacher son authenticité.

Intégrité :

Toutefois, le délaissement et l'absence de protection des sites archéologiques visibles menacent l'intégrité de l'ensemble du site pour ce qui concerne l'érosion lente des vestiges.

Évaluation comparative

Dans le dossier de proposition d'inscription, l'analyse comparative n'a été entreprise que pour les valeurs naturelles du site.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance réelle du site de Paredones n'est pas encore connue car, jusqu'à présent, il a fait l'objet de fort peu de recherches. De même, les vestiges archéologiques situés dans le parc n'ont été étudiés que très récemment et on ne sait toujours pas de quand datent ces vestiges et quand ils ont été utilisés. Il n'est pas prouvé que ces sites « précolombiens » datent de l'époque de la domination des Incas ou qu'ils lui soient antérieurs.

La route de l'Inca qui traverse le site est assez long, mais son tracé et sa longueur ne sont pas clairement exposés dans le dossier de proposition d'inscription. Il s'agit à l'évidence qu'un tronçon important du réseau construit par les Incas qui mérite une étude et une documentation plus rigoureuse.

Les associations immatérielles particulièrement intéressantes entre les habitants et les éléments naturels du paysage du parc sont difficiles à juger en l'absence de preuves plus substantielles. Il serait utile de disposer d'une étude sur l'étendue des associations spirituelles connues et les époques auxquelles celles-ci ont eu un rôle crucial – qui perdurent peut-être aujourd'hui. Cela pourrait permettre de comprendre si elles sont liées aux traditions incas ou à une culture beaucoup plus ancienne de la région.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

La route de l'Inca, le site inca de Paredones, les sites éventuellement incas et leurs associations avec le parc ont vraisemblablement une importance culturelle. Il serait difficile de justifier que chaque élément en soi possède une valeur universelle exceptionnelle. Toutefois, dans un ensemble plus vaste comprenant d'autres parties du réseau des routes de l'Inca, ils pourraient acquérir une plus grande importance.

Il est donc recommandé d'envisager le développement des recherches et de fournir des efforts de conservation et de gestion de la globalité du site de sorte qu'à l'avenir il puisse être étudié en association avec un projet réunissant les pays andins (Argentine, Bolivie, Chili, Équateur et Pérou) pour l'inscription d'une proposition d'inscription transfrontalière des routes de l'Inca.

Il est suggéré qu'il pourrait être utile qu'un représentant de l'ICOMOS participe au groupe d'étude des routes de l'Inca.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

St Kilda (Royaume-Uni)

No 387 bis

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|------------------------------------|
| <i>État partie :</i> | Royaume-Uni |
| <i>Bien proposé :</i> | Île de St Kilda (Hirta) |
| <i>Lieu :</i> | Îles Hébrides occidentales, Écosse |
| <i>Date de réception :</i> | 29 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel* essentiellement évolutif, *relique*. Le bien a déjà été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 sur la base des critères naturels iii et iv.

Brève description :

Cet archipel volcanique, qui comprend les îles Hirta, Dun, Soay et Boreray, offre à la vue ses paysages littoraux spectaculaires des Hébrides. Il comporte quelques-unes des plus hautes falaises d'Europe, qui offrent un refuge à d'impressionnantes colonies d'espèces rares et menacées d'oiseaux, en particulier de macareux et de fous de Bassan. Des traces d'occupation de l'archipel témoignent de la présence de l'homme depuis plus de 2 000 ans, en particulier des vestiges de structures bâties et de systèmes d'exploitation des terres agricoles, les *cleits*, et les maisons en pierre traditionnelles typiques des Highlands. Les derniers îliens décidèrent de quitter St Kilda en 1930.

2. LE BIEN

Description

L'archipel de St Kilda, situé dans la partie la plus reculée des îles Britanniques, se déploie à 66 km à l'ouest de Benbecula dans les Outer Hebrides (Écosse). Avec ses falaises exceptionnelles et ses îlots rocheux (*sea stacks*), il constitue le lieu de reproduction d'oiseaux de mer le plus important d'Europe du Nord-Ouest. Des vestiges archéologiques prouvent que l'homme a vécu sur ces îles pendant plus de 2 000 ans. Les derniers îliens ont quitté St Kilda en 1930.

Quelques structures médiévales subsistent, mais la plupart ont disparu avec le temps, peut-être aussi parce que les matériaux ont été réutilisés dans de nouvelles constructions. Des changements importants intervinrent au

XIXe siècle, quand la plupart des anciennes maisons d'habitation furent remplacées par de nouvelles constructions. Les premiers de ces nouveaux bâtiments furent l'entrepôt à deux étages (ou *Featherstore*) édifié vers 1800 et 1818, ainsi que l'église et le presbytère. Construite en 1826, l'église à deux travées oblongues est un édifice relativement sobre, auquel fut adossée en 1898/1900 une salle de classe sur le flanc nord-ouest.

La structure traditionnelle la plus répandue sur St Kilda est le *cleit*, dont on a dénombré 1260 exemplaires répartis sur Hirta, et plus de 170 sur les autres îles et îlots. Les *cleits* sont des petites constructions en pierre sèche, de forme oblongue et aux extrémités arrondies, dont les toits sont faits de dalles recouvertes de terre et de tourbe. Ce plan de base admet de nombreuses variantes quant à la disposition de la porte, certains exemples comportant même des cellules adjacentes. Les *cleits* servaient habituellement de lieux de stockage et leur conception permettait une ventilation naturelle. On y entreposait les oiseaux, les œufs et les plumes, ainsi que les récoltes et la tourbe qui servait de combustible.

Les établissements humains protégés sur St Kilda sont les suivants :

- St Kilda Village, le plus grand établissement humain, sur la côte sud de l'île, qui donne sur la baie (Village Bay ou Loch Hirta) ;
- l'établissement de Gleann Mor, sur la côte nord de l'île, installé sur Glen Bay ou Loch a'Ghlinne ;
- l'établissement de Geo Chrubaidh, au nord-ouest du précédent ;
- Claigneann an Tigh Faire, une plate-forme de guet et des *cleits*, un petit site sur la côte ouest.

Le *Village* actuel est le résultat des efforts de modernisation au XIXe siècle pour apporter à la population des logements plus confortables. Une rangée de *blackhouses* (« maisons noires ») donnant sur ce que l'on appelle *The Street* (la grand'rue) devait composer le nouveau centre du village. Ces maisons, dont 24 subsistent en assez bon état, ont été construites dans les années 1830. Elles reprenaient le style traditionnel des maisons des Hébrides : plan rectangulaire, murs épais et angles extérieurs arrondis. Les toitures étaient en chaume d'orge ; certaines ont reçu par la suite des combles sur pignons ; les ouvertures, s'il y en avait, étaient vitrées. Une entrée unique servait aux animaux et aux habitants, l'étable se trouvant au niveau inférieur. À la même époque, la plaine fertile de Village Bay fut divisée en un grand nombre de **parcelles disposées en étoile**, dont la plupart sont encore visibles au sol. Autour des *blackhouses* se trouvent des **enclos**, dont certains délimitent parfois des petits jardins. De petits enclos circulaires sans ouverture - construits à l'intérieur du *head dyke* (muret protecteur construit autour de Village Bay et de ses terres arables) - abritaient des cultures de chou ou de chou frisé. Les enclos *An Lag*, dont la date de construction est inconnue, ont pu être des potagers clos et abrités.

Après le terrible ouragan de 1860 qui provoqua de graves dégâts, seize « maisons blanches » furent construites le

long de *The Street* remplissant les espaces libres entre les maisons noires. Elles adoptaient le plan traditionnel des maisons à trois pièces du nord-ouest des Highlands. Différentes des constructions précédentes, elles faisaient face à la mer et avaient des murs de pierres jointoyées au mortier, à angles droits, avec des combles et une cheminée en toiture. Les toitures furent d'abord couvertes de plaques de zinc clouées sur un voligeage pour résister au vent. Le zinc fut ensuite remplacé par du feutre goudronné, et les murs extérieurs furent recouverts d'un enduit. En 1898, les sols des maisons furent refaits, en béton ou en bois. Très souvent, des fossés de drainage, très caractéristiques dans les Highlands, sont aménagés à l'arrière des maisons.

Après l'évacuation en 1930, les bâtiments de St Kilda se détériorèrent assez rapidement et en l'espace de dix ans la plupart avaient perdu leur toiture. En 1957, l'armée de l'air réoccupa le presbytère et la maison du régisseur, répara l'église et construisit un ensemble de baraques Nissen (*Nissen huts*). À peu près à cette époque, la route gagnant le sommet de Mullach Mór fut construite à l'aide de matériaux prélevés sur le flanc de la colline. Les bâtiments actuels du ministère de la Défense sont occupés depuis 1966 et l'installation de radars sur Mullach Mór et Mullach Sgar s'est faite progressivement au cours des trente-cinq dernières années. Les carcasses de plusieurs avions qui se sont écrasés sur les îles dans les années 1940 sont aujourd'hui considérées comme des témoignages archéologiques.

Histoire

Les origines du nom St Kilda sont incertaines, car il n'y a jamais eu de saint Kilda. *Skildar* signifie bouclier en islandais ancien (*shield* en anglais), ce qui pourrait décrire la forme des îles telles qu'elles semblent reposer à la surface de l'océan. Des vestiges archéologiques suggèrent que Hirta a été occupée quasiment sans interruption pendant plus de 2 000 ans. Il est certain que les Vikings ont visité ces îles et s'y sont même installés. La toponymie des îles rappelle des influences tant nordiques que gaéliques.

Le premier récit complet de la vie sur St Kilda est dû à Martin Martin qui visita l'archipel en 1697. À l'époque, St Kilda appartenait aux MacLeod de Harris et de Dunvegan, et demeura la propriété de cette branche de la famille jusqu'à l'évacuation en 1930. À l'époque de la visite de Martin, il y avait environ 180 habitants à Hirta, vivant dans l'établissement principal de Village Bay. Ils étaient agriculteurs, éleveurs de moutons et de bétail mais ils exploitaient principalement les œufs et les produits des oiseaux de mer. Ils attrapaient les oiseaux soit en montant à des échelles fixées au pied des falaises, soit en se laissant descendre sur les ressauts des falaises où nichaient les oiseaux. Ces derniers leurs procuraient de l'huile et des plumes qui leur servait de monnaie d'échange pour payer leurs loyers.

En 1822, le révérend John MacDonald, célèbre prédicateur évangéliste que l'on appelait l'« Apôtre du Nord », visita St Kilda. Il établit les bases d'une religion puritaine, que conforta le révérend Neil MacKenzie à son arrivée en résidence en 1830. Il décida de tenter d'améliorer la qualité de vie des St. Kildiens. Le système traditionnel du

« *run-rig* » (répartition annuelle des parcelles entre les fermiers) fut remplacé par une attribution permanente de terres à chaque famille. Les vieilles maisons du village furent démolies et remplacées par une rangée de maisons noires sur Village Bay. En 1861, MacLeod paya la construction d'une nouvelle série de petites maisons qui furent construites par ses maçons venus de Dunvegan. Elles furent bâties à côté des maisons noires dont beaucoup furent transformées en étables.

En 1865, le révérend John Mackay fut envoyé à St Kilda et commença à imposer aux îliens des règles de vie strictes. À cette époque, une grande partie de la tradition musicale et poétique de l'île était tombée dans l'oubli et remplacée par les exigences de cette foi rigide. L'histoire des St. Kildiens est aussi marquée par les maladies. Une épidémie de variole qui éclata en 1724 tua la plupart des habitants. Le nombre d'habitants ne dépassa plus jamais les 110 et l'économie traditionnelle commença à fléchir. À partir des années 1870, des visiteurs commencèrent à arriver à Village Bay. L'argent fit son apparition sur l'île et les St Kildiens commencèrent à compter sur les revenus du tourisme. Au début du XXe siècle, cette source incertaine de revenu commença aussi à décliner. Les communications avec la terre ferme étaient difficiles, bien qu'un bureau de poste ait été ouvert en 1899.

Pendant la Première Guerre mondiale, en 1918-1919, une unité navale stationna sur l'île, apportant la communication par radio, un courrier régulier, des emplois et des approvisionnements. Le magasin naval de munitions et d'armes fut construit en 1918 en réponse à une attaque d'un sous-marin allemand qui avait détruit l'antenne de télécommunication, l'entrepôt et quelques autres bâtiments. En 1928, la population était tombée à 37 habitants. En 1930, les derniers îliens signèrent une pétition pour réclamer leur évacuation, qui leur fut accordée. Le 29 août 1930, ils quittèrent les îles. La majorité d'entre eux travaillèrent par la suite pour les Eaux et Forêts en Écosse. En 1931, les îles furent vendues par les MacLeod au comte de Dumfries, qui devint plus tard le cinquième marquis de Bute. Il conserva ce bien, inoccupé et géré en tant que sanctuaire pour les oiseaux, jusqu'à sa mort en 1956. En janvier 1957, l'archipel fut racheté par le *National Trust for Scotland*.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Depuis 1957, le site est classé comme Réserve naturelle nationale et Zone panoramique nationale. Des zones particulières de Hirta sont incluses sur la Liste des monuments anciens et sont protégées aux termes de la loi de 1979 sur les monuments anciens et les sites archéologiques.

Structure de la gestion :

Le *National Trust for Scotland* (le *Trust*) est propriétaire de l'archipel de St Kilda. Une gestion tripartite a été établie entre le *Trust*, le *Scottish Natural Heritage* (anciennement *Nature Conservancy Council for Scotland*) et le ministère de la Défense (anciennement ministère de l'Air). Les trois organismes se concertent de manière

informelle au niveau local et tiennent une assemblée annuelle pour faire le bilan des activités de l'année écoulée et prévoir les actions à engager pour l'année suivante.

En 2003, le *Trust* a repris du *Scottish Natural Heritage* la gestion de la Réserve naturelle de St Kilda. L'équipe nouvellement formée rassemble des professionnels de la conservation de la Région des îles et des Highlands du *Trust* et assume la gestion du bien. Le *Trust* possède les compétences au niveau régional pour prendre la direction de la gestion du patrimoine naturel des îles.

Il existe un plan de gestion quinquennal du site du patrimoine mondial de St Kilda (2003-2008), agréé par le *Trust* et ses partenaires.

Ressources :

L'expertise et d'autres ressources sont garanties par le *Trust* et les partenaires qui ont accepté de mettre en œuvre le plan de gestion.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les principales caractéristiques du patrimoine culturel tangible de St Kilda sont les constructions et l'organisation des terres agricoles qui témoignent de manière manifeste de plus de 2 000 ans d'occupation humaine. Hirta en particulier apporte des preuves tangibles de l'évolution du paysage tout au long de son histoire...

Critère iii : Les îles offrent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle aujourd'hui disparue, à savoir l'exploitation des produits des oiseaux en tant que principale source de nourriture et de moyens d'existence, et le fonctionnement des petites fermes (*crofting*) des Highlands. St Kilda illustre également l'économie de subsistance par excellence – un mode de vie qui fut en harmonie avec la nature jusqu'à ce que la pression extérieure conduise à un déclin inévitable.

Critère iv : Le village est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble de bâtiments ou de paysage qui illustre une phase importante de l'histoire humaine en Écosse ; le système du *crofting*, qui consistait à établir des communautés paysannes sur des petites fermes et des petites parcelles de terres appartenant à des propriétaires n'habitant pas sur place, a souvent contraint les Écossais à l'émigration massive et à établir des enclaves à travers le monde entier.

Critère v : De même, le village et ses vestiges associés offrent l'exemple le plus complet d'un établissement humain et d'une occupation du territoire traditionnels, représentatifs de la culture rurale des Highlands au XIXe siècle qui, en 1930, fut victime d'un changement irréversible.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en octobre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Dans son rapport d'avril 1986 destiné au Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS soutenait l'inscription de St Kilda sur la base du critère v. Le Comité avait noté que « St Kilda, dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial était recommandée en tant que site naturel, avait aussi une valeur culturelle parce que l'histoire de l'île illustre bien les rapports harmonieux que l'homme pouvait entretenir avec la nature » (CC-86/CONF.001/11).

Conservation

Historique de la conservation :

L'utilisation traditionnelle des structures bâties et de la terre s'est poursuivie jusqu'en 1930, lorsque les derniers îliens décidèrent de quitter l'île. En 1957, les îles devinrent la propriété de la *National Trust for Scotland* (NTS), et le site fut protégé en tant que Réserve naturelle nationale. Depuis 1975, c'est un écomusée en plein air. Depuis les années 1950, les politiques de conservation engagées par les partenaires du NTS ont évolué en ce qui concerne les techniques. L'utilisation du ciment a fait place au mortier de chaux et au recours à des techniques traditionnelles, par exemple la réhabilitation de murs de pierres sèches effondrés et l'utilisation de la tourbe placée au-dessus des dalles formant toiture selon l'usage traditionnel. Ces techniques sont testées pour leur résistance à l'érosion due aux vents forts et aux fortes pluies ainsi qu'au passage des moutons dans les pâturages. Le NTS continuera aussi d'utiliser les aides bénévoles de ses partenaires qui assument le gros du travail d'entretien chaque été sous la direction de l'archéologue de St Kilda et de différents experts.

État de conservation :

Dans l'ensemble, en tenant compte des processus d'altération naturelle, l'ICOMOS considère que les politiques actuelles de conservation et de gestion sont raisonnables et contribuent à conserver l'authenticité et l'intégrité de St Kilda.

Gestion :

Avec l'adoption du plan de gestion révisé, le *National Trust for Scotland* assume la totale responsabilité de la gestion de St Kilda, en travaillant conjointement avec les organisations partenaires. L'équipe intégrée et récemment constituée de professionnels de la conservation pour la Région des îles et des Highlands soutiendra la direction de la gestion. Cela signifie que le *Trust* a dorénavant l'expertise pour exercer la gestion directe du patrimoine naturel de l'île. La base militaire assure la surveillance de l'île et permet un accès limité des visiteurs toute l'année. Des tournées d'inspection en hiver seraient trop coûteuses pour le *Trust*. Le centre médical existant, le service de radio/téléphone/courriel ainsi que les liaisons par hélicoptère disponibles à la base apportent aussi un confort de travail pour le *Trust* durant les mois d'été où se déroulent la plupart des activités. Le plan de gestion

prépare l'éventualité d'une fermeture de la base militaire, bien que cela ne soit pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Les aires protégées en tant que patrimoine culturel au titre de la loi de 1979 sont limitées à des zones d'habitation spécifiquement identifiées et, en principe, ne prennent pas en compte le paysage culturel dans sa globalité.

Pendant le processus de reformulation de la proposition d'inscription, la question d'une zone tampon a été discutée par les autorités, lesquelles ont conclu qu'il ne fallait pas suggérer la création d'une telle zone. Le patrimoine culturel des îles est protégé naturellement par la mer, et donc une zone tampon supplémentaire serait superflue. Il existe des risques, liés par exemple à l'exploration pétrolière et gazière et au trafic des pétroliers à l'ouest des Shetland. Toutefois, depuis que la totalité du site inscrit est réglementé par une vaste gamme de mesures de conservation au titre des lois britanniques et communautaires il a été conclu qu'aucune zone tampon supplémentaire n'était justifiée.

Analyse des risques :

Le plan de gestion de St Kilda analyse les risques potentiels qui pourraient porter atteinte à l'environnement de l'île et identifie les actions préventives, la surveillance et la réduction de tels risques ainsi que des réponses éventuelles à apporter en cas de catastrophe. Les risques environnementaux incluent des problèmes tels que les rejets ou les déversements d'hydrocarbures, l'érosion du littoral, l'impact d'éventuels développements offshore ou côtiers, le survol non autorisé et le démantèlement possible de la base militaire. Étant donné la nature géologique et climatique particulière des îles, les visiteurs doivent être surveillés étroitement afin d'éviter tout risque d'accident.

Authenticité et intégrité

En raison également de son accès difficile, le site de St Kilda a globalement conservé son authenticité historique et son intégrité. La conservation et la gestion sont conformes à ces exigences. L'objectif du *National Trust for Scotland* est de conserver les vestiges et autres structures fabriquées par l'homme sur l'île dans un état qui permette de comprendre les constructions et les traditions culturelles du passé. La toiture et les fenêtres de cinq des seize maisons du Village ont été refaites à l'aide de matériaux de construction d'origine afin de pouvoir y loger les équipes chargées de l'entretien. Les intérieurs sont essentiellement modernes, sauf celui d'une des maisons qui est présentée sous l'aspect le plus proche possible de son état de 1930. La majorité des *cleits* subsistent à ce jour sans travaux d'entretien, mais ils sont trop nombreux pour que le *Trust* puisse les entretenir tous (près de 1 300 à Hirta et quelque 170 sur les autres îles). Un certain nombre de ces structures, uniques à St Kilda, finiront pas s'effondrer. Le défi à relever pour la conservation à venir consistera à garder un équilibre entre le principe de l'intervention minimale et la conservation active pour enrayer le processus de délabrement, tout en conservant une trace de tous les travaux effectués. Les installations modernes, les radars et les bâtiments neufs qui en dépendent ont un impact relativement faible sur le paysage. Cela tient en partie à leur taille assez modeste,

mais aussi à ce qu'ils sont aujourd'hui peints en couleurs foncées et non plus en blanc comme cela avait été le cas par le passé.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription fournit une étude comparative de St Kilda avec des exemples essentiellement écossais et irlandais qui sont les plus proches. Il ressort de l'analyse que le site de St Kilda est différent de celui des îles côtières d'Irlande, tel que Skellig Michael (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1996 sur la base des critères iii et iv), qui est un établissement monastique du haut Moyen Âge possédant des structures de pierre en forme de ruche. Des traditions comparables ont existé, ou existent encore, dans certaines parties de l'Islande, dans le nord de la Norvège et dans les îles Féroé. Il est cependant établi que St Kilda se distingue par son caractère particulier et les conditions de son intégrité.

L'étude signale aussi qu'il existe de nombreux exemples de ce type de villages linéaires créés en Écosse au XIXe siècle. Toutefois, la plupart ont perdu leur intégrité, et le village de St Kilda est considéré comme étant le site de ce type le moins transformé.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le paysage culturel de St Kilda a évolué sur plus de deux mille ans dans un site naturel et géologique exceptionnel, constituant un paysage spectaculaire, d'une beauté sublime, qui dégage un sentiment d'isolement et d'éloignement.

En termes de culture, la valeur universelle exceptionnelle de St Kilda réside dans le témoignage exceptionnel d'un style de vie et d'économie basé principalement sur les produits des oiseaux qui s'est développé sur plus de deux mille ans. Il en a résulté la formation d'un paysage culturel assez unique, compte tenu du cadre naturel spectaculaire de St Kilda.

Son organisation culturelle et sociale particulière a connu des changements, d'abord au XIXe siècle, entraînant la construction du Village et une nouvelle répartition des terres attenantes, puis au XXe siècle, avec le départ des îliens. Cette période constitue la phase finale d'une longue évolution.

Le dossier de proposition d'inscription offre davantage d'informations détaillées sur les aspects naturels du site que sur le paysage culturel. Il y a peu de données relatives aux vestiges archéologiques ayant trait à l'occupation du territoire et au développement culturel du paysage dans les différentes parties des îles. L'accent est mis davantage sur le Village du XIXe siècle.

Évaluation des critères :

Critère iii : St Kilda porte un témoignage exceptionnel sur plus de deux mille ans d'occupation humaine d'une île

isolée dans des conditions extrêmes et qui a cessé en 1930 lorsque les îliens ont décidé de quitter l'île pour la terre ferme. L'économie était principalement basée sur les produits des oiseaux et l'exploitation de petites parcelles de terre, appelée *crofting* en Écosse. Les éléments qui documentent ces activités incluent les structures de pierre sèche, les *cleits*, en nombre dans les îles. Le mouton de Soay est un témoignage vivant de cette économie, descendant de l'espèce domestique la plus primitive d'Europe qui ressemble au mouton d'origine du néolithique, introduit dans les îles britanniques il y a environ 7 000 ans.

Critère iv : Dans le dossier de proposition d'inscription, ce critère met en avant le Village en tant qu'illustration d'une phase importante de l'histoire humaine de l'Écosse et de l'établissement de petites fermes (*crofting*) accompagné de l'attribution de petites parcelles de terres. Néanmoins, il ne s'agit que de la dernière phase d'une longue évolution qui a façonné le paysage culturel de St Kilda avec ses structures typiques en pierre sèche appelées *cleits*. La valeur universelle exceptionnelle de St Kilda tient essentiellement à cette ancienne culture, et au paysage qui s'y rattache, telle que mentionnée dans les critères iii et v, plutôt qu'aux nouvelles constructions du XIXe siècle.

Critère v : St Kilda représente un type d'économie de subsistance qui a évolué sur plusieurs siècles, basé sur l'utilisation des différents produits des oiseaux, sur l'exploitation de petites parcelles de terre et sur l'élevage des ovins. Au cours des siècles, la communauté des îliens a donc créé un paysage culturel qui résulte de traditions ancestrales et de l'occupation des terres. Des changements apportés à ce système ont été introduits à partir du XIXe siècle, au moment où le village principal de l'île a connu une restructuration et une nouvelle répartition des terres. Au début du XXe siècle, les îles furent finalement abandonnées. L'ancien paysage culturel a cependant conservé son intégrité et constitue un exemple éminent d'occupation des terres représentatif d'une culture particulière qui s'est développée sur cette terre éloignée.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Compte tenu des zones de protection limitées indiquées par le plan de gestion, et du fait que l'utilisation traditionnelle du territoire et de la construction de structures en pierre sèche concernent les îles dans leur ensemble, il est recommandé qu'une étude archéologique systématique soit entreprise pour servir de base aux futures politiques de gestion de ce paysage culturel.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

Critère iii : St Kilda offre un témoignage exceptionnel sur une occupation humaine de plus de deux mille ans dans des conditions extrêmes.

Critère v : Le paysage culturel de St Kilda est un exemple exceptionnel d'occupation du territoire résultant d'un type d'économie de subsistance basé sur les produits des oiseaux, l'exploitation agricole de la terre et l'élevage des ovins. Le paysage culturel reflète des traditions et une occupation du territoire très anciennes, qui sont devenues vulnérables au changement, surtout depuis le départ des îliens.

ICOMOS, mars 2004

Tombeau des Askia (Mali)

No 1139

1. IDENTIFICATION

État partie : République du Mali

Bien proposé : Tombeau des Askia

Lieu : Région de Gao

Date de réception : 24 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

La spectaculaire structure pyramidale du *Tombeau des Askia*, édifié par Askia Mohamed, empereur du Songhaï, en 1495 dans sa capitale Gao, témoigne de la puissance et de la richesse de l'empire qui s'est épanoui au XVe et au XVIe siècle grâce au contrôle du commerce transsaharien.

2. LE BIEN

Description

Le Tombeau des Askia est l'élément central de la Grande Mosquée de Gao, qui domine l'extrémité nord de la ville de Gao, à deux pas du Niger. Le tombeau a été construit par Askia Mohamed, quand Gao devint la capitale de l'empire Songhaï et après son retour de la Mecque lorsqu'il fit de l'islam la religion officielle de l'Empire.

Le site proposé pour inscription se compose du tombeau et de la mosquée, entourés d'un mur qui s'inscrit à son tour dans une grande enceinte ouverte fortifiée. Au-delà des murs extérieurs se trouvent les routes et les maisons de la ville. Le site est entouré de tous les côtés d'une petite zone tampon, divisée en deux zones : protection et protection prioritaire. Cette dernière couvre la zone à l'ouest entre le tombeau et le fleuve et une partie de la zone au nord.

La ville entourant le site se compose toujours largement de maisons traditionnelles aux murs de terre et au toit plat, avec des cours aux formes régulières, disposées sur un plan rectiligne. La mosquée et la vieille ville de Gao qui l'entoure constituent ensemble l'un des plus grands sites du centre du Mali, et forment une minuscule oasis au sud du Sahara.

Le site couvre 4,25 hectares. La zone tampon environnante fait 82 hectares.

Le site se compose des éléments suivants :

- Le tombeau pyramidal
- Deux bâtiments de mosquée à toit plat
- Le cimetière de la mosquée
- L'espace des assemblées en plein air

➤ Le tombeau pyramidal :

Le grand tombeau pyramidal à étages de 17 m de haut est fait de briques de terre revêtues d'enduit du même matériau. À sa base, il mesure 17 mètres sur 15. Des pieux en bois tortueux hérissent les façades du tombeau et servent d'échafaudage et facilitent l'accès pour la réfection de l'enduit. Du côté est, un escalier extérieur en colimaçon mène au sommet.

La forêt d'échafaudages de bois, et les lignes sculptées du bâtiment, qui se sont développées au fil des siècles de réfection de l'enduit, se combinent pour créer une œuvre architecturale unique.

➤ Deux bâtiments de mosquée à toit plat :

À l'est du tombeau se trouve une grande salle de prière à toit plat pour les hommes, d'environ 50 mètres sur 15. Le toit, fait de poteaux de bois couverts de terre, s'appuie sur 69 robustes piliers en briques de terre revêtus d'enduit, carrés et peu espacés, sur quatre rangées. Le milieu du mur est du sanctuaire est percé d'un mihrab à deux niches, un trait distinctif de l'architecture islamique d'Afrique de l'Ouest.

Le bâtiment fait partie du mur entourant le tombeau.

Du côté ouest se trouve une salle de prières pour les femmes, similaire mais plus petite.

➤ Le cimetière de la mosquée :

À l'extérieur du mur intérieur entourant le tombeau et la mosquée se trouve un grand cimetière datant de l'époque des Askia, avec de nombreuses stèles de pierre gravées d'inscription. Il est demeuré en usage jusqu'à la fin des années 1980.

➤ L'espace des assemblées en plein air :

L'ensemble du côté est de la plus grande enceinte, d'un hectare environ, est un espace à ciel ouvert utilisé pour les prières collectives à l'occasion du festival de Tabaski. Il est aussi régulièrement utilisé depuis le XVe siècle pour d'autres usages culturels, par exemple des mariages locaux où les cérémonies islamiques étaient entremêlées aux traditions « animistes » plus anciennes associées à un « Tondi kara » en pierre blanche.

Histoire

Gao est l'une des anciennes villes d'Afrique au sud du Sahara. Probablement fondée à la fin du VIIe siècle, elle apparaît au XIe siècle dans les chroniques arabes sous le nom de Kaw Kaw. En 1137, elle devint la capitale de l'empire Songhaï.

La construction du tombeau est attribuée à Mohamed Aboubacar Sylla, neveu de Sonni Ali Ber, qui régna de 1464 à 1492 et étendit les limites de l'empire Songhaï par de nombreuses batailles contre les Touaregs nomades, les Peuls et les Mossi qui harcelaient les frontières de l'empire. À la mort de Sonni Ali Ber, son neveu Mohamed Aboubacar Sylla, connu sous le nom de Askia Mohamed, inaugura la dynastie des Askia.

Askia Mohamed a poursuivi les politiques expansionnistes de son oncle et agrandi l'empire jusqu'à la côte atlantique à l'ouest, jusqu'à l'Air au nord (aujourd'hui au Niger) et au sud jusqu'aux limites de la forêt. La prospérité de l'empire reposait sur le contrôle des routes transsahariennes au nord, des routes en provenance de la forêt au sud, et du négoce de l'or et du sel qui les traversait. L'empire était un successeur des empires plus anciens du Ghana et du Mali, qui ont eux aussi prospéré grâce au contrôle des précieuses routes marchandes.

On dit qu'Askia Mohamed, lorsqu'il traversa l'Égypte lors de son pèlerinage pour la Mecque, fut très impressionné par les pyramides et décida à son retour de construire un tombeau pyramidal. Cependant, on pourrait aussi penser que ce tombeau s'inscrit dans la tradition saharienne ancestrale de tumuli ou de tertres funéraires érigés sur les tombeaux dès le premier millénaire av. J.-C. Ce style pourrait aussi avoir été influencé par les minarets carrés, les escaliers à trois marches des zawiyas ibadites, ou sanctuaires sacrés, de la région du Mزاب au sud de l'Algérie, un lien peut-être renforcé par les nombreux érudits ibadites qu'accueillit Askia Mohamed.

Sous le règne d'Askia Mohamed, l'empire Songhaï devint, avec Tombouctou, le centre intellectuel et religieux d'Afrique de l'Ouest, instaurant des liens culturels et commerciaux forts avec l'Afrique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

Des querelles internes et l'importance croissante des routes maritimes vers l'Afrique de l'Ouest au XVI^e siècle a entraîné le déclin progressif de l'Empire. Au milieu du XIX^e siècle, il était devenu un village de trois à quatre cent maisons, avec un seul monument restant : le tombeau des Askia.

Il y a débat quant à la question de savoir si Askia Mohamed a été enterré dans le tombeau à son décès en 1529. De l'avis général à Gao, son corps ne s'y trouve pas et il fut enterré totalement à l'écart du site.

Le tombeau semble avoir toujours été utilisé en tant que partie de la mosquée – on dit que le nom *Askia Djira*, littéralement la mosquée de l'Askia, fut le sien jusqu'à l'ère coloniale.

Dans les années 1960, la salle des prières pour les hommes fut jugée trop petite et fut agrandie. Deux nouvelles rangées de colonnes furent construites le long des quatre rangées d'origine. En 1975, le bâtiment fut encore agrandi pour englober le mihrab, isolé à l'origine dans la cour. Tous ces travaux furent effectués à l'aide des techniques et matériaux traditionnels et ils s'intègrent bien à l'original. Le plus grand changement du site est la construction en 1999 d'un grand mur d'enceinte en ciment, apparemment nécessaire pour garder le contrôle des usages du site.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site est une propriété de l'État.

Le site a été classé en octobre 2003 sur la liste du patrimoine national du Mali, principal outil de protection des sites culturels au Mali, établi en 1954, qui rassemble les sites sous le contrôle de diverses lois, dont la loi de 1985 pour la protection et la promotion du patrimoine culturel.

Pour que la zone tampon proposée soit effective, elle doit être confirmée par un décret municipal, ce qui a été fait en février 2004. Si la zone tampon ne doit pas seulement protéger le site mais aussi son environnement en préservant « l'harmonie entre le tombeau et son cadre urbain » d'habitations urbaines traditionnelles soudano-sahéliennes, un des buts du plan de gestion, des mesures de gestion dynamiques plus fortes seront nécessaires. Les moyens pour ce faire semblent être le plan d'urbanisation de Gao et ses environs, qui doit être amendé pour protéger spécifiquement le tombeau et le caractère de son environnement.

Une réécriture du plan d'urbanisation pour l'ensemble de la ville de Gao est en cours de préparation, par la Direction régionale de l'urbanisme. Le plan actuel a été approuvé il y a vingt ans et a été révisé tous les cinq ans.

Structure de la gestion :

La gestion du site est confiée à une association créée par le préfet de Gao en 2002 et composée de représentants de toutes les principales parties prenantes, dont l'imam, le muezzin et les représentants de la direction régionale des arts et de la culture de Gao, et les commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel.

L'association n'a aucune base statutaire mais possède une autorité morale forte, de par l'implication de l'imam et du chef du Songhaï.

Un plan de gestion a été élaboré sous l'égide de la direction nationale du patrimoine culturel du Mali, en collaboration avec deux experts de CRATerre-EAG, le Centre des études de la terre à l'université de Grenoble en France, dans le cadre du programme Africa 2009. Il a été finalisé en 2002. Il couvre les aspects économiques, sociaux et culturels de la ville de Gao et vise à coordonner le travail de toutes les parties prenantes. La création du plan a impliqué les communautés locales et les principaux décideurs, consultés à l'occasion d'une série de réunions dans la cour du tombeau.

Le plan est un document ambitieux, qui vise à :

- Assurer la protection juridique du site et maintenir l'harmonie avec le tissu urbain de Gao.
- Travailler à maintenir les pratiques traditionnelles d'entretien et améliorer la conservation du site.

- Promouvoir la compréhension du site pour les visiteurs et via des programmes éducatifs.
- Mettre en place une structure de gestion pour exécuter le plan.

Ressources :

Il n'existe aucun budget formel de gestion du site. Néanmoins, il est indiqué que l'on trouve généralement des donateurs généraux pour réaliser les travaux nécessaires. La population de Gao considère qu'il est de son devoir de participer à l'entretien du site.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le tombeau des Askia est :

- Un exemple de l'architecture soudano-sahélienne.
- Un reflet des richesses de l'empire Songhaï.
- Étroitement associé à l'identité de la ville de Gao et de ses grands festivals.
- Un témoignage de la présence de l'islam sur le territoire du Songhaï.
- Le reflet de l'échange entre les civilisations des Arabes berbères, de l'Égypte ancienne et du Songhaï.
- Le symbole de la fusion entre l'islam et les traditions animistes antérieures.
- Un témoignage de la diversité des groupes « ethniques » ayant pris part à sa construction.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'étude et la conservation de l'architecture en terre.

Conservation

Historique de la conservation :

Le tombeau a fait l'objet de réfections de l'enduit régulières depuis sa première construction, ce qui a probablement altéré de façon non négligeable la forme de l'édifice, mais a aussi accentué son aspect singulier.

Ces dernières années, on a commencé à utiliser de nouveaux matériaux pour certaines parties des bâtiments : métal pour les portes, ciment pour les marches, et métal en remplacement des gouttières en céramique pour l'eau de pluie. Le ciment est d'abord apparu sur les marches en 1961-1962. Ces altérations sont toutefois réversibles et seront supprimées comme l'indique le plan de gestion.

Parallèlement, des efforts ont été faits pour identifier des sources de plantes et d'arbres conformes aux matériaux utilisés à l'origine.

État de conservation :

Le monument est en bon état, exception faite des matériaux inappropriés déjà mentionnés et qui peuvent être éliminés.

Analyse des risques :

Le dossier mentionne les risques suivants :

Changement / pression urbaine :

La plus grande menace pesant sur le site vient de l'érosion de son environnement urbain traditionnel dû au développement. Plusieurs parties de la zone tampon appartiendraient à des « spéculateurs ». La définition juridique de la zone tampon et le suivi de son rôle via le plan d'urbanisation seront cruciaux pour maintenir le caractère urbain traditionnel de l'environnement du tombeau.

Pressions touristiques :

Le nombre de visiteurs du site est contrôlé, et ce n'est pas considéré comme un problème en termes de possibles dommages à la structure du site.

Il est indiqué que les *facteurs environnementaux* et les *catastrophes naturelles* ne sont pas un problème.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le monument a subi quelques altérations depuis l'époque de sa construction ; toutefois, c'est un exemple de bâtisse progressivement altérée par les forces conjuguées de l'entretien et de la réparation traditionnels, et améliorée à l'aide des traditions de construction locales, initiées par la communauté locale. Il est donc authentique en ce qu'il reflète une culture locale forte et persistante d'architecture en terre, nécessitant un entretien et une réparation réguliers.

Il y a des pertes mineures d'authenticité liées à l'utilisation de nouveaux matériaux pour les marches et les gouttières : celles-ci sont réversibles, et leur élimination fait partie des objectifs du plan de gestion.

Intégrité :

Le site présente une grande intégrité en ce que tous les composants de la mosquée sont encore en place et qu'il est toujours associé visuellement, socialement et culturellement à la ville environnante (notamment dans la pérennité des traditions architecturales locales).

Évaluation comparative

La proposition d'inscription offre des éléments de comparaison pour le bâtiment dans la région d'Afrique de l'Ouest soumise aux empires du Ghana, du Mali et

Songhaï. Elle souligne que le tombeau s'inscrit dans une vaste tradition de bâtiments monumentaux en terre, dont la mosquée de Djenné, reconstruite en 1907, la mosquée d'Agadez, reconstruite entre 1905 et 1907, et les mosquées plus anciennes de Sankoré et Djingareyber à Tombouctou, datant respectivement de 1300 et 1325 (Djenné et Tombouctou ont toutes deux été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1988).

Elle ne fait pas mention de l'extension de cette tradition vers l'est, jusqu'aux villes de Kano, Zaria et Sokoto, dans ce qui est aujourd'hui le nord du Nigeria.

Le dossier de proposition d'inscription souligne l'importance individuelle du tombeau des Askia, associée à sa forme pyramidale qui le distingue des autres mosquées et minarets, et qui le rapproche des cultures égyptienne et arabo-berbère d'Afrique du Nord.

Toutefois, la forme pyramidale apparaît dans d'autres édifices, notamment la mosquée d'Agadez ; celle de Gao est plus tronquée mais cela pourrait être dû à une taille initialement plus haute. On peut dire que toutes les traditions de construction islamiques d'Afrique de l'Ouest ont un lien avec l'Afrique du Nord ; ce qui démarque le tombeau et la mosquée de Gao des autres structures semblerait être son association avec Askia Mohamed et la puissance et la richesse de l'empire Songhaï.

Bien que Tombouctou se soit épanoui sous l'empire Songhaï, bon nombre de ses bâtiments ont d'abord été édifiés sous l'empire du Mali. Gao était la capitale de l'empire Songhaï et la mosquée et le tombeau sont associés à Askia Mohamed, sous le règne duquel l'empire Songhaï connut son apogée.

Valeur universelle exceptionnelle

Le tombeau des Askia possède une valeur universelle exceptionnelle du fait de :

- Le reflet qu'elle donne de la richesse et de l'influence jadis importantes de l'empire Songhaï, qui contrôlait le négoce transsaharien du sel et de l'or, succédant à l'empire du Mali.
- Son association à Askia Mohamed, sous le règne duquel l'empire Songhaï atteignit l'apogée de son influence.
- Sa forme architecturale de tombeau/minaret, ses salles de prière, son cimetière et son espace pour les assemblées, qui, ensemble, ont survécu en tant qu'entité et sont encore en activité.
- Son caractère exemplaire des traditions de construction monumentale en terre du Sahel d'Afrique de l'Ouest.
- Ses liens forts avec les habitations traditionnelles dans son environnement urbain.

Déclaration générale :

Le tombeau des Askia a été proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et vi.

Évaluation des critères :

Critère ii : Le tombeau des Askia reflète la façon dont l'islam a été adopté en Afrique de l'Ouest, et comment les traditions de construction locales ont intégré les influences d'Afrique du Nord pour satisfaire les exigences de l'islam et, ce faisant, ont créé une forme architecturale unique dans tout le Sahel d'Afrique de l'Ouest, dont le tombeau des Askia est un exemple magnifique.

Critère iii : Le tombeau des Askia est un important vestige de l'empire Songhaï, qui domina jadis le Sahel en Afrique de l'Ouest, contrôlant le commerce lucratif transsaharien.

Critère iv : Le tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et illustre en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien.

Critère vi : La proposition d'inscription souligne le lien entre le tombeau et les cérémonies et rituels locaux associés au culte, au mariage et à la mort et à la perpétuation des anciennes traditions animistes. Il serait cependant difficile de justifier la valeur universelle exceptionnelle de cette association.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Depuis la soumission du dossier de proposition d'inscription, le tombeau des Askia est protégé par la loi nationale malienne, et la zone tampon a été officiellement reconnue par décret municipal. L'État partie a également indiqué que l'utilisation du site et de sa zone tampon serait réglementée par les prescriptions du plan d'urbanisation local de Gao.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères ii, iii et iv*** :

Critère ii : Le tombeau des Askia reflète la façon dont les traditions de construction locales ont intégré en réponse aux besoins de l'Islam des influences de l'Afrique du Nord pour créer un style architectural unique dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest.

Critère iii : Le tombeau des Askia est un vestige important de l'empire Songhaï qui domina les terres du Sahel d'Afrique de l'Ouest et contrôla le commerce lucratif transsaharien.

Critère iv : Le tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien.

Koutammakou (Togo)

No 1140

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| <i>État partie :</i> | Togo |
| <i>Bien proposé :</i> | Koutammakou, le pays des Batammariba |
| <i>Lieu :</i> | Région de la Kara |
| <i>Date de réception :</i> | 24 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Le paysage du Koutammakou, dans le nord-est du Togo (s'étendant au-delà de la frontière jusqu'au Bénin voisin), abrite les Batammariba, dont les remarquables maisons à tourelles en terre sont devenues un symbole du Togo. Dans ce paysage où la nature est étroitement associée aux rituels et aux croyances de la société, le symbolisme, la fonction et les pratiques traditionnelles entretiennent d'étroites relations.

2. LE BIEN

Description

Koutammakou est le nom d'une grande région semi-montagneuse au nord-est du Togo, le long de la frontière avec le Bénin. Là vivent les Batammariba, peuple dont la culture se caractérise par de grandes maisons à tourelles en terre nommées « Takienta ».

La beauté et la densité de ces habitations forteresses leur ont taillé une grande réputation en Afrique de l'Ouest, où elles sont presque aussi célèbres que les maisons Dogon des falaises de Bandiagara au Mali.

La culture Tammari s'étend par-delà la frontière jusqu'au Bénin. Au Togo, le site proposé pour inscription couvre approximativement 50 000 hectares et borde la frontière entre le Togo et le Bénin sur 15 km. La frontière coupe ainsi l'ensemble du paysage culturel en deux.

Aucune zone tampon n'est suggérée, ce vaste site étant délimité par des frontières naturelles au nord, avec le

massif de l'Atakora, et au sud la rivière Kéran, et par une frontière internationale à l'est.

Le Koutammakou est un paysage évolutif vivant représentatif des traits d'une société agricole travaillant en harmonie avec le paysage et où la nature sous-tend les croyances, les rites et la vie de tous les jours.

Le paysage du Koutammakou présente les qualités suivantes :

- Les maisons à tourelles Takienta du point de vue architectural
- Les maisons à tourelles Takienta en tant que reflet de la structure sociale
- Terres agricoles et forêts
- Associations immatérielles entre le peuple et le paysage

Celles-ci sont traitées les unes après les autres :

- Les maisons à tourelles Takienta du point de vue architectural :

Les traditions de construction en terre sont largement répandues dans toute l'Afrique de l'Ouest, et on observe des douzaines de styles de construction, reflets de systèmes culturels, sociaux ou agricoles variés et des différentes caractéristiques géologiques et physiques des différentes zones.

Les maisons à tourelles Takienta, du fait de leur forme spectaculaire « fusionnant divers éléments », qui leur confère une certaine beauté esthétique, comptent parmi les plus célèbres.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, les maisons se composent d'un rassemblement de bâtiments séparés au sein d'une enceinte, chaque bâtiment devenant de fait une « pièce » de la maison. Dans le Koutammakou, ces bâtiments séparés sont reliés par le mur d'enceinte en terre. En outre, les murs de terre sont construits en plusieurs couches, ce qui crée un effet très prononcé de rayures horizontales. Certains des bâtiments possèdent des toits plats, d'autres sont couronnés de toits coniques en chaume aux pentes prononcées, se projetant au-dessus des murs environnants. De nombreux édifices comportent deux étages. Dans le cas des greniers, leur forme quasi sphérique se dresse au-dessus d'une base cylindrique. Les pièces séparées abritent les fonctions domestiques, les cuisines, les chambres, des entrepôts, ainsi que des greniers et des étables.

Les formes spectaculaires des maisons à tourelles takienta ont été très photographiées ces 120 dernières années. Certains des premiers clichés – qui n'apparaissent pas dans le dossier – dépeignent des complexes bien plus grands que ceux d'aujourd'hui, avec parfois jusqu'à vingt bâtiments par foyer, par opposition aux huit environ d'aujourd'hui.

- Les maisons à tourelles Takienta en tant que reflet de la structure sociale :

Les maisons à tourelles Takienta reflètent la structure sociale des villages : elles sont bâties pour satisfaire les besoins de leurs habitants actuels. Les maisons elles-mêmes peuvent donc ne pas être très anciennes. Toutefois, leur forme et les techniques utilisées pour leur construction reflètent une longue tradition – qui remonte peut-être au moins à l'époque où l'on pense que les Batammariba se sont installés dans le nord du Togo. Les villages reflètent les allégeances des divers clans, associés à des groupes d'habitations mais aussi à des espaces cérémoniels, à des sources, des rochers et des sites réservés aux cérémonies d'initiation. Dans les villages du Koutammakou, les maisons sont relativement dispersées. On dit que la distance entre elles est déterminée par la portée d'une flèche.

Les maisons étant renouvelées, un village entièrement nouveau peut jaillir de terre en réponse à des besoins d'espace ou suite à des conflits entre clans. Les nouveaux villages sont bâtis sur le modèle du premier village, créé par l'intervention divine de « Kuyé ». Pour assurer l'harmonie entre le nouveau village et son environnement, un sanctuaire est d'abord créé pour les « Dibo », les forces naturelles du paysage avec lesquelles les villageois doivent composer. Enfin, un centre rituel pour les cérémonies est édifié avec la Grande Maison, un autel et un cimetière.

- Terres agricoles et forêts :

En dépit d'une étroite collaboration entre les villageois quant à la disposition des villages, chaque unité familiale fonctionne comme une unité agricole indépendante : il n'y a pas de champs ou de pâturages communaux. Mais les ressources de la terre et de la forêt sont dans les faits partagées entre les clans et les forces de travail pour optimiser la productivité.

Les villages sont situés entre une chaîne de montagnes, le massif de l'Atakora et les vastes plaines du nord du Togo central, la plaine de la Kéran. En règle générale, les maisons sont placées au pied des collines pour tirer le meilleur parti des terres agricoles disponibles.

La terre est fertile et les fermiers pratiquent une agriculture mixte, faisant pousser du grain et élevant des animaux – particulièrement des bovins, qui font la réputation de cette région. Certains des champs sont des terrasses sur les collines.

- Associations immatérielles entre le peuple et le paysage :

Symboliquement, la disposition d'une maison est fortement associée au corps humain. Ainsi, la porte est considérée comme la bouche, les fenêtres comme les yeux, le grenier l'estomac, etc. tandis que les décorations ornant les murs sont rattachées aux scarifications sur la peau.

Dans les villages, les maisons Takienta alternent avec forêts et monticules de rochers, préservés pour leurs associations spirituelles avec les Dibo, et révéérés comme des incarnations des nombreuses divinités qui trônent au panthéon Tammari.

Histoire

Sur le plan linguistique, les Batammariba sont à rapprocher d'autres peuples de la région tels que les Gangan, Gurma, Moba, Bassar, Nawda, etc.

Les origines des Batammariba, toutefois, sont incertaines. Les fouilles archéologiques et la tradition orale indiquent que les Batammariba ont migré entre le XVIe et le XVIIIe siècle vers leur site actuel depuis le nord et le nord-ouest, aux alentours du Burkina Faso, où ils vivaient avec les Mossi.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le dossier indique que la région du Koutammakou bénéficie de deux types de protection : une protection juridique moderne et une protection traditionnelle.

La protection juridique moderne est assurée par le classement en vertu de la loi de 1990 sur la protection du patrimoine culturel au Togo. Pour que le site soit inscrit, un décret identifiant les qualités du site doit être publié, ce qui a été fait en octobre 2003. Ce décret identifie le site comme un composé d'éléments tangibles et immatériels. Les roches sacrées, les forêts, les maisons, les champs, les sources de matériaux de construction, les animaux sauvages et domestiques sont classés, de même que les composantes immatérielles comme les croyances, les compétences artisanales, les chants, les danses, les sports traditionnels, etc.

Comme de nombreuses zones rurales, le site proposé pour inscription fait l'objet de pressions pour le changement. Les pratiques traditionnelles d'occupation des sols doivent être soutenues par un cadre législatif de protection général au sein duquel elles peuvent s'exercer.

Le dossier mentionne les pratiques traditionnelles suivantes – qui ainsi couvrent non seulement des processus techniques mais aussi des observances sociales qui ont des répercussions sur la gestion de la terre :

- Le respect des esprits des ancêtres.
- L'observance de tabous et de restrictions.
- L'obéissance absolue aux anciens, aux chefs religieux et aux chefs de clan.
- La perpétuation des règles traditionnelles, réaffirmées par les cérémonies d'initiation.
- Les rôles soigneusement prescrits de chaque membre de clan.
- La perpétuation du respect des valeurs tangibles et immatérielles associées au paysage.

Tous ces points commencent à avoir une valeur matérielle également, de plus en plus de touristes visitant la région, attirés par sa beauté administrée avec sagesse.

Structure de la gestion :

La responsabilité globale de la gestion incombera au Service de conservation et de promotion du Koutammakou (SCPCK), auquel la direction des musées, sites et monuments de Lomé va déléguer ses responsabilités. Le plan de gestion a recommandé la création de ce service, le calendrier prévoyant sa constitution pour mars 2004. Le SCPCK sera responsable de :

- sauvegarder le site – notamment en régénérant les espèces locales, par la conservation des habitats et la protection des espèces médicinales.
- Entreprendre un inventaire des éléments tangibles et immatériels.
- Développer des activités génératrices de revenus.
- Fournir des informations aux visiteurs.
- Organiser des activités culturelles.

Le plan de gestion a également recommandé la formation d'un comité des parties prenantes pour faire établir la zone comme personne morale. L'État partie a fourni des informations supplémentaires en mars 2004 indiquant que le décret de loi avait été publié le 3 mars 2004. Celui-ci déclare que le comité comprendra des représentants des niveaux national, préfectoral et local et inclura des professionnels du patrimoine, des représentants de l'industrie du tourisme, des chefs locaux et un membre des Batammariba.

La direction des musées, des sites et des monuments et CRATerre-EAG, le département de l'université de Grenoble, ont collaboré à l'élaboration d'un plan de gestion conjoint, dans le cadre du programme Africa 2009.

Ce plan, à la fois ambitieux et détaillé, expose une vision d'avenir pour le site et donne des recommandations détaillées avec des calendriers pour l'établissement des structures, des budgets et des projets pour la promotion et les événements culturels.

Ressources :

Il n'y a actuellement aucun budget pour le site mais le plan de gestion met en avant le besoin de définir des dépenses spécifiques et suggère comment tirer des revenus d'une boutique et du paiement de droits d'entrée pour les visiteurs.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le Koutammakou présente une valeur universelle exceptionnelle car :

- Il représente le mode de vie des peuples locaux de la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, particulièrement ceux qui n'ont jamais été assimilés ou asservis par les royaumes qui se sont développés dans la région. Ces groupes, qui comprennent entre autres les Lobi, les Gourounsi et les

Rukuba, occupent des zones montagneuses s'étendant de la Côte d'Ivoire au Cameroun.

- Il montre comment ces peuples vivent en harmonie avec le paysage, en respectant ses caractéristiques et en lui conférant des valeurs spirituelles.
- Il présente les remarquables habitations familiales takienta – des « ensembles » uniques de hautes tourelles en terre, reflétant une interaction parfaite entre symbolisme, fonction et techniques.
- Il démontre la volonté et la persistance des Batammariba à conserver leur indépendance et leur identité et à travailler au maintien d'un paysage vivant.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'étude et la conservation de l'architecture en terre.

Conservation

Historique de la conservation :

Le seul historique de conservation est celui d'une conservation traditionnelle qui, comme cela a déjà été souligné, implique la rénovation et la reconstruction au moyen de matériaux et de procédés traditionnels plutôt que la conservation d'objets, de monuments et de sites spécifiques. Elle implique aussi le maintien de l'ensemble des relations dynamiques entre les peuples et les lieux.

État de conservation :

Les structures bâties semblent en bon état de conservation ; l'environnement naturel a toutefois pâti d'une certaine surexploitation. Il devient par exemple de plus en plus difficile de trouver suffisamment de bois pour de nouvelles maisons à proximité des villages.

Analyse des risques :

Le dossier identifie les menaces suivantes :

- Pressions de développement :

La croissance démographique entraîne une pression accrue sur la terre et les autres ressources, et il n'existe aucun moyen immédiat pour contrer cet effet.

Le gouvernement du Togo encourage les cultures rentables, ce qui, en certains endroits, a entraîné une intensification de la culture du coton, au détriment des cultures vivrières.

L'introduction de nouveaux matériaux et la demande en produits « occidentaux » semblent menacer le mode de vie traditionnel.

- Changement environnemental :

Comme nous l'avons déjà mentionné, des pressions pèsent sur les ressources naturelles et en particulier sur les forêts, mais aussi sur les ressources en poissons.

- Catastrophes naturelles :

La sécheresse est l'une des plus grandes menaces. Quant aux termites, elles ne semblent pas affecter les bâtiments traditionnels, mais ils ont en revanche un impact sur les modernes.

- Essor du tourisme :

Les touristes sont en petit nombre, seules quelques maisons étant classées. Ils n'en apportent pas moins à la zone un profit monétaire non négligeable, mais qui ne va pas sans inconvénients. Certains touristes sont trop curieux, et l'on signale par exemple des frictions entre guides et hôtes.

Le dispositif du plan de gestion tiendra compte de tous ces facteurs.

Autres facteurs mentionnés dans le plan de gestion :

L'expansion du christianisme, qui commence à avoir un effet sur les croyances locales, et l'introduction de nouveaux médicaments, qui commence à menacer la pratique médicinale traditionnelle.

On pourrait aussi y ajouter la perte des compétences traditionnelles – savoir et compétences pratiques. Le maintien du mode de vie du site exige la perpétuation des compétences traditionnelles, tant en matière d'agriculture que de construction de l'habitat.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le paysage du Koutammakou est un reflet authentique d'un mode de vie particulier. Aucun élément du paysage n'est très ancien ; le paysage dans son ensemble reflète plutôt des procédés et des pratiques qui perdurent depuis des siècles.

Intégrité :

L'ensemble du paysage du Koutammakou reflète chaque aspect de la vie des Batammariba, et donc le système socio-économico-culturel qu'abrite le site proposé pour inscription – bien que celui-ci se poursuive de l'autre côté de la frontière avec le Bénin. Le site ne représente donc pas l'intégrité globale du système, mais plutôt une partie de celui-ci.

Évaluation comparative

L'analyse comparative du dossier est limitée. Elle attire l'attention sur le site déjà inscrit des falaises de Bandiagara, mais conclut qu'il existe des différences majeures : les villages Dogon sont en effet compacts, et les règles sociales très différentes.

D'après le dossier, il existe des cultures similaires à celles du paysage du Koutammakou dans la région, mais il suggère qu'aucune n'a poussé aussi loin l'imbrication totale entre concepts religieux, fonctionnalités, organisation sociale et intelligence technique.

C'est peut-être un peu exagéré. Beaucoup de sociétés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique en général ont développé des systèmes culturels fonctionnant en harmonie avec le paysage, et où les valeurs sociales et spirituelles ont soutenu des pratiques durables. Le paysage du Koutammakou diffère dans la façon dont le système des Batammariba s'est exprimé dans des formes aussi spectaculaires que celles de ces habitations, et ce dans des paysages d'une grande beauté. Son isolement relatif a de surcroît favorisé une certaine indépendance, la zone restant ainsi largement en dehors des divers empires nés dans la région. Ces deux facteurs ont créé un sens de l'identité fort, avec un paysage précieux tant pour ses habitants que pour ses visiteurs, ce qui a encore renforcé cette identité.

La zone est donc intéressante en tant que paysage où persistent les pratiques traditionnelles, par opposition à d'autres où elles ont pu faiblir, et où le paysage permet un mode de vie attractif et viable.

Valeur universelle exceptionnelle

La zone du Koutammakou est d'une valeur universelle exceptionnelle en raison de l'association des caractéristiques culturelles suivantes :

- Pour la tradition de construction des Takienta – de hautes maisons à tourelles en terre, que l'on ne trouve que dans cette petite région du nord du Togo et du Bénin.
- Pour la façon dont la zone reflète les anciennes traditions des peuples montagnards d'Afrique de l'Ouest qui ont résisté à l'assimilation par les divers empires.
- Pour la façon dont les solides systèmes socio-économico-culturels des Batammariba démontrent une approche durable de l'occupation des sols, basés sur le respect spirituel du paysage.

Déclaration générale :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères i, iii, v et vi*.

Évaluation des critères:

Critère i : La proposition d'inscription pose la création des maisons à tourelles Takienta comme une représentation du

génie créateur collectif, renouvelé à chaque génération. Ce n'est normalement pas ainsi que s'applique généralement ce critère, qui sert plutôt à refléter le fruit du génie d'un individu plutôt que de sociétés.

Critère iii : Le dossier de proposition d'inscription cite Koutammakou comme étant représentatif des peuples montagnards de la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, qui ont résisté à l'assimilation dans les divers empires. Cela inclurait les Dogon, dont les villages sont déjà inscrits, ainsi que le paysage de Sukur, dans les monts du Mandara, au Nigeria.

Critère v : Le Koutammakou est très certainement un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels, qui reflète en particulier la culture singulière des Batammariba.

Critère vi : Le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre le système d'occupation des sols des Batammariba et les ressources naturelles environnantes.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le Koutammakou est incontestablement un lieu où les régulations et pratiques traditionnelles sont la clé de voûte de la durabilité du bien. Elles doivent être maintenues, et le plan de gestion vise à mettre en place des mesures appropriées. Toutefois, la gestion locale doit également être soutenue à l'échelon national. Bien que le site reflète actuellement des pratiques traditionnelles, les pressions croissantes vont néanmoins aller à l'encontre de sa relative autarcie. La gestion doit être aussi proactive que réactive pour optimiser les ressources. Néanmoins, des sanctions doivent également être instaurées pour contrer les menaces majeures et imprévues susceptibles de surgir ; voilà pourquoi une législation de protection devrait soutenir la gestion locale.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que *paysage culturel*, sur la base des **critères v et vi** :

Critère v : Le Koutammakou est un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel qui est toujours vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels et durables, et qui reflète la culture singulière des Batammariba, notamment les maisons à tourelles Takienta.

Critère vi : Le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre les Batammariba et les ressources naturelles environnantes.

Maison-atelier Barragán (Mexique)

No 1136

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---------------------------------|
| <i>État partie :</i> | Mexique |
| <i>Bien proposé :</i> | Maison-atelier de Luis Barragán |
| <i>Lieu :</i> | Mexico |
| <i>Date de réception :</i> | 24 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes des catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

La maison-atelier de Luis Barragán, dans la banlieue de Mexico, constitue un exemple exceptionnel de la contribution créative de l'architecte après la Seconde Guerre mondiale. L'œuvre de Barragán associe des courants et éléments artistiques, modernes aussi bien que vernaculaires, en une nouvelle synthèse, qui a exercé une influence considérable, notamment sur la conception contemporaine des jardins, des places et des paysages.

2. LE BIEN

Description

La maison et l'atelier de Luis Barragán forment une seule et même construction, située sur deux lots adjacents, dans une petite rue (12 et 14, rue du Général-Francisco-Ramirez) du quartier Daniel Garza, dans la banlieue de Mexico. Le bâtiment couvre au total 1161 m² environ, et se dresse dans un contexte urbain de logements ouvriers modestes, de petites maisons reflétant une typologie récurrente à Mexico. Il s'agit de maisons anciennes reliées entre elles par une voie rectiligne. Parmi les constructions figurent des ateliers, des épiceries, des vendeurs de matériaux de construction et des petits restaurants, ainsi que d'importantes infrastructures urbaines, comme des autoroutes et des pylônes de télécommunication. Non loin se trouve la maison Ortega, elle aussi conçue par Barragán.

La construction de la maison-atelier de Luis Barragán a commencé en 1948. C'est une construction en ciment, avec un enduit de plâtre. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ainsi que d'un petit jardin privatif. L'entrée donne directement sur la rue, du côté est du bâtiment, le jardin s'ouvrant vers l'ouest. L'atelier occupe la partie nord du bâtiment, avec une entrée donnant

directement sur la rue (n° 12) ; le reste est occupé par la résidence privée de Barragán (n° 14).

La façade principale, selon le dossier de proposition d'inscription, « s'aligne sur la rue dans la continuité des autres façades voisines, ressemble à une frontière massive à ouvertures fortement dosées. Son expression austère, on pourrait même penser inachevée, pourrait passer inaperçue si son amplitude ne contrastait pas avec les constructions du quartier. De ce fait, la maison annonce que là réside une personne d'une classe sociale distincte, mais, en même temps elle confesse une vocation introspective, intime et, par ses matériaux et finitions, paradoxalement modeste. Toutes les fenêtres de cette façade semblent éviter la communication directe entre l'espace domestique et la ville, soit parce que leur position par rapport au passant le leur interdit, soit que la transparence du verre est diminuée, ou bien parce que la vue de l'intérieur peut être contrôlée par un jeu de persiennes opaques. La fenêtre de la bibliothèque, d'un verre translucide et réticulé, est l'unique élément qui est projeté sur le plan de la façade. La presque totalité de la partie extérieure conserve la couleur et l'aspérité naturelles du béton aplani (...) »

Depuis la rue, à côté du garage, une modeste porte d'entrée donne accès à la résidence, conduisant tout d'abord à un petit vestibule. De là, on accède au salon, qui s'ouvre sur le jardin, et à la bibliothèque orientée à l'est. Certaines subdivisions ou cloisonnettes ont été introduites plus tard. Du vestibule et du salon, on peut accéder à une salle à manger séparée, à côté de laquelle se trouve une petite salle pour le petit déjeuner et la cuisine. Tous ces espaces s'ouvrent sur le jardin. Au premier étage, on trouve la chambre principale et une chambre d'amis avec leurs commodités respectives, ainsi qu'un petit salon. Au deuxième étage se trouvent les espaces de service et une terrasse. On accède aux étages via des escaliers étroits, sans rampes. Le niveau des différents étages n'est pas régulier, ce qui permet ainsi d'avoir des espaces de différentes hauteurs. Le salon, par exemple, fait deux fois la hauteur standard.

Le côté nord du bien est dévolu à l'atelier, avec son accès direct sur la rue. Il existe aussi un accès intérieur depuis le salon. L'espace principal de l'atelier est relié au jardin via un patio. Côté rue, il y a deux petits bureaux, et au premier étage, un petit office privé.

Côté jardin, le bâtiment présente un aspect très différent de celui qu'il offre côté rue. « La façade ouest de la maison se distingue de la frontière pratiquement impénétrable de la façade qui donne sur la rue non seulement par la proportion de ses ouvertures; elle est notablement distincte dans sa conception qui propose un mécanisme de dialogue entre la maison et son jardin, tel qu'on l'avait mentionné en parlant de la grande ouverture dans la salle. C'est par cette façade que la nature accompagne et provoque les expériences de vie qui se passent à l'intérieur. (...) »

Les qualités de l'architecture de Barragán s'expriment tout particulièrement dans le traitement des espaces à l'intérieur de la maison, où il joue sur des schémas de couleurs non harmoniques puissants, par exemple dans la séquence à partir de l'entrée. « La même pierre volcanique pratiquement vierge, qui constitue le sol du petit hall d'entrée de l'atelier, traverse la deuxième porte et arrive

dans le vestibule : son usage connu en tant que recouvrement pour des espaces extérieurs, réussit à accentuer la sensation paradoxale de se trouver au centre de la maison dans une cour intérieure. Cette porte qui sépare la pénombre dorée de la loge d'entrée de l'intense lumière du vestibule a été élaborée par un mécanisme à reflets : à partir du plan jaune extérieur qui est orienté vers le sud, la lumière se reflète sur la surface dorée d'un retable abstrait, oeuvre de Mathias Goeritz, et baigne le rose intense que l'on découvre pour la première fois dans ce vestibule. C'est de cette manière que la lumière remplit un espace qui peut être perçu, non comme une zone délimitée par des plans bidimensionnels (...).

Le jardin a initialement été conçu comme une vaste pelouse. Par la suite, cependant, Barragán a décidé de le laisser se développer plus librement, d'où « son état actuel : celui d'un jardin opulent et semi-sauvage, évocateur des vergers ancestraux, où la végétation a pris d'elle-même la plupart des décisions, comme si c'était une oasis au milieu du désert urbain qu'est aujourd'hui la ville de Mexico. Le jardin est essentiellement monochrome, excepté pour le blanc ou l'orange qui proviennent de la floraison des jasmins et des narcisses ; sa composition comprend de multiples tonalités d'un vert intense, cette couleur qui, il est inutile de le dire, ne sera jamais utilisée dans la palette de Barragán pour recouvrir un mur. (...) »

Histoire

Luis Barragán (1902-1988) reçut une formation d'ingénieur, mais devint ensuite un architecte autodidacte. Après avoir voyagé en Espagne et en France, il s'installa d'abord à Guadalajara (1927) puis à Mexico (1936). Il travailla au début de sa carrière dans la gestion immobilière.

Le terrain sur lequel la maison et l'atelier ont été construits a probablement été acheté en 1939, avec une parcelle plus grande. Ce moment coïncide avec une perte d'intérêt pour ses activités immobilières, au profit de l'architecture. Il construisit la maison Ortega, utilisant un bâtiment pré-existant. Il s'installa dans cette maison en 1943. La maison au n° 14 fut construite en 1948. Les premiers plans du projet furent réalisés pour Mme Luz Escandón de R. Valenzuela. Toutefois, en été 1948, Barragán décida de garder la maison pour lui-même. Le reste de la propriété fut vendu à la famille Ortega. Il élaborait les plans de la maison au fur et à mesure de la construction. En fait, cette maison devint une sorte de laboratoire pour l'architecte, qui y vécut jusqu'à sa mort en 1988.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le bien appartient au gouvernement de l'État de Jalisco et à la *Fundación de Arquitectura Tapatía Luis Barragán A.C.*

En vertu de la loi fédérale sur les monuments et les sites archéologiques, artistiques et historiques du 6 mai 1972, la maison de l'architecte Luis Barragán (n° 14) a été déclarée monument artistique national dans un décret publié dans la

Gazette officielle de la Fédération le mardi 29 novembre 1988. La partie atelier (n° 12) ne faisait pas partie de cette protection. La *Fundación* entrepris des démarches pour obtenir le classement approprié.

Structure de la gestion :

La gestion du bien est assurée par la *Fundación de Arquitectura Tapatía Luis Barragán*, une organisation non gouvernementale privée. Les plans de travail annuels du « *Casa Museo Luis Barragán Fund* » sont préparés par la *Fundación* en collaboration avec le Conseil national des arts et de la culture, et le gouvernement de l'État de Jalisco.

La zone où se trouve la maison est sous le contrôle du Plan général d'aménagement urbain du district fédéral (1996). L'occupation des sols, définie comme résidentielle, est déterminée par le *Plan de Desarrollo Urbano de la Delegación Miguel Hidalgo* (1997).

Ressources :

L'entretien et la gestion du bien sont financés par un fonds nommé « *Casa Museo Luis Barragán Fund* », suite à un accord entre le gouvernement de l'État de Jalisco, le Conseil national des arts et de la culture et la *Fundación de Arquitectura Tapatía Luis Barragán A.C.*

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La Casa Estudio Luis Barragán doit sa singularité au fait d'être une réflexion personnelle et, par conséquent, unique. Cependant, sa condition autobiographique n'empêche pas que cette manifestation artistique ait réussi à dépasser son cadre culturel et son époque, et à devenir une remarquable référence pour l'architecture et les beaux-arts du vingtième siècle. ...

Ces diverses sources, apparemment distantes les unes des autres, se sont intégrées dans l'exercice de synthèse auquel est parvenu Luis Barragán. L'ouvrage est le résultat de la recherche nostalgique que l'artiste a entreprise de ses origines - comme il l'a reconnu en maintes occasions -, mais aussi de son désir de créer une architecture nouvelle pour son temps, éloignée de toute concession historiciste et pittoresque. ...

La Casa Estudio Luis Barragán représente « un chef-d'œuvre du génie créatif de l'homme » capable d'exprimer des valeurs universelles dans un ouvrage de beauté intemporelle. (*critère i*)

Le manifeste artistique de la Casa Estudio Luis Barragán qui a surgi de la critique et rénovation du mouvement moderne de l'architecture a, par sa synthèse avec d'autres traditions culturelles et courants artistiques essentiellement hérités du Mexique, dépassé de maintes façons son horizon culturel. C'est pourquoi Luis Barragán témoigne par son chef-d'œuvre « d'un important échange d'influences dans un laps de temps déterminé et dans un domaine culturel à niveau mondial ». (*critère ii*)

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien proposé pour inscription en août 2003. L'ICOMOS a consulté plusieurs experts de différents pays, ainsi que DoCoMoMo.

Conservation

Historique de la conservation :

La maison a été occupée par l'architecte Barragán jusqu'à son décès en 1988. Elle (n° 14) est juridiquement protégée depuis 1988. La protection de la partie atelier est en cours. Le bien est actuellement sous la responsabilité de la *Fundación de Arquitectura Tapatía Luis Barragán, A.C.* Pour l'instant, la maison sert de musée et de siège à la *Fundación*.

État de conservation :

La maison est dans un état de conservation convenable. Au moment de la visite d'expertise de l'ICOMOS, les toits et les plafonds de l'atelier étaient en cours de réparation. À l'avenir, les autres éléments, tels que les portes des terrasses, etc., devront faire l'objet de travaux, et le jardin devra faire également l'objet d'une attention particulière.

Gestion :

Le bien proposé pour inscription est géré par la *Fundación*, organisme non gouvernemental, qui prépare les plans de travail annuels en collaboration avec les représentants des autorités. En ce qui concerne le bâtiment lui-même, et en particulier son intérieur, le système actuel de gestion est considéré comme bien pensé. Les efforts mis en œuvre pour sensibiliser le quartier aux valeurs culturelles peuvent également être salués. Le résultat notable est qu'il y a moins de graffitis qu'ailleurs dans cette zone.

Néanmoins, des problèmes sont signalés dans l'environnement du bien. Même si une zone tampon a été établie, le développement urbain est insuffisamment contrôlé. En fait, un nouveau bâtiment de plusieurs étages est en cours de construction à l'intérieur même de la zone tampon proposée, empiétant sur la vue depuis la maison au-delà du jardin. L'ICOMOS a été informé que la *Fundación* aurait pris l'initiative d'acheter ce bâtiment et de démolir les étages supérieurs. Un nouvel étage a été ajouté à un autre édifice voisin. Ces changements prouvent un manque de contrôle évident sur le volume et la hauteur des bâtiments et autres structures qui se trouvent dans les environs du bien proposé pour inscription. Il est donc urgent de mettre en place les instruments de planification appropriés, et de les appliquer convenablement.

On observe que la gestion actuelle dépend beaucoup des relations personnelles affectives. Il serait nécessaire d'élaborer une gestion sur une base plus formelle et de définir clairement les objectifs de conservation et les politiques de gestion du bien et des collections qu'il abrite. Cela garantirait une base plus durable pour leur entretien. Cela sera d'autant plus nécessaire quand les matériaux

seront affectés par le vieillissement, et que des solutions alternatives devront être envisagées. Cela concerne aussi les intérêts et la participation institutionnels, actuellement sous la responsabilité du ministère du Tourisme de l'État de Jalisco.

Analyse des risques :

Divers risques sont à prendre en compte, parmi lesquels les problèmes de développement urbain, particulièrement sensibles dans une banlieue résidentielle à faible densité d'une grande métropole. En fait, la densité de population risque d'augmenter dans la zone.

L'autre problème est le risque sismique. La maison de Barragán elle-même a résisté par le passé à des tremblements de terre, ce qui prouve la solidité de sa construction. Toutefois, il est nécessaire de procéder à des inspections régulières et d'évaluer l'impact environnemental des infrastructures lourdes, des entrepôts et autres constructions des environs, et de prendre les mesures préventives nécessaires.

Cette prévention ne devrait pas concerner seulement les tremblements de terre, mais aussi la possibilité d'incendies et d'autres problèmes. On note que le bien est situé dans l'axe d'une des grandes voies d'approche de l'aéroport international de Mexico.

Authenticité et intégrité

La maison et l'atelier de Barragán, mais aussi la Cadillac de l'architecte et les cuisines, sont conservés avec grand soin. La conservation s'applique aux divers changements survenus au fil du temps. En ce sens, le bien remplit très certainement le critère d'authenticité.

La question du jardin est plus problématique, étant donné qu'il n'existe pas de documentation détaillée. Toutefois, en s'appuyant sur les personnes qui ont connu l'architecte et travaillé sur le jardin, la *Fundación* a l'intention de procéder à des recherches sur cet aspect.

Une question reste problématique : l'environnement du bien. Jusqu'à présent il a été celui d'un quartier ouvrier de banlieue, peu peuplé, avec des maisons à un étage, ce qui correspondait au souhait de l'architecte. Actuellement, la zone fait l'objet de transformations au niveau des infrastructures et des rues avec une circulation dense et des constructions de plus en plus hautes. Pendant la mission de l'ICOMOS notamment, dans le quartier un bâtiment de 8-10 étages était en construction dans le quartier, lequel aura un impact négatif direct sur les vues du jardin de la maison Barragán. La présence d'affiches publicitaires a aussi un impact fort sur l'environnement, ainsi que les pylônes de télécommunication qui nuisent à l'intégrité visuelle même des espaces privatifs, comme le jardin et les terrasses de la maison Barragán.

On peut noter bien sûr que le caractère de la maison Barragán est introverti et intimiste. Par conséquent, l'extérieur est probablement moins important que dans certains autres cas. Toutefois, cela devient un problème lorsque l'espace intérieur et l'intégrité risquent d'être perturbés. En fait, on peut exprimer de sérieuses

inquiétudes quant à la sensibilité des autorités d'urbanisme à cet égard pour l'instant.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription présente une étude comparative qui – au lieu de le comparer avec ses contemporains – se concentre plutôt sur l'exploration des sources d'inspiration à l'origine du travail de Luis Barragán et particulièrement de sa maison. Il est considéré comme un architecte de la « troisième génération » dans un mouvement moderne en pleine évolution, tout comme Lina Bo Bardi, José Antonio Coderch, Fernando Távora et Jørn Utzon. Leur travail n'est pas considéré comme « une simple réaction antagonique, mais à titre d'une plus riche et complexe évolution de ces préceptes qui ont été intégrés dans des réalités distinctes, dans d'autres centres, par rapport au contexte qui a vu naître la modernité ».

Barragán a voyagé dans toute l'Europe, et ses idées ont été façonnées par l'architecture traditionnelle de la Méditerranée, les jardins de l'architecte Ferdinand Bac, le travail de Mathias Goeritz et les écrits et théories de Le Corbusier. On peut aussi faire référence aux concepts spatiaux de la maison Schröder de G. Rietveld à Utrecht (Patrimoine mondial 2000) et de la villa Tugendhat à Brno de Mies Van der Rohe (Patrimoine mondial 2001), ainsi qu'à l'intégration par Frank Lloyd Wright de la « maison sur la cascade » à l'environnement naturel. Il est fait mention de la conception spatiale d'Adolf Loos à la Villa Müller de Prague et des concepts de Le Corbusier, des toits en terrasse qui font une cinquième façade.

Barragán fut le deuxième Après Philip Johnson à recevoir le célèbre prix Pritzker d'architecture en 1980 (aux États-Unis). Ce prix est accordé à des architectes vivants, et il a également été décerné à James Stirling, Richard Meier, Hans Hollein, Aldo Rossi, Robert Venturi, Alvaro Siza, Sverre Fehn, Renzo Piano et Jørn Utzon. Cette brève liste est à elle seule une indication du contexte contemporain. Pour Barragán, la citation accompagnant le prix décerné est la suivante : « Nous rendons hommage à Luis Barragán pour son engagement dans l'architecture en tant qu'acte sublime de l'imagination poétique. Il a créé des jardins, des places, des fontaines d'une beauté stupéfiante, des paysages métaphysiques propices à la méditation et de fraternité. »

Barragán n'a pas conçu énormément de maisons, mais celles qu'il a créées ont été publiées dans plusieurs ouvrages hauts en couleurs. C'est dans la conception des jardins et des paysages, particulièrement des paysages urbains, qu'il a eu la plus grande influence. Le plan directeur du *Parque Residencial Jardines del Pedregal de San Angel Mexico City-Colonia San Angel* (Mexico, 1945-1950), une zone volcanique divisée en parcelles de paysages et d'ornements publics, en banlieue, est considéré comme son œuvre maîtresse. Une autre œuvre célèbre est le plan urbain directeur de *Los Glubes* (1963-1964), avec des caractéristiques et des éléments paysagers comme la *Fuente de Los Amantes*.

Tout en traitant de façon assez approfondie les courants qui ont influencés Luis Barragán, sa relation à ses contemporains n'est pas discutée dans le dossier de

proposition d'inscription. Néanmoins, après consultation de DoCoMoMo et des études existantes, l'ICOMOS convient que le travail de Barragán a eu une grande influence sur le développement de l'architecture contemporaine dans la seconde moitié du XXe siècle, particulièrement sur le continent américain. Ses principaux travaux sont également inscrits au programme d'enseignement de diverses écoles architecturales dans le monde. C'est dans la conception de jardins paysagers et de paysages urbains que son travail a eu le plus d'impact.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'œuvre de Luis Barragán représente la dernière phase du mouvement moderne international en architecture et dans le design, dont les influences remontent particulièrement aux années 1920 (par exemple De Stijl, Bauhaus, Le Corbusier). Dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, le mouvement est entré dans une nouvelle phase, caractérisée par l'application régionale des idées modernistes dans les différentes régions du monde, notamment l'Amérique latine, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, mais également d'autres régions dans le monde. Dans son travail, Barragán a été très novateur par sa manière d'intégrer des éléments du mouvement moderne avec des idées des traditions méditerranéennes et islamiques (par exemple du Maroc), comme l'utilisation d'éléments aquatiques et de fontaines dans les jardins et les paysages. Il a aussi été sensible aux traditions mexicaines indigènes, et il a utilisé tous ces éléments pour créer des ensembles hautement philosophiques et minimalistes, rappelant certaines œuvres surréalistes (de Chirico par exemple).

Bien sûr, l'élan créatif moderne dans la seconde moitié du XXe siècle a été varié, et les excellents designers nombreux, mais l'œuvre de Barragán se distingue par ses qualités et son identité particulières, qui en ont fait une contribution importante au développement de la pensée créative moderne.

Le choix de la résidence personnelle de l'architecte devrait être compris pour ce qu'elle représente. En fait, la question ne porte pas tant sur la personne de l'architecte ou sur son œuvre autobiographique que sur la signification de cette construction comme reflet synthétique des idées créatives à l'état embryonnaire, plus tard élaborées dans les conceptions paysagères et les plans directeurs urbains qui ont fait la célébrité de Barragán. Idéalement, cette proposition d'inscription pourrait être considérée comme un élément significatif d'une possible proposition d'inscriptions en série.

Critère i : L'œuvre de Luis Barragán représente une synthèse exceptionnelle des nouvelles idées développées par le mouvement moderne en architecture et dans le design, intégrées à des éléments traditionnels du patrimoine vernaculaire méditerranéen et mexicain, ainsi que de la peinture et de la sculpture contemporaine. La maison et l'atelier, construits en 1948, marquent le début de la période la plus créative de sa carrière. Il développa dans son travail ultérieur les idées et les concepts que reflétait et exprimait pour la première fois le projet de sa

maison, notamment dans la conception de ses jardins, de ses paysages urbains et des éléments associés.

Critère ii : La maison-atelier de Luis Barragán témoigne de l'échange important des valeurs qui se sont développées dans l'architecture et le design au XXe siècle, intégrées aux caractéristiques et aux couleurs traditionnelles de la région méditerranéenne et du Mexique. Son œuvre, dont le bien proposé pour inscription est un exemple notable, a eu une influence significative sur le développement de l'architecture, et en particulier en matière de conception de jardins et de paysages urbains, sur le continent américain dans la seconde moitié du XXe siècle.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Étant donné que, à l'heure actuelle, seule la partie résidentielle du bien est juridiquement protégée et que les démarches de protection de l'atelier sont en cours, il est recommandé qu'une protection juridique soit étendue à l'ensemble du bien proposé pour inscription, à titre de condition préalable à l'inscription.

Étant donné que le environnement urbain du bien est soumis à des changements, ce qui pourrait amoindrir les qualités du site, et en prenant en compte l'augmentation de la hauteur des édifices dans le voisinage, il est recommandé de faire formellement appliquer le contrôle de l'urbanisme dans la zone tampon proposée, et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toutes les infractions susceptibles de perturber l'intégrité visuelle du bien proposé pour inscription.

Recommandation concernant l'inscription

Que, sous réserve que soient remplies les conditions juridiques et les conditions de gestion citées ci-dessus, le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i et ii* :

Critère i : La maison-atelier de Luis Barragán est un chef-d'œuvre des nouveaux développements du mouvement moderne, intégrant les courants traditionnels, philosophiques et artistiques en une nouvelle synthèse.

Critère ii : L'œuvre de Luis Barragán intègre des influences modernes et traditionnelles, synthèse qui a eu à son tour un impact important, notamment sur la conception des jardins et des paysages urbains.

ICOMOS, mars 2004

Palais royal des expositions (Australie)

No 1131

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | Australie |
| <i>Bien proposé :</i> | Palais royal des expositions et jardins Carlton |
| <i>Lieu :</i> | Melbourne, Victoria |
| <i>Date de réception :</i> | 31 décembre 2002 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Le palais royal des expositions et les jardins qui l'entourent accueillirent les grandes expositions internationales de 1880 et de 1888. Ils représentent aujourd'hui les idées dont le mouvement des expositions internationales était le héraut.

2. LE BIEN

Description

Situé au cœur de Melbourne, le site couvre un rectangle de 26 hectares, délimité par quatre rues. Aucune zone tampon officielle n'est proposée.

Au cœur du site, sur un vaste espace surélevé, se dresse le palais royal des expositions, construit pour l'exposition internationale de 1880, à Melbourne. Au sud et au nord se trouvent des jardins structurés, créés après la fermeture de la deuxième Grande Exposition de 1888, tenue dans le même bâtiment.

Le site se compose donc de deux éléments :

- Palais royal des expositions
- Jardins Carlton

Les valeurs du site reposent également sur son :

- Association avec le mouvement des expositions internationales

Ces éléments sont décrits ci-dessous :

- Palais royal des expositions :

Le palais royal des expositions est ce qui reste d'un ensemble de bâtiments érigés pour la grande exposition internationale de Melbourne, en 1880. Contrairement à de nombreuses expositions, cet ensemble se composait à la fois de structures permanentes et temporaires. Le grand hall était considéré comme une structure permanente, destinée à rester en fonction après la fermeture des portes de l'exposition. De plan cruciforme, le grand hall (désormais le palais royal des expositions) était flanqué de deux ailes plus petites, connues sous le nom d'annexes ouest et est, et démolies respectivement en 1961 et en 1979.

Le palais royal des expositions associe brique et bois, acier et ardoise. Les murs sont en briques enduites de ciment, brut à l'origine, mais peint par la suite. Le toit est une structure de bois couverte d'ardoises et d'acier ondulé.

Le bâtiment et les sols ont été conçus par Joseph Reed, du cabinet d'architectes Reed and Barnes, après un concours. Son plan combine des éléments gothiques et classiques, et associe aussi le style *Rundbogenstil* (arc en plein cintre) allemand à d'autres motifs plus familiers issus d'édifices européens antérieurs. C'est donc un amalgame de traits byzantins, romans, lombards et de la Renaissance italienne.

Comme d'autres grands bâtiments d'exposition, il associait éléments religieux et séculiers. Sa forme est en effet un croisement entre une salle de banquet et une église, avec des bas-côtés, des nefs, des transepts, un étage de fenêtres hautes et des galeries en surplomb.

La porte principale, entourée d'un portique massif en arc de triomphe, est orientée au sud, en direction de la ville. Au-dessus du bâtiment, un énorme dôme monté sur un tambour octogonal se détache sur la ligne d'horizon de la ville. La plate-forme qui constitue la base du dôme était à l'origine un espace panoramique public.

Chaque élévation se compose d'un porche central flanqué de baies régulières et terminé par des pavillons d'angle au toit mansardé. Les baies de chaque côté des portes s'élèvent sur trois niveaux. L'élévation sud est la plus élaborée, les baies étant décorées de pilastres, d'édicules et de lourdes corniches surmontées de volutes.

Les élévations est et ouest sont de plus petite taille et sont plus sobres.

À l'intérieur, le grand espace central présente un plafond incliné flanqué de bas-côtés plus bas, avec des galeries en mezzanine au-dessus. Une galerie de fenêtres court sur toute la longueur de la « nef ». Le système de la toiture constitué de fermes de bois reliées par un tirant métallique et embelli de pièces chantournées de bois imitant des arcs en accolade et des pendants, est similaire à celui utilisé pour le bâtiment de l'Exposition de Londres, en 1862. Le dôme central massif, s'élevant à 68 m au-dessus du sol et de 18 m de diamètre, est soutenu par quatre arcs en plein cintre et des pendentifs.

L'intérieur a en grande partie été décoré pour servir de toile de fond à l'exposition. La décoration d'origine a été réalisée par John Mather, qui a associé des tournesols et des lys très esthétiques à des images allégoriques sur les arts, la science, l'industrie et l'agriculture, ainsi qu'aux armes des nations exposantes.

La décoration de Mather a été supplantée par celle de John Clay Beeler pour la seconde grande exposition. Ce second projet, plus « fleuri », a été « embelli » de couleurs fortes, rouge, bleu et or, tout en gardant une thématique similaire : l'Empire, la gloire, le progrès.

En 1901, le bâtiment a de nouveau été repeint, cette fois à l'occasion de l'ouverture du premier Parlement du Commonwealth, par l'artiste John Ross Anderson. Ce dernier a choisi des bruns, des rouges et des verts sombres plus retenus, avec des devises et un tableau représentant la Paix, la Guerre, la Fédération et le gouvernement – tout le concept s'inspirant dans une grande mesure du projet de J. G. Crace pour la grande exposition londonienne de 1862. Ce décor, qui a été de nombreuses fois recouvert au XXe siècle, est actuellement en cours de restauration.

Le transept ouest a été équipé d'un orgue, plus grand que celui de la cathédrale Saint-Paul de Londres. Démonté en 1965, il a aujourd'hui disparu.

- Jardins Carlton :

Les jardins Carlton entourent le palais royal des expositions sur ses quatre côtés. Les jardins principaux sont au nord et au sud. Pendant les deux grandes expositions, ceux du sud étaient des espaces de détente conçus par Joseph Reed, tandis que ceux du nord accueillent de grands pavillons temporaires et ne furent dessinés qu'après la clôture des événements.

Les jardins du sud sont de style *gardenesque* (c'est-à-dire qu'ils reflètent un intérêt botanique scientifique) avec une disposition formelle symétrique autour d'un chemin axial conduisant à l'entrée principale, au sud. Ils sont plantés d'allées de platanes et de chênes de Turquie, d'essences exotiques ou locales, avec des parterres d'été élaborés. Il y avait deux lacs avec des îles, des massifs d'arbustes et plusieurs fontaines. L'ensemble était relié par des allées géométriques et linéaires et entouré d'une palissade en fonte, avec un soubassement en chalcantithe. Un élément important est la fontaine Hochgurtel, installée au cœur du système d'allées au sud, la plus grande et la plus élaborée de toute l'Australie.

Le jardin reflète l'influence majeure de l'horticulteur du XIXe siècle William Sangster, particulièrement en ce qui concerne la sélection de plantes et d'arbres.

Le jardin a été agrandi à l'occasion de la grande exposition de 1888, mais il conserve la plupart des principaux éléments du projet de 1880 et un grand nombre d'arbres de cette date subsistent, quoique certains détails tels parterres, clôtures à claire-voie, fontaines et bancs aient disparu.

Le jardin du nord était à l'origine le lieu d'installation des salles d'exposition temporaires. Après leur démolition à la fermeture de la première grande exposition, la zone fut redessinée pour devenir un parc public. La conception en

est attribuée à Clement Hodgkinson et elle fut rétablie à l'occasion de la foire de 1888. Comme le jardin du sud, il était délimité par des clôtures à claire-voie en fonte, dont seules quelques parties subsistent.

Le jardin du nord abrite maintenant le nouveau musée de Melbourne, construit sur le site en 2000 et qui domine aujourd'hui le jardin du nord. Le plan de conservation déclare que la construction de ce bâtiment n'a pas été sans conséquence sur les jardins. Certaines allées ont été supprimées et leur alignement modifié, et les allées transversales de Chestnut-leaved oak et de Dutch Elm à proximité du bâtiment risquent d'être affectées par les travaux de construction. À l'extrémité nord, des allées bordées d'arbres de grand âge traversent ce qui reste du parc.

Dans l'ensemble, le jardin sud subsiste dans sa majeure partie, mais c'est moins vrai du jardin nord et moins encore des jardins est et ouest. Les ornements plus éphémères des jardins ont quasiment disparu, bien qu'il reste de la documentation à leur sujet.

Les jardins sont d'un intérêt botanique considérable pour leurs collections d'arbres, dont beaucoup sont issus d'essences rares ou sont d'une beauté exceptionnelle.

- Association avec le mouvement des expositions internationales :

La relation de l'édifice avec le mouvement général des grandes expositions internationales est présentée dans la prochaine rubrique, Histoire. En résumé, l'édifice, sa décoration et les jardins avoisinants, ensemble, reflètent ce qui est devenu la forme « standard » de disposition et de présentation de ces grandes expositions, et on le considère aujourd'hui comme le seul qui demeure de ce type.

Histoire

L'histoire des bâtiments et des jardins est étroitement liée à l'histoire et au développement du mouvement des expositions internationales – un phénomène qui s'est répandu dans tous les continents. Quoique la première grande exposition ait eu lieu en 1851, au Crystal Palace de Londres, l'idée de célébrer les produits industriels était dans l'air depuis presque un siècle, avec des expositions nationales en Angleterre puis en France et ailleurs en Europe.

La différence entre ces célébrations de moindre envergure et les grandes expositions qui suivirent résidait dans leur échelle et dans des questions de classification. Le mouvement des grandes expositions, comme on l'appela ensuite, épousait la passion du XIXe siècle pour la découverte et la création, mais avant tout pour la classification. La classification – comme l'illustraient les musées et les collections botaniques – démontraient le contrôle de l'homme sur son environnement. Les grandes expositions étaient une forme d'ode à l'industrie naissante, au sortir de la Révolution industrielle, mais aussi un témoignage de la domination de l'homme sur celle-ci, dans un contexte international.

Plus de 50 expositions se sont tenues entre 1851 et 1915, chacune différente et partageant pourtant toutes des thèmes et des buts communs – cartographier les progrès matériels et moraux dans un contexte mondial, en présentant l'industrie de toutes les nations. Parmi les lieux d'exposition : Paris, New York, Vienne, Calcutta, Kingston en Jamaïque et Santiago du Chili. La plupart des villes firent construire spécialement des « palais » des expositions, souvent à partir de composants métalliques poussant la technologie de l'époque dans ses derniers retranchements.

Dans les années 1870, la disposition générale était établie avec ses ensembles de dômes, de pavillons nationaux et de plates-formes panoramiques entourant un « palais de l'Industrie », tous installés dans des jardins paysagers. Et un réseau de contacts a été instauré avec des « commissaires » observant et suggérant des améliorations pour l'événement suivant.

Vers les années 1900, le ralentissement des économies nationales, alors même que, les peuples réalisaient que l'industrie n'améliorait pas forcément la qualité de la vie, a conduit à une désaffection pour les expositions universelles en dehors des États-Unis.

Le palais royal des expositions de Melbourne est donc un exemple du mouvement à son apogée. Il n'est pas né de nulle part : un premier petit bâtiment d'exposition avait été construit en 1854, et d'autres avaient suivi, à plus grande échelle, habituellement des précurseurs des expositions internationales ailleurs. Les deux expositions internationales de 1880 et de 1888 ont eu lieu à un moment où Melbourne était en plein essor.

Contrairement à bon nombre de bâtiments d'expositions, le bâtiment de Melbourne a toujours survécu sur sa parcelle d'origine et entouré de jardins. Toutefois, le complexe et les jardins ont subi des changements non négligeables. Les annexes est et ouest du bâtiment d'exposition ont été démolies dans les années 1960 et 1970 (l'une des salles étant reconstruite hors site comme musée du tramway). Le dernier changement majeur concerne le bâtiment du nouveau musée de Melbourne, dans le jardin nord.

Depuis sa construction, le bâtiment a été utilisé à divers usages : pour les expositions jusqu'en 1901, comme aile du Parlement jusqu'en 1919, époque à laquelle il a été utilisé comme hôpital pendant la Première Guerre mondiale. Entre cette date et 1975, il a servi d'entrepôts, de bureaux, de logements pour les troupes et de salle de bal. Le bâtiment a pris sa nouvelle orientation en 1975, lorsqu'il a été officiellement classé au registre du Patrimoine national.

L'adjectif Royal a été adjoint au bâtiment en 1980.

Politique de gestion

Dispositions juridiques :

L'Australie possède une législation à trois niveaux : au niveau du Commonwealth (national), de l'État (provincial) et au niveau local. Dans l'État de Victoria, le patrimoine est essentiellement géré au niveau de l'État, par la division

Heritage Victoria, régie par le conseil du patrimoine de Victoria (*Heritage Council of Victoria*) et nommée par le gouvernement d'État.

Le palais royal des expositions et les jardins Carlton sont classés au Registre du patrimoine national du gouvernement du Commonwealth. Ce classement n'assure pas de contrôles juridiques directs, mais les autorités doivent alerter la Commission du patrimoine australien des actions susceptibles d'affecter de façon notable les valeurs des lieux inscrits au Registre. Les bâtiments et les jardins sont également classés au Registre du patrimoine de Victoria, ce qui signifie que les sites classés doivent être soumis à l'autorisation de *Heritage Victoria* avant que des travaux puissent y être entrepris.

La ville de Melbourne est responsable des zones de protection du patrimoine (*Heritage Overlay Zones*), qui forment une partie essentielle de la planification de contrôle du développement. Ces zones régissent les questions comme le gros œuvre et la masse des nouveaux développements, leur hauteur, la conservation de la structure, les couleurs et les matériaux de construction à choisir.

Le site proposé pour inscription est soumis à deux niveaux de législation du patrimoine, qui se chevauchent. Si le site était inscrit, le gouvernement du Commonwealth avaliserait les zones de protection du patrimoine (*Heritage Overlay Zones*) comme zone tampon du site – mais la procédure qui serait utilisée n'est pas précisée ni l'étendue de la zone dans laquelle s'inscrirait le site du patrimoine mondial et si elle coïnciderait avec la zone de protection du patrimoine (*Heritage Overlay Zone*).

Le dossier de proposition d'inscription indique qu'aucune zone tampon formelle n'est envisagée, la zone de protection du patrimoine (*Heritage Overlay Zone*) étant suffisante. Toutefois, le site est délimité au sud par le quartier central des affaires, qui comporte peu de bâtiments inscrits sur la Liste du patrimoine. En outre, la disposition axiale du devant du bâtiment, au sud du Parlement, doit être définie et renforcée. Il semblerait qu'il y ait besoin d'une meilleure protection que celle qu'offre actuellement la zone de protection du patrimoine (*Heritage Overlay Zone*).

Structure de la gestion :

La responsabilité globale du palais royal des expositions incombe au conseil des musées de Victoria (*Museums Board Victoria*), avec une gestion courante déléguée à la division du musée de Melbourne, et plus spécifiquement au Directeur.

La municipalité de Melbourne a été nommée comme Comité de gestion des jardins Carlton. Le groupe des parcs et des loisirs (*Parks and Recreation Group*) de la ville de Melbourne assume directement les rôles de gestion de la planification. Quant à la maintenance courante, elle est confiée à des entreprises privées.

Ressources :

Les opérations de gestion courantes du palais royal des expositions sont financées par ses recettes commerciales,

l'usage de l'édifice comme espace d'exposition générant en effet des revenus suffisants pour assurer sa stabilité financière. Le musée Victoria fournit un budget pour l'interprétation du site. Quant au gouvernement de l'État de Victoria, il apporte les fonds destinés aux travaux d'investissement.

La ville de Melbourne finance la gestion, la maintenance et les travaux d'investissement des jardins Carlton.

Le personnel du site dans son ensemble (y compris le nouveau musée) a de l'expérience dans les pratiques de conservation architecturale, ainsi que dans la recherche et la conservation. Des consultants donnent des conseils spécialisés en conservation architecturale pour le palais royal des expositions, des architectes paysagers, des arboriculteurs, des conservateurs et des gestionnaires de la conservation pour les jardins Carlton.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le palais royal des expositions possède une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes :

- Il est l'un des rares survivants du phénomène des expositions internationales ;
- Il est le seul grand hall subsistant du « palais de l'industrie », l'élément central des expositions internationales ;
- Les bâtiments et les jardins sont largement représentatifs de thèmes et de caractéristiques architecturales que partagent d'autres structures et d'autres sites ;
- Les bâtiments et les jardins sont uniques en ce qu'ils ont maintenu une authenticité de forme et de fonction ;
- Les expositions étaient une vitrine pour la révolution industrielle qui façonna quelques-unes des plus grandes transformations socio-économiques mondiales.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

Le palais royal des expositions a fait l'objet d'un projet de restauration majeur en 1995, durant laquelle les finitions du décor intérieur ont été rendues à leur forme de 1901. Avant cela, dans les années 1980, un programme a été entrepris pour actualiser les services. D'autres travaux de conservation ont été entrepris en 1999-2001 pour réparer les façades, les fenêtres, les portes, le toit à l'est et la

peinture extérieure. Tout le travail a été entrepris conformément à la Charte de Burra d'ICOMOS Australie.

Le dossier de proposition d'inscription ne détaille aucun historique de conservation pour les jardins.

État de conservation :

Des travaux de restauration importants qui ont été entrepris sur plusieurs années ont laissé le palais royal des expositions en excellent état de conservation et de réparation.

Dans l'ensemble, les jardins semblent bien entretenus. Le projet de plan de conservation indique que le couvert des arbres dans les jardins est en assez bon état et mentionne que les massifs d'arbustes ont trop poussé ou sont abîmés et exigent des soins.

Gestion :

Deux plans de gestion distincts ont été élaborés pour le site, l'un pour le palais royal des expositions et un deuxième (un plan de gestion de conservation encore en projet) pour les jardins Carlton. Un plan directeur est en cours de développement pour les jardins, il devrait être achevé fin 2003. Il comprendra le plan de gestion de la conservation. Les deux plans suivent les principes de la Charte de Burra.

La production du plan des jardins doit s'accompagner d'un débat sur la forme future des diverses zones du jardin, étant donné l'impact du réchauffement de la planète et la nécessité de gestion des ressources d'eau dans l'hémisphère sud. Au moment de la soumission du dossier, aucune conclusion définitive n'avait été atteinte sur les questions de la plantation ou du remplacement des arbres dans les jardins et, en particulier, quant à la question de savoir s'il convient de remplacer certaines plantes exotiques par des espèces locales.

Les plans reflètent les différentes autorités de gestion pour le palais royal des expositions et les jardins Carlton. Le musée de Melbourne est responsable du bâtiment d'exposition et la section *Parks and Recreation* de la ville de Melbourne des jardins.

Quoique l'on comprenne qu'il existe une bonne relation de travail informelle entre les deux institutions, il serait préférable qu'il puisse y avoir une autorité de gestion globale et intégrée composée des représentants des deux institutions. Un tel organisme pourrait développer des pratiques de gestion durables à long terme pour les édifices et pour les jardins, ensemble. Les discussions pendant la mission semblent aller dans le sens de ce principe.

Analyse des risques :

Les éléments suivants sont mis en avant dans le dossier de proposition d'inscription :

- Pressions de développement :

On indique qu'il n'y a aucune grande pression de développement dans les jardins, la zone ne pouvant être vendue sans une loi parlementaire. Toutefois, un

développement notable a déjà eu lieu avec le bâtiment du nouveau musée de Melbourne, qui couvre plus de la moitié du jardin nord.

- Pressions environnementales :

Il est indiqué que la pollution de l'air n'est pas un problème pour les structures des bâtiments et les plantes.

- Catastrophes naturelles :

Le plus grand risque identifié est l'incendie, le principal matériau de construction du bâtiment étant le bois. Pour minimiser ce risque, un système d'arrosage complet a été installé et une liaison directe établie avec la caserne des pompiers.

- Pressions des visiteurs / du tourisme :

Bien que le nouveau musée de Melbourne attire plus de 800 000 visiteurs par an, ce chiffre n'est pas jugé préjudiciable au palais royal des expositions ou aux jardins. La plus grande pression sur les jardins vient de l'exposition florale annuelle – il est indiqué que les dommages dus à celle-ci sont réparés immédiatement.

Authenticité et intégrité :

Authenticité :

L'une des principales questions liées à ce site est celle de son authenticité. Il est mis en avant comme un site exemplaire, représentant le grand mouvement des expositions universelles. Il n'est pas suggéré que le palais royal des expositions est le plus beau des grands halls d'exposition construits pendant les 50 années et quelques qu'a duré cette vogue, mais plutôt qu'il est représentatif du genre, l'un des rares à avoir subsisté, le seul restant à avoir été construit pour exposer des produits industriels, et le seul à être toujours utilisé comme un hall et toujours relié à son environnement.

En termes d'authenticité, il convient de considérer l'ensemble du hall (utilisé pour exposer des produits industriels), l'intérieur et son décor et le parc environnant.

Le palais royal des expositions est demeuré relativement inchangé dans son tissu. Deux petites ailes ont été démolies dans les années 1950 et 1960. Ce qui a été perdu – ou recouvert – est la décoration intérieure reliée à la période des grandes expositions. Il est entendu qu'une grande partie du second projet survit, quoiqu'il ait été repeint. Toutefois, il a été décidé de restaurer le troisième projet, sans rapport avec le mouvement des expositions universelles, mais associé celui-ci à l'ouverture du premier Parlement australien, un événement d'une importance nationale. On a également perdu, à l'intérieur, le grand orgue qu'abritait l'une des ailes et les passerelles, quoique l'on envisage de les reconstruire.

Dans les jardins, on ne peut pas dire qu'il existe actuellement une restauration complète du projet décoratif de la période des expositions universelles. Beaucoup de détails ont été perdus (tels que les clôtures à claire-voie en fonte), certains détails n'ont pas survécu (par exemple les

parterres au sud) et, qui plus est, une grande partie du jardin nord, est occupé par le nouveau musée de Melbourne. Ce grand bâtiment neuf, situé très visiblement derrière le palais royal des expositions, est l'un des aspects problématiques de la proposition d'inscription.

Ce nouvel édifice se trouve à la place des bâtiments d'expositions temporaires, qui n'étaient pas conçus pour durer au-delà des expositions, tandis que le grand hall était considéré comme une structure permanente. On prévoyait toutefois de dessiner les espaces comme un décor pour la structure permanente dès le démontage des bâtiments temporaires, une intention qui fut respectée.

Si le site avait été inscrit il y a quelques années, il aurait été difficile de justifier une intervention de cette ampleur. Du côté positif, on pourrait avancer que le nouveau musée ajoute à la vitalité du site. Toutefois, en termes d'authenticité, le nouvel édifice s'écarte du cadre du palais royal des expositions et a détruit une partie du jardin nord.

Intégrité :

Tout aussi important, le nouveau bâtiment nuit à l'intégrité du site. Si la valeur du site est liée à la façon dont la disposition de Melbourne reflète la « forme » générale des expositions autour du monde, une partie de celle-ci a sans conteste été perdue avec le bâtiment du nouveau grand musée.

Évaluation comparative

La grande question est de savoir si le palais royal des expositions et les jardins associés sont exceptionnels de par la façon dont ils représentent le mouvement des grandes expositions. Le débat consiste à savoir s'ils forment un témoignage essentiel du mouvement et dans quelle mesure leur forme demeure intacte. Il faut également considérer si ce qui subsiste illustre bien les objectifs du mouvement des expositions universelles.

Le mouvement des expositions universelles a épousé l'innovation et le changement : des expositions ont été mises sur pied pour présenter les compétences, l'art et les nouvelles limites de la technologie. Dans bon nombre des expositions, les structures des bâtiments eux-mêmes faisaient partie de l'exposition, poussant les nouvelles technologies dans leurs derniers retranchements. À Londres, le Crystal Palace était l'une des plus grandes structures de fonte et de verre jamais assemblées, la tour Eiffel à Paris l'une des plus hautes structures de fonte : tous deux ont été construits pour présenter les progrès de la technologie. Mais le palais royal des expositions était plus prudent dans son approche. La construction, essentiellement faite de briques et de bois, n'était pas en elle-même novatrice. L'architecture est plaisante, mais n'a rien de remarquable, et elle suit des tendances plutôt qu'elle ne les lance.

Les expositions universelles visaient à être novatrices et à donner du sens à la modernité. Elles présentaient des inventions et des réussites technologiques, et célébraient la diversité et l'industrie. Elles montraient aussi la capacité de l'homme à comprendre la portée et la variété des ressources mondiales – qu'elles soient naturelles ou

fabriquées de la main de l'homme – en les classant au sein de systèmes. Dans bien des cas, les grands bâtiments d'exposition étaient ensuite utilisés pour établir des musées de la technologie ou des arts – et cet objectif était intégré aux buts de l'exposition. Ainsi, les expositions voyaient leur objet premier reporté au-delà de leur fermeture.

Le palais royal des expositions fut utilisé après la deuxième exposition comme espace d'exposition avant de devenir une partie du Parlement, en 1901. Ce n'est que dans les dix dernières années, environ, qu'il est redevenu un centre d'exposition.

Ce dossier de proposition d'inscription analyse les grands bâtiments d'exposition subsistants. Quoiqu'un nombre considérable survivent, tels que la tour Eiffel, le Petit et le Grand Palais à Paris, le Glasgow Fine Arts Building, le Memorial Hall à Philadelphie, le Palace of Fine Arts à Chicago, et le Palace of Fine Arts de St Louis, aucune de ces structures n'a été construite comme un hall d'exposition industrielle. [Depuis la rédaction du dossier de proposition d'inscription, le complexe de Santiago du Chili a été identifié, et d'autres informations à ce sujet ont été recherchées.]

Hormis la Tour Eiffel, tous étaient utilisés comme lieu d'exposition pour les beaux-arts. Si l'on part du principe que le grand hall d'exposition industrielle était l'axe directeur des expositions universelles, le seul site à avoir conservé son bâtiment est celui de Melbourne. Toutefois, si l'on cherche des bâtiments représentatifs du mouvement des expositions universelles et de ses idéaux, d'autres candidats existent.

Valeur universelle exceptionnelle

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères ii, iv et vi*.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Il n'y a aucun doute sur le fait que ce site est d'une importance nationale, et d'une grande valeur pour la population de l'État de Victoria. La façon dont il est entretenu reflète la valeur qu'on lui accorde. Il est toutefois plus difficile de justifier sa valeur universelle exceptionnelle.

L'association du complexe avec le mouvement des expositions universelles est très forte, de même que la valeur que lui confère sa rareté est grande. Cependant, l'intégrité du site a été compromise par la construction d'un nouveau grand musée. En deuxième lieu, on ne peut pas dire que la qualité du bâtiment des expositions reflète la grande qualité du mouvement des expositions, non plus que ses idéaux.

L'édifice pourrait éventuellement être considéré comme une réponse particulière de l'Australie au mouvement des expositions universelles, ou comme ayant de l'importance

en tant qu'exemple du mouvement des expositions universelles en Australie ou comme ayant été notamment déterminant dans la création d'une réponse aux idéaux du mouvement des expositions grâce à l'échange d'idées dans une région éloignée des principaux centres de la révolution industrielle. Mais ces aspects ne sont pas analysés dans le dossier de proposition d'inscription.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de la proposition d'inscription soit *différé* afin de permettre à l'État partie d'analyser plus en avant les valeurs culturelles de l'ensemble du site, de considérer sous un autre angle la valeur universelle exceptionnelle potentielle du site et de traiter les questions d'authenticité et d'intégrité. Ceci permettrait d'entreprendre des recherches qui pourraient comprendre :

- Une analyse comparative des ensembles d'exposition existants, de leurs caractéristiques, de leur importance et de leur influence en termes d'échanges d'idées liées à l'innovation technologique et au changement.
- L'authenticité et l'intégrité des jardins Carlton en tant que partie de l'ensemble du site de l'exposition.

ICOMOS, mars 2004

Koguryo (Chine)

No 1135

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | République populaire de Chine |
| <i>Bien proposé :</i> | Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo |
| <i>Lieu :</i> | Comté de Huanren, province du Liaoning et ville de Ji'an, province de Jilin |
| <i>Date de réception :</i> | 22 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

Il s'agit d'une proposition d'inscription sérielle de *sites*.

Brève description :

La proposition d'inscription comprend 40 tombeaux, dont 14 sont des tombes impériales et 26 des tombeaux de nobles. Elle comprend également 3 villes (vestiges archéologiques). Tous les biens appartiennent à la culture Koguryo.

2. LE BIEN

Description

La ville de montagne de Wunu est située au sommet d'une montagne du même nom. La ville était de dimensions considérables, de 1 500 mètres de long et de 300 à 500 m de large. Elle n'a que partiellement été fouillée. La ville haute comprend une terrasse de guet, les fondations d'un palais, un site de camp militaire et une porte. La ville basse était entourée d'une muraille défensive, en partie bâtie et en partie naturelle, utilisant la falaise. La muraille, en tablettes de pierre à l'extérieur et en pierres irrégulières à l'intérieur, mesure environ 1 600 mètres de long, et 2,5-3,5 m de large au sommet contre 5 m en bas. La ville possède trois portes. Elle comporte dans sa partie centrale un vaste bassin (dont le dossier n'explique pas la fonction). On y trouve les fondations d'un palais, vingt sites de camps militaires avec des habitations en demi-cuvette, une tour de guet mesurant 15 mètres sur 17 (fondations seulement) et des vestiges d'entrepôts.

La ville de Guonei se situe sur la rive droite du fleuve Yalu, à l'intérieur de la ville moderne de Ji'an ; de plan presque carré, elle mesure environ 550 sur 700 mètres, et est entourée de murs de pierre construits avec soin.

La ville de montagne de Wandu fut l'une des capitales du Koguryo. Elle est encerclée de murs de pierre, qui suivent

les lignes de la topographie, et possède sept portes. Il y a deux sources dans la ville, qui s'écoulent vers la porte sud jusqu'au fleuve Tonggou. Trois grands éléments architecturaux sont connus dans la ville : les vestiges d'un grand palais édifié sur une terrasse à trois étages composé de plusieurs bâtiments, une plate-forme de guet, un site de camp militaire et un bassin. À l'intérieur de la ville, il y a aussi 37 tombes qui sont postérieures à l'abandon de la ville.

Tombes impériales – 14 au total, chacune illustrant le système funéraire des familles royales de Koguryo. La plupart des tombes sont en pierre ; elles forment une sorte de pyramide à degrés, ou un empilement de pierres. Leur taille varie entre 7 m x 40 m, 9 m x 55 m, 35 m x 35 m et d'autres dimensions. À l'intérieur, elles abritent des chambres funéraires en pierre, et bon nombre de tombes sont couvertes de tuiles en terre cuite.

Une stèle de pierre de 414 après J.-C., portant 1590 caractères qui racontent l'histoire de la fondation de l'État de Koguryo, fait partie de l'ensemble des tombes impériales. Elle fait 6,4 mètres de haut et possède une section carrée de 1 à 2 mètres de largeur.

Les tombes de l'aristocratie – 27, dont 26 surmontées d'un terre, comportent une chambre funéraire en pierre et sont ornées de peintures murales dépeignant des scènes de la vie quotidienne, des fêtes, des sports, la chasse, la nature, des dieux, des fées, des dragons et autres images.

Histoire

Le royaume de Koguryo vit le jour sous la forme d'une puissance régionale et d'un groupe ethnique en 37 avant J.-C., avec la construction de sa première capitale, la cité de montagne de Wunu. Trente ans plus tard, la capitale fut transférée à Guonei, puis en 427 après J.-C. à Pyonyang, aujourd'hui capitale de la République démocratique populaire de Corée.

Guonei et Wandu furent les centres économiques, politiques et culturels du Koguryo pendant des centaines d'années. Guonei fut détruite en 197 après J.-C., lorsque le Koguryo fut vaincu par une autre puissance. La cité de Wandu fut construite en 209 après J.-C. Les deux villes ont été endommagées pendant des guerres et reconstruites à plusieurs reprises.

Après le transfert de la capitale à Pyongyang, Guonei fut considérée comme capitale secondaire. Elle fut alors désertée pendant longtemps, puis restaurée après la fondation de la ville moderne de Ji'an en 1902. Les vestiges de Wunu furent restaurés en 1999 et 2002.

Les sites des villes historiques sont classés comme monuments protégés depuis la seconde moitié du XXe siècle et, en 1983, tous les résidents de la ville de Wandu nouvellement construite ont été déplacés.

On connaît des milliers de tombes Koguryo. Les premières fouilles remontent à l'époque de l'occupation japonaise, pendant la Seconde Guerre mondiale. La République populaire de Chine attachait une grande importance à leur protection, leur étude et leur conservation.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tous les sites proposés pour inscription sont juridiquement protégés et classés comme reliques culturelles nationales. Le dossier indique le nombre de lois et de réglementations protégeant le patrimoine culturel, dont la constitution d'État. Les tombes sont protégées comme ensemble, mais des groupes individuels sont soumis à une législation et à une gestion spécifiques.

Structure de la gestion :

Des unités et des agences spéciales de gestion ont été créées pour protéger et gérer les différents composants de la proposition d'inscription. Il existe des plans de gestion et des plans directeurs pour les cités et les tombes.

Ressources :

La page 34 du dossier de proposition d'inscription présente une liste des coûts et des projets de protection / conservation, par année, depuis 1961. Les fonds viennent des budgets de l'État, de la province et de la ville.

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

Le royaume de Koguryo fut l'un des plus importants, des plus riches, des plus influents et des plus durables dans cette partie du monde. À ce titre, ce qui constitue son patrimoine culturel le plus caractéristique et le plus important devrait être considéré comme l'un des biens culturels les plus remarquables de la région. Les villes représentent trois exemples différents de l'urbanisme de cette période, de cette région et de cette culture. Les tombes, non seulement forment un groupe représentatif de sépultures typiques de Koguryo, illustrent les compétences de construction et d'ingénierie de ce peuple et dépeignent des scènes de la vie quotidienne.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise a eu lieu entre le 2 et le 8 septembre 2003.

Conservation

État de conservation :

L'expert de l'ICOMOS décrit le site comme étant en bon état de conservation. Selon ses termes, la plupart des sites et leurs éléments sont « relativement bien conservés ».

Gestion :

Le système de gestion est décrit comme efficace. Les plans joints au dossier sont impressionnants et il semble que tous les éléments de la proposition d'inscription sont dotés de plans à court et à long terme, y compris pour l'entretien et

le suivi. Les sites sont bien protégés par la législation et disposent de zones tampon assez importantes.

Analyse des risques :

Il semble que les principaux risques liés à la pression du développement existaient dans la ville de Ji'an, qui est un peuplement moderne dans la ville historique. Les nouveaux plans interdisent toute nouvelle construction dans la zone et prévoient de déplacer les nouvelles structures en dehors de la zone du patrimoine dans les cinq à dix ans à venir. Il existe des risques d'inondation, en particulier pour certaines tombes. Des équipes anti-inondation et des mesures spéciales ont été mises en place à titre de prévention et afin de garantir une réponse immédiate en période de risque. Ji'an est une région à risque sismique.

Authenticité et intégrité

Les sites sont aussi authentiques que des sites archéologiques peuvent l'être. Les cités ne sont que partiellement fouillées et les vestiges visibles ont été préservés et protégés sans en affecter leur authenticité. Les tombes sont authentiques, sans ajouts modernes ou tardifs (hormis de petites entrées et des systèmes de surveillance).

Évaluation comparative

Deux des villes sont les premières capitales du royaume de Koguryo et sont à ce titre sans équivalent. L'une d'entre elles est une ville de montagne, l'autre est édifée sur un terrain plat.

Les tombes ont été sélectionnées parmi 7000. Les seules qui peuvent leur être comparées se trouvent en République démocratique populaire de Corée, mais pour la plupart elles appartiennent à une époque plus tardive du royaume de Koguryo, et sont donc complémentaires.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Ces biens, qui représentent une culture importante d'une vaste région du monde, sont d'une valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères :

Critère ii : Les cités sont un premier exemple de villes de montagne, plus tard « copiées » par des cultures voisines. La grande stèle et une longue inscription sur l'une des tombes montrent l'influence de la culture chinoise sur le peuple de Koguryo (qui n'a jamais développé sa propre écriture). Les peintures à l'intérieur des tombes, si elles témoignent de compétences artistiques et d'un style propre, sont aussi un exemple d'influence importante sur d'autres cultures.

Critère iii : Ces biens culturels sont sans aucun doute les vestiges et les traces très particulières de la civilisation disparue de Koguryo (au VIIe siècle après J.-C.).

Critère iv : Les capitales ont influencé les concepts de construction du Koguryo. Le bien illustre aussi l'évolution de l'architecture et des styles funéraires.

Critère v : Les capitales utilisent parfaitement la nature – roches, forêts et fleuves – et s'y mêlent harmonieusement.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Il convient d'encourager la République populaire de Chine et la République démocratique populaire de Corée à proposer une proposition d'inscription conjointe de sites relatifs au Koguryo – lorsque les deux États parties le jugeront souhaitable.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii, iii, iv et v* :

Critère i : Les tombes représentent un chef d'œuvre du génie créateur humain pour leurs peintures murales et leurs structures.

Et *critères ii, iii, iv et v* expliqués dans le paragraphe précédent correspondant.

ICOMOS, mars 2004

Champaner - Pavagadh (Inde)

No 1101

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | Inde |
| <i>Bien proposé :</i> | Parc archéologique de Champaner-Pavagadh |
| <i>Lieu :</i> | État du Gujarat, district de Panchmahal |
| <i>Date de réception :</i> | 29 janvier 2002 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Cet ensemble de biens appartenant au patrimoine archéologique, historique et culturel vivant est situé dans un paysage d'une beauté saisissante. Il comprend des sites préhistoriques (Chalcolithique), une forteresse perchée sur une colline datant de l'ancienne capitale hindoue et les vestiges de la capitale désertée du XVe siècle de l'État du Gujarat. Cette ancienne capitale est en partie enfouie sous terre, inexplorée et intacte. La proposition d'inscription comprend également des fortifications, des palais, des édifices religieux, des quartiers résidentiels, des installations d'eau et autres.

Au sommet de la colline Pavagadh se trouve aujourd'hui un temple dédié à Kalikamata, considéré comme un sanctuaire important, qui attire toute l'année un grand nombre de pèlerins.

2. LE BIEN

Description

Selon les termes du dossier de proposition d'inscription : « À Champaner, la terre, les hommes et le patrimoine bâti sont autant de composantes individuelles d'un ensemble dynamique complexe. »

L'une des composantes et des valeurs très significatives de cette proposition d'inscription est l'environnement naturel. Les biens faisant partie de cette proposition d'inscription sont situés au pied de la colline Pavagadh et à son pourtour ; la colline Pavagadh est entourée d'autres petites collines, de tertres, de plateaux et d'escarpements ; ce paysage est le résultat des coulées de laves et de l'activité volcanique passée. Le sommet de la colline est couronné

par le temple de Kalikamata. Le site proposé pour inscription comprend des fortifications, des installations d'eau et différents édifices construits entre le VIIIe et le XVe siècles, ainsi que la ville abandonnée de Mahmud Begharha. Il comprend aussi le village actuel de Champaner, situé à l'intérieur de la zone de la ville historique.

Le texte de proposition décrit deux zones.

La première est la cité royale, entourée de hauts murs d'enceinte en pierre, hérissés de tours et percés de portes. Cette cité abritait autrefois des palais, des jardins, une mosquée royale et des bâtiments administratifs. Elle comprend aujourd'hui le village actuel et les bureaux du gouvernement.

La plus grande partie de l'ancienne cité royale est enterrée et n'a pas été fouillée. La partie découverte donne une vision instructive de ce qu'a pu être une capitale médiévale dans la région. Un chemin de procession passant par la porte de la ville relie le palais royal à la mosquée qui se trouve en dehors de la cité royale.

La deuxième zone, appelée Jahanpanah, est également en ruines et n'a pas été fouillée. Là se trouvait la capitale de Begharha, qui fut abandonnée au milieu du XVIe siècle lorsqu'elle fut conquise par l'empire moghol.

Le plan de la ville a été étudié en mettant au jour le réseau des rues principales, travaux au cours desquels sont apparus un puits et des rues pavées, toutes rayonnant du centre de la ville vers les fortifications. Partout où cela était nécessaire, les obstacles topographiques ont été contournés par des passerelles et des murs de soutènement.

Le texte n'explique pas clairement l'extension actuelle des fouilles mais déclare que la totalité de la zone est aujourd'hui un site de fouille qui comprend :

- les quartiers résidentiels des populations riches et plus modestes, comprenant les jardins et les canalisations d'eau qui font partie de la planification de la ville ;
- les boutiques et les marchés longeant les rues ; certains commerces possédaient des sous-sols pour le stockage des marchandises ;
- les pavillons et les jardins publics ;
- les mosquées situées dans et autour des zones résidentielles ; certaines d'entre elles sont monumentales ; à côté des mosquées se trouvent des cimetières et des mausolées ;
- des temples, situés principalement sur la colline Pavagadh, sont dédiés aux différentes divinités hindoues. Le plus ancien temple est en ruines, mais tous les autres, à une exception près, sont encore des lieux de prière. Les temples sont richement décorés, essentiellement de bas-reliefs en pierre ;
- le Patha, ou chemin des pèlerins, est considéré comme l'élément le plus important du lieu et « l'âme de Champaner » ; le développement et la vie de la ville ont toujours été étroitement liés à ce chemin. Il s'élève du

plateau jusqu'au sommet de la colline Pavagadh ; il est constitué de milliers de marches et de structures décoratives et fonctionnelles variées ;

- les mosquées comptent parmi les éléments architecturaux les plus imposants du site ; certaines d'entre elles sont des précurseurs de l'architecture moghole, un mélange des traditions et de l'artisanat hindoue et des préceptes musulmans. Les structures architecturales possèdent aussi les premiers éléments architectoniques hindous (colonne, poutre, dôme) et des apports de l'islam tels que les grands dômes.

- les tombeaux sont presque toujours de plan carré, avec un dôme reposant sur des colonnes. Ils sont très décorés et souvent associés à une mosquée ;

- l'architecture militaire comprend les fortifications, des bastions, des baraquements et des camps construits avec soin, ainsi que des prisons ;

- les palais sont pratiquement tous en ruines ; ils ont appartenu aux différentes dynasties royales successives et comportaient pour la plupart des jardins et des fortifications ;

- les pavillons sont une caractéristique essentielle des jardins, à l'intérieur des palais comme à l'extérieur. Champaner était bien connue pour ses pavillons d'agrément. Mahmud Begharha, par exemple, invita le célèbre paysagiste persan à dessiner les jardins de son palais, et sans doute le pavillon ;

- les portes, nombreuses, conduisent les pèlerins au sommet de la colline Pavagadh. D'autres s'ouvrent dans des structures défensives comme les enceintes de la ville ou des palais. Certaines de ces portes individuelles possèdent des caractéristiques architecturales extraordinaires et exemplaires ;

- les systèmes de canalisation de l'eau sont intégrés et inséparables de la conception urbaine et de la vie culturelle de Champaner. Les aménagements comprennent des réserves d'eau, des citernes, des réservoirs, des retenues d'eau et des systèmes de collecte utilisant des barrages. Différents types de puits ont été construits dans cette zone – dont beaucoup sont encore utilisés. Au XVI^e siècle, le système de distribution de l'eau servait des objectifs d'agrément et d'esthétique ainsi que l'usage quotidien. Certaines maisons avaient l'eau courante et de nombreux jardins et pavillons étaient agrémentés de canaux.

Histoire

Certains vestiges matériels prouvent que cette zone était habitée dès l'époque chalcolithique. Il semble, d'après les découvertes actuelles, que le site fut abandonné vers l'an 400 apr. J.-C.

L'histoire du site est marquée d'une composante immatérielle importante : celle de la légende qui raconte que la colline Pavagadh est le lieu où tomba l'orteil droit de la déesse Kalika, d'où la valeur particulière du site, qui ne relève pas uniquement de la réalité historique.

(Aucune mention n'est faite dans le dossier concernant la période comprise entre le Ve et le XIII^e siècle.)

La zone fut conquise au XIII^e siècle par Khichi Chauhan, lequel construisit son premier établissement au sommet de la colline Pavagadh. Les seigneurs de cette dynastie entourèrent de fortifications le plateau au-dessus duquel s'élève la colline. Les temples comptent parmi les vestiges bâtis les plus anciens. Il reste de cette époque d'autres vestiges importants comme les réservoirs d'eau.

Les souverains turcs du Gujarat firent la conquête de Champaner en 1484. En prenant la décision de faire de Champaner sa capitale, Mahmud Begharha amorça la phase historique la plus importante de la cité. La nouvelle ville fut construite au pied de la colline et non pas à son sommet, comme ce fut le cas pour les premières installations. L'architecture traduit parfaitement le statut de capitale et de résidence royale de la ville. Champaner resta la capitale du Gujarat jusqu'en 1536.

Elle fut ensuite abandonnée et ne connut plus d'autres périodes de construction importante. Lorsque les Britanniques investirent la place en 1807, on rapporte que Champaner ne comptait que 500 habitants.

Aujourd'hui, c'est l'importance du caractère religieux du site qui le maintient en vie. Le lieu attire des milliers de pèlerins et de participants à des fêtes et des festivals.

La principale communauté est hindoue. Il y a quelques familles musulmanes et chrétiennes et quelques bergers nomades. Le recensement de 1982 rapporte que la zone comporte une population de 1856 habitants répartis en 387 foyers.

Politique de gestion

Le dossier de proposition d'inscription fait apparaître une absence de gestion et aucunes structures de gestion ou de responsabilités clairement établies. Le dossier parle d'actions futures à pendre à cet égard, notamment le classement de la totalité de la zone en « parc archéologique » doté d'une structure administrative, d'un personnel et d'un plan détaillé. Actuellement, malgré des efforts considérables et l'élaboration de différents plans, rien n'est encore en place. L'évaluation de l'expert parle d'un « système de gestion qui semble prometteur », mais d'après sa description, cela se limiterait à un processus de prise de décision. Il est clairement exposé dans le rapport d'évaluation qu'il y a un manque de stratégie et que, par conséquent, les décisions se prennent sur une base *ad hoc*.

Les temples sont gérés de manière traditionnelle et les vestiges archéologiques sont protégés par la loi, mais la zone proposée pour inscription est beaucoup plus vaste. Il semble aussi que des efforts soient faits en direction d'études et d'inventaires, mais actuellement, il n'existe pas de véritable inventaire des biens du site.

Dispositions légales :

La constitution de l'Inde reconnaît la valeur du patrimoine culturel. L'Inde dispose d'une législation capable de protéger les sites archéologiques, mais il n'est mentionné

nulle part dans le dossier de proposition si tout ou partie du site de Champaner est protégé en tant que site archéologique. *L'Archaeological Survey of India* (agence chargée de l'archéologie en Inde) protège les 39 édifices visibles sur le site.

Une grande partie de la zone est visée par la « loi sur la réserve forestière » mais, selon le dossier de proposition d'inscription, il n'existe pas de dispositions pour protéger le patrimoine culturel.

Structure de la gestion :

Il n'existe ni plan ni structure de gestion. Il existe en revanche un système de réunions des principales parties prenantes qui prennent des décisions sur diverses actions. Le système n'est pas une structure légale mais il repose sur le rôle réglementaire de certains participants et sur une part de bonne volonté. Il y a des groupes intéressés, beaucoup de bonne volonté mais il semble qu'il n'y ait pas d'engagement clair d'une autorité responsable quelconque pour la totalité de la zone, qui soit susceptible de remplacer pour quelque temps l'absence de plan de gestion et de structure d'application.

Le dossier indique des plans pour l'avenir et un plan d'aménagement du paysage, mais n'indique pas de délais d'application ni de statut juridique.

Ressources :

Il n'existe pas de ressources financières permanentes. Toutes les ressources financières mentionnées sont des subventions et des dons destinés à des missions particulières versés sur une base *ad hoc*, sans indication d'engagements futurs.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La justification émanant de l'État partie est très vague. Bien que les descriptions des différents éléments ainsi que les photographies montrent un site véritablement impressionnant et complexe, la justification de la proposition d'inscription n'est pas toujours évidente.

Elle est fondée sur le fait que le site possède :

- une implantation géographique significative ;
- une géologie particulière ;
- une préhistoire importante (sans effort pour expliquer cette importance).
- un urbanisme régional important ; le site abritant les capitales régionales des périodes hindoue et moghole, la zone peut être importante pour comprendre la planification de ces villes à ces périodes de l'histoire ;
- un site archéologique important, d'autant que la ville du XVe siècle est intacte sous la surface du sol ;
- des éléments architecturaux importants ; si cela est vrai, le dossier ne le montre pas et n'explique pas en quoi ils sont importants ;

- des systèmes d'adduction d'eau importants ; il ne fait aucun doute que les différentes solutions conçues pour capter l'eau et l'utiliser dans l'architecture et les usages quotidiens sont significatives et impressionnantes ;

- une importance religieuse qui, d'après le dossier, a un rayonnement régional.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en septembre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Plusieurs monuments (39) sont protégés et conservés par *L'Archaeological Survey of India*.

État de conservation :

La plus grande partie du site n'a ni plan ni politique de conservation. Sa seule protection est juridique et inscrite dans des intentions pour l'avenir.

Gestion :

Décrite précédemment au chapitre ***Politique de gestion***.

En résumé, il n'y a ni plan de gestion ni engagement en vue d'en préparer un.

Il n'existe aucune autorité en position d'être considérée comme responsable du site.

Il a semblé à l'expert en mission qu'un système *ad hoc* en place répond temporairement aux besoins de gestion.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition et le rapport d'expertise désignent différents risques – absence de plan détaillé, pillage des pierres pour réutilisation dans de nouvelles constructions (bien que cette pratique ait été en grande partie stoppée), le développement agricole et industriel, l'empiètement des habitations et certaines activités d'aménagement menées par l'ASI (aménagement paysagers autour de sites individuels).

Authenticité et intégrité

Étant donné que la plus grande partie du site archéologique reste inexplorée, son authenticité est garantie. Il semble que la plus grande partie des environs aient conservé leur authenticité.

Évaluation comparative

Comparé à d'autres villes de la même période et de la région, Champaner est la plus complète et n'a subi aucun changement. C'est l'unique ville islamique pré-moghole complète existante.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Il est à déplorer que ce qui semble être une proposition d'inscription valable ne parvienne pas à prouver ses valeurs et sa validité en raison de la faiblesse de son dossier de proposition. Ce n'est que par les descriptions et les images que l'on peut supposer que le site pourrait être de valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères :

L'État partie suggère d'inscrire le bien sur la base des critères suivants :

Critère i : Le site est un chef d'œuvre du génie de Mahmud Begharha, fondateur de plusieurs villes au XVe siècle apr. J.-C.

Critère ii : Échange de valeurs humaines pendant une période donnée, développement de l'architecture ou de la technologie, de l'urbanisme ou de la conception paysagère.

Critère iii : Témoignage unique d'une tradition culturelle ou d'une civilisation vivante ou disparue.

Critère iv : Exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural ou d'un paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine.

Critère v : Exemple d'établissement humain traditionnel, d'un territoire représentatif d'une culture, haut degré de survivance.

Tout ce qui précède reprend les termes du dossier de proposition d'inscription sans comparaisons ou explications supplémentaires pour justifier ces propos.

Déclaration de valeur :

Le dossier base sa déclaration de valeur sur le fait que l'importance du site a été reconnue par différentes organisations et par l'État. Il ne présente pas de véritable déclaration de valeur.

L'accent n'est pas mis sur l'habileté des constructeurs du passé qui ont su utiliser une topographie difficile et qui ont construit des édifices comptant parmi les meilleurs exemples de l'architecture militaire.

Il semble que le dossier ne rende pas justice à la grande valeur réelle du site.

L'élément le plus important de ce dossier réside en ce que cette ville du XVe siècle est une cité islamique pré-moghole illustrant une transition entre les traditions hindoues et musulmanes.

L'évaluation de la mission d'expertise mentionne aussi l'extrême importance religieuse du site.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de cette proposition d'inscription soit **différé** afin de permettre à l'État partie de fournir les éléments suivants :

- un plan de gestion approprié qui inclurait un régime de gestion et une planification détaillée. À l'heure actuelle, les intentions pour un tel régime sont seules indiquées dans le dossier de proposition d'inscription et aucun plan de gestion n'est en œuvre. 39 monuments individuels sont gérés par l'*Archaeological Survey of India*, mais ce ne sont que des éléments de la proposition d'inscription ;

- une explication de la valeur universelle exceptionnelle du bien à travers les critères du patrimoine mondial. Cette explication ne figure pas dans le dossier ;

- une analyse comparative qui montrerait les particularités et l'importance de ce bien au regard de sites similaires ;

- des plans détaillés pour les sites individuels compris dans la proposition d'inscription.

L'ICOMOS estime que, selon le dossier de proposition d'inscription qui décrit l'importance du site en tant que lieu de pèlerinage, le bien se conformerait éventuellement à l'application du critère vi.

ICOMOS, mars 2004

Pasargades (Iran)

No 1106

1. IDENTIFICATION

État partie : République islamique d'Iran

Bien proposé : Pasargades

Lieu : Province du Fars

Date de réception : 30 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description

Pasargades fut la première capitale dynastique de l'Empire achéménide, créée par Cyrus II le Grand au cœur de la Perse au VI^e siècle avant notre ère. Ses palais, ses jardins, ainsi que le mausolée de Cyrus, sont un exemple exceptionnel de la première phase de l'évolution de l'art et de l'architecture royaux achéménides, et un témoignage non moins exemplaire de la civilisation perse.

2. LE BIEN

Description

Le site archéologique de Pasargades fut la première capitale de l'Empire perse des Achéménides. Il se situe dans la plaine du Polvar, au cœur du Fars, la patrie des Perses. L'emplacement de la ville est également marqué par son nom : le « Camp des Perses ». La ville fut construite par Cyrus II le Grand au VI^e siècle avant notre ère. La zone principale (160 ha, environ 2,7 x 0,8 km) est entourée d'un grand paysage formant la zone tampon (7 127 ha).

La zone principale comprend les monuments suivants :

- Le mausolée de Cyrus le Grand, au sud ;
- Le Tall-e Takht (ou Tall-e Takht-e Sulaiman, le « trône de Salomon ») et ses fortifications, sur une colline au nord de la zone principale ;
- L'ensemble royal au centre de la zone principale, dans la plaine, se composant des vestiges : de la porte (Porte R), de la salle d'audience (palais S), du palais résidentiel (palais P) et du jardin royal (les « quatre jardins »).

- Dans la partie orientale se trouve une petite structure (16 x 16 m) identifiée comme le pont. Au nord de l'ensemble royal se dresse le Zendan-e Sulaiman (la prison de Salomon), une tour de pierre, d'environ 14 m de haut, dont la date est incertaine.

La zone principale inclut la principale zone fouillée. L'ancienne capitale s'étendait bien au-delà de cette zone et n'a pas encore été fouillée. La zone tampon comporte d'autres vestiges, dont : l'enceinte sacrée (vers 550-530 avant notre ère), et les sites de Tall-e Nokhodi, Tall-e Khari, Tall-e Se Asiyab, Do Talan, dont certains sont préhistoriques, ainsi que la médresa ou caravansérail (XIV^e siècle de notre ère). La zone tampon abrite également cinq petits villages ruraux, habités par des agriculteurs.

Le mausolée de Cyrus le Grand fut construit en calcaire blanc autour de 540-530 avant notre ère. La base (13,35 x 12,30 m) de la structure est formée de six gradins en retrait, dont le premier fait 170 cm de haut, le deuxième et le troisième, 104 cm, et les trois derniers, 57,5 cm. La chambre funéraire du mausolée, en haut, a la forme d'une simple maison à pignon avec une petite ouverture à l'ouest. À l'époque médiévale, on croyait qu'il s'agissait de la tombe de la mère de Salomon, et une mosquée fut construite autour, en réemployant des colonnes des ruines des anciens palais. Une petite niche de prière, un mihrab, fut sculptée dans la chambre funéraire de la tombe. Dans les années 1970, pendant une restauration, les vestiges de la mosquée furent enlevés, et les anciens fragments déposés à proximité de leur lieu d'origine.

Le Tall-e Takht fait référence à la grande plate-forme en terrasse fortifiée construite sur une colline, à la limite nord de Pasargades : une grande structure de calcaire en maçonnerie sèche, utilisant de grands blocs réguliers de pierre et une technique d'assemblage appelée *anathyrosis*, connue en Asie Mineure au VI^e siècle. Le plan général de la terrasse est un parallélogramme d'environ 98 x 79 m, avec des retraits au nord et au sud et une élévation d'origine de 15 m. La première phase de la construction, commandée par Cyrus le Grand, prit fin à sa mort en 530 avant notre ère. La seconde phase eut lieu sous le règne de Darius le Grand (522-486 avant notre ère), selon une technique de construction en brique crue.

L'ensemble royal occupe la zone centrale de Pasargades. Il comporte plusieurs palais situés à l'origine dans un ensemble de jardins (les « quatre jardins »). La couleur est conférée à l'architecture par les pierres noires et blanches qui en forment la structure. Le corps principal des palais est formé d'une salle hypostyle, flanquée de portiques. La *salle d'audience* (palais S) fut construite vers 539 avant notre ère. Sa salle hypostyle compte deux rangées de quatre colonnes chacune. Les bases des colonnes sont en pierre noire (1,43 x 1,43 m), et les fûts, en calcaire blanc. La base de la colonne fait 1,04 m de haut, et le fût, 12,06 m. Les chapiteaux étaient en pierre noire. On trouve des traces d'un chapiteau représentant un lion hybride, à cornes et crête. Le palais comportait un portique de chaque côté. Certains des bas-reliefs des embrasures sont préservés, représentant des figures humaines et des monstres. Le *palais résidentiel* (palais P) de Cyrus II fut construit en 535-530 avant notre ère ; sa salle hypostyle (31,1 x 22,1 m) comporte cinq rangées de six colonnes, et

son impressionnant portique sud-est mesure 75,5 x 9,3 m. La *porte (Porte R)* se dresse à la limite est de la zone principale. Il s'agit d'une salle hypostyle au plan rectangulaire de 26,2 x 22,2 m. L'un des jambages de la porte présente le célèbre relief de la « figure ailée ». Les *pavillons A et B* étaient probablement des entrées vers le jardin royal. Des deux, le pavillon B est le mieux préservé ; il consiste en une plate-forme rectangulaire de pierres taillées, de 11,7 x 10,1 m.

Histoire

La terre de Fars, ou Perse, était la patrie des Achéménides, la tribu perse que Cyrus II le Grand (qui régna de 559 à 529 avant notre ère environ) conduisit à la victoire sur les Mèdes en 550. Comme c'était la coutume, Cyrus choisit l'emplacement de sa capitale à proximité du site de sa victoire sur Astyage, le roi mède. Cette première victoire fut suivie par la conquête de la Lydie, de l'Empire néo-babylonien et de l'Égypte, et l'empire fut ensuite consolidé et agrandi par son fils Cambyse (529-522 avant notre ère) et par Darius I^{er} le Grand (521-486 avant notre ère). Cyrus est évoqué dans la Bible comme le libérateur de Babylone, et celui qui ramena les Juifs de leur exil.

Darius I^{er} décida de construire une nouvelle capitale symbolique pour l'empire, à Persépolis, quelque 70 km plus au sud. Néanmoins, Pasargades demeura un important centre dynastique jusqu'à la conquête de l'empire par Alexandre le Grand de Macédoine, en 330 avant notre ère. Selon certains auteurs antiques, comme Hérodote et Arrien, Alexandre rendit hommage à la tombe de Cyrus et la fit restaurer.

Plus tard, Tall-e Takht continua d'être utilisé en tant que fort, tandis que les palais étaient abandonnés et les matériaux réutilisés. À partir du VII^e siècle, la tombe de Cyrus fut appelée la tombe de la mère de Salomon, et elle devint un lieu de pèlerinage. Au Xe siècle, une petite mosquée fut construite autour, utilisée jusqu'au XIV^e siècle. Des voyageurs visitèrent le site au fil des siècles, lesquels témoignèrent de la perte progressive de divers éléments. On accordait une attention toute spéciale à la tombe de Cyrus et à la terrasse fortifiée de Tall-e Takht.

Politique de gestion :

Dispositions légales :

La zone principale proposée pour inscription appartient au gouvernement de la République islamique d'Iran, et est confié aux bons soins de l'Organisation du patrimoine culturel iranien (ICHO). Les terrains de la zone tampon sont propriété privée.

La législation nationale iranienne protège le site de Pasargades depuis 1931.

Structure de la gestion :

La gestion du site incombe à l'Organisation du patrimoine culturel iranien, qui a adopté un plan de gestion en 2002. À l'échelon local, la gestion est sous la responsabilité de la

Fondation de recherche Parsa-Pasargades (PPRF), fondée pour gérer, conserver et entretenir Persépolis et Pasargades. La PPRS a établi une délégation permanente à Pasargades, sous la direction d'un architecte du patrimoine. La PPRS bénéficie du soutien direct de l'office central de l'ICHO à Téhéran, du gouvernement provincial et des autorités locales. Pour garantir la sécurité du site, les autorités locales et provinciales fournissent des gardiens et le soutien du ministère de la Police. Jusqu'à présent, aucun acte de vandalisme ni aucun vol n'ont eu lieu sur ce site. Le personnel travaillant à la conservation et à la surveillance des monuments est employé de façon régulière, avec des contrats à long terme.

Ressources :

La Fondation (PPRF) sur le site dispose de trois sources de soutien financier pour les activités de conservation et de restauration, l'emploi de toutes les catégories du personnel et les activités liées à la promotion du tourisme. La principale source de financement vient de l'ICHO, à Téhéran. La deuxième source est le gouvernement provincial du Fars, où se trouve Pasargades, et la troisième source est une part de 25 % sur les recettes générées par la PPRF, essentiellement des droits d'entrée.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Pasargades fut la première capitale du premier grand empire pluriculturel en Asie occidentale et peut-être dans toute l'histoire de l'humanité. Pasargades est aussi la première manifestation d'un art impérial combiné (composite, synthétique) au Proche-Orient, l'art achéménide. De surcroît, Pasargades est la première manifestation de l'art et de l'architecture perses ou iraniens dans l'histoire écrite de l'Iran antique. Aucun autre vestige architectural de l'époque n'est comparable à Pasargades dans tout le Proche-Orient, et d'ailleurs dans le monde. Pasargades est présenté comme proposition d'inscription individuelle sur la base des critères i, ii, iii et iv.

Critère i et iv : Un chef-d'œuvre du génie créateur de l'humanité par son architecture composite et son urbanisme, qui comprend le premier exemple du type des « quatre jardins » prévalant en Asie occidentale jusqu'au XVIII^e siècle (l'Ispahan safavide ou l'Inde moghole).

Critère ii : La première capitale du premier grand empire pluriculturel en Asie occidentale et peut-être dans l'histoire de l'humanité. Un empire qui reconnaissait et respectait les valeurs culturelles et religieuses de chaque nation et les reflétait dans ses lois (retour à Jérusalem des Juifs en captivité à Babylone, par exemple, voir la Bible) et son art (composite, essentiellement une architecture gréco-perse).

Critère iii : Un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site proposé pour inscription en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Après la chute de l'Empire achéménide, la plupart des structures de Pasargades furent abandonnées et progressivement détruites, les matériaux réutilisés. Toutefois, le Tall-e Takht est resté en usage en tant que forteresse. À partir du VII^e siècle, la tombe de Cyrus II le Grand devint un lieu de pèlerinage, et une mosquée fut édifée autour entre le Xe et le XIV^e siècle.

Les premières fouilles scientifiques furent conduites par E. Herzfeld en 1928, et poursuivies par le service archéologique d'Iran. Le site fut placé sous protection juridique en 1931. Une mission archéologique britannique menée par le Dr Stronach étudia le site dans les années 1960, et une mission italienne réalisa quelques travaux de restauration dans les années 1970.

État de conservation :

Les vestiges architecturaux de la zone principale de Pasargades sont en relativement bon état. La conservation du site est respectueuse et minimale. Certains problèmes de conservation sont signalés cependant en ce qui concerne les éléments les plus délicats, tels que les célèbres bas-reliefs, qui restent *in situ*.

Gestion :

Le plan de gestion de la zone a été préparé par la récente Fondation de recherche Parsa-Pasargades (PPRF), associée à l'Organisation du patrimoine culturel iranien. Le programme de la PPRF se concentre sur le paysage culturel auquel appartiennent Pasargades et Persépolis ainsi que d'autres sites de la région. On accorde une attention spéciale à l'étude de toute l'ancienne cité de Pasargades et de ses monuments, au développement de mesures appropriées de conservation et de présentation, ainsi que d'installations et de transport pour le tourisme culturel, tout en s'efforçant d'améliorer les conditions sociales de la population locale et de sensibiliser le public aux valeurs économiques, sociales et culturelles de Pasargades. La gestion du site comprend l'établissement d'une commission, qui implique toutes les autorités compétentes ainsi que des représentants des habitants.

Sur la base de la connaissance actuelle du site, il est recommandé de limiter la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à la zone principale. Les sites supplémentaires indiqués dans la proposition d'inscription peuvent être maintenus dans la zone tampon. Avec la progression de l'exploration de l'ancienne capitale, et sur la base d'un surcroît d'informations sur l'envergure réelle

de l'ancienne zone urbaine, il est probable que la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera révisée en conséquence.

Analyse des risques :

Les principales pressions sur le site viennent de l'agriculture et du potentiel de croissance des villages dans la zone tampon. Ici, la terre est propriété privée. On note que le niveau actuel de développement des villages est très bas ; le risque n'est donc pas immédiat. En fait, dans le système de gestion du site, on accorde une attention toute particulière à la surveillance de la situation et à la coordination de tout développement avec les habitants.

Si la région de Pasargades est une zone à risque sismique, aucun tremblement de terre n'a été rapporté pendant le siècle écoulé. En revanche, il existe un risque d'inondation, ce qui a causé quelques dégâts ces dernières années. Pour l'instant, on n'observe aucune pollution dans la région, mais cet aspect nécessite un suivi, afin d'éviter tout développement préjudiciable à l'avenir - en cas de construction de sites industriels dans la région.

Authenticité et intégrité

Il est confirmé que le site de Pasargades était la capitale de Cyrus le Grand. En tenant compte du caractère de site archéologique de la zone, on peut considérer qu'elle remplit les conditions d'authenticité requises par les *Orientations*. Les restaurations ont été limitées, et il n'y a eu aucune reconstruction moderne sur le site.

Le site s'inscrit dans un paysage agricole encore cultivé à ce jour. La zone tampon comprend cinq villages, utilisés par la population agricole. Dans son ensemble, la zone conserve son intégrité traditionnelle.

Évaluation comparative

En sa qualité de première capitale de l'Empire achéménide, Pasargades peut être considérée comme unique. Plus tard, d'autres villes devinrent les capitales de l'empire, notamment Persépolis, construite par Darius I^{er} à partir de 518 avant notre ère, ainsi que les anciennes cités de Suse et de Babylone. Pendant toute la période achéménide, Pasargades a conservé toute son importance, en tant que ville du fondateur de la dynastie, et elle est restée le lieu du couronnement des empereurs et des cérémonies spéciales.

Il n'existe aucun site réellement comparable à Pasargades, qui fut construite avec la contribution d'ouvriers de Babylone et d'Ionie. Sur le plan architectural, elle présente des similitudes avec l'architecture grecque ionienne, par exemple dans les détails des bases des colonnes. Parallèlement, Pasargades a établi le modèle de la ville jardin dotée de pavillons, et a lancé le développement de l'architecture royale perse, avec son caractère et son identité propres. On la distingue de l'architecture assyrienne ou babylonienne antérieure par ses bâtiments détachés. L'art et l'architecture achéménides ont atteint leur apogée à Persépolis, qui diffère de Pasargades à la fois en termes d'architecture et de concept. Pourtant, on peut

les considérer comme deux parties d'un même processus d'évolution.

Les inscriptions actuelles sur la Liste du patrimoine mondial relatives à la civilisation achéménide ne comprennent que Persépolis, inscrite en 1979 sur la base des critères i, iii et vi.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance de Pasargades réside principalement dans son statut de première capitale dynastique de l'Empire achéménide, construite par Cyrus le Grand, fondateur de la dynastie, au cœur de la patrie des Perses. Ce grand empire s'étendait de la Méditerranée orientale et de l'Égypte à l'Indus, en Inde. On le considère comme le premier empire caractérisé par le respect de la diversité culturelle des peuples, une caractéristique que reflète l'architecture royale achéménide, qui est devenue une représentation synthétique des différentes cultures. Pasargades représente la première phase de cette évolution vers une architecture spécifiquement perse, qui s'exprima pleinement ensuite à Persépolis. Pasargades devint également le modèle du concept de jardin perse, avec des pavillons et des palais à portiques (en persan, « *paradayadam* » ou « *paradis* », « retraite plaisante », « parc »).

Évaluation des critères :

Critère i : Pasargades est la première expression exceptionnelle de l'architecture royale achéménide. Les constructeurs venaient de Babylone et d'Ionie, et la conception introduisit des thèmes régionaux pré-existants, en les intégrant à l'architecture royale achéménide.

Critère ii : La capitale dynastique de Pasargades fut construite par Cyrus le Grand, avec la contribution de différents peuples de l'empire qu'il avait créé. Elle fut une étape fondamentale dans l'évolution de l'art et de l'architecture perses classiques.

Critère iii : Le site archéologique de Pasargades avec ses palais, ses jardins et la tombe du fondateur de la dynastie, Cyrus le Grand, représente un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide en Perse.

Critère iv : Le type d'ensemble royal à « quatre jardins », créé à Pasargades, devint un modèle qui se répandit dans l'architecture et la conception d'Asie occidentale. Le jardin, avec ses pavillons et ses canaux, repose sur un tracé formel, et l'architecture se caractérise par ses détails raffinés et son élégante verticalité.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères i, ii, iii et iv*** :

Critère i : Pasargades est la première expression exceptionnelle de l'architecture royale achéménide.

Critère ii : La capitale dynastique de Pasargades fut construite par Cyrus le Grand, avec la contribution de différents peuples de l'empire qu'il avait créé. Elle fut une étape fondamentale dans l'évolution de l'art et de l'architecture perses classiques.

Critère iii : Le site archéologique de Pasargades avec ses palais, ses jardins et la tombe du fondateur de la dynastie, Cyrus le Grand, représente un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide en Perse.

Critère iv : Le type d'ensemble royal à « quatre jardins », créé à Pasargades, devint un modèle qui se répandit dans l'architecture et la conception d'Asie occidentale.

ICOMOS, mars 2004

Monts Kii (Japon)

No 1142

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | Japon |
| <i>Bien proposé :</i> | Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii et paysages culturels environnants |
| <i>Lieu :</i> | Préfectures de Mie, de Nara et de Wakayama |
| <i>Date de réception :</i> | 27 janvier 2003 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Nichés au cœur de denses forêts, dans les monts Kii qui surplombent l'océan Pacifique, trois sites sacrés, Yoshino et Omine, Kumano Sanzan et Koyasan, reliés par des chemins de pèlerinage aux anciennes capitales de Nara et de Kyoto, reflètent une fusion unique entre le shinto, enraciné dans l'antique tradition japonaise du culte de la nature, et le bouddhisme venu depuis la Chine et la péninsule coréenne s'implanter au Japon. Ensemble, les sites et la forêt qui les entoure reflètent une tradition pérenne et extraordinairement bien documentée de sanctification des montagnes, vivante depuis 1 200 ans.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription se compose de trois sites sacrés, au cœur des forêts denses des monts Kii, une péninsule avançant dans l'océan Pacifique, avec un réseau complexe de voies et de chemins entre les sites et entre ceux-ci et les anciennes capitales de Nara et de Kyoto au nord, qui connurent leur apogée du VI^e siècle à 1868.

Les sommets abrupts et déchirés de la péninsule de Kii s'élèvent sur une altitude de 1 000 à 2 000 mètres ; ils sont couverts de bois très denses. La zone est humide ; les précipitations élevées (plus de 3 000 mm), alimentent quantité de cours d'eau, de rivières et de cascades entre les montagnes.

La beauté naturelle de la région et son environnement montagneux sévère mais serein sont probablement révévés depuis l'époque préhistorique. Les trois sites considérés sont d'importants sites sacrés depuis le XI^e ou le XII^e siècle, attirant une multitude de fidèles. La zone appartient encore aujourd'hui à la culture vivante du Japon ; les sites sont très visités et utilisés tant pour des cérémonies rituelles que comme lieux de randonnée. On estime à 15 millions le nombre de visiteurs annuels.

Au total, le site proposé pour inscription couvre 495,3 ha, et se compose des trois sites principaux, d'une superficie de 44,8 ha, 94,2 ha, et 63,1 ha respectivement, et de 307,6 km de chemins de pèlerinage, qui couvrent ensemble 293,2 ha. Les chemins de pèlerinage proposés pour inscription ne sont pas tous continus, dans la mesure où certaines sections victimes du développement moderne ont été exclues. Toutes les parties du site proposé pour inscription sont protégées par une zone tampon, dont l'étendue varie d'un élément à l'autre – certains des chemins ne bénéficient de la protection que d'une bande très étroite. La zone tampon couvre au total 11 370 ha.

Le site proposé pour inscription présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- Les montagnes boisées
- Trois sanctuaires principaux
 - Yoshino et Omine
 - Kumano Sanzan
 - Koyasan
- Chemins de pèlerinage
- Association au shinto et au bouddhisme
- Effet de diaspora – les sites en tant que modèles d'autres sanctuaires, temples et sites sacrés
- Source d'inspiration de poètes et de peintres
- Usage documenté des montagnes

Ces caractéristiques sont traitées les unes après les autres :

➤ *Les montagnes boisées :*

Les montagnes boisées soulignent l'importance du site dans son ensemble, car c'est leur beauté et leur aspect spectaculaire, et le contraste qu'elles forment avec le paysage marin au sud qui attirent les visiteurs depuis au moins 2 000 ans.

La proposition d'inscription ne décrit pas en détail les montagnes non plus que la couverture forestière ou les différents schémas et profils des bois dans les diverses parties du site. Elle donne des détails sur les sites spécifiques suivants :

- De vastes étendues de cerisiers, plantés et révévés depuis le Xe siècle à Yoshinoyama et aux alentours de Kimpusen-ji Hondo, où ils font partie d'un rituel annuel à l'occasion duquel on

offre chaque mois d'avril les bourgeons de fleurs de cerisiers à la divinité ;

- Un ancien *Podocarpus nagi* à Kumano Hayatmam Taisha, planté selon la légende en 1159 ;
- La partie de forêt primitive de Nachi du complexe de Kumano, protégée depuis longtemps en qualité de sanctuaire ;
- Des arbres géants parfois cinq fois centenaires, entourant le cimetière sur le site de Koyasan ;
- Une forêt naturelle de sapins argentés bordant l'un des chemins de pèlerinage Omine Okugakemichi, traditionnellement protégée depuis le XVe siècle ;
- De vastes étendues de *Magnolia Sieboldi*, dont 108 hectares protégés, à proximité des sapins argentés ;
- Un groupe de cèdres anciens que l'on dit âgés de 3 000 ans, près du sanctuaire situé immédiatement en deçà du sommet du mont Tamakisan ;
- Des pins noirs japonais plantés au XVIIe siècle afin de couper du vent le chemin côtier de pèlerinage.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la demande de bois connut une hausse énorme, qui a entraîné la destruction d'arbres sur les montagnes en général ce qui, à son tour a incité à protéger les zones immédiatement environnantes des trois principaux sites et des principaux chemins de pèlerinage.

➤ *Les trois sanctuaires principaux :*

Chacun des trois principaux sanctuaires contient à la fois des bâtiments et des objets, comme les temples, sanctuaires, statues et stupas, ainsi que des éléments naturels révérents, tels que les arbres, les chutes d'eau, les rochers, etc. Sur les trois principaux sites se trouvent 17 groupes majeurs de biens composés au total de 35 biens individuels.

Les structures bâties sont presque toutes en bois, avec des poteaux et des piliers typiques des maisons japonaises. Beaucoup ont été reconstruites à plusieurs reprises – voir la rubrique Conservation ci-dessous. Le dossier ne comporte pas d'analyse globale des caractéristiques architecturales clés, quoiqu'il souligne le caractère unique de certaines structures.

○ Yoshino et Omine :

C'est le site le plus au nord, à proximité de Nara.

La partie Yoshino ou septentrionale du site était connue au milieu du Xe siècle comme la plus importante montagne sacrée du Japon, sa réputation atteignant même la Chine. Elle faisait l'objet d'un culte shinto, au VIIe et au VIIIe siècle et, plus tard au VIIIe siècle, devint l'un des

premiers lieux sacrés de la secte Shugen du bouddhisme ascétique. Omine, la partie sud, était elle aussi associée à la secte Shugen et, en particulier, aux pratiques ascétiques en rapport avec le rude environnement montagneux.

Ce site se compose d'un groupe de bâtiments au style architectural unique, incarnation de la fusion du shinto et du bouddhisme.

Plus précisément, les monuments comprennent :

- Le sommet de Yoshinoyama avec des sanctuaires, des temples et des hospices pour les pèlerins, au cœur de cerisaies.
- Le sanctuaire de Yoshino Mikumari-jinja – un sanctuaire shinto documenté dès 698.
- Kimpu-jinja, à l'origine sanctuaire shinto associé à l'extraction de l'or et plus tard sanctuaire Shugen doté de quatre portes ; il est documenté pour la première fois en 852.
- Le temple de Kimpusen-ji - le grand bâtiment principal a été reconstruit en 1592. La porte de devant a été reconstruite en 1456 ; elle se dresse sur une hauteur de 20 m et c'est un bel exemple de guérite « médiévale » à deux étages.
- Le temple Omimesan-ji au sommet de la montagne, à environ 1710 m d'altitude, documenté pour la première fois en 906.

○ Kumano Sanzan

Ce site est le plus au sud. Il s'étend depuis la côte vers l'intérieur des terres sur 60 km. Les édifices du sanctuaire de ce site sont, dit-on, des constructions en bois d'une architecture incomparable. Le site compte trois sanctuaires principaux et deux temples, reliés par un chemin de pèlerinage. Ils reflètent le Shinto et la secte Shugen issue du syncrétisme shinto-bouddhiste, et sont également étroitement associés à la quête de la « Terre de Pureté » bouddhiste dans la mer du sud – voir ci-dessous :

➤ Kumano Honu Taisha

Situé à l'origine sur des bancs de sable au bord de la rivière Kumano, ce sanctuaire a été documenté pour la première fois en 859. Il fut transféré plus en hauteur en 1891 après des dégâts provoqués par une crue. Il a cependant conservé sa forme traditionnelle, comme en témoignent le journal d'un pèlerin du XIe siècle et un dessin de 1299.

➤ Kumano Hayatama Taisha

Ce sanctuaire a été reconstruit en 1951. Le complexe comprend le mont Gongenyama et ses nombreuses falaises, connu comme le « bouclier des dieux », un rocher géant, Gotobikiwa, considéré comme un objet sacré et révérent à ce titre, le site d'un festival du feu, Kumano Otomatsuri, et l'arbre ancien *Podocarpus nagi*, qui, selon la légende, fut planté en 1159.

➤ Kumano Nachi Taisha

Ce sanctuaire est situé à côté d'une grande chute d'eau, *Nachi no Otaki*, à l'origine objet de culte, et est associé à un festival du feu, *Machi no Himasuri*, lié à la chute d'eau. Le sanctuaire fut reconstruit en 1853. À proximité, à l'est, se trouve la forêt primitive de Nachi, qui s'étend sur environ 32 ha, sacrée depuis des temps anciens.

➤ Seiganto-ji

La légende veut que ce temple ait été fondé au début du Ve siècle. Le grand bâtiment actuel fut construit en 1590 et reconstruit en 1924. Il fait partie d'un pèlerinage vers 33 *Kannons* sacrés, né en 1161. À proximité se trouve un grand stupa en pierre, construit en 1322 par une nonne bouddhiste.

➤ Fudarakusan-ji

Le temple, proche de la côte, est associé à la quête de la terre de pureté bouddhiste dans la mer du Sud, qui mena au martyr 20 prêtres bouddhistes partis en mer sur de petites embarcations entre le IXe et le XVIIIe siècle.

○ Koyasan :

Ce site au sud de Nara est en partie un bassin « alpin », d'une altitude de 800 m, et en partie situé au pied des montagnes. Il accueille des festivals annuels et des rituels dédiés à la déité de la terre, ainsi que les rites de la secte bouddhiste *Shingon*. Le site inclut ce qui suit :

➤ Niutuhime-jinja

Ce sanctuaire est documenté pour la première fois en 855, mais serait bien plus ancien. Il abritait jadis quantité de structures bouddhistes, salles, stupas et hospices, mais ceux-ci furent transférés après le décret de séparation bouddhiste du XIXe siècle – voir ci-dessous. Sur les salles restantes, deux furent construites en 1469, et deux autres construites en 1715 et 1901, mais chacune abrite de petits sanctuaires, *Kuden*, dont la construction originale remonte à 1306. Un bâtiment de 1499 le borde.

➤ Kongobu-ji

Depuis sa fondation en 816, le sanctuaire est associé à la secte *Shingon* du bouddhisme. Le sanctuaire est divisé en six zones et inclut 117 temples densément répartis au sommet de la montagne, entre des crêtes « sublimes » et des forêts « profondes ». Les bâtiments des temples, et particulièrement le complexe *Garan* au style unique, ont eu une profonde influence sur d'autres temples *Shingon*.

Parmi les principaux édifices, des salles qui sont une reconstruction de 1523 et une reconstruction du XIVe siècle d'un édifice construit en 1198, une pagode datant de 1223, et un édifice en rondins de bois construit pour abriter un soutra datant également de 1223.

Une zone connue sous le nom d'*Okuno-in*, à quelques 3 km à l'est, abrite une vaste collection de stupas de pierre, au nombre de 300 000, les mausolées de seigneurs féodaux et quelques bâtiments de bois, le tout abrité sous des arbres de 500 ans.

➤ Jison-in

Ce complexe, à une vingtaine de km au nord des principaux sanctuaires, a été construit au IXe siècle, pour servir de bureaux administratifs et de lieu d'accueil des pèlerins. Il fut reconstruit à plusieurs reprises – la salle principale actuelle est une reconstruction datant du XIVe siècle, agrandie en 1540.

➤ Niukanshofu-jinja

Les trois principaux édifices du sanctuaire sur un plateau au sud de Jison-in ont été reconstruits au XVIe siècle.

➤ Chemins de pèlerinage :

Lorsque les sites sacrés furent établis et devinrent des lieux de visite au XIe ou XIIe siècle, plusieurs chemins de pèlerinage firent leur apparition, reliant les sites à Kyoto et à d'autres régions du Japon – parfois sur le tracé de chemins antérieurs. Les chemins des montagnes étaient faits pour être ardu, le voyage devant s'inscrire dans l'expérience religieuse plutôt qu'être un simple moyen pour atteindre un objectif. La majorité des chemins, en terre, ne font pas plus d'un mètre de large ; en certains endroits, on a ajouté des marches ou des chaussées en pierre ; un tronçon de pavés de pierre s'étend par exemple sur 34 km au travers de la forêt, sur la route de Kumano Sankeimichi entre Kumano Sanzen et Ise Jungu (voir ci-dessous).

Il y a trois grands chemins de pèlerinage :

➤ Omine Okugakemichi liait les sites nord et sud de Yoshino et Omine, à Kumano Sanzan. Les prêtres bouddhistes l'utilisaient dans le cadre de leurs pratiques ascétiques. Il longe de hautes crêtes montagneuses entre 1000 et 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. La légende suggère qu'il fut pour la première fois construit au début du VIIIe siècle. Au XIIe siècle, 120 lieux significatifs jalonnaient le chemin, grottes ou villages par exemple ; au XVIIe siècle, il n'en resterait plus que 75. Le chemin traverse une forêt de sapins argentés, des étendues de magnolias et un groupe de cèdres anciens.

➤ Kumano Sankeimichi liait le site le plus au sud, Kumano Sanzen, à Kyoto et à d'autres parties du Japon. Fondamentalement, il se compose de trois chemins secondaires : le long de la côte de la péninsule, à travers la péninsule et au nord vers Koyasan. Ces chemins sont apparus au Xe siècle et ont été utilisés par un grand nombre de gens jusqu'au XVe siècle. À l'apogée de son utilisation, on dit que 30 000 personnes l'empruntaient chaque année. Le long de la route se trouve la source d'eau chaude de Yunomine, révéérée pour ses vertus curatives, et un énorme rocher d'environ 45 m de haut, Hana no Iwaya, qui, selon la légende, indique l'emplacement de la tombe de la déité qui a créé le Japon.

➤ Koyasan Choishmichi est un chemin court, de 24 km, créé par le fondateur du temple de Kongobu-ji, Kukai, pour relier ce dernier à Jison-ji, les bâtiments administratifs (appartenant tous deux au site de Koyasan). Tous les 109 m (*Cho*) le long de la route se dressent des bornes en pierre nommées *Choishi*, des stupas à cinq niveaux érigés en 1285 grâce à des donations de la famille

impériale pour remplacer les bornes de bois. Sur 220 *Choishi*, 179 sont d'origine.

➤ *Association au shinto et au bouddhisme :*

La religion shintoïste fondée sur le culte de la nature est pratiquée au Japon depuis des temps immémoriaux. Au VI^e siècle, le bouddhisme fut introduit au Japon, et adopté comme une religion de paix et de stabilité nationale dans la deuxième moitié du VII^e siècle. Il ne supplanta pas le shinto. Au lieu de cela, au fil des siècles, une forme de shinto-bouddhisme unique évolua, fondée sur la croyance que les dieux traditionnels japonais étaient les incarnations des divinités bouddhiques. Les monts Kii devinrent le centre de ce mouvement religieux aux IX^e et X^e siècles.

Deux sectes bouddhistes furent également étroitement associées aux monts Kii : la secte *Shingon* du bouddhisme ésotérique fut introduite depuis la Chine au IX^e siècle, et de la moitié du X^e au XI^e siècle la secte *Shugen* fut établie, secte associant des éléments du culte des montagnes pré-bouddhiques, le bouddhisme ésotérique baptisé *Mikkyo* et des croyances taoïstes venues de Chine. Cette secte visait à atteindre des pouvoirs surnaturels par la pratique de l'ascèse dans les montagnes.

Au X^e et au XI^e siècle, illustrant la pensée bouddhiste, les monts Kii furent associés à la « terre de pureté » où étaient censées résider les divinités bouddhiques, et où les morts pouvaient renaître. Au fil du temps, la mer du Sud fut intégrée à cette croyance, le paradis étant dénommé *Fudaraku Jodo*.

➤ *Effet de diaspora – les sites en tant que modèles d'autres sanctuaires, temples et sites sacrés :*

Les sanctuaires de Kumano Sanzan ont donné naissance à un style architectural unique et ont servi de modèles à plus de 3 000 sanctuaires dédiés à la divinité Kumano dans tout le Japon. Toutefois, le dossier de proposition d'inscription n'explique pas les caractéristiques de ce style unique.

De même, le complexe Garan, appartenant au sanctuaire de montagne Kongobu-ji à Koyasan, est devenu le modèle architectural des temples de la secte *Shingon* dans tout le Japon, au nombre de 4 000 environ. Une fois encore, les caractéristiques de ces temples ne sont pas décrites.

Les paysages montagneux nimbés de denses forêts d'arbres à feuilles persistantes que les pèlerins trouvaient sur leur chemin, et en particulier les sites sacrés naturels, ont également influencé la formation de sites sacrés locaux dans diverses régions du Japon.

➤ *Source d'inspiration de poètes et de peintres :*

Quoique la proposition d'inscription n'en fasse que brièvement mention, il est clair que le paysage sacré des monts Kii a inspiré quantité d'artistes et de poètes. Ainsi, les cerisiers entourant les temples de Yoshinoyama, sur le site Yoshino et Omine, apparaissent dans des poèmes *Waku* et les dessins de nombreux artistes. Ailleurs, on mentionne que le sanctuaire Kumano Hongu Taisha Shaden, sur le site de Kumano Sanzen, a été dessiné dès 1299. Et, des touristes commençant à visiter les sanctuaires à la fin du XVIII^e siècle, des dessins et des descriptions

des sites furent publiés – comme c'était le cas en Europe à la même époque.

Une analyse plus poussée sur l'influence des écrits et des peintures aurait été d'un grand intérêt.

➤ *Usage documenté des montagnes :*

Les sanctuaires et les chemins sont également exceptionnels en ce qu'on dispose à leur égard d'une documentation très complète, remontant au VIII^e siècle et détaillant avec précision les dates de construction et de reconstruction des bâtiments, les commanditaires des travaux, les plantations d'arbres et les impressions des pèlerins et des voyageurs. La proposition d'inscription ne détaille pas la nature et l'envergure des archives écrites, quoique le *Kojiki*, le Récit des Choses Anciennes japonais, et le *Nihon Shoki*, les Chroniques du Japon, compilés au VIII^e siècle sont deux sources essentielles.

Histoire

Du III^e au II^e siècle avant J.-C., lorsque la culture du riz fut introduite au Japon et que les peuplements commencèrent à se développer dans les basses terres, la religion shintoïste, où les grands éléments de la nature comme les montagnes, les forêts, les rochers et les arbres étaient révéérés à l'égal de dieux, fut adoptée – peut-être comme lien avec d'anciens sites d'habitation dans les collines. On croyait que les dieux de la montagne contrôlaient l'eau, essentielle à la culture du riz dans les plaines, et le minerai d'or, nécessaire au développement des villes. On croyait également que le dieu qui invita le premier empereur à construire Nara, première capitale, résidait dans les montagnes. La religion shintoïste devint ainsi influente non seulement dans les zones rurales, mais aussi dans les villes, au fur et à mesure de leur formation.

L'introduction du bouddhisme au milieu du VI^e siècle coïncida avec le développement par le gouvernement d'un système centralisé de lois, d'après l'exemple de la Chine et de la péninsule coréenne. Le gouvernement adopta le bouddhisme comme religion garante de la stabilité de la nation et, au milieu du VIII^e siècle, des temples furent construits dans chaque province du Japon. Parallèlement, le concept de la Terre de Pureté associée aux monts Kii commença à gagner du terrain et les gens commencèrent des apprentissages dans les montagnes.

Au VIII^e siècle, la capitale fut transférée à Kyoto et au siècle suivant, la secte bouddhiste ésotérique *Mikkyo* fut importée au Japon depuis la Chine, ce qui souligna la croyance selon laquelle les montagnes sont des lieux de formation pour atteindre l'éveil. De là naquit la secte locale *Shingon* et beaucoup de nouveaux temples furent construits dans les monts Kii. L'essor de *Mikkyo/Shingon* coïncida avec l'ascension au pouvoir des aristocrates dont l'autorité reposait sur la possession des terres. Ils embrassèrent la nouvelle secte, tout comme l'empereur qui accueillit divers rites religieux dans ce qui allait devenir les monts sacrés Kii. La nouvelle secte présentait également des interactions avec le shinto, une fusion existant depuis le VIII^e siècle et, de cette interaction, la religion shinto-bouddhiste purement japonaise émergea, force puissante jusqu'au XIX^e siècle.

L'essor du nombre de pèlerins visitant les sites des monts Kii semble avoir coïncidé avec l'essor de l'agitation sociale autour de la capitale du IXe au Xe siècle. C'est à cette époque que beaucoup des chemins de pèlerinage furent tracés.

Durant les deux siècles qui suivirent, le XIe et le XIIe siècle, l'expansion japonaise distincte de pratiques bouddhistes, et les édifices associés à ces croyances, furent renforcés par la décision du gouvernement de mettre un terme à l'envoi de délégations en Chine. La consécration des trois grands sites des monts Kii était en cours, obtenant un soutien considérable auprès du peuple qui cherchait à s'échapper de conditions sociales en pleine dégradation, caractérisées par des conflits entre samouraïs. La famille impériale, les aristocrates et les samouraïs devinrent tous les bienfaiteurs de nouveaux temples et de nouvelles terres pour les soutenir, comme un moyen de leur garantir une vie meilleure après la mort, et un empereur retiré fit un premier pèlerinage à Koyasan et à Kumano Sanzan à la fin du XIe siècle – encourageant d'autres à le suivre toujours plus nombreux. Cela marqua l'apparition d'hospices, l'amélioration des sanctuaires et des temples, la construction de sanctuaires *Oji* le long des chemins principaux, et le financement par la famille impériale et des aristocrates de la gestion des sites.

Les sites des monts Kii ont donc été établis à la fin du XIIe siècle comme les principaux sites de montagnes sacrées du Japon, et leur statut perdure à ce jour.

À la fin du XIIe siècle, le gouvernement fut transféré à Kamkura – bien que la famille régnante demeura à Kyoto. Du XIVe au XVIe siècle, le conflit entre factions impériales, la puissance des samouraïs et les batailles entre seigneurs féodaux entraînèrent un affaiblissement de l'autorité impériale et centralisée mais, parallèlement, l'essor d'une économie monétaire et l'amélioration des méthodes de production firent apparaître une nouvelle classe aisée, les pèlerinages s'étendant alors à tous ceux qui pouvaient s'offrir le voyage.

Du XVIIe siècle à 1868, un puissant gouvernement féodal fut établi à Edo (qui devint plus tard Tokyo), et une grande partie de la terre associée aux temples fut absorbée par le gouvernement. Toutefois, le gouvernement et les gens du peuple continuèrent d'apporter leur soutien aux temples. Dans le même temps, l'amélioration des routes rendant le voyage plus facile, le nombre de pèlerins augmenta, de même que celui des simples touristes.

En 1868, l'empereur reprit le contrôle au gouvernement féodal et la capitale impériale fut transférée à Tokyo. Le nouveau gouvernement introduisit des mesures de contrôle des religions au Japon, et publia le décret de séparation du shinto et du bouddhisme en 1868, interdisant les activités liées au syncrétisme shinto-bouddhiste, et les statues du Bouddha furent enlevées des sanctuaires. Cependant, du fait du grand soutien apporté par la société dans son ensemble aux montagnes Kii et à leurs sanctuaires, beaucoup survécurent. Tant de biens sortirent du Japon en conséquence de cette loi qu'en 1897 le gouvernement promulgua la loi de préservation des anciens temples et sanctuaires, la renforçant en 1929, et l'étendant en 1919 aux sites naturels.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec la revitalisation de l'économie, les visiteurs revinrent aux monts Kii, les visitant en grand nombre.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La loi de protection des biens culturels de 1950 est le principal dispositif juridique. Tous les grands sites culturels sont classés trésors nationaux ou biens culturels importants, sites historiques, lieux à la beauté scénique particulière ou monuments naturels. Au nombre de 41 au total, ils sont énumérés dans le dossier de proposition d'inscription.

Les altérations des biens culturels classés en vertu de la loi de protection des biens culturels ou les activités aux effets préjudiciables sur leur état ne sont autorisées qu'avec l'accord préalable du commissaire de l'Agence des affaires culturelles. En outre, la réparation à petite échelle ou la restauration à des fins de maintenance exige également la soumission préalable d'un avis. Toutefois, des altérations mineures sans permission ou avis antérieur peuvent être constatées dans certains biens. Les sites naturels du bien proposé pour inscription et ses zones tampon sont situés dans les limites de la zone spéciale ou la zone de protection spéciale du parc national de Yoshino-Kumano, qui est classée par la loi sur les parcs naturels.

Structure de la gestion :

L'agence des affaires culturelles dans le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie est chargée des biens culturels, y compris les sites du Patrimoine mondial.

Les propriétaires ou les instances de conservation ont en charge leur gestion, leur entretien et leur accès au public. Le gouvernement national, si nécessaire, subventionne le coût des réparations et de la gestion des sites classés et fournit des conseils techniques. Les sanctuaires shintoïstes et les temples bouddhistes appartiennent à des organisations religieuses ou à des particuliers. Les chemins de pèlerinage appartiennent à des particuliers ou à des gouvernements nationaux ou locaux. Les lieux à la beauté scénique particulière et les monuments naturels appartiennent à des propriétaires privés ou à des entreprises, ou à des gouvernements nationaux ou locaux.

Les comités pour l'éducation des préfectures de Mie, de Nara et de Wakayama ont produit un plan de gestion, en collaboration avec l'Agence des affaires culturelles, lequel a été soumis avec la proposition d'inscription. Il expose :

- Les principes fondamentaux, l'identification des composants du bien (à entreprendre) ;
- La méthodologie de préservation et de gestion appropriée – (cela est général et n'indique pas qui donnera des conseils ou quelle sera la source des conseils spécialisés) ;
- La préservation de l'environnement avoisinant (cela couvre la nécessité de produire des

ordonnances pour protéger les zones actuellement non protégées) ;

- Les plans de conservation et d'utilisation (une liste des sujets que doivent couvrir ces plans est donnée ; elle comprend le besoin de promouvoir la connaissance du site et de fournir aux visiteurs des structures adéquates) ;
- L'organisation et l'institutionnalisation de la mise en œuvre de la préservation et de la gestion du bien (en soulignant le besoin de renforcer le personnel existant et de nommer des responsables à plein temps comme gardiens, d'améliorer la coordination entre les préfectures et l'agence nationale, et de fournir une formation).

Le dossier de proposition d'inscription indique également que chacun des comités pour l'éducation a préparé son propre plan de préservation et de gestion pour la « préservation et la gestion pratique ». Ceux-ci n'ont pas été soumis, ni mis à disposition pour inspection pendant la mission. *Le Conseil des Trois Préfectures pour Promouvoir l'inscription du Patrimoine Mondial*, établi pour suivre la proposition d'inscription, maintient la liaison et la coordination entre les organisations associées et opère avec efficacité et dans un esprit de coopération.

Ressources :

Aucune ressource supplémentaire n'a encore été mise en place pour la gestion du site s'il est inscrit mais, comme indiqué ci-dessus, les préfectures se sont engagées à fournir un personnel qualifié en nombre suffisant.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le site est proposé pour sa valeur universelle exceptionnelle liée au fait que les monts Kii :

- Alimentent le culte de la nature depuis des temps immémoriaux ;
- sont le lieu central des pratiques ascétiques bouddhistes ;
- ont donné naissance à un syncrétisme shinto-bouddhiste unique ;
- sont associées au concept bouddhiste de la Terre de Pureté ;
- abritent trois grands sanctuaires devenus les principaux sites de montagne au Japon ;
- ont influencé le développement de la construction de sanctuaires et de temples dans tout le Japon ;
- abritent des chemins de pèlerinage importants, qui s'inscrivent dans des pratiques religieuses.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS a visité le site en octobre 2003.

L'ICOMOS a également consulté ces comités scientifiques internationaux sur les jardins historiques / paysages culturels et sur les itinéraires culturels.

Conservation

État de conservation :

Beaucoup des sites principaux sont protégés depuis 1897 en vertu de la loi de préservation des anciens temples et sanctuaires, sur laquelle reposent les lois postérieures. Les détails de l'état de conservation des principaux sites culturels sont donnés dans le dossier de proposition d'inscription et, les éléments individuels sont généralement en excellent état.

La majorité des monuments sont des structures de bois sensibles au climat humide. Beaucoup ont été démontées et reconstruites à plusieurs reprises ; d'autres ont été complètement renouvelées. Quoiqu'un renouvellement complet ne serait pas aujourd'hui effectué, un démontage complet et un démontage partiel sont toujours exécutés, dans le sillage d'une tradition de réparation de longue date.

Le nombre et la complexité des sanctuaires principaux, et le besoin d'une maintenance et d'une réparation régulière ont amené à la formation de groupes d'artisans qualifiés attachés aux sanctuaires avant 1868. Aujourd'hui, les préfectures de Nara et de Wakayama ont des responsables qui donnent des conseils sur les réparations. Beaucoup des chemins de pèlerinage sont entretenus par une organisation à but non lucratif, de même que les cerisaies.

Gestion :

Les régimes de gestion exposés ci-dessus semblent fonctionner de façon satisfaisante. Quoiqu'il soit indiqué dans le plan de gestion qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les préfectures et l'agence nationale, au vu de la vaste superficie du site proposé pour inscription et de sa complexité, couvrant à la fois les éléments culturels et naturels, il est suggéré qu'un système de gestion plus élaboré soit mis en place pour relever ces défis, peut-être en impliquant un coordinateur ou un comité de coordination. En outre, étant donné l'importance de ce défi, il semblerait souhaitable de trouver comment impliquer les communautés locales dans des pratiques de gestion durables. La proposition d'inscription ne mentionne aucun programme pour obtenir le support des communautés locales ou les impliquer dans la gestion globale du site. Cependant, durant la mission d'évaluation, on a mentionné des efforts faits pour impliquer les organisations non-gouvernementales et divers groupes de citoyens et ainsi mobiliser le soutien des personnes âgées au Japon, de plus en plus nombreuses.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription présente les menaces suivantes :

- Pressions liées au développement :

Bien que le bien proposé pour inscription comprend la plus grande concentration de peuplements urbains de l'ensemble de l'archipel, le développement serait suffisamment contrôlé par les lois existantes.

- Pressions sur l'environnement :

Aucun changement préjudiciable affectant l'environnement n'est envisagé. Toutefois, il n'est pas fait mention dans le dossier de dégâts des forêts provoqués par l'eau ou le feu, non plus que de la mise à disposition pour les visiteurs de systèmes d'élimination des déchets sans danger pour l'environnement.

- Catastrophes naturelles et préparation :

Des mesures satisfaisantes ont été prises contre les typhons, les pluies torrentielles ou les glissements de terrain. Des systèmes de détection des incendies sont en place dans tous les monuments principaux, de même que des paratonnerres.

- Pressions dues aux visiteurs / au tourisme :

Il semble qu'il n'y ait pas de mesures de contrôle du nombre de visiteurs. Les dispositions prises pour assurer que les installations sont adéquates et appropriées sont en place.

Autres menaces :

- Parking :

Dans certains sites, les parkings gênent les piétons ; c'est le cas par exemple à proximité du temple de Kimpusen-ji et des villages à proximité de Koyasan. Une stratégie de gestion des visiteurs prenant en compte ces problèmes devrait être élaborée.

- Câbles aériens :

Les lignes électriques et téléphoniques sont dans leur grande majorité aériennes et ont un impact visuel négatif sur certains des monuments. Il conviendrait d'envisager de les enterrer.

- Installations pour les visiteurs inappropriées :

Ce point a été noté sur plusieurs sites. Le plan de gestion devrait considérer cette question et déterminer comment apporter une aide pour rendre les aménagements pour les visiteurs plus appropriés.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les principales questions relatives à l'authenticité concernent la reconstruction des monuments. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, il existe une longue tradition de reconstruction et de renouvellement des éléments de bois des bâtiments : l'idée, la conception et l'emplacement des bâtiments sont jugés essentiels, tandis que les composants individuels peuvent être ou ne pas être des originaux. Sont donc proposés des édifices qui, dans la majorité des cas, ne sont pas les structures d'origine mais n'en sont pas moins considérés comme dignes de vénération pour leur association avec les idéaux et les idées de leurs fondateurs.

Deux questions secondaires concernent les installations destinées aux visiteurs et les câbles aériens. Des aménagements inappropriés peuvent nuire à l'authenticité globale du site, de même que les câbles. Dans les deux cas, des dispositions devraient être prises pour inverser cette tendance aux conséquences néfastes pour l'authenticité.

Intégrité :

Il y a un problème dans ce domaine : la discontinuité des chemins de pèlerinage proposés pour inscription. Les tronçons proposés pour inscription ne sont que ceux relativement intacts en termes d'état du chemin et du cadre. Lorsque les développements ont eu un impact néfaste, la section du chemin a été exclue, d'où des chemins de pèlerinage qui ne sont en certains points qu'une série de courts tronçons. Pour que les visiteurs comprennent cette discontinuité, des mesures devraient être mises en place pour permettre la compréhension des liens entre les parties disjointes des chemins.

Évaluation comparative

Le dossier indique que le bien proposé pour inscription est unique et qu'il est donc impossible de faire des comparaisons directes avec des biens similaires ailleurs.

L'association des monts Kii avec le shinto-bouddhisme est certes un phénomène unique, tout comme la façon précise dont les forces sociales et économiques ont influencé le développement des sanctuaires. Toutefois, l'idée de montagnes dotées d'une valeur sacrée et révérees par une nation sur une longue période n'est pas unique. Une perception similaire se retrouve en Chine, où l'on pense que les montagnes gardent les confins de l'Empire et où des montagnes miniatures décorent les jardins pour offrir une protection aux habitants de la maison. La façon dont les montagnes sont perçues, peintes et gravées fait l'objet de principes bien définis qui perdurent depuis des générations. On pourrait dire que l'association spirituelle entre l'homme et les montagnes est aussi forte en Chine qu'au Japon. La différence réside cependant en ce que, au Japon, les monts Kii sont devenus accessibles non seulement aux empereurs, aux prêtres, aux aristocrates et aux samouraïs mais aussi aux gens ordinaires – qui pouvaient œuvrer à leur amélioration personnelle en arpentant les chemins de pèlerinage.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les sites et chemins de pèlerinage sacrés des monts Kii sont d'une valeur universelle exceptionnelle pour la combinaison des caractéristiques culturelles suivantes :

Les monts Kii :

- sont considérés comme les dépositaires nationaux des croyances shintoïstes – reliant la population actuelle du Japon aux temps préhistoriques ;
- ont intégré et développé les croyances bouddhistes pour créer une religion shinto-bouddhiste qui a alimenté des pratiques ascétiques étroitement liées à la topographie et au climat des montagnes ;
- sont devenus le lieu de la création de formes uniques des bâtiments des sanctuaires et des temples qui ont eu une profonde influence sur la construction des temples et des sanctuaires ailleurs au Japon ;
- ont développé un réseau important de chemins de pèlerinage qui font partie du rituel du culte ;
- ont encouragé la conservation des anciens arbres, forêts, des caractéristiques naturelles des clairières, révéérés pour leurs associations religieuses ;
- sont fortement associés à des traditions culturelles immatérielles durables associées aux forces naturelles ;
- sont extraordinairement bien documentés dans la façon dont ils ont été perçus et utilisés sur les 1 200 dernières années.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et vi.

Critère ii : Les monuments et les sites qui composent le paysage culturel forment une fusion unique entre le shinto et le bouddhisme qui illustre l'échange et le développement des cultures religieuses dans l'Asie orientale.

Critère iii : Les sites des sanctuaires shintoïstes et des temples bouddhistes, la façon dont ils ont évolué et leurs rituels associés sont le témoignage exceptionnel du développement d'une culture religieuse japonaise sur plus de mille ans.

Critère iv : Les bâtiments en bois des sanctuaires du site proposé pour inscription sont représentatifs des formes les plus achevées de ce genre. Ils ont été utilisés comme modèles pour des sanctuaires construits dans l'ensemble du Japon et dédiés à la divinité Kumano. De plus, les nombreux stupas en pierre de Koyasan Okuno-in illustrent

le développement des types de mausolées en pierre dans tout le Japon.

Critère vi : Les lieux et objets naturels extrêmement vénérés, les paysages de forêts environnants et la pérennité des rituels et des festivals associés au bien s'associent pour refléter une grande continuité des traditions culturelles vivantes liées aux montagnes sacrées.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Toute la proposition d'inscription repose sur le paysage de montagnes boisées. Le dossier ne le décrit pas ni ne l'analyse, et sa gestion n'est pas traitée en détail. Il est essentiel de s'assurer que les zones proposées pour inscription sont durables du point de vue de la gestion forestière – en particulier les étroits corridors entourant les chemins de pèlerinage, puisque les éléments « naturels » du site sont fortement associés aux valeurs culturelles de la spiritualité.

Il est recommandé que le site soit proposé pour inscription, et que l'État partie considère les points suivants :

- Inventaires :

Sous la rubrique Archives, le dossier ne fait mention que des publications, sans études d'inventaire du site ou des monuments individuels. Il est recommandé qu'un inventaire des éléments clés du site soit effectué sur les cinq prochaines années afin d'apporter des informations pour la gestion ; il devrait inclure une analyse du paysage montagneux boisé.

- Gestion :

Le site est extrêmement grand et complexe et la consultation informelle proposée entre préfectures semblerait vraiment appropriée au vu des enjeux de la gestion. Il est recommandé que l'État partie considère la mise en place d'une instance de coordination pour superviser la gestion du site et peut-être la nomination d'un coordinateur global.

De plus, il est suggéré qu'un plan de gestion plus détaillé soit préparé et présenté au Centre du patrimoine mondial dans les deux années à venir, lequel traiterait de la gestion durable des aspects aussi bien naturels que culturels du site.

- Authenticité et intégrité :

Il est recommandé que l'État partie mette en place des procédures afin de considérer les questions des câbles aériens et des aménagements à l'intention des visiteurs et qu'une stratégie à moyen terme soit mise en place.

- Titre de la proposition d'inscription :

Il est suggéré de le modifier. En japonais, la dernière partie « et les paysages culturels environnants » ne figure pas dans le titre. Les sanctuaires et les chemins de pèlerinage

faisant eux-mêmes partie du paysage culturel, la phrase pourrait être jugée superflue en anglais ou en français.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien, sous réserve des recommandations ci-dessus, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères ii, iii, iv et vi*** :

Critère ii : Les monuments et les sites qui composent le paysage culturel des monts Kii forment une fusion unique entre le shintoïsme et le bouddhisme qui illustre l'échange et le développement des cultures religieuses dans l'Asie orientale.

Critère iii : Les sanctuaires shintoïstes et les temples bouddhistes des monts Kii, et leurs rituels associés sont le témoignage exceptionnel du développement d'une culture religieuse japonaise sur plus de mille ans.

Critère iv : Les monts Kii sont devenus le lieu de la création de formes uniques de sanctuaires et de temples qui ont eu une influence profonde sur la construction des temples et des sanctuaires ailleurs au Japon.

Critère vi : Ensemble, les sites et le paysage de forêt des monts Kii reflètent une tradition continue et très bien documentée liée aux montagnes sacrées sur les 1200 dernières années.

ICOMOS, mars 2004

Tamgaly (Kazakhstan)

No 1145

1. IDENTIFICATION

État partie : République du Kazakhstan

Bien proposé : Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly

Lieu : Oblast d'Almaty (région)

Date de réception : 28 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Aux alentours de la gorge de Tamgaly, relativement luxuriant par rapport aux vastes et arides monts Chu-Ili où il se situe, on trouve une remarquable concentration de 5 000 pétroglyphes environ, de peuplements associés et de sites funéraires, qui témoignent ensemble de l'élevage, de l'organisation sociale et des rituels des peuples pastoraux, de l'âge du bronze jusqu'au début du XXe siècle. La grande taille des premiers pétroglyphes, leurs figures uniques et la qualité de l'iconographie les démarquent du corpus d'art rupestre de l'Asie centrale.

2. LE BIEN

Description

Vers l'extrémité occidentale des monts Tien-Shan, dans le sud-est du Kazakhstan, l'éperon montagneux du Chu et de l'Ili forme un canyon autour de la gorge de Tamgaly. Des sources en abondance, une végétation riche et l'abri qu'elle procure distinguent cette zone des montagnes arides qui longent la frontière entre le Kazakhstan et le Kirghizstan au sud, et des plaines sèches et plates du Kazakhstan central au nord. La gorge et le paysage rocheux où elle s'inscrit, rythmé par de hautes pierres noires et luisantes, ont attiré les communautés pastorales depuis l'âge du bronze, et sont désormais imprégnés de fortes associations symboliques.

Le site couvre une zone à peu près circulaire de 900 ha et inclut le mont Tamgaly, un pic de 982 m d'altitude. La rivière Tamgaly coule au milieu pour s'écouler dans la plaine en deçà, au nord. Autour du site s'étend une grande

zone tampon de 2 900 ha, qui englobe au nord-ouest et au sud-est du site des avancées des pétroglyphes, et d'autres tertres funéraires et anciens peuplements.

Le site présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- Plus de 5 000 pétroglyphes
- D'anciens peuplements, sites funéraires et carrières
- Des sites sacrés

➤ Plus de 5 000 pétroglyphes :

Les pétroglyphes, sur des parois rocheuses en plein air, constituent les monuments les plus nombreux. Elles ont été formées par piquetage, avec des outils en pierre ou en métal. On n'a retrouvé aucune image peinte.

Au total, plus de 5 000 images ont été inventoriées dans 48 ensembles différents, dont cinq majeurs, rassemblant environ 3 000 images.

Globalement, les pétroglyphes semblent aller de la seconde moitié du deuxième millénaire avant J.-C. au début du XXe siècle. Les images sont associées à cinq phases différentes :

Âge du bronze moyen – Pétroglyphes de type Tamgaly

Les gravures les plus exceptionnelles, et de loin, sont aussi les plus anciennes : de grandes figures taillées en profondeur, avec rudesse, constituant un large répertoire d'images, dont des formes uniques comme des divinités solaires (têtes solaires), des êtres zoomorphes habillés de fourrures, des sujets syncrétiques, des hommes déguisés et diverses espèces animales.

Une analyse stratigraphique et illustrative, ainsi que des comparaisons avec les figures datées de certaines tombes, a permis d'établir la séquence de l'art rupestre. Les gravures de type Tamgaly datent de la seconde moitié du XVe et du XIIIe siècle avant J.-C. Toutes présentent sur les roches une orientation similaire, et leur grande taille les rend visible à 20-50 m de distance.

Parmi les images les plus caractéristiques de Tamgaly, la tête solaire : on en a retrouvé 30 au total, dont 26 subsistent encore. Toutes remontent à l'âge du bronze, mais les plus anciennes sont les plus expressives. Les images, par leur taille, leur disposition et leur aspect anthropomorphe, semblent communiquer les qualités des divinités. Un grand panneau vertical présente ce qui est qualifié de « chef-d'œuvre de l'art rupestre ». Ses images montrent 6-7 sujets divins, 10 danseurs et adorateurs, chacun dans leur propre partie de l'image, les divinités solaires au plus haut niveau.

Fin de l'âge du bronze – Période intermédiaire

Ces images sont beaucoup plus petites et moins bien formées que les premières. Le répertoire est moins varié, mais dépeint plus de scènes de la vie quotidienne et particulièrement de la vie pastorale, reflétant l'essor des activités nomades d'élevage. Du fait de la mobilité

croissante des peuples, on trouve des images similaires dans une très grande partie de l'Asie centrale. Les images de Tamgaly datant de la fin de l'âge du bronze présentent de grandes ressemblances avec celles de la Mongolie occidentale, de l'Altaï et du Tien-Shan occidental.

Début de l'âge du fer – Peuples Saka et Wusun

Ce sont les images les plus nombreuses à Tamgaly, mais elles ne sont pas homogènes ; leur variété semble refléter leur création par différents peuples, comme les Saka, les Wusun, les Yue Tche, les Huns, qui habitaient la région entre la fin du Ier millénaire avant J.-C. et la première moitié du Ier millénaire après J.-C. Les scènes dépeignent toujours la chasse aux animaux sauvages, mais on voit aussi apparaître des chameaux. Les dessins les plus réussis semblent être l'œuvre des Saka, avec des images beaucoup plus grossières pour les autres peuples. Les pétroglyphes reflètent les interactions complexes entre les anciennes tribus d'Asie centrale, certaines des images les plus anciennes ayant été recouvertes ou dégradées.

Moyen Âge – Anciens Turcs

Ces images diffèrent des précédentes en ce qu'elles illustrent les symboles de pouvoir des immenses empires des steppes, en plein essor du VIe au XIIe siècle après J.-C., avec la noblesse militaire à leur tête et de riches cultures d'éleveurs. Des guerriers, des porte-étendards, des archers, des bannières militaires et des harnachements pour les chevaux font aussi leur apparition.

Ère moderne – Dzungars et Kazakhs

Après la conquête par la Mongolie au XIIIe-XIVe siècle après J.-C., la gravure cesse largement jusqu'au XIXe-XXe siècle, époque à laquelle les figures Kazakhs populaires présentent une poussée de créativité artistique.

➤ Anciens peuplements, sites funéraires et carrières :

Les peuplements occupent essentiellement les zones planes des plus basses collines. Ils font tous face au sud, au sud-est ou au sud-ouest. Les vestiges bâtis en pierre attestent de groupes de une ou deux maisons et d'enclos pour les animaux. Certains des peuplements étaient visiblement des camps d'hiver uniquement, accueillant les éleveurs, tandis que d'autres étaient des camps permanents. La zone abrite aussi des édifices plus modernes : des habitations provisoires d'été pour les bergers, qui passent l'hiver plus bas dans les plaines.

Les premiers sites présentent plusieurs strates et témoignent d'une occupation sur un long laps de temps. Dans un site mis au jour, la plus ancienne maison date de l'âge du bronze. Elle est circulaire, avec un âtre central ; un mouton a rituellement été enterré sous le sol. Au-dessus se trouvent des habitations du début de l'âge du fer et de la fin du Moyen Âge.

On connaît un grand nombre d'anciens sites funéraires sur le site, essentiellement de deux types. Le premier est une enceinte de pierre avec des urnes et des cistes, datant du milieu et de la fin de l'âge du bronze, tandis que le deuxième se compose de tertres (*kurgans*) de pierre et de terre construits au-dessus des tombes. Ces derniers

semblent dater du début de l'âge du fer et s'étendre jusqu'à l'époque actuelle.

Sept des enceintes les plus anciennes au pied des collines alluviales ont été étudiées. On a réalisé une analyse détaillée des vestiges, comprenant des pétroglyphes du type le plus ancien, qui a défini une séquence chronologique.

On trouve les *kurgans* partout sur le site, les plus grands se dressant au pied des collines, où ils forment des rangées parallèles. Plus haut dans les montagnes, ils s'organisent en petits groupes.

On trouve, associées aux cimetières de l'âge du bronze, d'anciennes carrières qui fournissaient les grandes dalles de pierre utilisées pour construire les cistes.

➤ Des sites sacrés :

La gorge centrale est dénuée d'habitations, et abrite également la plus grande concentration de gravures et ce que l'on suppose être des autels, situés à proximité de roches ornées de pétroglyphes. On pense qu'il s'agissait de lieux où se déroulaient les offrandes sacrificielles. Il semble que tout le centre de la zone avait un caractère sacré ou rituel.

Ailleurs, des clôtures en pierre, certaines gravées, s'organisent autour du sommet des rochers ou des collines, à proximité des villages kazakh permanents. Dans les enceintes grossièrement circulaires, de 3,5 à 10 m de diamètre, on trouve habituellement une riche couche culturelle d'ossements animaux, suggérant des associations rituelles. Aucune fouille n'a encore eu lieu dans ces sites sacrés.

Histoire

Les pétroglyphes et les peuplements, les sites funéraires et les autels associés reflètent la vie sociale et culturelle des habitants de la zone, de l'âge du bronze au début du XX siècle – déjà vue plus haut.

Pendant toute la période, aucune habitation n'a été construite dans la gorge où se trouvent les cinq principaux groupes d'images. Les tombes et les structures de culte se trouvent dans la vallée voisine, tandis qu'on dénombre maints peuplements, sites funéraires et petits sites de pétroglyphes à la périphérie de la montagne. D'après la disposition, on a supposé que la zone centrale était une zone de culte, séparée de la périphérie résidentielle par une zone neutre, sans aucun vestige. Au début de l'âge du fer, la zone résidentielle fut largement agrandie, sans toutefois toucher la zone de culte. Au Moyen Âge, elle fut cette fois réduite, mais occupa toujours les mêmes sites. Le XIXe siècle voit un changement complet : bien des habitations kazakh d'hiver apparaissent à de nouveaux endroits et dans les gorges voisines, tout en occupant d'anciens sites. Beaucoup de grands groupes patronymiques d'habitations entouraient la zone de culte – qui semblait avoir conservé son importance.

Avec la collectivisation des années 1930 et 1940, la population déserta Tamgaly. Ce n'est qu'en 1956 qu'elle

fut à nouveau occupée, dans le cadre d'une ferme soviétique, par des habitants venus de Russie et d'Ukraine. Plus tard, des Kazakhs migrèrent depuis la Chine et, ensemble, ces nouveaux venus absorbèrent les quelques habitants autochtones qui étaient les dépositaires des anciennes traditions locales ; une piste a été construite au travers du site et, jusqu'en 2001, les poids lourds roulaient au beau milieu des rochers.

Le respect des zones de culte demeure parmi la population musulmane, qui tient des festivals traditionnels, rappelant les anciennes traditions, par exemple en accrochant des chiffons à des buissons près des sources. Leur relation directe avec les pétroglyphes a toutefois été brisée.

Le site d'art rupestre est connu depuis 1957. Les recherches archéologiques ont été exécutées sous la direction du Dr Alexey E. Rogozhinsky. Les méthodologies utilisées par l'équipe de recherche utilisent les normes les plus élevées. L'art rupestre de Tamgaly peut être considéré comme l'un des mieux étudiés en Asie centrale. La république du Kazakhstan a créé une base de données des pétroglyphes d'Asie Centrale et un atelier s'est tenu dans la zone en 2003 pour la développer.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La majorité du site appartient à l'État. Il y a quelques propriétés privées, pour la plupart des sites funéraires. Le site est protégé par la loi de 1992 sur la protection et l'utilisation du patrimoine historique et culturel. Le paysage archéologique est un bien d'importance nationale inscrit sur la liste kazakh des monuments historiques et culturels nationaux en 2001.

On propose que la limite de la zone tampon et la limite de la zone proposée pour inscription soient toutes deux légalement établies dans un avenir proche.

Le site et sa zone tampon devraient devenir un « territoire » de la future réserve archéologique d'État de Tamgaly, un musée réserve devant être établi en 2003. Il s'agira d'une agence de gestion permanente, sous la direction du ministère de la Culture. Une fois celle-ci établie, l'usage privé de la zone sera interdit.

Structure de la gestion :

L'Institut public de recherche scientifique et de gestion des monuments culturels (NIPI PMK), responsable de la gestion du site, a institué une agence de gestion provisoire du site, qui restera en fonction jusqu'à l'établissement de la réserve.

Le NIPI PMK et la réserve de Tamgaly ont développé ensemble un protocole pour assurer la coopération entre les deux institutions, quoiqu'il n'y ait encore pas de directives claires.

À ce jour, il n'existe pas de plan défini pour le bien, à l'exception du plan de développement touristique du district de Zhambyl, qui mentionne Tamgaly comme objet touristique.

Le NIPI PMK a reconnu la nécessité d'élaborer un plan de gestion propre pour Tamgaly. Des conseillers norvégiens ont pris part aux réunions préliminaires. Le plan devait être terminé en 2003 et soumis à l'UNESCO d'ici à la fin mars 2004.

Un accord bilatéral entre les gouvernements de Norvège et du Kazakhstan devait être signé au printemps 2003, après quoi un projet pour la gestion, la conservation et la présentation de Tamgaly devait commencer. Toutefois, le dossier suggère que le financement a été interrompu après la mission préliminaire norvégienne en 2002. Le rapport suivant la mission expose un plan d'action triennal couvrant la restauration, l'accès des visiteurs, la littérature, la conservation du site, etc.

Ressources :

Actuellement, six gardes de sécurité patrouillent sur le site – quatre de jour et deux de nuit. Ces postes ont été instaurés en 2001 et ont grandement contribué à la stabilité du site – voir les menaces ci-dessous.

Sur ordre de l'établissement de la Réserve, le personnel compte 29 membres permanents, dont : 6 responsables / administrateurs, 8 chercheurs, et 15 employés administratifs. Un comité consultatif sera également mis sur pied ; y siègeront des représentants de l'État, de la Région, de l'Académie des Sciences, ainsi que d'autres spécialistes.

Le budget annuel proposé pour la nouvelle réserve s'élève à 6 millions de Tenge (aux alentours de 40 000 USD).

L'administration sera installée dans la zone tampon, où l'on prévoit la création d'un centre d'accueil des visiteurs ou d'un musée.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La proposition d'inscription met en avant le site comme possédant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- La particularité du paysage, liée à ses caractéristiques géologiques, à son climat et à l'abondance de sources et d'abris, les conditions principales requises à l'utilisation du site de Tamgaly par des générations de bergers, depuis des temps immémoriaux ;
- Tamgaly se trouve au carrefour des anciennes routes de communication d'Asie centrale, le long de la bordure septentrionale des monts Tien-Shan ;
- Les formations rocheuses, et particulièrement les roches couvertes de lichens noirs et luisants, ont éveillé le sens artistique des hommes ;
- Les pétroglyphes et les peuplements associés sont une illustration fondamentale du mode de vie pastorale des peuples de l'âge du bronze au XXe siècle ;

- Le corpus de pétroglyphes comprend une collection exceptionnelle d'images de l'âge du bronze, démontrant les plus hauts niveaux de développement pour ce type d'art rupestre en Asie centrale.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en décembre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'art rupestre.

Conservation

Historique de la conservation :

Le site, dressé sur des roches de grès, est vulnérable aux altérations climatiques, les parois rocheuses présentant des images étant susceptibles d'être laminées par les roches sous-jacentes. Les premiers grands travaux de conservation, réalisés en 1990, visaient à réduire la pénétration de l'eau dans les fissures. Malheureusement, ils ont dû être interrompus faute de financement.

Depuis lors, la principale intervention a consisté en une conservation préventive, avec des gardes de sécurité présents sur le site depuis 2001 pour empêcher l'accès des visiteurs sans autorisation et les graffitis ; des barrières ont en outre été installées pour empêcher les véhicules d'entrer dans la gorge. En outre, on a construit des chemins pour les visiteurs, pour les orienter en les écartant des roches.

La mission conjointe entre la Norvège et le Kazakhstan qui a eu lieu en 2000 a élaboré un rapport de projet pour traiter de la conservation, ainsi que de la gestion et de la présentation. Faute de fonds, il n'y a pas eu de progrès faits depuis. Le NIPi PMK a entrepris en 2001/2002 des travaux d'urgence.

État de conservation :

La principale menace pesant sur la conservation vient de l'altération par les éléments climatiques, associée à la formation géologique des roches. L'eau pénètre dans les fissures et les crevasses. La stratification du lit rocheux étant parallèle à la surface, les parois rocheuses sont extrêmement vulnérables à l'exfoliation.

À certains endroits, on note des détériorations assez graves. Ainsi, toute une section rocheuse ornée de têtes solaires a été endommagée par des fissures structurelles et séparée de la formation rocheuse sous-jacente.

Gestion :

La structure de gestion devant être mise en place a déjà été discutée. Le plan de gestion devait être soumis au printemps 2004. Le NIPi PMK a reconnu la difficulté de la préparation d'un tel plan, qui constitue une évolution assez nouvelle.

Entre 1991 et 2001, il n'y a eu aucun contrôle des visiteurs sur le site, d'où certains dégâts dus à des graffitis, et même des vols de roches. Depuis 2001, des gardes de sécurité patrouillent sur le site ; des gardes montés et des systèmes radio aident à la surveillance du site.

La seule route d'accès vient d'Almaty. Selon le projet de la réserve, les visiteurs devront s'acquitter, à un péage central, d'un droit d'entrée.

Analyse des risques :

Les menaces suivantes sont identifiées dans le dossier de proposition d'inscription :

- Pressions liées au développement :

Les terres appartenant actuellement aux fermiers deviendront la propriété de l'État après l'établissement de la réserve de Tamgaly.

- Pressions sur l'environnement :

Comme on l'a déjà dit, la pénétration de l'eau dans les roches est la menace principale. Il convient d'y ajouter les variations extrêmes de température, dans la journée et d'une saison à l'autre.

- Catastrophes naturelles :

La zone est également sujette à des risques sismiques, la région d'Almaty étant reconnue comme zone de tremblements de terre.

- Pressions liées aux visiteurs / au tourisme :

Entre 1991 et 2001, l'insuffisance des fonds a empêché le contrôle des visiteurs, piétons ou motorisés. Cet accès incontrôlé a eu de graves conséquences, les visiteurs escaladant les roches et inscrivant des graffitis. Depuis 2001, un contrôle a été mis en place, et l'accès interdit aux véhicules.

Actuellement, le nombre de visiteurs est faible, mais le site est l'une des principales attractions du pays, et leur nombre a enregistré une lente progression. Des mesures préventives sont mises en place pour assurer que la capacité de charge des zones sensibles ne soit pas dépassée.

La menace suivante n'a pas été mise en avant :

- Manque de ressources :

L'expérience vécue entre 1991 et 2001, à une époque de manque de fonds, soulignée par la proposition d'inscription, illustre de façon vivante les menaces possibles.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La principale intrusion sur le site est une route traversant la partie nord du site, construite à l'époque soviétique. Il y a aussi des pylônes en béton, vestiges d'une ancienne ligne électrique, et quelques étables modernes. Les pylônes doivent être enlevés sous deux ans.

Autre menace à l'intégrité du site, les graffitis, mais des mesures de gestion sont désormais en place pour prévenir tout nouvel exemple de ce type de dégradation.

Intégrité :

Le paysage naturel crée un cadre discret et fini à l'art rupestre, et toute la zone centrale et la zone périphérique immédiatement alentour sont incluses dans la proposition d'inscription.

Évaluation comparative

On recense une infinité de sites d'art rupestre en Asie centrale, illustrant différentes traditions sociales, économiques et culturelles des trois à cinq derniers millénaires. Pris dans son ensemble, cet art rupestre essentiellement composé de pétroglyphes, forme le monument culturel le plus important des civilisations traditionnelles des steppes d'Asie centrale, et n'est pour l'instant pas représenté sur la Liste du Patrimoine mondial.

Une grande partie de ce corpus reste mal connu, et les comparaisons sont donc difficiles. Il est impossible de dire avec certitude, sauf de façon assez superficielle, pourquoi Tamgaly a plus d'importance que certains autres sites moins bien compris. Toutefois, Tamgaly se distingue en ce qu'il est particulièrement bien documenté et qu'il a fait l'objet d'études plus complètes.

D'autres sites du Kazakhstan, comme Eshkiolmes et Saimlaly-Tash, comptent bien plus d'images que Tamgaly – des dizaines de milliers – et illustrent pareillement une séquence de développement de l'âge du bronze à l'ère moderne. Situés dans une zone géologiquement et physiquement différente, ils reflètent un développement socio-économique autre. Toutefois, la rivière proche a fait subir à Eshkiolmes une érosion assez grave, de même que les récentes activités agricoles, et le site dans son ensemble ne semble pas être cohérent ; il est plutôt divisé en vallées distinctes, possédant chacune ses caractéristiques propres. De plus, la thématique des premières gravures est bien plus « triviale », dit-on, que celle de Tamgaly, les images fantastiques étant rares.

Saimaly est le plus grand site d'art rupestre en Asie centrale, avec environ 100 000 pétroglyphes. Il est situé dans les hautes terres, une zone alpine, et présente un type particulier d'art rupestre, lié à sa position, au point de jonction entre les sociétés agraires des plaines et les bergers des montagnes. Les images sont uniques en ce qu'elles dépeignent le travail du sol, et le site est remarquable pour son absence de gravures par-dessus d'autres. Il y a également peu d'autres monuments associés, comme des sites d'habitation et des tertres

funéraires. Ces deux caractéristiques rendent difficile toute définition exacte des séquences et des dates. Il est cependant indiqué que les gravures de Saimaly-Tash pourraient dater du néolithique.

À Baikonour, une troisième zone, les images sont en mauvais état et n'ont été que peu étudiées. Toutefois, elles comportent aussi des têtes solaires et, puisqu'elles se trouvent dans la région centrale du Kazakhstan, d'où l'on croit que les habitants de Tamgaly auraient pu venir, elles pourraient être les précurseurs des pétroglyphes de Tamgaly.

Les images de Tamgaly semblent différer des autres sites du Kazakhstan par leur cohérence, leur taille, leurs sujets, leur état de conservation et, par-dessus tout, pour leurs qualités artistiques et leur association au centre cultuel du site.

La proposition d'inscription n'avance pas d'éléments de comparaison à l'échelle de l'Asie centrale, entre les monts du Pamir et de l'Altaï. Toutefois, on pourrait dire que l'inscription de Tamgaly, et l'élargissement de la base de données et des recherches, pourraient jouer le rôle de modèle pour les autres sites de la région et ainsi inciter à des recherches et des études plus poussées, ce qui pourrait, au final, permettre de mieux comprendre l'art rupestre d'Asie centrale dans un contexte plus global.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le site proposé pour inscription est d'une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il combine les caractéristiques culturelles suivantes :

- Le groupe dense et cohérent de 5 000 pétroglyphes, dont les images les plus anciennes remontent à l'âge du bronze, datant des environs de 1400 à 1300 avant J.-C., présente des figures taillées avec netteté et d'une grande qualité artistique ;
- Les pétroglyphes, les peuplements et les sites funéraires associés représentent un inventaire complet de la vie des peuples pastoraux des steppes d'Asie centrale, de l'âge du bronze à l'époque actuelle ;
- La délimitation du site en un centre sacré et une périphérie extérieure résidentielle, combiné à des images sacrées de têtes solaires, à des autels et à des zones de culte clôturées de culte, en fait un ensemble unique, présentant des associations sacrées qui ont perduré de l'âge du bronze à nos jours.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères i, ii, iii, iv and v*.

Critère i : Les plus anciennes images gravées, telles que celles associées aux têtes solaires et aux sujets

anthropomorphiques, témoignent d'un grand talent artistique. On remarque tout particulièrement l'image d'une divinité solaire montée sur un taureau et d'une vache avec son veau.

Critère ii : Ce critère se justifie au motif que l'occupation continue du site sur plusieurs millénaires montre comment les images, devenues redondantes, étaient supplantées par de nouvelles images plus pertinentes dans le contexte de l'évolution sociale. Les sites reflètent ainsi le développement de la société et de ses symboles sociaux. Ceci s'apparente plutôt au critère iii serait plus approprié. Pour satisfaire le critère ii, il faut prouver l'influence du site sur les valeurs, la technologie, etc. ailleurs dans le monde.

Critère iii : Les images d'art rupestre, ainsi que les traces des peuplements et des sites funéraires alentours, et la division spatiale du site en zones sacrées et résidentielles, offrent un témoignage tangible de la vie et des croyances des peuples pastoraux de la région, de l'âge du bronze à nos jours.

Critère iv : La proposition d'inscription reconnaît que, en l'état actuel des connaissances, ce critère est difficile à justifier, mais poursuit en disant que la « création » du site de Tamgaly pourrait être liée à la consolidation des tribus dans la moitié sud de ce qui constitue aujourd'hui le Kazakhstan. Il faudrait plus de preuves pour justifier ce critère.

Critère v : Les arguments avancés pour le critère ii sont tout aussi applicables à ce critère.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

La route qui traverse le site et la zone tampon, construite à l'époque soviétique, représente clairement une intrusion majeure dans le site, et affecte son authenticité. Un engagement de la déplacer à l'extérieur du site à moyen terme serait justifié.

L'état de conservation du site est fragile à cause de la pénétration de l'eau dans les roches. La définition du projet convenu dans le cadre de la mission conjointe de la Norvège et du Kazakhstan devrait si possible progresser sur le moyen terme.

Pour permettre aux visiteurs d'apprécier pleinement le site et de comprendre les limitations de l'accès imposées, il serait souhaitable d'élaborer des stratégies d'information et d'accès, qui pourraient figurer dans le plan de gestion à venir.

Le dossier de proposition d'inscription déclare que le plan de gestion doit être finalisé pour le printemps 2004. Étant donné les questions complexes de gestion associées au site et la nécessité de développer les pratiques les meilleures pour la gestion des sites d'art rupestre, ce plan devrait être examiné avant qu'une décision finale concernant l'inscription ne soit prise et il devrait être adopté par le ministère de la Culture.

À la fin du mois de mars 2004, ce plan n'avait toujours pas été soumis.

Recommandation concernant l'inscription

Que la proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie afin de lui permettre de la soumettre à nouveau une fois le plan de gestion finalisé et approuvé.

ICOMOS, mars 2004

Palais de Shenyang (Chine)

No 439 bis

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | République populaire de Chine |
| <i>Bien proposé :</i> | Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang |
| <i>Lieu :</i> | District de Shenhe, ville de Shenyang, province du Liaoning |
| <i>Date de réception :</i> | 22 janvier 2003 (texte révisé) |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*. Le bien proposé est une extension du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères iii et iv en 1987 : *Palais impérial des dynasties Ming et Qing*, à Beijing.

Brève description :

Le palais impérial à Shenyang, construit aux XVII^e et XVIII^e siècles, représente la phase de fondation de la dynastie Qing avant que cette dernière étende son pouvoir au centre de la Chine et déplace sa capitale à Beijing. Le palais de Shenyang devint par la suite une résidence secondaire, annexe du palais impérial de Beijing. Il possède une grande importance historique et architecturale et offre un témoignage de l'histoire de la dynastie Qing et des traditions culturelles des Mandchous et d'autres tribus du nord de la Chine.

2. LE BIEN

Description

Le palais impérial de la dynastie Qing est situé dans le centre historique de la ville de Shenyang, aujourd'hui l'un des grands centres industriels de la Chine du Nord. La zone du palais est enserrée dans des quartiers aux fonctions multiples : commerciales, de services et résidentielles. Le palais est constitué de 114 édifices, répartis en trois sections : occidentale, orientale et centrale. La construction commença par la section orientale en 1625-1626, sous le règne de l'empereur Taizu, et se poursuivit vers l'ouest sous celui de l'empereur Taizong, 1627-1637. Une partie de la section centrale fut reconstruite et agrandie en 1746-1748. La dernière période de construction eut lieu sous le règne de l'empereur Qianlong, en 1781-1783, et concerne un ajout dans les sections occidentale et centrale.

La section orientale (190 m x 75 m) servait aux cérémonies importantes. La zone est entourée d'une enceinte percée d'un petit portail d'accès au sud. L'élément central est le *hall Dazheng* (1626), placé dans l'axe d'une cour de forme allongée. C'est un bâtiment octogonal qui a la forme d'une tente de tribu nomade. Sa structure est composée de piliers en bois et d'un toit de tuiles vernissées à double avant-toit ; L'édifice repose sur un soubassement en pierres sculptées formant des marches basses. Les éléments en bois sculpté des avant-toits montrent des dragons enroulés de la tradition Han et d'autres figures animales. Dix *pavillons des Bannières*, de plan carré, sont alignés par cinq de part et d'autre de la cour menant au *hall Dazheng*. Les murs de ces pavillons sont en briques grises ; les colonnades et les portes en bois, peintes en rouge, sont décorées de motifs peints très colorés.

La section centrale abritait la résidence impériale sous la dynastie Qing. Elle est constituée de plus de 50 édifices, formant un rectangle de 280 m sur 125 m. La construction est faite en briques, pierres et bois. La disposition symétrique respecte l'axe nord-sud. La hauteur des édifices est généralement d'un ou deux étages. Cette section est divisée en cinq parties selon leur fonction.

L'accès à cette section se fait au sud, par la *porte Daqing*, par laquelle on pénètre dans la cour principale entourée des bâtiments du palais. De tous côtés s'ouvrent des pièces, des kiosques à musique et des arches. À l'est de la porte se trouve le *temple Shengjing des ancêtres impériaux*. Au nord de la cour s'élève le grand *hall Chongzheng* construit en bois. Il comporte cinq pièces et servait à l'empereur pour traiter les affaires d'État. Il n'a pas de plafond intérieur et les structures en bois peint représentent des modèles colorés de dragons d'or dans le style du début de la dynastie Qing. Sur les côtés est et ouest du hall s'ouvrent les *portes Zuoyi* et *Yuoyi* qui donnent accès aux zones résidentielles se trouvant plus au nord. Les portes d'entrée et le hall représentent les principaux styles décoratifs et architecturaux des palais les plus anciens.

Le *palais Qingning* (1627-1632) est l'élément principal architectural de la partie nord. Il fut la résidence de l'empereur Taizong et de l'impératrice, mais servit aussi aux cérémonies sacrificielles pratiquées par les chamans. Il est construit en briques grises, les portes et les fenêtres sont peintes en rouge. Il repose sur une plate-forme de 4 m de haut, selon la tradition des Jürchen (Mandchous). En face du palais s'élève la *tour Fenghuang* qui compte trois étages occupés chacun par trois pièces. De chaque côté, d'autres palais servaient à loger les concubines. La résidence de l'Est (*Dongsuo*) servit à la mère de l'empereur lorsque la dynastie Qing transféra sa capitale à Beijing. La résidence de l'Ouest (*Xisuo*) était le palais où résidaient les empereurs et les impératrices lorsqu'ils étaient en visite dans le nord-est de la Chine.

La section occidentale (137 m x 55 m) comprend 15 bâtiments, elle est constituée de deux parties : le *hall Jiayin* et la scène des représentations théâtrales sont situés dans la partie sud, et accueilleraient des petits banquets et des spectacles d'opéra ; la partie nord comporte le *pavillon Wensu*, qui abritait une bibliothèque importante.

Histoire

La dynastie des Qing (K'ing ou Ts'ing), la dernière des dynasties impériales de Chine, est d'origine mandchoue. Au début du XVII^e siècle, les tribus Jürchen (Mandchoues) se renforcent et unifient progressivement les terres de Mandchourie. À partir du Xe siècle, Shenyang est un poste frontalier important entre les différentes parties de ce territoire. Au début du XVII^e siècle, lorsque les Mandchous prennent le contrôle de la Mandchourie, Shenyang devient une base idéale pour préparer la conquête de toute la Chine, que cette dynastie gouverna de 1644 au début du XX^e siècle. Sous le règne Tianming de la dynastie Qing, en 1625, l'empereur Taizu transféra sa capitale à Shenyang, et commença la construction du palais impérial. La section orientale du palais fut achevée en 1637. En 1644, la dynastie Qing déplaça sa capitale à Beijing, mais Shenyang conserva son prestige en tant qu'ancienne capitale.

À partir de 1671 le palais devient la résidence impériale secondaire des empereurs Qing pendant leurs visites dans le nord-est de la Chine. Sous le règne de l'empereur Qianlong (1746-1748), d'autres bâtiments furent construits et les bâtiments existants furent restaurés ou reconstruits. Des bâtiments spéciaux furent également aménagés pour abriter les collections impériales. L'empereur Gaozong ordonna la construction du *temple Shengjing des ancêtres impériaux*, ainsi que la section occidentale du palais avec le *hall Jiayin* et le *pavillon Wensu*.

En 1926, lorsque le dernier empereur fut détrôné, les autorités locales transformèrent la zone du palais en un musée, et firent quelques réparations mineures. Après la fondation de la République populaire de Chine, en 1949, le musée impérial ouvrit ses portes au public. En 1961, le site fut inscrit sur la première liste de reliques nationales protégées par le Conseil d'État.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le palais de la dynastie Qing à Shenyang est la propriété du gouvernement central, il est protégé en tant que site du patrimoine culturel national aux termes de la loi de la République populaire de Chine sur la protection des reliques culturelles (site classé en 1961).

Structure de la gestion :

Les autorités locales chargées de la gestion quotidienne du site sont la ville de Shenyang et le musée du palais impérial de Shenyang.

Les plans suivants ont été approuvés et sont appliqués :

- le plan 2002-2005 pour l'entretien de l'architecture ancienne prévoit d'utiliser des prêts de la Banque mondiale pour le palais impérial de Shenyang ;
- Le plan pour l'amélioration globale de l'environnement dans le voisinage du musée du palais impérial de Shenyang ;

- Le plan de développement du tourisme du palais impérial de Shenyang.

Ressources :

Les principales sources de financement proviennent du budget de l'État, des associations fiscales de la ville de Shenyang et des fonds collectés par le musée du palais impérial de Shenyang.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang est la réalisation artistique la plus raffinée parmi les constructions de palais impériaux avant que la dynastie Qing étende son pouvoir au-delà de la passe de Shanhaiguan et établisse un régime national ; c'est un chef-d'œuvre de l'architecture des palais impériaux.

Critère ii : Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang est de style mandchou ; s'y ajoutent des éléments culturels des Han et d'autres groupes minoritaires ; il revêt une importance considérable pour la conception et les arts architecturaux.

Critère iii : La disposition générale et le mode d'utilisation du palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang portent les caractéristiques de la tradition culturelle des Mandchous aujourd'hui disparue.

Critère iv : Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang représentait à l'époque la plus importante réalisation d'architecture culturelle de la région du nord-est de l'Asie ; c'était un exemple remarquable qui alliait la culture géographique à la culture des palais impériaux.

Critère v : Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang est le modèle des constructions résidentielles traditionnelles en Chine du Nord-Est.

Critère vi : le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang est étroitement associé à la pensée traditionnelle, à la littérature et aux arts chinois.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en septembre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

Autrefois, le site était géré par le département de la Maison impériale. En 1926, le palais fut transformé en musée géré par le musée affilié au département provincial de l'Éducation. Après la création de la République populaire de Chine, le site a été géré par le musée du palais impérial de Shenyang, sous l'autorité du bureau de la Culture de Shenyang.

État de conservation :

L'état de conservation est variable d'un bâtiment à l'autre. La plupart des grands édifices d'une grande valeur historique ont été restaurés et sont en principe en bon état. Toutefois, un certain nombre de bâtiments ont encore besoin d'être restaurés et entretenus.

Gestion :

Il existe une structure et des plans de gestion pour la conservation du bien proposé pour inscription, ainsi que pour l'amélioration de son contexte urbain et pour la gestion des visiteurs. Ils sont considérés appropriés pour le bien. Le gouvernement central fournira les critères et la coordination de la gestion de ce bien et du palais de Beijing déjà inscrit.

La mission d'expertise de l'ICOMOS qui a visité le site a recommandé qu'une attention particulière soit apportée à la présentation des édifices qui, en plus de faire partie du musée lui-même, sont appelés à avoir des fonctions diverses : salles d'exposition, bureaux, dépôts ou zones d'accueil des visiteurs. Un soin particulier doit également être apporté à la conception et au choix des matériaux ainsi qu'aux méthodes d'installation de nouveaux services : nouveaux aménagements et éclairages intérieurs, matériel anti-incendie, air conditionné, etc., pour lesquels il est essentiel d'engager des professionnels expérimentés dans chacun de ces domaines.

À l'avenir, des contrôles rigoureux effectués par les autorités de l'urbanisme dans la zone tampon sont recommandés afin d'éviter toute perturbation supplémentaire dans l'environnement du bien. Étant donné que le palais est un bien situé en centre-ville et qu'il est une destination touristique populaire, l'élaboration d'un plan de préparation aux risques et le développement ultérieur d'un programme de gestion des visiteurs s'imposent comme une nécessité.

Analyse des risques :

Les principaux problèmes du site se posent en termes de développement urbain et de contrôle des flux du tourisme. L'adéquation de la zone tampon est difficile à juger pour un site tel que celui-ci qui a toujours été situé en centre-ville. Les autorités en charge de la gestion ont déjà fait des efforts pour supprimer des empiètements dans le voisinage immédiat du site. Tout en reconnaissant que les autorités ont déjà installé un système de protection contre les incendies, il est important de continuer à protéger le site contre les incendies qui risqueraient de se propager à partir des quartiers voisins. Il faut prendre un soin particulier à la prévention des risques et au contrôle des flux touristiques.

Authenticité et intégrité

Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang répond de manière satisfaisante au test d'authenticité. L'ensemble a également préservé son intégrité historique.

Le palais n'est plus utilisé pour ses fonctions d'origine mais comme un musée. Les principaux bâtiments de grande valeur historique sont bien entretenus. Les travaux

de restauration ont été effectués conformément aux normes internationales et le bien n'a subi ni modification ni ajout majeurs. L'étendue originelle du site ainsi que la disposition des bâtiments, qui concourent à la description de l'histoire et de la fonction du palais, sont bien conservées.

Le site étant implanté au centre d'une grande ville, les autorités de gestion sont confrontées à la question du contrôle des quartiers environnants. Par le passé, des empiètements du voisinage ont eu un impact négatif sur l'environnement du palais. Les autorités ont le mérite d'avoir éliminé certains de ces empiètements, par exemple en déplaçant un centre commercial et d'autres bâtiments dans le voisinage et en transformant la zone libérée en ceinture verte. Les autorités ont aussi fait supprimer les derniers étages de certains immeubles d'habitations qui dénaturaient le paysage du site. Il reste le problème du bâtiment commercial qui se trouve derrière le site et qui domine le palais de toute sa hauteur. Les autorités sont conscientes de ce problème et il existe un plan pour améliorer l'aspect de ce bâtiment.

Évaluation comparative

En Chine, il n'existe aujourd'hui que deux ensembles de palais impériaux comparables : celui de Beijing et celui de Shenyang. L'extension du bien proposée, avec les tombes impériales qui sont proposées séparément, représente la phase de fondation de la dynastie Qing avant que cette dernière n'étende son pouvoir à la Chine centrale et ne transfère sa capitale à Beijing, soit une phase de l'histoire qui n'est pas représentée sur la Liste du patrimoine mondial.

Le palais de Shenyang est plus petit et moins somptueux que les sites construits dans et autour de la capitale de Beijing dans les périodes ultérieures qui ont vu la dynastie Qing atteindre des sommets de puissance. Il a toutefois une grande importance historique, car il situe l'histoire de la fondation de la dynastie Qing, tant du point de vue de l'implantation géographique que de celui de l'identité culturelle de la dynastie par rapport aux Mandchous. Le style architectural du palais de Shenyang, qui emprunte ses caractéristiques au style architectural mandchou, présente un éventail d'applications, du style des quartiers résidentiels à la décoration architecturale des bâtiments officiels, que l'on ne trouve pas dans d'autres sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Parmi les bâtiments du palais, le *hall Dazheng* est une structure en bois particulièrement spectaculaire, à la fois par son échelle et par sa conception. Il trouve son inspiration dans la forme de la tente utilisée par les empereurs mandchous et les khans pendant leurs parties de chasse. Cette architecture diffère considérablement du palais impérial des dynasties Ming et Qing à Beijing.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang représente les réalisations de la dernière dynastie Qing, originaire du nord-est de la Chine, chez les Jürchen

(Mandchous). L'architecture du palais s'inspire aussi de diverses traditions originaires de cette région. Elle associe des éléments du système politique, des us et coutumes et des croyances religieuses mandchous avec des formes et des motifs appartenant aux groupes ethniques han, mongol et tibétain. Le palais, malgré son identité et sa valeur spécifique, présente un lien fonctionnel et politique avec l'ensemble du palais impérial des dynasties Ming et Qing à Beijing, dont il devint l'annexe après que la capitale des Qing fut transférée à Beijing.

Le palais de Shenyang est culturellement étroitement associé aux trois tombes impériales de la dynastie Qing dans le Liaoning, étant donné qu'elles représentent la même culture d'un point de vue régional et chronologique. Par conséquent, il aurait été approprié de les proposer ensemble en tant que nouvelle proposition d'inscription plutôt que comme extensions de biens existants.

Évaluation des critères :

Critère i : L'ensemble du palais impérial de Shenyang représente sans aucun doute un chef-d'œuvre et une composante essentielle du développement de l'architecture des palais impériaux en Chine. C'est une création d'une très grande importance qui intègre divers éléments propres à différents groupes ethniques, en particulier mandchou.

Critère ii : L'architecture de l'ensemble du palais impérial adopte des éléments qui se réfèrent aux traditions mandchoues ainsi qu'aux formes et motifs des groupes ethniques han, mongol et tibétain. Le palais est un témoignage précieux du développement qui conduisit à des créations ultérieures dans et autour de Beijing au niveau national.

Critère iii : Le dossier de proposition d'inscription attribue ce critère aux caractéristiques traditionnelles culturelles perdues, dont l'ensemble du palais impérial est un témoignage exceptionnel. Un tel témoignage inclut les lieux sacrificiels pour les empereurs à l'intérieur du palais Qingning, qui rappellent les coutumes du chamanisme pratiquées par les Mandchous pendant des siècles.

Critère iv : L'ensemble du palais impérial de Shenyang est à l'évidence un exemple exceptionnel d'architecture palatiale mandchoue. Il présente des témoignages de l'évolution de cette architecture du XVII^e siècle au XVIII^e siècle. De même, cet ensemble présente un témoignage exceptionnel qui illustre les diverses traditions locales des Mandchous et des autres groupes ethniques de la région.

Critère v : Le dossier de proposition d'inscription fait mention de l'ensemble du palais en tant que modèle exemplaire des bâtiments résidentiels traditionnels dans le nord-est de la Chine. Cette justification est déjà couverte par le critère iv. Le critère v devrait se référer aux établissements humains ou à l'occupation du territoire, ce qui n'est pas nécessairement le cas ici, même si le bien peut avoir été influencé par l'habitat traditionnel.

Critère vi : Le dossier de proposition d'inscription invoque l'association de la pensée, de la littérature et des arts chinois. Il ne fournit cependant pas de preuve spécifique d'association directe de l'ensemble du palais avec des tels

travaux littéraires et artistiques qui justifieraient sa valeur universelle exceptionnelle sur la base du critère vi.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Tout en reconnaissant les efforts déjà fournis par les autorités pour gérer l'ensemble palatial et pour régler certains des problèmes dans les environs, il est recommandé qu'une attention particulière soit accordée à la préparation aux risques, à une présentation appropriée du site et à des programmes de contrôle des flux touristiques. Un contrôle rigoureux est recommandé sur l'occupation du territoire dans la zone tampon afin d'éviter toute gêne supplémentaire dans l'environnement du bien.

Recommandation concernant l'inscription

Que cette extension soit approuvée sur la base des **critères existants iii et iv** et que les **critères i et ii soient ajoutés** à la justification :

Critère i : L'ensemble du palais impérial de la dynastie Qing à Shenyang représente un chef-d'œuvre et une composante significative du développement de l'architecture des palais impériaux en Chine.

Critère ii : L'architecture de l'ensemble du palais impérial témoigne d'un échange d'influences considérable de l'architecture traditionnelle et de l'architecture des palais chinois aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Critère iii : L'ensemble du palais impérial apporte un témoignage exceptionnel des traditions et des coutumes vivantes du chamanisme pratiqué pendant des siècles par les Mandchous.

Critère iv : L'ensemble du palais impérial à Shenyang est un exemple éminent de l'architecture des palais mandchous et témoigne de l'évolution de cette architecture aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Il est suggéré que le nom du bien soit changé pour refléter la nature sérielle de la proposition d'inscription, par exemple « Palais impériaux des dynasties Ming et Qing ».

ICOMOS, mars 2004

Tombes impériales (Chine)

No 1004 ter

1. IDENTIFICATION

État partie : République populaire de Chine

Bien proposé : Les trois tombes impériales de la dynastie Qing dans le Liaoning (tombe Yongling, tombe Fuling et tombe Zhaoling)

Lieu : La tombe Yongling se trouve à Fushun, les tombes Fuling et Zhaoling à Shenyang. Les trois biens sont situés dans la province du Liaoning.

Date de réception : 22 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'une proposition d'inscription en série. Le bien est une extension des *Tombes impériales des dynasties Ming et Qing* inscrites en 2000 et ayant fait l'objet d'une extension en 2003, sur la base des critères i, ii, iii, iv et vi.

Brève description :

Les trois tombes impériales de la dynastie Qing dans la province du Liaoning sont la tombe Yongling, la tombe Fuling et la tombe Zhaoling, toutes construites au XVII^e siècle. Les tombes furent édifiées pour les empereurs fondateurs de la dynastie Qing et leurs ancêtres, et complètent l'histoire du développement de l'architecture funéraire de cette dynastie, en intégrant la tradition héritée des dynasties précédentes à des éléments nouveaux, issus de la civilisation mandchoue.

2. LE BIEN

Description

Les biens proposés pour inscription sont généralement appelés les « trois tombes impériales de la dynastie Qing à Shengjing ». Ils sont situés dans la province du Liaoning, en Mandchourie, dans le nord-est de la Chine. Les tombes Fuling et Zhaoling se trouvent dans la banlieue de la ville de Shenyang, capitale de la province et grand pôle industriel, situé à quelque 600 km à l'est de Beijing. La tombe Yongling se situe à proximité de la ville de Fushun, à une cinquantaine de kilomètres plus à l'est. Les tombes ont été édifiées suivant la géomancie traditionnelle

chinoise et la théorie du *fengshui*. Richement ornées de statues en pierre, de sculptures de bas-reliefs et de dalles décorées de dragons, elles illustrent le développement de l'architecture funéraire de la dynastie Qing.

La tombe Yongling a été édifiée pour les ancêtres du premier empereur Qing, Nurhaci (1559-1626), et abrite les sépultures de son père, de son grand-père et de son arrière grand-père. Elle se trouve au pied des monts Qiyun, près de la rivière Suzi, au nord-ouest de Yongling. À l'origine, elle s'appelait tombe Xingjing, mais fut rebaptisée Yongling en 1659. Cet ensemble se compose de la cour, du palais carré (*Fabhcheng*) et des tombes entourées par des murs de haute taille (*Baocheng*), le tout enclos dans un autre mur peint en rouge. On y entre par la Porte rouge, dotée de pavillons à tablettes en pierre. De part et d'autre se trouvent des maisons de thé et des bâtiments de service. L'édifice principal, le hall Qiyun au centre du palais carré, servait pour les offrandes sacrificielles, et derrière ce hall se trouve la cité du Trésor, avec les tombes surmontées de dômes des ancêtres du premier empereur.

La tombe Fuling, la tombe de l'Est, est celle de Nurhaci (1559-1626), fondateur de la dynastie Qing, et de son impératrice Yehenala. Elle est adossée au mont Tianzhu et fait face à la rivière Hun, dans la banlieue est de Shenyang. Elle a été conçue de façon à ce que le terrain grimpe graduellement du sud au nord. La tombe possède un système architectural complet, aligné symétriquement le long d'un axe central. Les arches de pierre, la Porte rouge et la voie sacrée constituent les éléments qui y conduisent. La Cité carrée forme la section principale de l'ensemble, comprenant le hall Long'en, la cité du Trésor et le mont du Trésor. Depuis le sud, on trouve la porte Zhenghong (rouge), décorée de dalles de faïence représentant des dragons. Devant la Porte se trouvent des colonnes sculptées de nuages, des lions en pierre, des tablettes en pierre et une tablette destinée à aider les cavaliers à mettre pied à terre. La voie sacrée, longue de 566 m, commence à la Porte rouge et se termine derrière le hall Long'en. Elle est flanquée de statues en pierre représentant des lions, des chevaux, des chameaux et des tigres. Après un pont, 108 marches mènent en haut du mausolée, symbolisant le cosmos. Là, sous le mont du Trésor, se trouve le palais souterrain de Fuling, qui abrite les tombes.

La tombe Zhaoling, la tombe du Nord, abrite le deuxième empereur Qing, Huantaiji (et l'impératrice Xiaoduanwen). C'est la plus grande des trois tombes ; elle possède un système crématoire bien préservé. L'ensemble est strictement axial, orienté du sud au nord. Depuis le sud, on entre dans le mont du Trésor via la Porte rouge et la voie cérémonielle, bordée de paires de statues en pierre (des colonnes sculptées de nuages et des animaux), pour parvenir au pavillon de la Stèle, flanqué de quatre autres pavillons de cérémonie. Le hall Long'en, utilisé pour les sacrifices, est entouré par une muraille rectangulaire qui précède le mont du Trésor, avec les chambres funéraires à l'arrière.

Histoire

La dynastie Qing fut fondée en 1636 par les Mandchous - pour désigner leur régime en Mandchourie. Les trois tombes impériales furent construites à l'époque où leur

capitale était Shenyang. En 1644, le siège de la capitale fut transféré à Beijing et les Mandchous établirent leur dynastie en Chine.

La première phase de construction de la tombe Yongling eut lieu dans les dernières années de la dynastie Ming ; elle servit de tombeau familial à l'empereur Fuman. En 1636, l'empereur Huangtaiji de la dynastie Qing conféra à ce tombeau le titre de tombe Xingjing. En 1648, l'empereur Fulin nomma ses quatre ancêtres empereurs à titre posthume et, en 1651, baptisa les montagnes où se trouvaient les tombes les monts Qiyun.

La construction de la tombe Fuling commença en 1629 (sous le règne de Tiancong, de la dynastie des Jin postérieurs) pour s'achever en 1644 (sous le règne de l'empereur Shunzhi de la dynastie Qing). Le site fut agrandi et reconstruit entre 1645 (empereur Shunzhi) et 1688.

La tombe Zhaoling fut tout d'abord construite entre 1643 et 1651. Elle fit l'objet de travaux d'agrandissement et de reconstruction dont la durée s'étala du règne de l'empereur Kangxi jusqu'à celui de l'empereur Qianlong dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les trois tombes de la dynastie Qing à Shengjing appartiennent au gouvernement central et sont protégées en qualité de relique culturelle nationale par la loi de protection des reliques culturelles de la République populaire de Chine. La tombe Zhaoling a été classée en 1982, les tombes Yongling et Fuling en 1988.

Structure de la gestion :

Tombe Yongling : les autorités locales chargées de la gestion courante du site sont la municipalité de Fushun et le comté autonome de Xinbin Man.

Tombe Fuling : les autorités locales chargées de la gestion courante du site sont la municipalité de Shenyang (Bureau de gestion du parc Dongling, district de Dongling, municipalité de Shenyang).

Tombe Zhaoling : les autorités locales chargées de la gestion courante du site sont la municipalité de Shenyang (département de gestion du parc de Beiling, municipalité de Shenyang), avec un personnel approprié, tant en nombre qu'en qualification, affecté à la gestion.

Ressources :

Le financement vient essentiellement des budgets de l'État et du comté, ainsi que de fonds levés directement par l'administration.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les trois tombes impériales de la dynastie Qing à Shengjing constituent une composante importante des

tombes impériales des dynasties Ming et Qing. Elles émanent en droite ligne de la tradition des tombes impériales des dynasties Ming et Qing, que ce soit en termes de méthodes de construction, de système d'architecture, de complexité des rites sacrificiels ou de hiérarchie des dignitaires chargés de l'administration des tombes. Parallèlement, les trois tombes impériales de la dynastie Qing à Shengjing sont le fruit de la période historique qui a vu l'émergence d'empereurs issus de minorités dans la Chine du Nord-Est, et à ce titre ont conservé bon nombre d'informations culturelles sur les concepts idéologiques, les goûts esthétiques, le niveau architectural et les habitudes des minorités à cette époque. Chacune des trois tombes impériales de la dynastie Qing à Shengjing a développé un système bien à elle. Bien que de taille modeste, elles constituent des systèmes parfaits et complets, pourvus d'installations rituelles, et attentifs à intégrer la religion, les croyances et les traditions populaires professées par l'ancienne géomancie chinoise dans le choix de l'emplacement, de la planification et de la conception. Elles constituent des témoignages historiques qui nous permettent aujourd'hui d'étudier la forme, les sculptures et les peintures des anciens édifices chinois, et une source documentaire pour les connaisseurs modernes.

Critères proposés par l'État partie :

La tombe Yongling est représentative des usages funéraires et des règles de construction des mausolées pratiquées par les Jürchen et les Man au début de la dynastie Qing ; critères ii, iii et iv.

La tombe Fuling est un exemple exceptionnel de l'ancienne architecture chinoise et une représentation des réussites culturelles des Man à l'époque de leur essor. La tombe intègre les arts architecturaux des nationalités Man et Han ; critères i, ii, iii, iv et vi.

La tombe Zhaoling est un exemple exceptionnel de l'ancienne architecture chinoise et une représentation collective des réussites culturelles des Man à l'époque de leur essor. Elle mélange les styles d'architecture des Man et des Han... : critères ii, iii, iv et vi.

3. EVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les biens proposés pour inscription en septembre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

La tombe Zhaoling a été classée comme monument protégé en 1982 ; les tombes Yongling et Fuling ont été classées en 1988.

État de conservation :

L'état général des tombes est jugé satisfaisant. Dans l'ensemble, la qualité des travaux de réparation est

conforme aux normes internationales de conservation, et ce pour les trois ensembles funéraires.

Tombe Yongling : Le complexe compte 16 édifices. Bien que certains bâtiments annexes soient des reconstructions (entrepôt et cuisine), tous les grands bâtiments du mausolée principal demeurent intacts, conservant leur disposition d'origine sans aucun ajout de nouvelle construction. Les bâtiments ont subi d'importants travaux de réparation dans les années 1980. Bien que l'on ait observé des dégâts mineurs, tels que des bases de colonnes dégradées ou des toits abîmés, ils sont globalement en bon état.

Tombe Fuling : Le complexe compte 32 édifices. Parmi ceux-ci, le pavillon Daming est une reconstruction achevée en 1982 suite à la destruction de l'original par la foudre en 1962, conforme au modèle d'origine. Toutefois, tous les bâtiments importants du mausolée principal restent intacts, conservant leur disposition d'origine sans aucun ajout de nouvelle construction. Les autorités de gestion entretiennent et réparent les bâtiments régulièrement, selon les besoins.

Tombe Zhaoling : Le complexe compte 38 édifices. Parmi ceux-ci, le pavillon Daming est une reconstruction achevée en 1939 suite à la destruction de l'original par la foudre en 1936. Les autorités de gestion entretiennent et réparent les bâtiments régulièrement, selon les besoins.

Gestion :

Les trois tombes impériales ont chacune un plan de gestion et sont sous la responsabilité des autorités locales respectivement concernées. Le gouvernement central fournit les critères d'ensemble et la coordination, qui comprennent également les tombes des dynasties Ming et Qing déjà inscrites. Le système de gestion est jugé approprié.

La superficie de la zone principale et de la zone tampon, le statut juridique et les plans de gestion définis pour les trois tombes sont jugés appropriés. Il convient de mentionner les efforts que font les autorités pour améliorer l'environnement des sites proposés pour inscription, par exemple en éliminant les bâtiments et structures dans le voisinage des sites qui en affecteraient le paysage. Chaque site a instauré un système de prévention des incendies. En fait, la tombe Fuling et la tombe Zhaoling disposent de bureaux sur le site à cet effet. Dans le cas de la tombe Yongling, l'installation a été faite mais le site dépend de la collaboration avec les casernes de pompiers locales. Il importe de développer une coordination bien comprise entre les brigades de pompiers et l'équipe de gestion afin de réduire les dégâts au minimum en cas d'incendie.

Il convient de faire une mention particulière de la documentation, excellente, qui comprend des dossiers et des bases de données informatiques ainsi que des archives établies pour les sites.

Étant donné l'importance du maintien et du contrôle des éléments actuels du paysage, conçu d'après la géomancie traditionnelle chinoise et/ou la théorie du *fengshui*, les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour préserver l'intégrité des sites.

Analyse des risques :

Les risques auxquels fait face chacun des biens proposés pour inscription varient en fonction de leur emplacement : tremblement de terre, incendie, inondation et animaux nuisibles.

Authenticité et intégrité

Les trois tombes remplissent toutes les conditions requises d'authenticité et d'intégrité.

Les sites sont des mausolées construits par un pouvoir féodal désormais disparu, et ils ne sont donc plus utilisés à leurs fins d'origine. Leur valeur doit être jugée d'après leurs expressions physiques / matérielles, telles que la valeur architecturale individuelle des édifices, que l'on peut évaluer à l'aune de l'importance de ce qui reste de leur conception, de leurs matériaux et de leur artisanat d'origine (authenticité), ainsi que par rapport à l'intégrité de la composition du site et des paysages naturels environnants, qui témoignent suffisamment du concept qui a présidé à leur édification (intégrité). À cet égard, on n'a rien trouvé qui soit susceptible de faire planer un doute sur leur authenticité et leur intégrité. Tant dans les édifices individuels que dans leur disposition et les caractéristiques environnementales historiques telles que lacs, rivières, forêts et aspects topographiques dans la zone du mausolée, la conception d'origine demeure. Dans le cas de la tombe Yongling, où le cadre historique environnant et le paysage alentour sont particulièrement importants pour la théorie géomantique chinoise traditionnelle, ceux-ci sont également bien maintenus.

Évaluation comparative

Avec les deux tombes déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial (tombes Dongling et Xiling), l'extension envisagée de l'inscription aux tombes Yongling, Fuling et Zhaoling complète le panorama historique de la dynastie Qing. Les trois tombes impériales proposées pour inscription aujourd'hui suivent la plupart des traditions élaborées par les dynasties précédentes, mais elles introduisent également de nouvelles caractéristiques, liées par exemple à l'emplacement des sépultures. La tombe Yongling synthétise les diverses caractéristiques propres aux dynasties Ming et Qing, mais en propose une interprétation très particulière, comme le reflète la disposition de l'ensemble. En outre, les tombes ont introduit diverses traditions locales dans la tradition impériale.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La proposition d'inscription des trois tombes impériales de la dynastie Qing est étroitement liée à celle du palais impérial de Shenyang. Les deux biens sont très imbriqués en ce qu'ils représentent la valeur universelle exceptionnelle des cultures des dynasties Ming et Qing. Les nouvelles extensions illustrent la période fondatrice de la dynastie Qing, avant que celle-ci n'étende son pouvoir à

la Chine centrale et ne transfère sa capitale à Beijing, une phase qui n'est représentée actuellement par aucun site du Patrimoine mondial. Les sites proposés pour inscription sont de plus petite échelle et moins somptueux que ceux qui furent édifiés ultérieurement, à l'apogée de la dynastie Qing, à Beijing et aux alentours de la nouvelle capitale. Toutefois, les sites proposés pour inscription ont une grande importance historique pour définir l'histoire fondatrice de la dynastie Qing, particulièrement au regard de leur situation géographique et de l'identité culturelle mandchoue de la dynastie.

Par rapport à la tombe Fuling (tombe de l'empereur fondateur Nurhaci) et à la tombe Zhaoling (tombe du deuxième empereur, Huantaiji, un fils de Nurhaci), qui sont richement conçues et de grande taille mais toutes deux construites suivant le style architectural des tombes impériales de la dynastie Ming, la tombe Yongling (une tombe pour les ancêtres des empereurs de la dynastie Qing) est de plus petite taille et d'un style architectural plus sobre, mais le site est important du fait de son style ethnique mandchou, qui complète le site du patrimoine mondial existant.

Les biens peuvent être inscrits sur la base des critères utilisés pour les tombes déjà inscrites des dynasties Ming et Qing, c'est-à-dire i, ii, iii, iv et vi.

Évaluation des critères :

Critère i : Les trois tombes impériales intègrent des éléments créatifs novateurs issus des traditions Manchu et Han à l'architecture funéraire impériale héritée des dynasties précédentes. Dans son contexte environnemental, la tombe Fuling en particulier représente un exemple exceptionnel et complet de l'architecture funéraire du début de la dynastie Qing.

Critère ii : Les tombes représentent une phase de développement pendant laquelle des traditions antérieures se sont intégrées aux formes de la dynastie Qing, et sont devenues ainsi une base pour des développements ultérieurs.

Critère iii : Les tombes sont des témoignages exceptionnels des traditions artistiques et architecturales des Jürchen, Man et Han dans le nord-est de la Chine.

Critère iv : Les trois tombes impériales représentent des exemples remarquables et complémentaires du développement de l'architecture funéraire au début de la dynastie Qing.

Critère vi : Les tombes représentent un témoignage exceptionnel des activités rituelles de la famille impériale de la dynastie Qing, reflétant le confucianisme et le respect des ancêtres.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que cette extension soit approuvée sur la base des critères existants : *i, ii, iii, iv et vi.*

ICOMOS, mars 2004

Temples Chola (Inde)

No 250 bis

1. IDENTIFICATION

| | |
|---------------------|--|
| État partie : | Inde |
| Bien proposé : | Les grands temples vivants Chola (1. Le temple de Brihadisvara à Tanjore; 2. Le temple de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram; 3. Le temple d'Airavatesvara à Darasuram) |
| Lieu : | État du Tamil Nadu : districts de Tanjore et de Perambalur |
| Date de réception : | 29 janvier 2003 |
| Catégorie de bien : | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit de *trois monuments*. C'est un ensemble de temples proposés en tant qu'extension du site du Patrimoine mondial existant : le *Temple de Brihadisvara à Thanjavur* (Tanjore), inscrit en 1987 sur la base des critères ii et iv. Le bien est aujourd'hui proposé pour inscription avec deux autres sites sur la base des critères i, ii, iii et iv.

Brève description :

Les trois grands temples Chola sont ceux de Brihadisvara à Tanjore et Gangaikondacholisvaram, et celui d'Airavatesvara à Darasuram. Les temples datent des XI^e et XII^e siècles. Le premier d'entre eux fut construit par le roi Rajaraja, fondateur de l'Empire chola qui s'étendait sur toute l'Inde du Sud et les îles avoisinantes. Les autres furent construits par ses successeurs. Entouré d'enceintes rectangulaires, le Brihadisvara (l'élément central construit pour l'essentiel en blocs de granit) est couronné d'une tour pyramidale, le *vimana*, et coiffé d'un bulbe monolithe. Les murs des temples sont couverts de riches décorations sculptées.

2. LE BIEN

Description

Les trois temples Chola sont situés dans l'Inde du Sud, dans l'État du Tamil Nadu, près de l'océan Indien. Le temple de Brihadisvara à Tanjore est déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il fut construit par Rajaraja Ier (985-1014), le souverain fondateur de l'Empire Chola. Le temple de Brihadisvara à Gangaikondacholisvaram fut construit par son fils,

Rajendra Ier (1012-1044), et celui d'Airavatesvara, un siècle plus tard par Rajaraja II (1143-1173). Les temples représentent la vision cosmique des Chola, la répétition du principe pérenne du *Dakshinameru*, la montagne cosmique, la demeure du dieu Shiva. Tandis que le temple de Brihadisvara à Tanjore ouvre avec magnificence le début spectaculaire de la grande période Chola, Darasuram représente la phase de transition qui le conduisit à sa fin.

Le temple de Brihadisvara est situé à l'intérieur du petit fort de Sivaganga dans le quartier résidentiel de la ville de Tanjore, sur la rive sud du fleuve Vadavaru, à la limite sud-ouest du delta de Cauvery. Dès l'époque de Rajaraja Ier, cette ville est devenue la ville du temple royal. Aujourd'hui, de la période Chola, il reste principalement le temple et ses environs. Le Fort, construit en briques, qui renferme le temple, est bordé de fossés à l'ouest, au nord et à l'est et du grand canal d'Anaicut au sud. La superficie du fort est d'environ 18 hectares dont 2,85 hectares sont occupés par l'ensemble du temple. Le fort renferme aujourd'hui un parc municipal ainsi qu'un grand réservoir d'eau, le réservoir de Sivaganga, et quelques bâtiments modernes.

Le temple dédié à Shiva fut construit principalement en blocs de gneiss granitoïde entre 1003 et 1010. L'accès se fait par l'est à travers une succession de trois portes monumentales. Le plan de l'enceinte du temple est rectangulaire, dans une proportion de un sur deux et mesure environ 240 m dans l'axe est-ouest et 120 m dans l'axe nord-sud, conçu avec une grande précision. La partie la plus visible du temple est son *vimana*, la tour sanctuaire de 65 m de haut (*garbhagriha*), qui est vide et de plan carré (30 m x 30 m), centrée dans la partie ouest, à l'intérieur de l'enceinte entourant le temple. Le *vimana* compte treize étages, il est richement sculpté de formes architecturales et figuratives. La partie inférieure (*bhumi*) est de 13 m de haut et possède de grandes niches à icônes ou représentations humaines *puraniques* (liées à l'ancienne mythologie). La tour est surmontée du *shikhara*.

Le temple est bâti sur un socle ; les différents éléments de la construction sont positionnés sur un axe est-ouest consistant en une succession de grandes salles à colonnade dédiées aux cultes (*mukhamandapa*, *mahamandapa*, *ardhamandapa*) et menant au sanctuaire principal. On pénètre dans l'enceinte du temple par l'est, à travers trois portes, chacune surmontée d'un *gopura* sculpté. Le périmètre de l'enceinte est défini par un *prakara*, une galerie de cloître à deux niveaux, adossée à l'enceinte extérieure. Le *prakara* intérieur est entouré d'un autre mur d'enceinte. À l'intérieur de l'enceinte se succèdent plusieurs petits sanctuaires. Le sanctuaire de *Chandesvara*, orienté nord-sud s'élève à côté du principal *vimana* ; il est contemporain du temple principal. Les autres sanctuaires sont plus tardifs, construits entre le XIII^e et le XVIII^e siècle.

Au centre du sanctuaire se trouve la statue colossale du *linga*, associée à des divinités. Dans le déambulatoire sombre qui circule autour du sanctuaire se trouvent trois sculptures colossales représentant Shiva. Les peintures murales narratives, datant du règne du roi Chola Rajaraja Ier, couvraient les murs du premier niveau ; elles sont aujourd'hui recouvertes par les peintures des Nayaks datant du XVII^e siècle. Des fragments des peintures Chola,

hautement raffinées, aux subtiles couleurs de terre, sont encore discernables par endroits, contrastant fortement par rapport aux couleurs plus grossières des peintures des périodes plus tardives.

Le second temple de Brihadisvara fut construit par Rajendra Ier à *Gangaikondacholisvaram*, une nouvelle capitale de l'Empire, à environ 85 km au nord-est de Tanjore, sur la rive nord du delta de Cauvery. Le nom de la ville signifie « la ville du Chola qui a pris le Gange », d'après l'expédition réussie que le roi lança sur la plaine du Gange. La ville demeura un grand centre administratif des Chola jusqu'au milieu du XIIIe siècle. C'est aujourd'hui un bourg agricole. Le temple est bordé de petites maisons à usages mixtes au nord et à l'est, tandis que des terres agricoles s'étendent vers le sud et l'ouest. La construction du temple fut terminée en 1035, et sa conception reprend les principales caractéristiques du temple de Tanjore qui avait été construit par Rajaraja Ier. Haut de 53 m, son *vimana* compte neuf étages formant une pyramide et repose sur un socle à deux gradins (*sandhara prasada*), lui-même reposant sur une terrasse élevée. Ici, le *vimana* présente des angles disposés en retrait, élégamment incurvés d'un mouvement vers le haut, contrairement à la tour pyramidale du temple de Tanjore aux formes strictes et droites. La superstructure de la première porte monumentale (*gopura*) s'est effondrée. Les sculptures sont moins nombreuses qu'à Tanjore, mais de même nature. Six paires de *dvarapalas* monolithes massifs gardent les entrées du temple principal. Quelques bronzes de toute beauté sont conservés dans le temple.

Le temple d'Airavatesvara à Darasuram, construit par le roi Rajaraja II, est situé à 40 km à l'est de Tanjore dans la région de Palaiyarai. Cette ville fut la résidence fortifiée des Chola aux VIIIe et IXe siècles, fonction qu'elle conserva également par la suite. Le règne de Rajaraja II connut la montée en puissance du shivaïsme et l'encouragement des arts - sculpture, architecture et littérature. Tandis que son grand-père et son père avaient préféré embellir les temples existants, Rajaraja II en construisit de nouveaux. Le plus important d'entre eux, le troisième dans l'alignement du grand *vimana* en pierre, fut le temple de Darasuram. Là s'élèvent deux ensembles : le temple d'Airavatesvara et le sanctuaire de Deivanayaki Amman.

Le temple d'Airavatesvara est entouré d'une enceinte (105 x 67 m) et orienté sur un axe est-ouest, comme les autres temples. Le temple principal occupe la plus grande partie de l'espace clos de murs. Le *vimana* mesure 24 m de haut et il comporte cinq niveaux. Dans la partie ouest, un sanctuaire est accolé à l'enceinte du côté sud. Il renferme une image en pierre de Shiva représenté sous la forme de Sarabhamurti. Le culte de Sarabha correspond à une phase de la domination du shivaïsme sur le vishnouïsme.

Le sanctuaire de Deivanayaki Amman se trouve à proximité, au nord du temple d'Airavatesvara, construit légèrement plus tard. Son plan est similaire et orienté de la même manière, mais il est plus petit (70 x 30 m). Son *vimana* possède deux niveaux et des niches ornées de représentations de Devi. Le sanctuaire est un *vimana* isolé, avec une *sala shikhara* dédié à Devi représentant l'époux divin de la déesse dominant le principal *vimana*.

Histoire

La puissance des Chola se révéla vers l'an 850. Cette dynastie domina toute l'Inde du Sud pendant 350 ans, jusqu'à 1200 après notre ère. Les Chola firent la conquête de Tanjore qu'ils prirent aux rois Pallava qui avaient régné sur cette région du IVe au IXe siècle. Les Pallava avaient encouragé le commerce, le bouddhisme, le jaïnisme et le brahmanisme ainsi que la musique, la peinture et la littérature. La véritable ascension de l'Empire Chola date de 985, au moment de l'accession au trône de Rajaraja Ier, qui régna pendant trente ans et bâtit l'Empire Chola. Il transforma un État relativement petit et fragile en un Empire étendu et bien géré. La totalité du pays au sud de Tungabhadra fut unifiée et constitua un seul État pendant plus de deux cents ans.

Les Chola obtinrent de brillants résultats dans la conduite des affaires de l'État ainsi qu'en littérature et dans le domaine des arts. Le shivaïsme devint la religion dominante au IXe siècle, renforcée encore par Rajaraja Ier et son fils qui en firent un culte royal. Cette période connut l'apogée de l'architecture *dravidienne* ; la sculpture, la peinture et la statuaire en bronze atteignirent un grand niveau de raffinement. Les origines de l'architecture *dravidienne* remontent à la période Gupta, qui servit de base à la conception des temples du VIIe au XVIIIe siècle. Les techniques de construction en blocs de pierre s'étaient développées sous les Pallava, mais les Chola reprirent et développèrent cette tradition, essentiellement pour les temples, où cet art atteint l'apogée de son expression. Ces temples se distinguent des constructions précédentes et suivantes par leurs formes plus restreintes et la domination du sanctuaire central sur l'ensemble. De la période chola, il ne reste cependant pas ou peu de traces de palais, de maisons ou d'autres édifices appartenant à l'architecture civile, bien que leur existence soit connue par certaines inscriptions.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les biens proposés pour inscription sont classés monuments d'importance nationale et placés sous la protection du gouvernement central. Ils sont régis par la loi sur les monuments anciens et les sites et vestiges archéologiques (AMASR 1958) et les décrets d'applications correspondants (1959). Le temple de Brihadisvara à Tanjore est protégé depuis 1922, celui de Gangaikondacholapuram l'est depuis 1946 et celui d'Airavatesvara, depuis 1954.

Les trois temples sont « vivants » en ce sens que les rites religieux traditionnels se poursuivent avec une large participation du public. Les biens sont par conséquent soumis à la loi sur les Œuvres religieuses et caritatives hindoues du Tamil Nadu (1959).

Les zones qui ne sont pas spécifiquement couvertes par les réglementations du gouvernement central, mais qui font partie des zones proposées pour inscription et des zones tampon, sont protégées par la loi sur les monuments anciens et historiques et les sites et vestiges archéologiques de Madras (1966).

Structure de la gestion :

Les temples de Brihadisvara et d'Airavatesvara appartiennent au fonds héréditaire du palais de Devasthanam. Dans les faits, depuis leur construction, ces temples sont restés la propriété des souverains successifs. Les derniers souverains étaient les Marathas, qui régnèrent jusqu'à l'arrivée des Britanniques. Par contrat, la conservation et l'entretien des biens sont placés sous la responsabilité de l'*Archaeological Survey of India* (ASI - Agence archéologique de l'Inde). De son côté, le temple de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram est la propriété du gouvernement du Tamil Nadu, car le bien n'est pas resté la propriété d'une même entité, contrairement aux deux autres temples.

Traditionnellement, les temples vivants du Tamil Nadu sont gérés par des personnes ou par des comités. La loi de 1959 sur les Œuvres religieuses et caritatives hindoues du Tamil Nadu a rassemblé tous ces biens dans un cadre unique réglementant les activités administratives et religieuses. L'administration générale des temples est sous la responsabilité de la direction des Œuvres religieuses et caritatives hindoues du gouvernement du Tamil Nadu et l'*Archaeological Survey of India* est responsable de la gestion de la conservation du bien.

L'*Archaeological Survey of India* possède des plans de conservation détaillés des biens et dispose de programmes d'entretien et de maintenance réguliers et de systèmes permettant de traiter les urgences et les besoins spécifiques.

La direction de l'Information et du Tourisme du gouvernement du Tamil Nadu, en collaboration avec le ministère du Tourisme et de la Culture, a défini un certain nombre de programmes concernant le tourisme sur les trois sites. Le plan détaillé pour Tanjore est en préparation, mais le tourisme est surtout géré par les autorités locales. Dans le cas de Darasuram, le temple d'Airavatesvara est proche de la ville de Kumbakonam, et le tourisme est de son ressort. Dans le cas de Gangaikondacholapuram, il existe un plan pour construire et équiper un centre d'accueil et d'hébergement hôtelier des touristes en dehors de la zone tampon.

Le dossier de proposition d'inscription mentionne que les administrations locales de tous les sites sont conscientes des exigences requises pour les biens culturels d'importance nationale et qu'elles coopèrent pleinement à cet égard.

On note que l'entrée des sites est gratuite. En certaines occasions, telle que les jours de pleine lune, les visiteurs peuvent dépasser le chiffre de 60 000 par jour.

Ressources :

L'*Archaeological Survey of India* dispose d'un budget annuel pour l'entretien et la conservation des biens ainsi que pour l'aménagement d'espaces d'accueil des visiteurs et pour la documentation, l'exploration et les fouilles.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les trois temples constituent un ensemble exceptionnel témoignant du développement progressif et extraordinaire de l'art et de l'architecture Chola dans ce qu'ils ont de meilleur ; ils illustrent aussi une période très originale de l'histoire Chola et de la culture tamoule.

Critère i : Le temple de Brihadisvara à Tanjore illustre l'apogée des temples de type *dravidien* dans leur forme la plus épurée, la précision de leur conception et de leur exécution, et leur monumentalité. Le temple de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram et celui d'Airavatesvara à Darasuram suivent le même concept de monumentalité, avec une rationalisation plus poussée de la structure, de la forme architecturale, de la distribution du contenu sculptural et du traitement de la surface. Ce n'est qu'à cette période la plus glorieuse de construction des temples Chola, symbolisée par le temple de Brihadisvara à Tanjore, que le *vimana* (sanctuaire principal), et non plus le *gopura* (porte monumentale), domine les autres constructions, et qu'il représente le *shuddha vimana* ou *vimana* construit entièrement en pierre, et non plus de briques et d'enduit.

Critère ii : La construction du temple de Brihadisvara à Tanjore par Rajaraja Ier (985-1014) correspond à un tournant fondamental de l'histoire du sud de l'Inde dans les premières années du XIe siècle, lorsque Tanjore devient la capitale culturelle tamoule à son apogée, centre qui entra largement en relation avec d'autres régions de l'Inde et de l'Asie.

Critère iii : Le temple de Brihadisvara à Tanjore représente le sommet de la culture tamoule et son niveau le plus raffiné, dont toutes les formes d'art traditionnel - sculpture, peinture, danse, musique, littérature - se poursuivent et gagnent en reconnaissance non seulement en Inde mais dans d'autres parties du monde.

Critère iv : Le Brihadisvara à Tanjore est incontestablement le plus bel exemple d'architecture de temple *dravidien*. Selon les textes anciens, il est fondamental que le système iconographique - à la fois métaphorique et figuratif, exprimé dans un langage architectural et conçu pour représenter les structures cosmiques, fidèles à l'idéologie Chola qui associe le temple, le cosmos et le territoire - ait été intégré à une forme physique et conceptuelle globale. La totalité de ce système inspira les créations qui allaient suivre, telles celles des temples de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram et d'Airavatesvara à Darasuram.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les biens en décembre 2003. Pendant cette mission, il y eut un accord avec les autorités pour ajuster la zone du temple de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram proposée pour inscription. En réponse à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a également fourni des garanties supplémentaires concernant la protection et le contrôle du développement dans les zones environnant le temple.

Conservation

Historique de la conservation :

Les trois temples sont protégés : Tanjore depuis 1922, Gangaikondacholapuram depuis 1946 et Darasuram depuis 1954. Le temple de Tanjore est entretenu depuis l'époque de sa mise sous protection, avec cependant une période (années 1960 et 1970) où l'argent a manqué, causant des problèmes dus au développement incontrôlé et à l'absence de drainage des eaux de ruissellement. Ces dernières années, l'entretien a été réorganisé en fonction d'un programme global.

À Gangaikondacholapuram, bien que l'ASI se soit préoccupée de la structure du temple, la zone du temple a connu divers problèmes, en particulier des constructions parasites qui ont failli porter atteinte au mur d'enceinte nord. Des portions de ces structures sur le côté est se sont écroulées. Plus récemment, les constructions parasites ont été supprimées avec l'aide du gouvernement local. Le *mahadvara* et le *prakara* de l'Est, qui étaient restés en ruine depuis le classement du site en 1946, ont été relevés avec les pierres d'origine. Des travaux de drainage des eaux ont également été réalisés. Les stucs du grand Nandi ont été préservés et restaurés après analyse. Les environs du site sont désormais entretenus comme un jardin permanent.

Depuis le classement du temple, des mesures ont été prises pour préserver la structure et les charpentes en bois. Le *mandapa* et le *balipitha* du Nandi ont été dégagés du sol. Les fouilles ont permis de mettre au jour différents éléments précédemment enfouis. L'ASI a pris des mesures pour supprimer les constructions empiétant sur l'emprise du temple et entreprendre des fouilles archéologiques pour déterminer le plan d'origine de l'ensemble. Cela a permis de découvrir le *mahadvara* est, dont la conservation et la restauration partielle sont en cours. La zone environnante protégée est en cours d'aménagement en jardin.

État de conservation :

L'état de conservation actuel des trois temples est considéré comme raisonnable. Des parties du site n'ont jamais cessé d'être vouées au culte et sont entretenues régulièrement depuis longtemps. D'autres parties ont été fouillées récemment et sont aujourd'hui présentées au public. Certaines des constructions parasites ont été supprimées. L'entretien régulier est, et demeure, la principale exigence. Il faudra prêter attention au site, en particulier aux zones environnantes, dont la responsabilité légale est l'objet de discussions entre l'ASI et les autorités locales.

Gestion :

La gestion doit tenir compte d'un juste équilibre entre les exigences de continuité traditionnelle et la priorité actuelle des temples vivants. L'ASI est depuis longtemps responsable de la sauvegarde et de la sécurité des structures, de l'entretien courant et de l'élaboration et l'application de tous les plans et directives de gestion. Le gouvernement central est responsable de l'administration des temples pour ce qui concerne les aspects financiers, la

nomination des prêtres et du personnel et les relations avec le public.

Les zones principales proposées pour inscription des trois temples sont limitées aux temples eux-mêmes. Les zones tampons sont relativement étroites et entourent les zones principales. Pendant la mission d'expertise de l'ICOMOS, ces questions ont été évoquées avec les autorités, qui prennent des mesures pour répondre aux observations émises. Ainsi, à Gangaikondacholapuram, le réservoir disposé à l'est de l'entrée principale du temple de Brihadhisvara sera intégré à la zone du monument. Les baraquements et les deux vieilles maisons des prêtres qui se trouvent dans la zone protégée seront reconstruits hors de la zone tampon. De même, il a été suggéré de réorganiser la circulation sur les routes d'accès, d'améliorer la disposition des jardins aménagés dans les zones environnantes et de faire une présentation adaptée des sculptures et des fragments détachés des monuments. La zone urbaine construite autour du temple d'Airavatesvara à Darasuram sera classée zone urbaine historique, et tout développement sera strictement limité dans un périmètre de 1 km autour de la zone protégée. L'ASI a pris des mesures pour renforcer la loi contrôlant les activités de construction et d'extraction minière dans un périmètre de 100 m autour d'un monument protégé, et pour déclarer les 200 m suivants comme étant des zones à réglementation stricte. À Tanjore, la zone des fossés entourant le temple de Brihadhisvara sera confiée à l'ASI qui sera chargée de sa rénovation et de son entretien.

La direction du développement urbain et rural du gouvernement du Tamil Nadu a lancé un processus de réglementation et de contrôle d'une zone d'un rayon de 1 kilomètre autour du temple, qui est déclarée « zone patrimoniale ». Le contrôle vise l'aménagement du territoire, la densité de développement et la limitation de la hauteur des constructions (9 m).

La gestion des biens intéresse l'ASI, le ministère du Tourisme et de la Culture et le Centre culturel du Sud de l'Inde. Au niveau du gouvernement local, un certain nombre d'agences et d'organismes est concerné, par exemple les Œuvres religieuses et caritatives hindoues du Tamil Nadu, le ministère du Tourisme et de l'Information, et l'administration fiscale locale. Dans la pratique, la gestion des biens sera coordonnée par deux commissions, l'une au niveau politique avec le comité de coordination Apex (ACC), et l'autre sur le terrain, au niveau de l'exécution, avec le Comité de coordination des travaux (FCC).

Analyse des risques :

Les temples se trouvent dans des zones urbaines ou de villages et il existe un risque de pression du développement urbain. Cependant, l'ASI, conjointement avec l'administration locale, a pris des mesures pour contrôler tout développement aux alentours et, le cas échéant, pour étendre la zone tampon actuelle. Le risque sismique est faible. Les pluies sont abondantes dans la région mais les inondations n'ont pas causé de dommages par le passé. Les temples sont parfois visités par de grandes foules au moment des fêtes religieuses. À cet égard, les mesures à prendre sont prévues dans les plans de gestion.

Authenticité et intégrité

Les trois biens répondent aux critères d'authenticité pour ce qui est de leur conception, des matériaux utilisés et de leur exécution. Parallèlement à leur grande valeur archéologique et historique, les temples sont toujours des lieux de culte vivant. Ils faisaient autrefois partie de grandes villes royales mais sont demeurés les seuls éléments remarquables dans un contexte devenu aujourd'hui essentiellement rural.

Évaluation comparative

Les temples Chola sont le fruit des diverses évolutions que l'Inde a traversées. Ils sont conçus comme des représentations « de la vision du monde cosmologique » telle qu'elle a été propagée par la religion et la mythologie puraniques. Dans l'Inde du Sud, la tradition de la construction des temples fut établie par la dynastie Pallava, qui précéda celle des Chola. Le style *dravidien* fut conduit à son apogée par la dynastie Chola. Le plus remarquable de tous est le temple de Brihadisvara à Tanjore, construit par Rajaraja Ier. Il possède aussi la plus haute tour sanctuaire, le *vimana*. Les deux autres temples présentent des caractéristiques complémentaires et des variations par rapport au modèle établi par le temple édifié à Tanjore. Le temple à Darasuram, en particulier, est un exemple de la dernière phase de la période la plus importante de cette architecture.

Les sites comparables sur la Liste du patrimoine mondial sont : l'ensemble monumental de Khajuraho, édifié aux Xe et XIe siècles (Patrimoine mondial 1986 ; critères i, iii), appartenant à l'hindouisme et au jaïnisme, dans l'Inde du Nord, et l'ensemble de Prambanan en Indonésie (Patrimoine mondial 1991 ; critères i, iv), qui fut construit au Xe siècle et dédié aux divinités hindoues (Shiva, Vishnu et Brahmâ). Ces ensembles diffèrent cependant des temples Chola du point de vue de leur culture et de leur architecture.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les trois grands temples Chola sont les témoignages monumentaux les plus représentatifs du grand Empire Chola qui domina l'Inde du Sud et les îles avoisinantes du Xe au XIIe siècle. Hormis les temples, il ne reste pas d'autres grands édifices. Les grands *vimanas* à nombreux étages sont les éléments centraux des temples et leur ornementation sculptée et très élaborée représente les divinités et les personnages mythologiques des croyances tamoules. Le temple de Brihadisvara à Tanjore est le premier et le plus pur des temples de style *dravidien*. Les deux autres représentent des exemples ultérieurs importants, illustrant le développement progressif du grand art et de la grande architecture Chola.

Évaluation des critères :

Critère i : Les trois temples Chola de l'Inde du Sud représentent une réussite créative remarquable dans la conception architecturale de la forme pure du type de

temple *dravidien*, qui se traduit aussi par la monumentalité et la qualité d'exécution remarquable en granit, qui les distinguent des temples plus tardifs, construits en briques.

Critère ii : S'inspirant des développements précédents, le temple de Brihadisvara à Tanjore devint le modèle des temples Chola, dont les deux autres biens offrent un témoignage complémentaire.

Critère iii : Les trois grands temples Chola apportent un témoignage exceptionnel et le plus remarquable sur le développement de l'architecture de l'Empire Chola et sur la civilisation Tamoule en Inde du Sud.

Critère iv : Le temple de Brihadisvara à Tanjore devint un exemple exceptionnel et un modèle pour la réalisation de l'architecture et des caractéristiques artistiques traduisant la représentation Chola du cosmos. Le temple de Brihadisvara à Gangaikondacholapuram et celui d'Airavatesvara à Darasuram sont des créations uniques qui complètent la représentation de cette culture.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères i, ii, iii et iv** :

Critère i : Les trois temples Chola de l'Inde du Sud représentent une réussite créative remarquable dans la conception architecturale de la forme pure du type de temple *dravidien*.

Critère ii : Le temple de Brihadisvara à Tanjore est le premier grand exemple des temples Chola, suivi d'un développement dont les deux autres biens apportent aussi un témoignage.

Critère iii : Les trois grands temples Chola apportent un témoignage exceptionnel et le plus remarquable sur le développement de l'architecture de l'Empire Chola et la civilisation tamoule en Inde du Sud.

Critère iv : Les grands temples Chola à Tanjore, Gangaikondacholapuram et Darasuram sont des exemples exceptionnels de l'architecture et de la représentation de l'idéologie Chola.

ICOMOS, mars 2004

Gare Chhatrapati Shivaji (Inde)

No 945 rev

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | Inde |
| <i>Bien proposé :</i> | Gare Chhatrapati Shivaji (anciennement gare Victoria) |
| <i>Lieu :</i> | Ville de Mumbai, État du Maharashtra |
| <i>Date de réception :</i> | 30 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

La gare Chhatrapati Shivaji, anciennement gare Victoria, dans la ville de Mumbai, est un exemple remarquable de l'architecture néo-gothique victorienne en Inde mêlée à des thèmes dérivés de l'architecture indienne traditionnelle. L'édifice fut conçu par l'architecte britannique F.W. Stevens et il devint le symbole de Bombay comme « ville gothique » et le principal port de commerce international de l'Inde.

2. LE BIEN

Description

La gare Victoria, aujourd'hui appelée Chhatrapati Shivaji, fut bâtie selon les plans de l'architecte britannique Frederick William Stevens (1848-1900). La construction commença en 1878 et dura dix ans. Son style gothique victorien s'inspire des modèles de la fin du Moyen Âge en Italie. Ce style convenait à la fois aux goûts européen et indien, car il admet l'utilisation de couleurs et d'ornementations qui s'accordent avec l'architecture hindoue et moghole du sous-continent indien. La ligne des toits, les tourelles, les arcs brisés et le plan excentré rappellent l'architecture des palais indiens traditionnels.

La gare Victoria fut construite avec un niveau d'ingénierie élevé tant du point de vue de la réalisation ferroviaire que sur le plan du génie civil. C'est un des premiers et des plus beaux exemples en Inde d'utilisation de la technologie de la révolution industrielle associée au style néo-gothique naissant. La structure centrale avec son dôme possède un quai long de 330 pieds relié à un hangar de 1200 pieds. Sa silhouette fournit le plan squelette de l'édifice. Le dôme de la gare Victoria avec ses nervures à queue d'aronde,

construites sans centrage, est une réussite originale de l'époque. Le dôme fut utilisé pour des raisons plus esthétiques et spectaculaires qu'utilitaires.

L'espace intérieur fut conçu comme une série de grandes salles aux plafonds hauts. Ce bâtiment utilitaire a connu diverses modifications requises pour ses utilisateurs, qui n'ont pas toujours été du plus bel effet. Son plan en forme de C est symétrique selon un axe est-ouest. Tous les côtés du bâtiment sont de valeur égale dans la conception. Il est surmonté d'un dôme central qui sert de point de convergence. Le dôme de forme octogonale sur tambour est orné d'une représentation féminine colossale qui symbolise le progrès. Elle brandit une torche de la main droite et tient une roue à rayons dans la main gauche.

Les ailes du bâtiment entourent la cour qui s'ouvre sur la rue. Elles sont reliées au corps principal du bâtiment par des tourelles monumentales disposées aux quatre coins, qui équilibrent et encadrent le dôme central. Les façades présentent une série de fenêtres et d'arcades aux proportions élégantes. L'ornementation, composée de statues, de bas-reliefs et de frises, est à la fois exubérante et maîtrisée. Les colonnes des portes d'entrées sont surmontées d'un lion qui symbolise la Grande-Bretagne et d'un tigre qui symbolise l'Inde.

Les matériaux de construction ont été choisis avec soin. Le bâtiment principal présente un arrangement harmonieux de grès et de pierre calcaire du pays, tandis que les principaux éléments décoratifs sont de marbres italiens de grande qualité. Les salles principales sont aussi richement décorées : dans l'aile nord, les sols de la « Star Chamber », où se trouvent toujours les guichets de vente des billets, sont ornés de marbres italiens, de pierres bleues d'Inde polies, et les arcades en pierre sont décorées de feuillages et de grotesques sculptés.

Histoire

Le lieu d'édification de ce bien, Bori Bunder, d'une grande importance historique, est associé aux origines de la ville de Bombay (aujourd'hui appelée Mumbai). La ville tire son nom de la déesse Mumba Devi, et le premier temple, qui lui était dédié, est supposé se trouver à l'emplacement de la gare Victoria. Le temple d'origine fut détruit en 1317 par Mubarak Shah, puis reconstruit. Ce deuxième temple fut à son tour détruit par les Portugais en 1760.

L'île de Bombay formait un avant-poste côtier des Hindous en Inde de l'Ouest, mais n'était pas utilisé pour le commerce. Elle fut d'abord remise aux Portugais, puis, en 1661, aux Britanniques. En 1667, l'île fut cédée à la Compagnie anglaise des Indes orientales qui fut principalement chargée de son développement commercial. Les marchands étrangers y affluèrent et l'industrie de la construction navale et du coton s'y développèrent. La ville prospéra surtout après la construction des liaisons ferroviaires avec l'intérieur des terres et l'ouverture du canal de Suez en 1869.

Avec le développement du commerce, le gouverneur de Bombay planifia une série de constructions pour rendre la ville plus représentative. Il était prévu de viabiliser des terrains et de construire un magnifique ensemble de

bâtiments publics de style victorien sur le front de mer. La gare Victoria, le plus impressionnant de ces bâtiments, fut nommée en l'honneur de la reine Victoria, impératrice des Indes, dont le vingt-cinquième anniversaire de règne coïncida avec l'inauguration officielle de la gare en 1887. Destinée à l'origine à accueillir uniquement la gare principale et les bureaux de l'administration du *Great Indian Peninsula Railway* (Les chemins de fer de la grande péninsule indienne), un certain nombre de bâtiments annexes lui furent ajoutés, tous conçus de manière à s'harmoniser avec la structure principale. Une nouvelle gare pour le trafic des grandes lignes fut érigée en 1929. Le bâtiment d'origine est aujourd'hui utilisé pour le service de la banlieue et fréquenté quotidiennement par plus de trois millions de voyageurs. C'est également le siège de l'administration de la *Central Railway* (Chemins de fer Centraux).

Politique de gestion

Dispositions légales :

La gare Victoria est la propriété du ministère des Chemins de fer du gouvernement de l'Inde.

Mumbai fut la première ville de l'Inde à disposer d'une législation sur le patrimoine, mise en application par la réglementation n°67 du gouvernement en 1995. La gare Chhatrapati Shivaji et la zone du Fort, sur laquelle elle est implantée, sont protégées par cette législation. Il existe 63 bâtiments de niveau I, dont fait partie la gare Chhatrapati Shivaji.

Structure de la gestion :

Le bien, y compris ses biens mobiliers et immobiliers, est la propriété de la *Central Railway* placée sous la tutelle du ministère des Chemins de fer du gouvernement de l'Inde.

Un comité pluridisciplinaire, appelé *Mumbai Heritage Conservation Committee* (MHCC – Comité de conservation du patrimoine de Mumbai) a été créé pour assurer la protection des bâtiments patrimoniaux. La ville de Mumbai possède au total 624 bâtiments classés.

La surveillance administrative et la gestion du bien sont confiées au directeur de la division des chemins de fer de Mumbai de la *Central Railway*, de même que l'entretien quotidien et la protection des bâtiments.

Sur un plan régional, les chemins de fer préparent un plan de restructuration visant les découpages par zones des lignes à travers le pays. Cela pourrait conduire à décongestionner et alléger la pression sur la gare Chhatrapati Shivaji qui est actuellement totalement engorgée. L'établissement public de développement régional de l'agglomération de Mumbai (MMRDA) travaille à un plan d'amélioration des transports urbains, le plan des transports urbains de Mumbai.

Au plan local, les futurs changements du système de gestion auront des conséquences dans l'est de la zone de front de mer de la ville. La gare Chhatrapati Shivaji, qui est située en un point stratégique de cette zone, sera donc touchée par ces modifications.

Il existe un plan de gestion quinquennal pour la gare Chhatrapati Shivaji qui a commencé en 1997 par une mission de conseil auprès de la *Central Railway* pour la gare Chhatrapati Shivaji, confiée à la Cellule de conservation de l'architecture (ACC), et se termine en 2003. La *Central Railway* a accepté ce plan. Actuellement, la deuxième phase 2004-2009 a été lancée et consiste à restaurer la gare, gérer la circulation autour du site et gérer le tourisme et la formation du personnel.

Ressources :

Le financement de la gestion de la gare Chhatrapati Shivaji est assuré par le gouvernement indien. La *Railway* a les moyens de mettre de côté des fonds pour les travaux de conservation requis par l'entretien des bâtiments.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : La gare Chhatrapati Shivaji, ou gare Victoria, lorsqu'elle fut conçue, fut la première gare du sous-continent indien, un modèle, un palais commercial représentant la nouvelle richesse économique de la nation. Elle était le symbole ou la signature de la ville qui revendiquait le titre de joyau de la couronne. ... L'échelle et la grandeur de ce bâtiment provoquent un sentiment d'admiration et d'émerveillement C'est le monument le plus impressionnant et le plus symbolique de Mumbai. Bombay a été décrite comme la plus belle ville victorienne à l'est de Suez. Le style néo-gothique fut choisi à dessein pour exprimer le mieux possible les aspirations de la ville la plus opulente et la plus dynamique de l'Inde. ...

Critère ii : La gare Chhatrapati Shivaji est la représentation physique par excellence de la rencontre de deux grandes cultures. Les Britanniques ont conçu et planifié l'architecture de la ville pour représenter de manière spectaculaire les nouvelles idées de progrès et de modernité. Les architectes britanniques ont travaillé avec les artisans indiens pour y intégrer les expressions et les traditions indiennes, forgeant dans ce processus un nouveau style unique à Bombay. ...

Critère iii : La gare Chhatrapati Shivaji est l'un des plus beaux bâtiments à dôme de pierre qui existent au monde. Il compte aussi parmi les premiers bâtiments publics grandioses construits dans cette ville et ce pays qui intègrent à la fois la technologie de la révolution industrielle et un style architectural historique. Il introduit la technique de la construction d'un dôme qui devint par la suite un élément populaire dans tous les grands bâtiments publics de la ville.

Critère iv : Elle doit certainement figurer parmi la demi-douzaine de grandes gares de chemins de fer au monde. Les chemins de fer incarnent la révolution industrielle. Le développement technologique est également souligné dans l'architecture du hall, dont la structure métallique couvre d'une seule portée la totalité du hall. Cet usage de l'acier, à des fins décoratives et structurelles, est l'exemple le plus ancien d'architecture industrielle adaptée à la construction de bâtiments publics à Mumbai.

Critère v : La gare est encore en usage en tant que gare centrale et centre administratif de la *Central Railway*, telle

qu'elle a été planifiée il y a cent quinze ans. À l'inverse de beaucoup d'autres gares dans le monde qui ont été abandonnées en raison d'une fréquentation insuffisante, l'utilisation de la gare Chhatrapati Shivaji s'est développée et elle est aussi active que jamais. ...

Critère vi : La gare Chhatrapati Shivaji est une marque de fierté nationale, un symbole de la ville par la révolution technologique et des transports qu'elle célèbre. Le bâtiment est par conséquent directement associé aux idées du développement indo-britannique et il est devenu un symbole de fierté nationale.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien a été présenté pour inscription sous le nom de « Gare Victoria (Gare Chhatrapati Shivaji) » en 1998. Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en 1999. L'ICOMOS a alors recommandé que son examen soit différé pour permettre à l'État partie « d'entreprendre un programme de conservation correctement défini sous l'autorité de professionnels qualifiés. Une étude comparative des gares historiques devrait également être entreprise au niveau mondial. »

Une deuxième mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en septembre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

La gare Chhatrapati Shivaji a connu une utilisation ininterrompue depuis son inauguration à la fin du XIXe siècle. Le bâtiment est protégé depuis 1995. De plus, il fait partie dudit « quartier du Fort » qui fait l'objet de mesures de protection et de conservation. Il existe une proposition d'extension du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial à une série d'autres bâtiments de ce quartier datant de la même période que la gare Chhatrapati Shivaji.

Pendant plus d'un siècle d'utilisation, les espaces du bâtiment ont été adaptés à de nouvelles exigences sur une base *ad hoc*. Nombre de ces changements sont aujourd'hui considérés comme réversibles, par exemple des plafonds supplémentaires, des cloisons ou des balcons. Une quantité relativement faible de ces changements ont affecté la structure originelle de manière irréversible.

État de conservation :

Une analyse récente de l'état du bâtiment indique que sa structure est saine mais qu'une série de problèmes doivent être résolus concernant l'entretien et les réparations.

Le rapport classe les changements qui sont survenus au fil des ans en fonction de leur impact et de leur ampleur.

On considère qu'il est possible d'éliminer la plupart des modifications pour revenir à l'état d'origine. Dans certains cas, ce travail demandera une reconstruction limitée, dans

d'autres, les modifications ne pourront pas être supprimées ; par exemple, quand elles sont essentielles au fonctionnement de la gare, l'objectif est de les traiter de manière délicate en rapport avec le contexte d'origine. Il est proposé d'apporter une attention particulière aux zones visibles et publiques du bâtiment.

Gestion :

L'État partie a fourni un effort important pour créer un système de gestion du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon, suivant les recommandations qui lui ont été faites en 1999. Plusieurs initiatives ont été prises dans la totalité de la zone, qui devraient conduire à quelques améliorations. Depuis 1995, la zone à laquelle appartient la gare a été classée au titre de la protection. Une partie de cette zone est désignée comme zone tampon du bien proposé pour inscription. Il est toutefois prévu d'étendre cette zone tampon et d'inclure une zone assez vaste qui contient des bâtiments classés de niveau I. On estime que Mumbai dispose de la politique de conservation urbaine la plus avancée en Inde.

Deux rapports généraux ont été rédigés, l'un en 1997-1998 par le service de la conservation de l'architecture, l'autre en 2003 par la Caisse nationale indienne des arts et du patrimoine (*The Indian National Trust for Art and Cultural Heritage* - INTACH). Le deuxième rapport a pris en compte le contexte urbain élargi, proposant que soit présentée une éventuelle proposition élargie pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, car la zone contient un grand nombre de bâtiments de bonne qualité datant de la même période que la gare elle-même.

La mission de l'ICOMOS a été informée que la *Railway* a déjà lancé la première phase du projet de restauration de la gare, mais l'entreprise engagée n'a pas d'expérience en matière de travaux de conservation sur des bâtiments de cette nature. L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de s'assurer que les travaux sont entrepris par des entreprises qualifiées, ce qui était déjà recommandé en 1999, et qu'il devrait y avoir une continuité dans la gestion du projet. Cela est d'autant plus important qu'il est nécessaire de préserver et parfois de remplacer des éléments endommagés de fabrication du XIXe siècle.

La mission de l'ICOMOS a aussi été informée de l'extension envisagée de trois lignes de chemin de fer supplémentaires et d'une nouvelle gare qui serait construite en annexe derrière la vieille gare. Le nouveau bâtiment comporterait des zones de stationnement, une station de taxi et d'autres aménagements. Toutefois, aucune information n'a été fournie concernant la hauteur et le volume de la construction envisagée.

Analyse des risques :

La gare est une des principales gares de la métropole de Mumbai et voit passer 3 à 3,5 millions d'usagers chaque jour. La gare, qui comportait 4 voies à l'origine, en a actuellement 6 pour desservir la banlieue qui se subdivise en 10 lignes hors de la gare. Ces extensions ont entraîné la restructuration de plusieurs zones des environs et l'ajout de nouveaux bâtiments. Néanmoins, selon des plans récents, la *Railway* prévoit de désengorger la gare et le report d'une partie du trafic vers d'autres gares.

La zone de la gare est implantée en centre-ville ; elle est soumise à d'énormes pressions de développement et des réaménagements potentiels. En même temps, on note qu'elle est protégée par la loi et qu'elle comporte un grand nombre de bâtiments classés. Toutefois, étant donné l'intérêt économique de cette zone centrale, il pèse sur elle un défi continu au niveau du contrôle du développement.

Un autre risque provient du trafic intense et de l'air très pollué autour de la gare. La pollution industrielle de la zone a, semble-t-il, diminué en raison de la réduction des activités industrielles et portuaires. Un autre problème est causé par l'air salin de la mer.

L'organe de gestion du bâtiment a déjà pris des mesures pour mettre aux normes la protection incendie qu'il est prévu de vérifier et d'améliorer.

Authenticité et intégrité

La gare a été récemment analysée en détail quant à son authenticité. On peut en déduire que, d'un point de vue structurel, le bâtiment d'origine est quasiment intact même si, au fil du temps, il a connu de nombreuses modifications. Il s'agit essentiellement d'ajouts et de modifications destinées à satisfaire des besoins immédiats du personnel travaillant dans le bâtiment, à savoir la construction de cloisons, de nouveaux plafonds, l'installation d'ascenseurs, etc. L'analyse révèle que la plupart de ces modifications sont réversibles et le projet actuel de restauration devrait améliorer la lisibilité de l'architecture d'origine et retrouver l'aspect d'origine en supprimant les ajouts indésirables.

Les abords du bâtiment ont également connu de nombreux changements. D'autres changements suivront certainement dans le cadre du développement de cette partie active de la métropole. Néanmoins, le tissu urbain de la zone environnante dans son ensemble constitue un patrimoine important de la fin du XIXe et du début du XXe siècle qui mérite une protection au plus haut niveau. Des mesures dans ce sens ont déjà été prises au moment du classement de cette zone au titre du patrimoine à protéger. La mise en œuvre pratique de ces mesures n'a pas encore été appliquée. Il existe aussi des propositions de développement, dont l'impact n'est pas encore envisagé.

En conclusion, le bâtiment de la gare a conservé son ancienne structure authentique et la plus grande partie de ses surfaces d'origine. Les abords ont conservé la plus grande partie de leur intégrité du début du XXe siècle, même si des changements ont eu lieu.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription comporte une étude comparative de l'architecture des gares ferroviaires, en particulier une comparaison avec la gare St. Pancras à Londres ainsi qu'avec d'autres gares en Inde. À partir des années 1860, en particulier après l'ouverture du canal de Suez en 1869, Bombay devint le principal port de commerce avec l'Europe sur la côte ouest de l'Inde. La ville fut conçue non pas comme une ville sous l'autorité britannique mais comme une ville franche et indépendante,

à l'europpéenne, où se rencontraient deux civilisations à niveau égal. Le style néo-gothique fut accepté par les Européens comme par la population autochtone. Il est communément admis que l'œuvre de Sir G.G. Scott et en particulier sa gare de St. Pancras sont la plus proche référence à la conception de la gare Victoria de Bombay que l'on doit à F.W. Stevens. Toutefois, la gare Victoria possède un caractère distinct, marqué par un dôme massif, l'appareillage de ses murs en pierres polychromes, un style néo-gothique italien exubérant, ses tuiles décoratives, ses marbres et ses verrières colorées. Au moment de sa construction (achevée en 1887), la gare était considérée comme le plus majestueux des bâtiments de style néo-gothique dans le Commonwealth britannique et il imprima sa marque sur la ville de Bombay, connue comme la « ville gothique » des Indes.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La gare Chhatrapati Shivaji, anciennement gare Victoria, à Mumbai, est un exemple admirable de l'architecture de style néo-gothique victorien en Inde, adoptant des thèmes dérivés de l'architecture traditionnelle du sous-continent indien. Le bâtiment est considéré comme la plus splendide expression de son époque et de ce type de construction. Ce fut la première gare en Inde et elle fut construite en utilisant une technologie industrielle novatrice de grande qualité. Il relève de la mode des constructions de style gothique qui fait l'originalité de la construction de la fin du XIXe siècle du Bombay « gothique ».

Le développement de Bombay à cette époque est à rapprocher du développement marchand du XIXe siècle qui caractérise celui de Liverpool, principal port commercial du Commonwealth britannique, ainsi que celui de Valparaiso au Chili. Dans ce contexte, Bombay se distingue par son architecture et son caractère de place marchande, dont la gare Victoria devint le symbole.

Évaluation des critères :

Il est proposé que la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, et non pas des critères i, iii, v et vi.

Critère i : Tout en reconnaissant la qualité de l'architecture de la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria, l'ICOMOS considère que ce critère ne caractérise pas sa valeur universelle exceptionnelle qui relève davantage des critères ii et iv.

Critère ii : La gare Chhatrapati Shivaji/Victoria témoigne d'un échange de valeurs humaines considérable liées à la culture du négoce de la fin du XIXe siècle et au début de l'ère industrielle. C'est un exemple d'une splendeur exceptionnelle qui illustre les influences de l'Europe, à savoir l'architecture néo-gothique victorienne italianisante, et de l'Inde, avec l'adoption de formes architecturales traditionnelles hindoue et moghole de l'Inde. Le bâtiment de la gare est un monument symbolique pour la ville de Bombay en tant que principale ville portuaire de commerce du sous-continent indien faisant partie du Commonwealth britannique.

Critère iii : Tout en reconnaissant la qualité de l'architecture de la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria en tant qu'exemple du début de la période industrielle, l'ICOMOS estime que cet aspect est mieux couvert par le critère iv qui se réfère au type de construction.

Critère iv : La gare Chhatrapati Shivaji/Victoria est considérée comme un exemple éminent d'architecture ferroviaire dans le sous-continent indien, et dans le Commonwealth britannique en général. Elle se caractérise par son architecture qui comporte des influences issues des cultures européennes et indiennes. Les solutions structurelles et techniques figurent parmi les plus avancées de leur période. Le bâtiment symbolise l'introduction des technologies industrielles et commerciales en Inde.

Critère v : Tout en reconnaissant que le quartier de la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria de Bombay fait partie d'une zone gagnée sur la mer, le bien proposé pour inscription n'est pas considéré comme étant un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels tel que ce critère le requiert.

Critère vi : Tout en reconnaissant que la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria est certainement une expression de fierté nationale et un symbole de la ville, ces deux dernières caractéristiques ne sont pas considérées comme suffisantes pour justifier la valeur universelle exceptionnelle du bien sur la base de ce critère.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Considérant les caractéristiques et la qualité architecturales de la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria, l'ICOMOS recommande vivement que les travaux de restauration soient effectués par des entreprises et des spécialistes formés et qualifiés pour ce type d'édifice.

Étant donné la grande qualité du tissu urbain dans le quartier du fort, dont la gare Chhatrapati Shivaji/Victoria est l'élément central, l'ICOMOS souligne l'importance pour l'État partie de faire tous les efforts nécessaires au maintien de son intégrité dans le futur.

L'ICOMOS accueille de manière positive la proposition d'étendre la zone tampon pour couvrir la totalité du quartier qui, en soi, constitue un bel exemple du développement de Bombay au XIXe siècle.

En tenant compte du fait que la proposition d'inscription se réfère au développement de la fin du XIXe siècle, au moment où la gare fut inaugurée sous le nom de gare Victoria, l'ICOMOS préconise que l'État partie envisage de revenir au nom de la première proposition : « Gare Victoria (Gare Chhatrapati Shivaji) ».

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : La gare Victoria de Bombay/Mumbai témoigne d'un échange d'influences considérable de l'architecture de style néo-gothique victorien italianisant et de l'architecture traditionnelle indienne. Elle est devenue le symbole de Bombay en tant que principale ville portuaire de commerce du sous-continent indien dans le Commonwealth britannique.

Critère iv : La gare Victoria est un exemple éminent de l'architecture ferroviaire de la fin du XIXe siècle dans le Commonwealth britannique, se distinguant par l'association de caractéristiques du style néo-gothique victorien et du style traditionnel de l'Inde ainsi que par des solutions structurelles et techniques avancées.

ICOMOS, mars 2004

Tombes de Koguryo (R. D. P. de Corée)

No 1091

1. IDENTIFICATION

État Partie : République démocratique populaire de Corée

Bien proposé : Ensemble des tombes de Koguryo

Lieu : Pyongyang, province de Phyongan méridionale, Nampho, province de Hwangghae méridionale

Date de réception : 25 janvier 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il pourrait s'agir d'un *monument*. Il s'agit d'une proposition d'inscription sérielle.

Brève description :

Le bien est composé de plusieurs groupes de tombes et de tombes isolées datant de la période du royaume de Koguryo. Ce royaume engloba le nord-est de la Chine et la moitié de la péninsule coréenne entre le III^e siècle avant J.-C. et le VII^e siècle apr. J.-C. et fut l'un des plus puissants de la région. Ces tombes, qui datent de la dernière période du royaume et dont beaucoup possèdent de magnifiques peintures murales, sont quasiment les seuls vestiges de cette culture.

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription consiste en une trentaine de tombes individuelles, principalement situées dans des zones rurales et dans quelques villages. Il existe plusieurs types de tombes – empilement de pierres, chambre de pierres, et tumuli. Jusqu'à présent, plus de 10 000 de ces tombes appartenant au royaume de Koguryo ont été répertoriées en Chine et en Corée. Environ 90 d'entre elles sont décorées de peintures murales, dont 70 se trouvent en Corée et près de la moitié sont l'objet de cette proposition d'inscription. On pense que ces tombes décorées étaient destinées aux rois, aux membres de la famille royale et à d'autres aristocrates.

Les peintures qui ornent les tombes sont de différents types : portraits seuls, portraits avec quatre divinités, quatre divinités seules, et motifs décoratifs.

Il existe également plusieurs types de tombes, selon le nombre des chambres funéraires – chambre unique, deux chambres, plusieurs chambres et chambres secondaires. Les tombes sont construites en pierre et des couloirs mènent aux chambres funéraires.

Les tombes possèdent des plafonds de formes variées dont certains, très élaborés, ont dû répondre à la nécessité de couvrir de larges espaces sans report de charge sur des colonnes et avec des dalles de pierre supportant la lourde charge d'un tumulus en pierre ou en terre.

Histoire

Le royaume de Koguryo dura près de 1000 ans (de 277 av. J.-C. à 668 apr. J.-C.). Il fut fondé à Huanren, dans la province du Liaoning, en Chine, puis déplacé successivement, en l'an 3 apr. J.-C., au château de Kungnae à Ji'an, dans la province de Jilin en Chine, puis en l'an 427 sur le mont Taesong, dans la province de Pyongyang, et enfin au château de Jangan au centre de la ville actuelle de Pyongyang.

Située sur un lieu stratégique, Pyongyang, capitale de l'ancienne Corée (Kojoson), était depuis longtemps le centre culturel, économique et politique du royaume de Koguryo, ce qui motiva l'installation et le développement de la capitale dans ce lieu.

Le royaume de Koguryo étendit son territoire jusqu'à couvrir le nord-est de la Chine et la moitié de la péninsule coréenne, devenant l'un des pouvoirs les plus puissants d'Extrême-Orient. Il s'effondra en l'an 668.

Les vestiges les mieux connus de ce patrimoine culturel sont constitués de milliers de tombes construites en pierre et surmontées de terre en pierre ou en terre. Les tumuli, dont beaucoup comportent des peintures murales, se trouvèrent en plus grand nombre à Pyongyang car le royaume de Koguryo y installa sa capitale, mais ces tombes sont loin d'être absentes d'autres régions du royaume.

La plupart des tombes ont souffert de fouilles clandestines dans les mille dernières années. Très peu d'entre elles ont donc bénéficié de fouilles scientifiques avant les pillages et très peu d'ensembles d'objets complets en ont été extraits. Les tombes ont attiré l'attention internationale en 1905, pendant l'occupation japonaise, période pendant laquelle nombre d'entre elles ont été ouvertes au public. Les premières recherches scientifiques et documentaires ont été entreprises par des spécialistes japonais entre 1911 et les années 1940.

Des études, des fouilles et des travaux de documentation sont entrepris régulièrement depuis 1945.

Des actions de conservation mineures ont été réalisées au début des années 1940, telles que la restriction de l'accès à certaines tombes et la création d'entrée pour d'autres. Des travaux d'entretien, de protection et de conservation sont régulièrement entrepris depuis 1946, dans le cadre d'une législation adaptée et avec la désignation de gestionnaires de sites.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les trois lois principales qui protègent et gèrent le patrimoine culturel sont les suivantes : le décret présidentiel 35, la « constitution socialiste de la République démocratique populaire de Corée » et la « loi de la République démocratique populaire de Corée ». D'autres lois concernent l'occupation des sols, l'environnement, les forêts ; des règlements et des directives s'appliquent également.

Structure de la gestion :

- MBCPC - Le Bureau de gestion de la conservation de biens culturels, sous la tutelle du ministère de la Culture.
- BCP - Le Bureau de la préservation culturelle, au niveau des villes et des provinces.
- Les services de préservation de la culture de la ville, du comté ou du district.
- CRMO – Le Bureau de gestion des reliques culturelles prépare et met en œuvre les politiques de gestion et de conservation.
- Les gestionnaires de site

Ressources :

Elles sont prélevées sur les budgets nationaux et locaux.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : Les peintures murales, d'excellente qualité artistique, dépeignent des scènes de la vie quotidienne et autres. Elles sont importantes pour leur intérêt historique et artistique. Des détails architectoniques remarquables témoignent des compétences architecturales et techniques de l'époque.

Critère ii : Les pratiques funéraires de Koguryo eurent une influence sur celles d'autres cultures de la région, y compris le Japon.

Critère iii : Les peintures murales illustrent l'histoire, les croyances religieuses et les coutumes des peuples et témoignent de la science et de la culture à cette époque. Elles dépeignent des vêtements traditionnels, des armes, des instruments de musique, des danses, l'astronomie, etc.

Critère iv : Les tombes proposées pour inscription représentent une forme architecturale funéraire importante dans la région et pour la période envisagée.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les sites du 2 au 9 juillet 2002.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les peintures murales.

Conservation

État de conservation :

La plupart des tombes sont correctement entretenues et bien préservées. Les peintures de certaines tombes souffrent parfois de dégradations. Certaines tombes subissent régulièrement des inondations. Les anciennes interventions de conservation semblent poser problème. Des portes spéciales ont été installées dans plusieurs tombes afin de prévenir les impacts directs des conditions environnementales extérieures.

Gestion :

La structure de la gestion est bonne et le personnel est compétent. Le suivi, le matériel approprié et l'éclairage sont sources de problèmes.

Analyse des risques :

Il n'y a pas de système d'alarme. Deux des tombes sont situées dans un village et ne possèdent pas de zone tampon. Une tombe est régulièrement inondée. Il n'existe pas de plan de gestion pour le tourisme à venir.

Authenticité et intégrité

Les intérieurs des tombes et les peintures murales sont authentiques et intacts. Des problèmes d'authenticité se sont posés pour le mausolée du roi Tongmyong, des pierres tombales de la tombe de Jinpha-ri et l'entrée de la tombe de Tokhung-ri.

Ces éléments sont certes nouveaux mais font partie de la présentation et de l'interprétation des sites. Ils ne sont pas authentiques mais ne compromettent pas les valeurs culturelles des tombes.

Évaluation comparative

Les tombes de Koguryo sont uniques pour cette importante culture. La seule comparaison possible est donc celle que l'on peut faire entre différentes tombes de cette même culture. Il apparaît, en les comparant avec celles comprises dans la proposition d'inscription chinoise, qu'un choix approprié a été fait.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

En raison de l'importance de cette culture et de son excellente représentation par les peintures, le bien remplit les exigences de valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères :

L'importance significative du bien découle de celle de la culture Koguryo, dont les seuls vestiges sont précisément les solutions structurelles des plafonds des tombes ainsi que les peintures murales qui témoignent de la vie quotidienne.

La proposition répond aux *critères i, ii, iii et iv* :

Critère i : Il s'agit assurément d'une représentation du génie créateur humain. Les peintures murales sont des chef-d'œuvres de la culture et de la période du royaume de Koguryo ainsi que des témoignages précieux.

Critère ii : Les pratiques funéraires spécifiques de Koguryo eurent une influence sur d'autres cultures de la région, y compris le Japon.

Critère iii : Les tombes proposées pour inscription sont des témoignages uniques du grand royaume de Koguryo, de sa culture et de sa civilisation.

Critère iv : Les tombes, les peintures murales et les solutions structurelles sont un exemple remarquable d'un type d'édifice et d'une technologie. La culture Koguryo a eu une influence sur des cultures plus tardives dans la région, illustrée pour une grande part par des types de sépultures postérieurs bien que similaires (au Japon par exemple).

sur d'autres cultures de la région, y compris le Japon.

Critère iii : En tant que témoignage exceptionnel de la culture Koguryo, de ses pratiques funéraires, de sa vie quotidienne et de ses croyances.

Critère iv : En tant qu'exemple important d'une typologie funéraire.

L'ICOMOS encourage la République démocratique populaire de Corée et la République populaire de Chine, qui propose également pour inscription un site de la culture Koguryo, d'étudier dans le futur la possibilité d'une proposition d'inscription conjointe.

L'ICOMOS décide de ne pas entrer dans le débat existant sur la datation exacte de la culture et des tombes. Bien que ces questions soient importantes du point de vue scientifique et culturel, l'ICOMOS pense qu'elles n'ont pas de conséquences sur les valeurs culturelles de la proposition d'inscription.

ICOMOS, mars 2004

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

- Renforcer la recherche actuelle, notamment sur les pigments.
- Préparer le plan de gestion des visiteurs.
- Installer une signalétique pour expliquer l'histoire du royaume et des sites et en indiquant que certaines sculptures à l'entrée des tombes sont des reconstructions pour des raisons d'interprétation et que la tombe du « Premier roi » est sa deuxième sépulture et ne renferme pas sa dépouille.
- Améliorer le contrôle de l'équipement.
- Améliorer l'éclairage.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii, iii et iv* :

Critère i : Pour les compétences remarquables des artistes qui ont exécuté les peintures murales et les solutions structurelles ingénieuses qui ont été trouvées pour la construction des tombes.

Critère ii : Pour les pratiques funéraires spécifiques de Koguryo qui eurent une influence

Um er-Rasas (Jordanie)

No 1093

1. IDENTIFICATION

État partie : Royaume hachémite de Jordanie

Bien proposé : Um er-Rasas (Kastron Mefa'a)

Lieu : Région géographique de Madaba

Date de réception : 21 février 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Um er-Rasas est un site archéologique comprenant des vestiges des périodes romaine, byzantine et du début de l'Islam (de la fin du III^e au IX^e siècle apr. J.-C.), dont la plus grande partie n'a pas été fouillée. Ce site fut d'abord un camp militaire romain puis s'agrandit pour devenir une ville à partir du Ve siècle. Il comporte plusieurs églises, dont certaines possèdent encore des sols en mosaïque bien conservés. Deux tours carrées, en dehors du centre du site, suggèrent la pratique des anachorètes stylites. La zone est riche en vestiges d'anciennes activités agricoles.

2. LE BIEN

Description

Um er-Rasas est un site archéologique témoignant des périodes romaine, byzantine et du début de l'Islam. Sur ce site fut fondé au III^e siècle apr. J.-C. un camp militaire romain, en étroite liaison aux frontières de l'empire (le *Limes*), la frontière avec le désert et vraisemblablement avec la section orientale de la route de l'encens. Le grand camp (*castrum*) donna son nom ancien au site – Kastron Mefa'a. Le camp fortifié, de forme carrée d'environ 150 x 150 mètres, n'a quasiment pas été fouillé.

Le *castrum* est devenu le centre de l'établissement ultérieur tandis que les ruines de l'établissement byzantin se trouvent à l'extérieur et couvrent une superficie d'environ 200 x 300 mètres. Parmi les structures en partie fouillées et visibles sur le site, on compte plusieurs églises. Celles-ci étaient facilement repérables avant même que commencent les fouilles et ont attiré l'attention des archéologues qui travaillent sur le site depuis 1986. C'est d'ailleurs pour cette raison que les particularités des habitations, du plan de la ville et de la vie quotidienne sont beaucoup moins connues.

Parmi les vestiges extraordinaires que comporte le site, on compte plusieurs sols en mosaïque, dont l'un revêt une importance particulière : les sols en mosaïque de l'église Saint-Étienne montrent d'incroyables représentations de villes identifiables de Palestine, de Jordanie et d'Égypte.

À proximité de la ville, une grande tour bien préservée, datant de la période byzantine, est probablement l'unique vestige d'une pratique très connue dans cette partie du monde – celle des anachorètes stylites, assis au sommet d'une colonne ou d'une tour et isolés du reste du monde. La tour ne possède pas d'escalier et elle est située dans une zone relativement isolée.

Um er-Rasas est entouré et parsemé de vestiges témoignant de l'activité agricole – réservoirs d'eau, cultures en terrasses, canaux d'irrigation, barrages et citernes.

Deux petits cimetières se trouvent l'un immédiatement à l'ouest et l'autre à l'est du site, le premier est un ancien cimetière bédouin tandis que le second est un cimetière moderne. Le site est séparé de la grande route moderne par une bande d'environ 150 mètres de large. Dans cette zone, se trouvent plusieurs ruines de constructions relativement récentes, datant de la moitié du XIX^e siècle à la moitié du XX^e siècle, et aujourd'hui abandonnées.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site est protégé par la loi sur les antiquités – une loi qui cependant protège les antiquités de manière passive, en se limitant à citer les interdictions. Les centres principaux du site appartiennent à l'État, de sorte qu'aucune activité privée ou non autorisée ne peut se faire sur le site.

Structure de la gestion :

Il n'existe ni structure de gestion ni plan de gestion du site. Le site emploie quatre gardiens à plein temps qui effectuent le nettoyage et les travaux d'entretien de base.

Au moment de son évaluation, le site était considéré comme dangereux pour les visiteurs, en raison du manque de signalisation, du grand nombre de tranchées ouvertes et de structures instables. L'église Saint-Étienne est l'unique structure gérée, comportant un abri et un accès protégé.

Certaines autres structures du site ont reçu un premier traitement de conservation et la plupart des mosaïques retrouvées lors de fouilles sont protégées par une fine couche de terre.

Une campagne de conservation de plus grande envergure s'est déroulée en 2003 dans le but de stabiliser les découvertes de cinq des églises fouillées. L'évaluation signale de nombreux problèmes concernant les travaux entrepris sur le site.

La proposition d'un plan et d'une structure de gestion financés par une subvention de la Communauté Européenne a été suggérée. Le dossier de proposition d'inscription indique le champ d'action de ce plan, sans

toutefois préciser les délais de préparation ou de mise en œuvre.

Ressources :

- Ministère du tourisme;
- Direction des antiquités;
- Subvention de la Communauté Européenne.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'État partie justifie la proposition d'inscription par l'importance de différentes caractéristiques du site, par exemple : la valeur artistique des mosaïques et leur importance pour comprendre la géographie de la région, le témoignage de l'évolution des techniques de construction, la tolérance religieuse prouvée par la construction des églises chrétiennes sous domination musulmane, l'originalité de la tour des anachorètes stylites et l'agriculture adaptée à une région désertique.

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères i, iii, v et vi.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en juillet 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Les vestiges de l'église Saint-Étienne sont protégés par un abri et les visiteurs marchent sur des passerelles. D'autres zones fouillées ont été recouvertes de terre (il n'existe aucune documentation établie préalablement à cette mesure de protection).

Des plans de conservations ont été préparés et quelques travaux de conservation ont été entrepris.

L'évaluation note l'absence de plans de conservation appropriés, l'utilisation de matériaux impropres, l'absence de contrôle des travaux de conservation d'un point de vue archéologique et l'absence d'équipements adéquats.

État de conservation :

Le site ne possède pas de plan de conservation détaillé et adapté et beaucoup de ses structures ne sont pas stables.

Gestion :

Il y a une absence totale de structure et de plan de gestion. Le personnel sur le site est insuffisant, la signalisation et le

balisage sont inexistant, il y a des tranchées dangereuses et des problèmes fondamentaux de responsabilité – le ministère du tourisme au travers de son personnel ou la direction des antiquités (souvent absent des procédures de planification et des prises de décisions). Aucune unité technique ou de gestion relevant des organes responsables ne prend soin de la planification ou de la mise en œuvre des plans.

Analyse des risques :

Comme tout site dépourvu de plan de gestion et de structure de mise en œuvre de la gestion, le risque principal est l'absence de tout traitement en faveur d'une protection durable. Les fouilles et l'exposition des murs et des sols couverts de mosaïques mettent le site en bien plus grand danger de détérioration et de dommage qu'avant.

Les travaux de conservation effectués sans planification ni spécifications techniques présentent aussi un risque.

Authenticité et intégrité

Le site a conservé son authenticité intégrale. Les seuls éléments non authentiques sont un abri placé sur une mosaïque et deux arches reconstruites. L'abri a un rôle de conservation important et son unique impact négatif concerne l'intégrité du site. Cet aménagement est cependant réversible et des plans sont en cours de préparation pour de nouveaux abris.

Les arches ont été complètement reconstruites par anastylose.

Évaluation comparative

L'ICOMOS considère que l'absence d'une analyse comparative suffisante pose un problème. La région est riche en sites de cette période. Certains comportent plusieurs églises avec des sols en mosaïque importants (voir Madaba). Les témoignages d'une évolution des techniques de construction dans la région et les périodes concernées ne sont pas non plus spécifiques au site.

Les pratiques agricoles anciennes sont typiques dans la région et l'analyse comparative n'a pas montré que le site est plus représentatif que d'autres sous aucun aspect que ce soit.

La tour du stylite est susceptible avoir une valeur exceptionnelle. Le *castrum* romain peut aussi être d'une valeur exceptionnelle, mais ce n'est pas montré dans le dossier par des études comparatives.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Sans étude comparative appropriée, il est difficile d'établir la valeur universelle exceptionnelle du site. Il est susceptible de remplir les critères comme il peut ne pas s'y conformer.

Évaluation des critères :

Une étude comparative pourrait révéler que le site répond aux critères *i* (les mosaïques), *iv* (le *castrum*, la tour du stylite), *v* (l'agriculture), *vi* (les anachorètes stylites – monachisme chrétien comme idéologie).

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Il est recommandé :

- que des plans de gestion et de conservation appropriés soient préparés ;
- qu'une structure de gestion et de mise en œuvre soit créée ;
- qu'une analyse comparative appropriée soit préparée et soumise.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de cette proposition d'inscription soit ***différé*** afin de permettre à l'État partie de prendre les mesures suivantes :

- préparation d'un plan de gestion détaillé et mise en place d'un système de gestion ;
- préparation d'un plan de conservation approprié pour l'ensemble du site ;
- soumission d'une analyse comparative des sites du même type dans la région ;
- justification de la valeur universelle exceptionnelle et conformité aux critères.

ICOMOS, mars 2004

Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne)

No 1156

1. IDENTIFICATION

État partie : République fédérale d'Allemagne

Bien proposé : Vallée de l'Elbe à Dresde

Lieu : État autonome de Saxe
ville de Dresde

Date de réception : 30 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel évolutif*.

Brève description :

Le paysage culturel de la vallée de l'Elbe à Dresde résulte des développements réalisés aux XVIII^e et XIX^e siècles par les Électeurs de Saxe. La vallée du fleuve a conservé ses prairies basses caractéristiques servant d'écrin au centre monumental de Dresde et au château de Pillnitz avec ses jardins, bien illustrés par les panoramas de Canaletto. Sur les coteaux aménagés en terrasses aux alentours de la ville, le paysage des bords du fleuve est parsemé de villas et de jardins construits au XIX^e siècle par de riches marchands.

2. LE BIEN

Description

Le paysage culturel de la vallée de l'Elbe à Dresde s'étend le long du fleuve sur environ 18 km, du palais d'Übigau et des champs de l'*Ostragehege* au nord-ouest au château de Pillnitz et à l'île sur l'Elbe au sud-est. La largeur de la zone proposée pour inscription varie de 0,5 km à 3 km. Les valeurs culturelles du site côtoient de riches caractéristiques naturelles et des biotopes protégés. Le fleuve est bordé de *prairies* basses inondables, de 50 à 100 m de large, qui ne furent jamais construites, à l'exception de la zone de l'*Ostragehege* au nord-ouest. L'*île sur l'Elbe* près de Pillnitz est une zone de protection de la nature et interdite aux visiteurs. De chaque côté du fleuve, les terres s'élèvent doucement en terrasses et forment le paysage environnant des *collines de l'Elbe*. Autrefois, elles étaient plantées de *vignobles*. Certains subsistent, par exemple, les *paysages protégés de Schönfelder Hochland et de Elbhänge Dresden-Pirna*, les

vignobles de Pillnitz et de *Dinglinger*. Quelques *vieux villages* ont conservé leur aspect historique, comme Laubegast et Loschwitz. Au XIX^e siècle, la plupart des terres viticoles ont laissé place à de riches *villas bourgeoises, jardins et parcs*. *Preussisches Viertel* et *Loschwitz* sur la rive nord du fleuve et l'aire de *Blasewitz* sur la rive sud ont conservé intacte leur intégrité du XIX^e et du début du XX^e siècle. Sur la *colline de Loschwitz* se trouvent trois beaux exemples de villas. Le *Schloss Albrechtsburg* et la *Villa Stockhausen* et leurs parcs (1850-1854) s'inspirent de modèles anglais revus au goût du classicisme berlinois, qui lui-même fait référence à la Renaissance italienne. Le *château Eckberg* (1859-1861) illustre le style romantique tardif. Le *crématorium de Tolkewitz* et son columbarium, construits en 1909-1911, illustrent des styles plus récents.

Avec le début de la révolution industrielle, la navigabilité du fleuve fut améliorée et le paysage acquit son aspect actuel. Cette période a laissé ses marques, notamment le *pont d'acier*, la « merveille bleue » construite en 1891-1893, d'une portée de 147 m ; le monorail *funiculaire suspendu* (1898-1901) et le *funiculaire* (1894-1895), tous à Loschwitz. Les anciens *bateaux à vapeur* (le plus ancien date de 1879) et le *chantier naval* (vers 1900), construits pour le transport des passagers sur l'Elbe, sont encore en service.

Le secteur assez vaste de l'*Ostragehege* à l'extrémité ouest du paysage s'inscrit dans une boucle du fleuve au nord et un canal évacuateur d'eau au sud. Un parc de cervidés des XVI^e et XVII^e siècles fut transformé en parc à bestiaux et abattoir municipal en 1902-1910, le plus moderne d'Europe à l'époque. Le reste du secteur fut réservé à un parc de ville. Aujourd'hui, l'abattoir est réhabilité pour accueillir des foires internationales.

Le point d'intérêt principal sur le fleuve est la *centre historique de Dresde*, la capitale des Électeurs de Saxe. Cette cité fortifiée s'est développée à partir du Moyen Âge, essentiellement sur la rive sud du fleuve. C'est à partir du XVI^e siècle qu'elle devint la capitale des Électeurs de Saxe. Lorsque Frédéric-Auguste I^{er} devient roi de Pologne en 1697, la ville fut entièrement rénovée. Les vieilles fortifications furent abattues, à l'exception de la terrasse de Brühl qui demeura comme un balcon monumental surplombant le fleuve. La ville acquit son paysage caractéristique, illustré par des peintres comme Canaletto au XVIII^e siècle.

Les principaux monuments sont : la résidence royale (1548-1593) et le palais du Zwinger (1710-1732) créé par M. D. Pöppelmann et le sculpteur Balthasar Permoser ; la principale église protestante, la *Frauenkirche* (1726-1738), conçue par G. Bähr, dont le dôme de pierre rappelle la rivalité avec Saint-Pierre de Rome ; l'église catholique de la cour, la *Hofkirche* (1739-1751) par G. Chiaveri ; le Théâtre royal (1871-1878), le *Semperoper*, est l'œuvre de Gottfried et Manfred Semper. L'espace urbain s'ouvre sur le fleuve et s'intègre harmonieusement au paysage. Deux bâtiments modernes sont inclus dans la proposition d'inscription : une petite synagogue et le nouveau Parlement de Saxe.

La *Neustadt*, ville nouvelle, s'est développée en face du centre monumental, sur la rive nord du fleuve. La série de

bâtiments publics comprend le *palais japonais* et ses jardins qui font partie de l'ensemble royal de Dresde au XVIIIe siècle. La *Neustadt* s'étend vers le nord et vers l'est et a conservé une grande partie de son tissu urbain des XVIIIe et XIXe siècles.

Le deuxième point d'intérêt du paysage fluvial est le *château de Pillnitz* avec ses parcs et ses vignes, à la limite est du paysage proposé pour inscription, et dont la construction commença dans les années 1720. Le palais devint la résidence d'été de l'électeur Frédéric-Auguste III après 1778. Il se distingue par des lignes de toits courbes et un escalier monumental donnant sur le fleuve. Il est agrémenté d'un grand *jardin* baroque, doté de plusieurs pavillons et éléments, y compris des jardins de différents styles (anglais, hollandais, chinois). Pillnitz répondait à l'engouement des électeurs de Saxe pour l'*horticulture* ; ils possédaient une grande collection de plantes, entre autres le premier spécimen de camélia du Japon en Europe.

À l'extrémité ouest de la Vallée de l'Elbe se trouve un autre petit ensemble de résidence royale, le *palais d'Übigau* avec son parc baroque, construit en 1724-1726, en contrepoint du château de Pillnitz.

Histoire

Les premières traces d'habitants dans la région de Dresde remontent au XIVe siècle av. notre ère. Tant que le fleuve fut laissé à son libre cours, les hommes s'installèrent au-dessus de la zone inondable. Les premiers habitants vivaient de la pêche, de l'agriculture et de la viticulture. Le premier village sur la rive nord, fondé par une population slave, s'appelait Drezdzany (« habitants de la forêt dans la plaine »). La ville sur la rive sud fut fondée par une colonie allemande, dont il est fait mention pour la première fois au XIIIe siècle.

En 1270, Dresde devint la capitale du margrave Henri l'illustre. Elle passa ensuite sous la domination du roi de Bohême puis du margrave de Brandebourg. Elle fut restaurée par les margraves de Meissen en 1319. En 1485, elle devint la résidence et la capitale d'une branche de la dynastie des Wettin, plus tard Électeurs et rois de Saxe. La ville fut reconstruite et fortifiée après un incendie en 1491. Elle fut le premier Land allemand à accepter la Réforme protestante en 1539. À partir de 1547, Dresde fut la capitale de l'électorat de Saxe, qui devint l'un des plus riches des Länder allemands à partir de la fin du XVIe siècle.

Après un incendie à la fin du XVIIe siècle, les Électeurs Auguste Ier et Auguste II mirent la ville au goût du jour dans des styles baroque et rococo, y compris le *Zwinger*, reconstruisirent *Neustadt* et fondèrent *Friedrichstadt*, au nord-ouest d'*Altstadt*. La rive nord fut désignée comme la « ville neuve », *Neustadt*, et la ville allemande sur la rive sud comme la « vieille ville », *Altstadt*. Après la guerre de Sept Ans (1756-1763), les fortifications de Dresde furent abattues. À partir de la fin du XVIIIe siècle, la navigation prit un essor rapide. Des chemins de hallage (*Leinpfad*) furent tracés sur ses rives et existent toujours.

L'économie de la ville se développa rapidement au XIXe siècle grâce aussi à l'achèvement des liaisons

ferroviaires avec Berlin et Leipzig. La navigabilité du fleuve en fut encore améliorée (loi de 1844). Les petites îles sur l'Elbe, à l'exception de l'île de Pillnitz, et les bancs de sable furent supprimés. Des digues furent construites et les anciens bras furent coupés du cours principal du fleuve. Aujourd'hui, ces anciens bras du fleuve continuent toutefois de jouer un rôle important dans le système écologique de l'Elbe. Les terres cultivées furent progressivement rendues à leur usage de prairie et de jardins. De nouvelles zones résidentielles en bordure de la ville se développèrent tout comme la construction de villas au XIXe et au début du XXe siècle. Le paysage résultant de ces transformations fut officiellement reconnu pour sa valeur dans les années 1930 et bénéficia d'une protection juridique en 1941.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, le centre historique de Dresde bombardé subit de lourdes destructions. Après la guerre, sous l'égide de la République démocratique d'Allemagne puis de la République fédérale d'Allemagne, les bâtiments historiques furent restaurés et relevés, tels le château, l'Opéra et la cathédrale. La reconstruction de la *Frauenkirche* est en cours d'achèvement. Il faut signaler que Dresde enregistre le plus faible taux de chômage de l'ex-Allemagne de l'Est. La population augmente lentement tandis que dans d'autres parties du pays, la tendance est inverse.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La zone du bien bénéficie de plusieurs niveaux de protection, déterminés en fonction du caractère et du mode de propriété de chaque zone ou structure, entre autres les biens culturels, les zones protégées, les biens naturels, les réserves naturelles et les zones de paysages. Il existe différents instruments juridiques : la loi sur la conservation et l'entretien des biens culturels de Saxe (1993), la loi sur la conservation de la nature et la préservation de la campagne de Saxe (1995), la loi sur la conservation de la nature et la préservation du paysage (1998), la loi sur la forêt du Land de Saxe (1992), la loi fédérale sur la gestion de l'alimentation en eau (1996), la loi sur l'eau de Saxe (1998), la loi sur la construction (1997) et les réglementations de la construction de Saxe (1998).

Structure de la gestion :

Le bien proposé de la « Vallée de l'Elbe à Dresde » se trouve tout entier sur le territoire de la commune de Dresde. La plupart des principaux édifices historiques, ainsi que les prairies, les zones de protection de la nature et quelques vignobles appartiennent au Land de Saxe. La République fédérale d'Allemagne et la ville de Dresde comptent aussi parmi les propriétaires publics. Les biens de la zone résidentielle des villas sont essentiellement entre les mains de propriétaires privés.

Plusieurs administrations coopèrent à la gestion du bien proposé pour inscription. La conservation des édifices historiques, la protection de la nature et des ressources en eau sont de la compétence du Land de Saxe. Le ministère des Affaires intérieures du Land de Saxe est l'autorité

suprême » dans le domaine de la culture, et le ministère de l'Environnement et du Développement du Land, dans celui de la conservation de la nature. Les autres niveaux de gestion sont, par ordre hiérarchique croissant le district de la ville libre de Dresde et le gouvernement du district de Dresde.

La totalité du paysage est régi par le plan d'affectation des sols territorial (FNP) de la capitale de la Saxe. Il a valeur juridique et il prend en compte l'importance et la valeur de la zone protégée. Toutes les zones sensibles disposent de plans de protection particuliers, visant notamment les prairies, les vignes et la zone des villas. Aucun réseau routier n'est prévu, à l'exception de la construction possible de nouveaux ponts. En sus du plan directeur, il existe des plans détaillés et des réglementations ayant force de loi pour des zones spécifiques. Il existe aussi des plans de développement et d'ingénierie.

La ville de Dresde a doté de statuts individuels des zones spécifiques à préserver, telles que les vieux villages et les zones suburbaines. Par ailleurs, le paysage de la vallée de l'Elbe est découpé en 14 zones classées par zones homogènes en fonction de leur caractère spatial : paysage ouvert, berges, paysage post-minier, jardins, et des zones de protection des espèces et des biotopes.

Ressources :

Les financements consacrés à la gestion du bien proviennent de différentes sources, notamment des budgets du Land de Saxe et de la ville de Dresde. L'administration régionale qui a autorité en matière de conservation possède l'expertise et une longue expérience. Dresde dispose aussi de programmes de formation des professionnels de la conservation.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : Le paysage et l'architecture de la vallée de l'Elbe se sont développés dans une symbiose d'une harmonie exceptionnelle, créant ainsi un site culturel d'une grande valeur esthétique et artistique.

Critère iii : On trouve dans ce site culturel des témoignages uniques de la culture de cour, de l'architecture et des festivités de l'époque baroque et des exemples fameux de l'architecture bourgeoise du XIXe siècle. La tradition de la culture de la vigne se poursuit chez les vignerons, qui pratiquent leur art et préservent les bâtiments anciens encore existants.

Critère iv : La vallée de l'Elbe à Dresde est un excellent exemple de site culturel évolutif, qui a été formé par le paysage et qui, en particulier à l'époque baroque et au XIXe siècle, a été influencé par la présence remarquable du fleuve et des terres attenantes pour ce qui concerne ses fonctions en tant que siège du gouvernement, pôle économique et lieu de vie des citoyens. Tout cela se reflète aujourd'hui dans ses structures et ses monuments.

Critère v : La vallée de l'Elbe à Dresde est un exemple remarquable de la forme d'occupation résidentielle en Europe, développée au fil des siècles dans laquelle les banlieues et les villages environnants, ainsi que les collines plantées de vigne et couvertes de champs, prennent de

l'ampleur pour former une grande ville. Le centre ville, les quartiers résidentiels historiques, les centres des villages ainsi que les zones agricoles anciennes ou encore cultivées forment aujourd'hui un paysage reconnaissable entre tous dans la région.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en septembre 2003. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international des villes et villages historiques.

L'ensemble baroque de Dresde, constitué du centre ancien de la ville, a été proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1989. L'ICOMOS a reconnu la grande valeur culturelle de Dresde. L'importance doctrinale et technique de sa reconstruction a suscité une réflexion intense dans la communauté internationale et la *Déclaration de Dresde* de l'ICOMOS (1982) fut adoptée comme orientation pour la restauration. La proposition d'inscrire l'ensemble fut cependant rejetée en référence à la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription de Varsovie.

Conservation

Historique de la conservation :

Les zones construites aux XVIIIe et XIXe siècles confèrent à la vallée de l'Elbe à Dresde son allure générale. Dresde fut l'un des principaux centres culturels des États allemands et l'un des lieux où la notion de conservation se développait déjà au XIXe siècle. La vallée de l'Elbe est juridiquement protégée depuis 1941.

En 1945, Dresde subit d'intenses bombardements des puissances alliées et une grande partie de la vieille ville fut détruite. Heureusement, la plus grande partie de la Neustadt et les zones suburbaines ne furent pas touchées. Donc l'intégrité du paysage culturel proposé pour inscription n'a pas été affectée par ce bombardement.

Après la guerre, intégrée à la République démocratique d'Allemagne, les zones détruites firent l'objet de campagnes de restauration et de reconstruction, qui continuent. La proposition d'inscription comprend la Frauenkirche, dont la reconstruction devrait s'achever en 2005/2006.

La crue de l'Elbe en 2002 a causé des dommages jusque dans des zones éloignées du fleuve. Les travaux de réparation ont maintenant été effectués.

État de conservation :

La plupart des villas et des villages des environs sont en bon état. Une grande partie de la Neustadt, incluse dans la zone tampon, a également été réhabilitée.

Les prairies et les zones de protection de la nature sont dans leur état naturel. Les vignobles existants sont exploités par des sociétés privées.

La plupart des édifices monumentaux du centre de Dresde endommagés pendant la Seconde Guerre mondiale ont été restaurés ou partiellement reconstruits. La reconstruction de la Frauenkirche et du château sera achevée en 2006.

Gestion :

La conservation et la gestion de la vallée de l'Elbe sont confiées à la responsabilité de différentes autorités publiques. Il existe un plan directeur pour toute la région qui a force de loi. Il existe aussi des instruments juridiques, des plans et des directives appropriés, adaptés aux diverses zones spécifiques classées en fonction de leur nature et de leurs exigences.

Parallèlement au système de gestion et aux plans existants, les autorités sont en train d'établir une commission et un bureau de gestion de site du patrimoine mondial.

Un nouveau pont, dont la conception résulte d'un concours international, doit être construit à 5 km en aval du centre-ville. Son profil est élancé et bas afin de réduire son impact sur le paysage.

Analyse des risques :

Le risque naturel principal tient aux débordements de l'Elbe, comme cela s'est produit à l'été 2002, lorsque l'eau a envahi une partie de la vieille ville. Toutefois, des mesures ont été prises pour réduire ce risque.

En plus des travaux entrepris pendant la période de la République démocratique d'Allemagne, beaucoup de travaux ont été réalisés depuis les années 1990 en matière de restauration et de réhabilitation. De nombreuses propriétés ont été rendues à leurs propriétaires privés, mais une partie du parc immobilier des zones suburbaines n'est pas encore réhabilitée. Après la réunification des deux Allemagnes, les autorités ont réussi à maîtriser les effets de la pression pour le changement. Mais le risque subsiste toujours que des changements de destination entraînent des bouleversements dans les bâtiments eux-mêmes.

Les pressions de développement pourraient aussi affecter les zones naturelles. De plus, le fleuve a connu une forte pollution (de niveau III), mais des mesures ont été prises pour la réduire progressivement et atteindre un degré moindre (niveau II).

Authenticité et intégrité

La vallée de l'Elbe à Dresde a été définie comme un paysage culturel évolutif. Les traces de son passé, essentiellement des XVIIIe et XIXe siècles, montrent les grandes périodes historiques qu'elle a connues. Les prairies et les rives du fleuve sont restées libres de constructions et les qualités essentielles du paysage ont été établies, notamment les points d'intérêts principaux qui sont le centre monumental de Dresde et les châteaux.

Le centre de la ville historique fut bombardé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais les bâtiments restants continuent d'occuper un rôle important dans le panorama. Les zones périphériques ont été épargnées des destructions et ont conservé leur intégrité. Par principe, la reconstruction a été limitée aux zones possédant des témoignages suffisants. L'excellente documentation est d'une grande aide et comprend des dessins et de bonnes photographies. Les principes sont basés sur des orientations établies par l'ICOMOS. Le bâtiment le plus endommagé du groupe monumental était la *Frauenkirche*. Environ 40 % des pierres d'origine ont été récupérées et le travail de reconstruction a été réalisé sur la base d'une documentation exceptionnellement exhaustive.

Peu de constructions modernes ont été érigées dans la zone proposée pour inscription, à l'exception d'une petite synagogue élevée sur le lieu de l'ancien édifice détruit, et de l'extension du Parlement de Saxe, un bâtiment relativement bas aux façades vitrées. Deux bâtiments d'après-guerre vont être démolis, car ils ne sont pas considérés en harmonie avec le reste du paysage.

Tout en reconnaissant les dommages malheureux subis dans le centre-ville historique pendant la Seconde Guerre mondiale, la vallée de l'Elbe à Dresde, définie comme paysage culturel évolutif, conserve globalement son authenticité historique et son intégrité dans ses caractéristiques et ses composantes.

Évaluation comparative

La vallée de l'Elbe à Dresde est exceptionnelle dans la manière dont elle a évolué au fil des siècles et la manière dont la nature a été conservée en tant qu'élément central du site. Dresde possède des qualités culturelles majeures, datant en particulier de l'époque où elle est devenue la capitale du riche Électorat de Saxe. La Saxe fut le premier État allemand à adopter la foi protestante, en 1539. La réputation de Dresde en tant que centre culturel reposait sur des réalisations du XVIIIe siècle, son architecture baroque et ses collections d'antiquités et d'objets d'art. L'architecture de Dresde influence l'Europe centrale, en particulier la Pologne. Il est à noter que le château de Sans-Souci à Potsdam a été construit ultérieurement. Le *château de Pillnitz* est une des meilleures illustrations de l'engouement de l'Europe pour la Chine au XVIIIe siècle. Les zones résidentielles suburbaines du XIXe siècle ont conservé leur intégrité à un degré exceptionnel. Les villas de l'Elbe et le quartier prussien avec ses jardins et son architecture paysagère sont de rares exemples de ce type de zones périurbaines. Le patrimoine industriel, qui comprend un remarquable pont en acier, des chemins de fer historiques et rares et des bateaux à vapeur qui viennent compléter l'ensemble.

Le processus de restauration et de reconstruction, amorcé après les destructions subies à la fin de la Seconde Guerre mondiale, se poursuit, mais dans l'actuelle proposition d'inscription, cela ne concerne qu'une petite partie du site. La politique appliquée dans ce processus diffère de celle de Varsovie. À Dresde, les travaux sont basés sur une sélection critique des bâtiments les plus importants et les mieux documentés, créant un système de références pour la mémoire. Le processus est basé sur des principes

acceptés au niveau international et sur des directives de l'ICOMOS.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le paysage culturel de la vallée de l'Elbe à Dresde est un exemple exceptionnel de développement urbain et suburbain au cours des XVIII^e et XIX^e siècles ; il représente l'utilisation du territoire telle qu'elle s'est pratiquée au début de l'industrialisation en Europe centrale.

En tant que capitale des rois de Saxe, alors aussi rois de Pologne, Dresde a bénéficié de ressources culturelles et économiques exceptionnelles permettant des constructions de haute qualité. Elle fut une capitale culturelle importante en Europe, qui exerça une influence considérable sur le développement de l'architecture, de la culture et des sciences.

Le paysage fluvial était déjà utilisé comme un élément artistique central dans l'urbanisme du XVIII^e siècle, tel que l'ont immortalisé des peintres célèbres comme Bernardo Bellotto, plus connu sous le nom de Canaletto, des écrivains et des poètes. La vallée de l'Elbe fut également importante pour le développement de la peinture romantique de paysage au XIX^e siècle.

Les qualités du paysage jouèrent un rôle fondamental dans la planification territoriale du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, et les panoramas définis précédemment ont conservé leur rôle clé dans les nouveaux aménagements. Grâce aux efforts de protection, les qualités de ce paysage ont été exceptionnellement bien préservées.

Évaluation des critères :

Critère ii : La ville de Dresde et le paysage de la vallée de l'Elbe ont été des éléments essentiels dans le développement culturel en Europe. Dresde était à un carrefour culturel en Europe en divers domaines ; elle fut le premier État allemand à adopter le protestantisme comme religion d'État ; la technique de la porcelaine fut élaborée à Dresde, et la production installée à Meissen ; les collections de la ville étaient d'une grande richesse ; son architecture, ses jardins et son paysage devinrent des références, surtout en Europe centrale aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Critère iii : La vallée de l'Elbe à Dresde est un exemple exceptionnellement bien préservé de paysage urbain tirant parti des caractéristiques naturelles. Elle recèle des témoignages uniques de l'architecture et des festivités de cour, notamment de beaux jardins d'agrément, des arboretums et les jardins botaniques du château de Pillnitz, ainsi que des exemples admirables d'architecture bourgeoise et de patrimoine industriel du XIX^e siècle. L'ancienne tradition de la vigne est maintenue.

Critère iv : La vallée de l'Elbe à Dresde est un paysage culturel exceptionnel, qui représente le développement d'un décor baroque admiré dans une ville jardin suburbaine de grande qualité architecturale. Le paysage

fluvial intègre ces caractéristiques dans un ensemble artistique qui a été célébré par les écrivains et les peintres à travers les siècles.

Critère v : La vallée de l'Elbe à Dresde est un exemple exceptionnel d'occupation du territoire avec ses ensembles baroques, ses zones de villas du XIX^e siècle entourées de jardins, son patrimoine industriel et ses activités agricoles, qui représentent le développement remarquable d'une grande ville d'Europe centrale et d'une capitale culturelle. Ce paysage culturel a survécu à la Seconde Guerre mondiale et aux évolutions ultérieures ; il est depuis longtemps reconnu, ce qui a contribué à sa préservation et à la survie de ses qualités, même s'il subit actuellement de nouvelles pressions pour le changement.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères ii, iii, iv et v*** :

Critère ii : La vallée de l'Elbe à Dresde fut à la croisée des chemins en Europe, pour la culture, la science et la technologie. Ses collections d'art, son architecture, ses jardins et les caractéristiques de son paysage ont été une référence importante pour le développement de l'Europe centrale aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Critère iii : La vallée de l'Elbe à Dresde recèle des témoignages exceptionnels de l'architecture et des festivités de cour, tout comme des exemples célèbres d'architecture bourgeoise et de patrimoine industriel qui représentent le développement urbain en Europe et son passage à l'ère industrielle moderne.

Critère iv : La vallée de l'Elbe à Dresde est un paysage culturel exceptionnel, qui réunit le célèbre décor baroque et la ville jardin des environs en un ensemble artistique intégré au paysage fluvial.

Critère v : La vallée de l'Elbe à Dresde est un exemple remarquable d'occupation du territoire qui représente le développement exceptionnel d'une grande ville d'Europe centrale. La valeur de ce paysage culturel est reconnue depuis longtemps, mais il est aujourd'hui soumis à de nouvelles pressions en faveur de changements.

ICOMOS, mars 2004

Vallée du Madriu (Andorre)

No 1160

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | Andorre |
| <i>Bien proposé :</i> | Vallée du Madriu-Perafita-Claror |
| <i>Lieu :</i> | Partie des communes d'Encamp, d'Andorra la Vella, de Saint Julia de Loria et d'Escaldes-Engordany |
| <i>Date de réception :</i> | 31 janvier 2003 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

La vallée du Madriu-Perafita-Claror est un microcosme qui illustre la façon dont l'homme a tiré partie des ressources des hautes Pyrénées ce dernier millénaire. Ses paysages glaciaires spectaculaires aux vastes pâturages et aux vallées boisées reflètent les changements climatiques, l'économie et les systèmes sociaux, ainsi que la persistance du pastoralisme et une forte culture montagnarde.

2. LE BIEN

Description

La vallée du Madriu-Perafita-Claror subsiste toujours en tant que paysage vivant, que seuls relient au reste de l'Andorre des chemins accessibles à pied à l'homme ou aux animaux ; il n'y a pas de route dans la vallée. L'Andorre est un minuscule pays aux montagnes hautes et aux vallées étroites, au cœur des Pyrénées. La vallée constitue une composante essentielle de l'ensemble du territoire, couvrant 4 247 ha.

Le bien couvre la plupart du bassin hydrographique du Madriu, à proximité de la frontière orientale avec l'Espagne et dont le dénivelé sur 10 kilomètres atteint 1850 mètres en direction du nord-ouest, où il rejoint la vallée du Valira qui coupe l'Andorre d'est en ouest.

La partie haute de la vallée est un paysage glaciaire, exposé, avec des falaises escarpées et spectaculaires, des glaciers rocheux et des lacs glaciaires. Plus bas, la vallée

se rétrécit et se fait plus boisée, tandis que dans sa dernière section, la rivière s'engouffre dans une courte gorge. Une vallée secondaire, la vallée de Perafita-Claror, rejoint la vallée du Madriu depuis le sud-ouest.

Au total, le bien couvre approximativement 9 % de la superficie de l'Andorre. Il est délimité à l'est, au sud et à l'ouest par les bassins montagneux des trois vallées couvertes. Au nord, la limite court le long d'un petit escarpement en deçà duquel le sol tombe à pic jusqu'à la vallée principale du Valira, le long de laquelle s'est faite la majeure partie du récent développement intensif du pays. Au sud, la limite coïncide avec la frontière espagnole.

Les trois vallées qui composent le bien proposé pour inscription forment un paysage global cohérent. Une zone tampon est en place là où elle peut l'être, c'est-à-dire là où la limite ne correspond pas à une frontière entre pays. L'absence de zone tampon le long de la frontière espagnole ne semble pas cependant poser de problème, la région de l'autre côté n'étant visible que depuis les crêtes les plus élevées du site, et faisant partie d'une zone protégée (P.E.I.N.). La seule petite zone nécessitant une meilleure protection se trouve à l'ouest du pic Negre (voir ci-dessous).

La vallée illustre la façon dont l'homme s'est efforcé de tirer des ressources de ces hautes montagnes – s'installant plus haut au Moyen Âge, alors que le climat était plus clément, et redescendant au fur et à mesure du refroidissement. La géologie lui fournissait les matières premières : l'herbe grasse et le seigle bâtard des hauts pâturages, l'eau des lacs glaciaires, les moraines glaciaires au milieu de la vallée, qu'il transformait en petites terrasses pour la culture du foin et du grain autour des deux grandes zones de peuplement. Les versants boisés fournissaient matériau de construction et combustible, les montagnes des pierres pour les murs et du minerai à fondre, tandis que les puissants cours des rivières apportaient l'énergie pour transformer le minerai en fer, et plus tard produire de l'hydroélectricité.

La vallée reflète aussi la persistance d'un ancien système de gestion communale des terres – quatre communes possèdent des terres dans le bien proposé pour inscription.

Dans le détail, la vallée comprend des traces de :

- Pastoralisme
- Peuplements d'été
- Champs en terrasse
- Chemins de pierre
- Gestion forestière
- Fonderie
- Pastoralisme :

Les moutons, les vaches et les chevaux paissaient traditionnellement les hauts pâturages loués à l'époque et maintenant encore à l'année, pour l'été, par les communes

propriétaires des terres, comme c'est la tradition depuis le Moyen Âge. Les bergers venaient avec leur troupeau et s'installaient pendant l'été dans des *bordes*, de petites cabanes en pierre au toit de pierre voûté et couvert de tourbe. Il en reste beaucoup, éparpillées à proximité des zones planes où les animaux pouvaient être parqués sans danger pour la nuit. La traite des brebis s'effectuait dans les hauts pâturages et le lait y était transformé en fromage. On peut voir les vestiges de ces pratiques dans les ruines des *orris*, des étables et fromageries.

Aujourd'hui, seuls des vaches et des chevaux paissent dans les pâturages, des bergers occupant toujours quelques-uns des *bordes*. Les derniers moutons sont partis il y a vingt ans.

➤ Peuplements :

Il existe deux peuplements principaux dans la vallée à Entremesaigues et à Ramio. Aujourd'hui, les maisons (une douzaine au total) ne sont plus utilisées qu'en été. Elles reflètent cependant une époque où la vallée était habitée tout au long de l'année, avec certaines encore occupées il y a cinquante ans. En deçà de Ramio se trouvent les vestiges d'une maison en ruine – la marque haute du peuplement du Moyen Âge. Les maisons sont faites de granit sec local, avec des toits en schiste local – une tradition documentée sur au moins quatre cents ans. Chaque maison est flanquée d'une grande grange où l'on entreposait grain et foin.

➤ Champs en terrasse :

Autour des peuplements se trouvent d'étroits champs en terrasse, utilisant chaque pouce de terre alluviale plane dans la vallée pour la culture du seigle, du blé et l'approvisionnement en foin. Ils sont situés dans la vallée principale du Madriu, et aussi le long de la vallée de Perafita. Certaines des terrasses sont entretenues par du pâturage, la forêt empiétant sur les plus hautes, dans la vallée de Perafita.

Plus haut dans la vallée, on trouve sur des terres envahies par les bois les vestiges de champs en terrasse créés pour accueillir des vignes à l'époque du réchauffement médiéval.

➤ Gestion forestière :

De vastes étendues boisées couvrent la partie basse des versants de la vallée ; elles servaient à fournir du charbon, particulièrement aux XVIIIe et XIXe siècles, comme le prouvent les centaines de plates-formes et puits à charbon. Elles fournissaient aussi un abri aux animaux, du fourrage d'hiver grâce aux frênes, et des matériaux de construction, le tout sous l'égide d'un système communal traditionnel. Ces régimes de gestion traditionnels, réglementés par les communes, assuraient l'entretien des bois.

➤ Fonderie :

Sur les rives du Madriu, au milieu de la vallée, se trouve la forge du Madriu, les vestiges d'une forge de type catalan. C'est aujourd'hui le seul vestige restant de ce type de forge, apparu dans les Pyrénées au XIIIe siècle. Il y a des traces de la fonderie, des maisons des travailleurs, des champs, des pâturages pour les mules. Le minerai de fer

venait à l'origine des versants de Claror de la vallée et plus tard du Languedoc. Le charbon provenait des forêts avoisinantes. La forge « vivait » de la forêt et l'entretenait tout à la fois, par la gestion prudente des ressources. Elle a été abandonnée en 1790.

➤ Chemins et voies :

La vallée était un lieu de passage, avec des chemins qui la reliaient à la France et à l'Espagne, à l'est vers le Roussillon, au nord vers le Languedoc et au sud vers la Catalogne. Elle faisait partie des longues routes de transhumance des moutons – pratique aujourd'hui découragée par les frontières internationales. Plus bas dans la vallée, des chemins menaient des peuplements et de la forge au centre de l'Andorre ; ils étaient pavés de pierres plates pour permettre le passage des mules, et ont récemment été restaurés.

➤ Propriété communale :

Le système de propriété de la terre et de gouvernance de l'Andorre remonte au moins au Moyen Âge, époque à laquelle le statut d'État d'Andorre a été confirmé, au XIIIe siècle, et même probablement beaucoup plus loin. La terre est répartie entre 7 communes, qui gèrent les pâturages et les bois à l'échelle communale et font office de conseils directeurs locaux. Seuls les terrains clos en bas de la vallée et les maisons sont des propriétés privées. Par conséquent, la gestion communale des terrains, jadis beaucoup plus répandue en Europe, a perduré jusqu'à ce jour.

➤ Caractéristiques naturelles :

La gestion culturelle de la vallée a contribué à la protection des écosystèmes naturels. La zone est maintenant reconnue pour ses espèces rares ou en voie de disparition, des oiseaux et des arbres : 70 % des espèces d'oiseaux d'Andorre vivent aujourd'hui dans la vallée. L'écologie « équilibrée » de la vallée reflète son usage de longue date, mais le maintien de cet intérêt écologique implique de soutenir les pratiques traditionnelles.

➤ Caractéristiques immatérielles :

La vallée du Madriu-Perafita-Claror s'est imposée comme le « cœur spirituel » de l'Andorre ces vingt-cinq dernières années, à une époque où le reste du pays connaissait un développement rapide du ski et du shopping. La vallée est maintenant considérée comme la gardienne d'une culture montagnarde fière et à part.

Histoire

Selon la tradition, en reconnaissance du soutien apporté par son peuple contre les Sarrasins, Charlemagne a fondé l'Andorre en 805 et désigné l'évêque d'Urgell comme suzerain ; les comtes français de Foix contestèrent cette seigneurie, et en 1278, on parvint à un accord, stipulant la suzeraineté conjointe et l'établissement de la principauté d'Andorre.

À partir de 1419, l'Andorre fut gouvernée par un conseil, le *Consell de la Terra*, avec des représentants de toutes les communes. En 1981, le *Consell Executiu*, le gouvernement d'Andorre, a été établi, et en 1993, l'Andorre a rejoint les Nations Unies. Le président français et l'évêque d'Urgell demeurent co-princes de l'Andorre.

Pendant sept cent quinze ans, de 1277 à 1993, les Andorrans ont donc vécu dans une co-principauté unique, d'une grande stabilité. De par cette longue période de stabilité (les maisons fortifiées ont apparemment été démolies au XIII^e siècle, dans le cadre des sentences arbitrales) et le relatif isolement de ce terrain montagneux, l'Andorre est restée un État rural, dotée d'une économie largement fondée sur l'élevage. Ces facteurs ont également encouragé la persistance de traditions culturelles fortes, associées à la vie montagnarde.

Le changement est venu rapidement à partir du milieu du XX^e siècle, avec le développement de boutiques détachées dans la ville principale d'Andorra la Vella. Entre 1960 et 2000, la population est passée de 8 000 à 70 000, dont 33 % d'Andorrans aujourd'hui. Ces vingt dernières années, de grandes stations de ski sont apparues.

La vallée du Madriu-Perafita-Claror représente les derniers vestiges subsistants du mode de vie rural andorran. Elle semble avoir survécu plus par chance que grâce à une quelconque planification, du fait de l'absence d'une route d'accès. Le gouvernement est désormais désireux de conserver ce caractère particulier, en interdisant le développement d'une route tout en mettant des mesures en place pour permettre à la vallée de s'intégrer à l'économie agricole de l'Andorre, en encourageant un élevage de haute qualité reposant sur des régimes durables.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site proposé pour inscription appartient à 99 % à quatre communes, le 1 % restant est divisé entre 26 propriétaires. La zone tampon est à 99,5 % constituée de terrains publics.

La proposition du site pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial semble avoir incité le gouvernement andorran à rédiger et à approuver une législation sur le patrimoine culturel et à mettre en place des dispositions législatives pour élaborer des plans d'occupation stratégique des sols dans les communes.

En 2000, une loi sur l'organisation territoriale et l'urbanisme a été adoptée, en vertu de laquelle chaque commune devait rédiger un plan d'urbanisation devant couvrir l'occupation des sols de l'ensemble de la commune. Les plans devaient identifier où un développement pouvait avoir lieu et où il était interdit. Les territoires protégés dans les communes pouvaient être identifiés comme zones de protection des aigles, zones de protection naturelle, zones de protection culturelle, zones d'intérêt culturel et naturel ou itinéraires d'un intérêt particulier.

Les projets de plans des quatre communes impliquées dans la zone proposée pour inscription ont d'ores et déjà été

rédigés et sont dans un processus de consultation. Ils n'autoriseraient pas le développement dans la zone proposée pour inscription, et le contrôleraient strictement dans la zone tampon. L'État partie a confirmé que ces plans devraient être mis en œuvre avant la fin de l'année 2004 et a fourni un calendrier clair pour mener à bien cette action.

En juin 2003, une loi sur le patrimoine culturel a été adoptée, aux termes de laquelle les sites d'Andorre peuvent être classés comme sites protégés pour leur valeur culturelle. Les catégories stipulées par la loi incluent à la fois les sites individuels et les paysages culturels. Les paysages culturels doivent être protégés pour leur valeur culturelle, naturelle et esthétique. Les sites sont proposés pour inscription au ministère de la Culture par un groupe consultatif composé des représentants des grandes organisations culturelles d'Andorre, dont l'ICOMOS Andorre, le but avoué étant de classer la zone proposée pour inscription comme paysage culturel une fois les propriétaires identifiés. L'État partie a indiqué que l'inscription du site proposé est prévue pour juillet 2004.

Actuellement, la législation nationale ne protège pas l'environnement naturel. Toutefois, une nouvelle loi sur l'environnement naturel devrait être proposée devant le Parlement en juin 2004.

Au moment de la rédaction de l'évaluation, la protection de la zone proposée pour inscription n'est donc pas encore en place, quoique le cadre législatif permettant cette protection ait été partiellement adopté et la procédure de désignation des valeurs culturelles a commencé et sera achevée peu après la réunion du Comité du patrimoine mondial.

Structure de la gestion :

Le plan de gestion soumis avec la proposition d'inscription a défini une structure de gestion basée sur l'établissement d'un comité public/privé doté d'un statut juridique lui permettant de contrôler directement ce qui se passe dans la zone proposée pour inscription. Les informations supplémentaires reçues après la visite de la mission ont confirmé qu'une seule « instance directrice de gestion représentative de toutes les institutions et autres agents concernés » allait être instaurée.

La procédure de proposition d'inscription a eu des résultats favorables, en ce qu'elle a encouragé les communes à collaborer les unes avec les autres et avec les ministères nationaux. Cette collaboration a été scellée par une charte formelle, signée par toutes les parties – quatre maires de communes et les ministres de la Culture, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Le plan de gestion traite de façon satisfaisante la plupart des principales questions et vulnérabilités de la vallée, comme l'agriculture, la chasse, la sylviculture et le tourisme.

Pendant la mission, deux questions de gestion ont été discutées, que le plan de gestion ne semble pas avoir totalement traitées : des stratégies d'accès à la vallée, et la stratégie pour conserver les champs clos, en terrasse et en bas de la vallée. Celles-ci impliquaient les possibles

menaces d'une vraie route, la nécessité de fournir un accès pour soutenir les usages traditionnels des bergers, des forestiers, des constructeurs et des propriétaires et l'abandon complet des champs en terrasse à la couverture boisée.

Des informations supplémentaires ont été fournies par l'État partie suite à la mission. Elles indiquent clairement qu'une route régulière dans la vallée ne doit pas être envisagée. En outre, elles exposent également la valeur accordée au chemin pavé menant à la vallée, dont la restauration a commencé et se poursuivra. Elles indiquent que l'utilisation de petits véhicules électriques sur le chemin a été envisagée et que les essais commenceront dans les mois à venir.

Ces informations avalisent également l'importance des champs en terrasse, tant en termes culturels qu'en ce qui concerne la biodiversité. Elles indiquent que des travaux sur le nettoyage et la réhabilitation des terrasses auront commencé dans les deux années à venir. Toutefois, la plupart de ces champs et de ces murs étant des propriétés privées, ce programme aura besoin de l'appui total des propriétaires.

Le plan de gestion contient un calendrier, qui a déjà été décalé d'un an lors de la visite de la mission. Cependant, l'État partie a l'intention de commencer sa mise en œuvre dès que le site sera protégé juridiquement.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La vallée possède une valeur universelle exceptionnelle car elle associe les caractéristiques suivantes :

- Elle reflète sans discontinuité, sans altération et de façon complète le travail millénaire des hommes et des femmes d'un minuscule pays montagneux ;
- Elle reflète l'indépendance, la neutralité et la paix d'un petit pays sur plus de sept siècles ;
- Elle illustre la ténacité d'une société montagnarde vivant dans un climat rigoureux et équilibrant avec sagesse ressources et besoins ;
- Elle témoigne de structures de gestion communale et d'une constitution remontant au Moyen Âge.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN a été entreprise en octobre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation et état de conservation :

On a commencé à rédiger un inventaire des caractéristiques bâties de la vallée : cabanes des bergers, anciens sites de traite et bâtiments. La méthodologie est satisfaisante. Elle doit encore être étendue à d'autres éléments bâtis du paysage, comme les murs et les revêtements. Des dossiers archéologiques ont été constitués sur le site de fonderie de la vallée, mais aucune étude archéologique globale n'a été menée sur les plates-formes à charbon, les cabanes des charbonniers, les murets des champs, les structures des champs ou le paysage dans son ensemble au fond de la vallée.

La plupart des cabanes de bergers, qui sont sous le contrôle direct de la commune, ont été soigneusement restaurées et les autres le seront bientôt. Pour l'instant, la commune ne semble pas avoir de mot à dire dans l'entretien et la réparation des bâtiments sous propriété privée. Quoique la plupart soient en bon état, les techniques d'entretien (avec du ciment dans le mortier, par exemple) pourraient être améliorées.

De même, les murets des champs et les limites des terres clôturées en bas de la vallée sont des propriétés privées et ne tombent pas sous l'autorité de la commune. Le plan de gestion envisage, d'après la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, que la plupart des structures soient protégées, ce qui permettra l'obtention de subvention pour les réparations, sous réserve d'accord sur les méthodes et les matériaux.

Des plans de conservation existent pour les zones boisées, et semblent satisfaisants. La production de bois a cessé dans les années 1950 ; dans les années 1980 et 1990, il n'y a eu quasiment aucune intervention. Aujourd'hui, la gestion forestière se fait dans une optique écologique.

Un vaste programme de réparation des chemins a été lancé, et la commune principale en a fait l'une de ses priorités. Cinq personnes sont employées à plein temps pendant les mois d'été pour maintenir et restaurer les chemins à l'aide d'une technique traditionnelle, avec des résultats impressionnants. De nouveaux chemins sont également en cours d'ouverture, suivant le trajet des routes traditionnelles.

Une équipe multidisciplinaire a été mise sur pied pour faire des recherches dans la vallée en préparation du dossier de proposition d'inscription. Cette équipe comprend des spécialistes en histoire, en ethnologie, en géologie, en géographie, en environnement et en gestion, qui ont travaillé en groupe et tissé des liens avec les administrateurs locaux et nationaux, les propriétaires et les associations.

Une analyse historique détaillée de la vallée, basée sur les documents d'archives, a été entreprise dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'université de Perpignan. Des informations historiques orales ont été recueillies par des entretiens avec des propriétaires et des bergers sur la vie dans la vallée et, en particulier, sur le régime des bergers. Une étude sur l'évolution du bien à la fin du XIXe et au

début du XXe siècle est sur le point de commencer à l'université de Gérone.

Gestion :

Jusqu'à ce qu'une instance de gestion unique soit mise en place pour la vallée, la gestion restera sous le contrôle des quatre communes et des propriétaires privés. Le contrôle des aspects de la vallée tels que matériaux et méthodes de construction, qualité du bétail et pâturage des moutons s'appuiera sur l'introduction de régimes de subvention – qui sont envisagés.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription met en lumière les risques suivants :

- Pressions de développement :

Elles comportent trois aspects : le développement réel, l'abandon éventuel de l'agriculture pour d'autres moyens de subsistance et l'intensification du pâturage. Le dossier de proposition d'inscription ne les traite pas en détail. Toutefois, des informations, obtenues durant la mission d'expertise et par l'intermédiaire de rapports complémentaires ultérieurs, ont indiqué la volonté d'assurer, via les procédures de planification et de gestion, le contrôle du développement, et particulièrement de la route, et de veiller au maintien de l'agriculture durable par des aides et des subventions.

- Catastrophes naturelles :

Les avalanches constituent la principale menace. L'influence de la réduction des pratiques forestières actives sur les avalanches n'est pas clairement déterminée.

- Tourisme :

Le plan de gestion propose des zones dans la vallée, chacune avec des capacités d'accueil appropriées. Il suggère également de contrôler les visiteurs via le contrôle des points d'accès. Les vols en hélicoptère seront également interdits en vertu du plan.

Les menaces supplémentaires suivantes doivent être prises en compte :

- Chasse :

La chasse au chamois est une pratique traditionnelle dans la vallée. D'autres recherches sont nécessaires pour vérifier la mise en place de contrôles conformément à la dynamique des hardes.

- Accès en moto et en véhicule 4 x 4 :

Les véhicules 4 x 4 ne sont un problème que dans une partie du site – au bout de la vallée de Claror, où ils pénètrent depuis l'extérieur de la zone proposée pour inscription. Les bergers se servent de motos. Ces deux modes de transport doivent être considérés dans le cadre d'une stratégie d'accès globale pour la vallée – comme discuté ci-dessus.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le paysage culturel dans son ensemble est relativement intact, essentiellement grâce à l'absence de route dans la vallée. Considérant l'étendue du développement dans le reste de l'Andorre, on pourrait presque parler de miracle. En certains endroits, des éléments ont été compromis comme les matériaux de construction, mais ces changements sont réversibles. Pour l'instant, la vallée ne présente quasiment aucun trait discordant, à l'exception de trois cabanes construites pour les randonneurs, et dont l'échelle tranche de façon gênante avec les cabanes traditionnelles des bergers. Une augmentation de leur nombre est indésirable. Toutefois, des pratiques de gestion rigoureuses seront nécessaires pour conserver l'authenticité de la vallée.

Intégrité :

La vallée proposée pour inscription forme une unité naturelle et culturelle, ce qui lui donne de l'intégrité en termes culturels. Son intégrité, ainsi que son authenticité, s'appuiera sur le maintien des pratiques culturelles.

Évaluation comparative

La vallée du Madriu-Perafita-Claror fait partie des Pyrénées et a donc beaucoup en commun avec d'autres communautés pyrénéennes – telles que la commune, le type d'agriculture, les maisons et le terrain. Et, de fait, ces traits se trouvent dans d'autres régions montagneuses, comme le Massif central, les Alpes et les Carpates.

Un autre élément est l'indépendance têtue des communautés montagnardes, les vallées constituant souvent de petites nations à elles seules. C'est cet aspect qui distingue l'Andorre en général, et la vallée du Madriu en particulier, des Pyrénées qui l'entourent. À partir du XVIe siècle, avec une accélération au XVIIe et au XVIIIe siècle, une grande partie des Pyrénées a perdu en indépendance, contrairement au reste de l'Andorre. Ainsi, la vallée du Madriu, jusqu'à la fin du XXe siècle, a conservé des structures et un statut identiques à ceux du Moyen Âge.

Les Pyrénées abritent déjà un autre site du Patrimoine mondial : Pyrénées - Mont Perdu. Celui-ci diffère assez nettement de la vallée du Madriu : tout d'abord, il se trouve dans une région calcaire, contrairement au granit du Madriu, et en deuxième lieu il enjambe une chaîne montagneuse au lieu d'être confiné dans des montagnes.

La proposition d'inscription établit une comparaison avec d'autres vallées dans les Pyrénées – les Valls de Lladore, de Varrados, de Vallibierna et de Melles et conclut qu'aucune ne combine des attributs naturels et culturels aussi denses et riches que la vallée du Madriu, et tous disposent d'un accès par la route et d'un certain degré d'exploitation forestière.

Valeur universelle exceptionnelle

La vallée du Madriu-Perafita-Claror est d'une valeur universelle exceptionnelle de par les caractéristiques culturelles suivantes :

- En tant que microcosme illustrant la façon dont les hommes ont tiré parti des ressources des hautes Pyrénées pendant le dernier millénaire.
- Pour ses paysages glaciaires spectaculaires, avec de hauts pâturages exposés et des vallées boisées, reflets de l'évolution du climat, de l'économie et des systèmes sociaux.
- Pour le reflet d'un système communal de gestion des sols qui subsiste depuis plus de sept cent ans.

Évaluation des critères :

La vallée du Madriu-Perafita-Claror a été proposée pour inscription en tant que paysage culturel sur la base des critères iv et v.

Critère iv : Le dossier de proposition d'inscription souligne l'importance de l'ensemble de la vallée du Madriu – l'« ensemble architectural, rural et vernaculaire », en tant qu'illustrant des phases significatives de l'histoire de la vallée. C'est peut-être vrai – mais on ne peut dire que la vallée illustre des étapes importantes de l'histoire de l'humanité à plus grande échelle.

Critère v : Pour ce critère, la proposition d'inscription souligne la pauvreté comparative de l'Andorre avant la première moitié du XXe siècle, et la façon dont les schémas de la vallée démontrent comment les gens ont tiré parti des rares ressources à leur disposition pour créer un environnement de vie durable en harmonie avec le paysage montagneux.

Quoique la proposition d'inscription ne le souligne pas, la vallée illustre également de façon vivante, par sa proximité avec la capitale d'Andorre très développée, la vulnérabilité du mode de vie pastoral.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Actuellement, la vallée du Madriu-Perafita-Claror n'a pas de protection juridique. Cette protection est planifiée et une grande partie devrait entrer en vigueur en 2004, mais pas avant que le Comité du patrimoine mondial n'examine la proposition d'inscription. Il est toutefois improbable que la protection naturelle soit mise en place avant 2005.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de la proposition d'inscription soit *différé* jusqu'à la mise en place d'une protection juridique.

Il est également recommandé que si la proposition d'inscription est soumise à nouveau, les aspects suivants soient pris en compte :

1. L'État partie devrait confirmer que la zone tampon couvre le plateau occidental du Pic Negre jusqu'au Camp Ramonet, pour renforcer la protection du plateau de Claror.
2. Les zones de la vallée devraient être mieux définies pour permettre des usages agricoles à l'appui de la conservation et des objectifs écologiques des éléments bâtis et naturels.
3. Un inventaire complet des structures bâties et des vestiges archéologiques du site devrait être lancé.
4. Un inventaire des invertébrés devrait être réalisé dans les prairies et les pâturages en altitude (cette étude devrait faire partie des recherches permanentes entreprises par la direction de l'Agriculture).
5. Une stratégie d'accès à l'appui des besoins des activités nécessaires au développement durable de la vallée devrait être fournie.

ICOMOS, mars 2004

Gobustan (Azerbaïdjan)

No 1076

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | République d'Azerbaïdjan |
| <i>Bien proposé :</i> | Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan |
| <i>Lieu :</i> | Districts de Garadagh et d'Apchéron, territoire administratif de Bakou |
| <i>Date de réception :</i> | 27 janvier 2003 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Dans une région semi-désertique au milieu de l'Azerbaïdjan, un plateau rocheux abritant un vaste corpus d'art rupestre surplombe des falaises escarpées au bord de la mer Caspienne. Fort de quelques 6 000 gravures, il témoigne de l'existence d'une période chaude et humide après la dernière ère glaciaire, à une époque où les hommes vivaient dans des grottes, subsistant de la cueillette dans les prairies des plaines et de la pêche dans la mer Caspienne, alors reliée à la mer d'Aral et à la mer Noire.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription se dresse au-dessus de falaises, sur un plateau à faible altitude courant du nord au sud, parallèlement à la mer Caspienne, un éperon du Petit Caucase. Le site se trouve approximativement à 65 km au sud de Bakou et à 6 km vers l'intérieur des terres. Les falaises spectaculaires sont très visibles depuis la route principale au sud de Bakou, en direction de la frontière iranienne.

Le site est séparé des falaises environnantes par une curieuse fragmentation géologique des roches. Le paysage volcanique se dresse à l'extrémité orientale des steppes semi-désertiques de Shirvan, au centre de l'Azerbaïdjan. Le site s'étend sur trois collines plates, couvertes de grands blocs de calcaire d'Abchéron, qui se sont détachés au fil de

l'érosion des roches plus tendres en-deçà. Cet effondrement a formé des grottes et des abris sous-roche, accessibles à la lumière du soleil, pouvant servir d'abris et d'habitations.

On trouve sur le site plus de 6 000 gravures rupestres, ainsi que les vestiges de peuplements et de sites funéraires, qui reflètent tous une occupation intensive des lieux du Haut Paléolithique au Moyen Âge et un climat plus chaud et plus humide que celui d'aujourd'hui.

Le site couvre trois zones du plateau :

- Le mont Jinghirdagh-la colline de Yazlytepe ;
- Le mont Boyukdash ;
- Le mont Kichikdash.

À eux trois, les sites couvrent 1 277,30 ha. Ils sont reliés par deux zones tampon couvrant 2 356,26 ha, dont l'une entoure partiellement le site du mont Kichikdash.

Le site proposé pour inscription comporte :

- *Plus de 6 000 gravures rupestres*
- *Des sites préhistoriques et des sites de l'âge du bronze*
- *D'anciens sanctuaires*
- *Associations à des traditions, des idées et des croyances*

Ces éléments sont traités les uns après les autres :

- Plus de 6 000 gravures rupestres :

Le dossier indique que le plateau le plus grand n'a pas encore été entièrement exploré, les sites d'art rupestre et autres peuplements archéologiques n'ayant été découverts que dans sa partie orientale – la zone proposée pour inscription. Actuellement, on recense plus de 1 000 roches présentant des gravures rupestres, comptant au total plus de 6 000 figures distinctes.

Les images connues couvrent un large spectre de figures animales et humaines : bovidés, équidés, figures maternelles, chasseurs, poissons, reptiles et insectes, ainsi que de nombreuses embarcations. Les images sont réalistes et de grande taille, parfois plus grandes que nature : ainsi, on recense un pêcheur de plus de 4,3 m de long et plusieurs bœufs de plus de 2 m.

La plupart des images sont gravées au pic, par incision, voire par lissage. L'analyse et la datation précise de la séquence des images sur le site restent à faire – il s'agirait d'un objectif déjà fixé. Jusqu'à leur réalisation, il est difficile de justifier l'allégation du dossier de proposition d'inscription, à savoir qu'on trouve à Gobustan des images paléolithiques absentes des autres séquences en Europe.

Quoique le dossier soit illustré par des exemples des gravures rupestres, aucune présentation générale du sujet

n'est fournie. Le dossier propose une bibliographie, dont les références les plus accessibles donnent une description de certaines des images. Par exemple, beaucoup des images masculines montrent des chasseurs, leurs arcs, leurs flèches et les détails de leur habillement ; les plus anciennes figures féminines sont des figures maternelles grasses et stéatopyges, tandis que l'on dénombre parmi les animaux dépeints buffles sauvages, chèvres, daims, sangliers, chevaux, lions, des animaux exigeant un climat plus humide que le climat actuel. Il est donc suggéré que, au moment des premiers dessins rupestres, le climat était plus humide, avec une végétation verdoyante dans la zone, et que le niveau de la mer Caspienne était plus haut – il est probable que les trois collines étaient presque des îles, ce qui expliquerait l'abondance des gravures d'embarcations et de poissons, et ferait de ces gravures d'extraordinaires archives du changement climatique.

➤ Des sites préhistoriques et des sites de l'âge du bronze :

Le dossier mentionne des fouilles réalisées sur une vingtaine de sites préhistoriques, et la mise au jour de « nombreuses » structures de l'âge du bronze, sans donner plus de détails, hormis en ce qui concerne les fouilles déjà mentionnées.

➤ Anciens sanctuaires et associations à des traditions, des idées et des croyances :

Dans la justification du critère vi, on mentionne que les « anciens sanctuaires indiquent que Gobustan était un important lieu de culte... les montagnes... étaient devenues des lieux sacrés », et que « l'art rupestre présente une association directe et matérielle avec les événements, les traditions vivantes, les idées et les croyances de la population qui a vécu dans cette région pendant plus de 10 000 ans ».

Le dossier ne fournit aucun autre détail à l'appui de ces associations.

Histoire

Les premières découvertes ont été faites dans les années 1939-1940 et des explorations systématiques conduites par I. M. Djafarsade à partir de 1947. Il a enregistré et analysé plus de 3 500 images sur 750 roches. Ce premier inventaire a été élargi par R. Djafarguly, qui a fait d'autres découvertes et réalisé des fouilles.

Depuis 1965, des fouilles ont été réalisées sur plus d'une vingtaine de sites préhistoriques et de nombreuses structures de l'âge du bronze ont été découvertes. Des fouilles réalisées par D. Rustamov dans une grotte ont révélé une stratigraphie de 2 m, couvrant 10 000 ans. Ces matériels comprenaient un fragment gravé tombé, qui a ainsi donné un *terminus ante quem* pour cette figure anthropomorphe. Il n'y a toutefois pas d'autre détail.

Depuis 1966, le site est protégé en tant que réserve historique et artistique d'État.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La réserve historique et artistique d'État de Gobustan est protégée par un décret de 1966.

Les sites archéologiques dans la zone proposée pour inscription sont inclus dans la réserve.

Cette loi de protection générale est renforcée par des lois concernant la protection de monuments historiques et culturels et leur utilisation (1978 et 1998), par des décrets mettant ces lois en œuvre (1998), ainsi que par des autorisations spéciales de fouilles (2000).

Un décret de 1950 a placé le site sous le contrôle des pouvoirs publics et fermé toutes les carrières de pierre dans la zone.

Structure de la gestion :

La gestion courante du site est sous la responsabilité du directeur de la réserve historique et artistique d'État de Gobustan. Un comité scientifique consultatif a été nommé pour superviser la mise en œuvre des politiques de conservation et de gestion pour le site proposé pour inscription. Il s'agit d'« Azerberpa », sous l'égide de l'Institut de recherche scientifique pour la restauration des monuments architecturaux.

Trente et une personnes travaillent dans la réserve, dont 7 chercheurs, 5 gardiens, 2 guides touristiques et un responsable de la surveillance du musée. En 1996, cinq membres du personnel ont assisté à des ateliers sur la gestion du tourisme et du musée organisés par le ministère de la Culture de l'Azerbaïdjan.

Le principal plan ratifié existant relatif au bien est le plan général de la réserve historique et artistique et paysagère de Gobustan. Adopté en 1980, il concerne essentiellement le développement de la zone pour les visiteurs et l'équipement d'installations touristiques. Le document est en russe, seule une table des matières a été fournie en anglais. Elle montre qu'il se préoccupe essentiellement des caractéristiques naturelles et de l'infrastructure.

Un plan de gestion a été soumis en février 2004. Le plan ne se veut ni normatif ni engageant les parties prenantes mais la façon dont il sera adopté n'est pas claire. Le plan établit des objectifs, qui comprennent des directives pour la gestion, la conservation, la recherche archéologique, la promotion des valeurs culturelles et éducatives, le loisir, l'accès, la protection et les bénéfices pour la communauté de Gobustan. C'est un document stratégique qui ne présente pas les actions détaillées qui devraient découler des objectifs.

Les objectifs concernant l'archéologie comprennent la nécessité d'établir une carte archéologique et de préparer un cadre pour les travaux archéologiques à venir. Le plan reconnaît que le financement pour réaliser ces objectifs est un élément essentiel et son groupe directeur est chargé de rechercher des sources de financement auprès de partenaires possibles au niveau national et international.

Ressources :

C'est le département de la culture du pouvoir exécutif de la ville de Bakou qui fournit les ressources du site proposé pour inscription. Des budgets annuels dans une fourchette de 19 000 USD et 24 000 USD ont été alloués entre 1999 et 2002. De surcroît, le site est autorisé à conserver les recettes des entrées et des ventes.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le paysage culturel d'art rupestre de Gobustan est d'une valeur universelle exceptionnelle pour :

- son riche paysage culturel, qui reflète des millénaires de l'évolution de l'humanité ;
- La qualité et la concentration exceptionnelle des nombreuses gravures rupestres, et leur état de conservation ;
- Les traces d'habitations du Haut Paléolithique au Moyen Âge ;
- Le caractère de carrefour de Gobustan, à la croisée des chemins entre l'Europe et l'Asie, qui apporte des traces des racines des civilisations d'Europe comme d'Asie.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en novembre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'art rupestre.

Conservation

Historique de la conservation :

Aucune conservation active formelle n'a été effectuée sur le site, mais des mesures de conservation préventive ont été prises, par la protection du site par décret et la présence de gardiens.

État de conservation :

Il n'existe pas d'archives détaillées pour l'état de conservation des gravures, beaucoup d'entre elles restant à inventorier.

Le climat semi-désertique et aride, l'isolement de la zone, tout contribue à sa protection. On note toutefois des différences entre la zone de Boyukdash et les deux autres, accessibles par la route.

Les gardiens sont chargés d'inspecter régulièrement la zone mais, étant donné son étendue et le nombre d'images, c'est une tâche quasi irréalisable. Pendant la mission d'évaluation, il a été noté que les bergers se voyaient

confier un rôle d'assistants surveillants : c'est une façon très intéressante d'impliquer la population locale dans la gestion du site, et apparemment la seule méthode possible pour élargir la surveillance du site.

Gestion :

Un plan de gestion a été préparé. (Voir ci-dessous)

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription mentionne les risques suivants :

- Pressions liées au développement :

Il n'y aurait aucun risque dans la zone proposée pour inscription dans la mesure où personne ne vit sur le site. Toutefois, un oléoduc, actuellement en construction à l'angle nord-est de la zone tampon du site constitue une menace externe liée au développement. L'oléoduc relie l'Azerbaïdjan à la Turquie, et cette partie est administrée par le gouvernement américain. La tranchée fait 10 m de large et 4 m de profondeur. D'après le dossier, elle n'aura qu'un faible impact environnemental sur le site, et aucun sur les vestiges archéologiques inventoriés. Cependant, elle affectera l'intégrité du site et pourrait endommager les vestiges archéologiques qui n'ont pas encore été répertoriés. Il aurait semblé justifié de faire passer l'oléoduc loin du site proposé pour inscription.

Une autre menace liée au développement que ne mentionne pas le dossier est le développement côtier depuis Bakou. Pour l'instant, il s'étend de Bakou au-delà du site, mais il est actuellement inexistant entre la route principale et le versant de la falaise – la voie d'accès au site, mais la zone tampon ne couvre pas cette zone. Il faudrait envisager d'agrandir la zone tampon de façon à englober le versant de la falaise et les terres entre elles et la route principale.

- Manque de connaissance du site :

Il s'agit là d'un problème délicat, étant donné l'étendue du site. La diffusion des connaissances et l'implication de la population locale semblent des composants essentiels dans une stratégie visant à obtenir le plus vaste soutien pour le site, et essayer ainsi de le mettre sous la protection de la communauté.

- Pressions sur l'environnement :

Le changement climatique et la pollution de l'air sont cités parmi les facteurs d'érosion, un argument de plus en faveur d'une limitation du développement industriel près du site.

À proximité de la prison proche du site, une décharge pose un autre problème, en ce qu'elle empêche d'assainir cette zone. On espère que le plan de gestion traitera cette question.

- Catastrophes naturelles et préparation :

La principale menace émane du Kaniza dans la zone tampon, un volcan en activité dont la dernière éruption

remonte à 1998. Il est clair qu'on ne peut pas faire beaucoup pour atténuer les dégâts causés par les éruptions volcaniques.

- Pressions liées aux visiteurs / au tourisme :

Pour l'instant, les visiteurs sont en petit nombre - de 1011 à 2002 par an. Les touristes sont normalement accompagnés par des guides. On dit toutefois que les visites scolaires peuvent provoquer des dégradations par graffiti. Étant donné la grande étendue du site, il est difficile d'accompagner en permanence les visiteurs, d'où des problèmes tels que les met en exergue un site Web actuel qui recommande aux visiteurs de remplir les fissures des gravures avec du dentifrice, pour obtenir une bonne photo semblable à celle présentée sur le site Web.

On pourrait peut-être penser qu'une augmentation du nombre de visiteurs entraînerait une certaine surveillance mutuelle.

Les véhicules à roues, qui pouvaient auparavant s'approcher des gravures, ont causé certains dégâts, mais des mesures de limitation de l'accès sont désormais en place.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Il semble n'y avoir aucun problème lié à l'authenticité du site, qui n'a été que peu perturbé jusqu'à sa « découverte » dans les années 1930 et qui, depuis, n'a fait l'objet que d'interventions et de perturbations minimales.

Intégrité :

Ce point est plus délicat, car il n'existe aucun inventaire global de l'art rupestre, et il n'est donc pas possible de dire si la zone proposée pour inscription représente comme il convient la totalité des gravures rupestres, où si l'on pourrait en trouver d'autres aux alentours, ou même si d'autres sites d'habitation ou sites funéraires pourraient être présents dans le voisinage. Il serait souhaitable d'effectuer un inventaire à grande échelle de l'environnement général, afin de justifier le corpus d'art rupestre et donc l'étendue de la protection nécessaire.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription indique que les gravures rupestres ne peuvent être comparées à d'autres sites, mais poursuit en établissant des comparaisons stylistiques avec d'autres sites du Proche-Orient, d'Asie centrale et d'Europe. Il suggère qu'il existe à Gobustan des gravures rupestres paléolithiques conférant au site une importance particulière, ces séquences plus anciennes ne se trouvant nulle part ailleurs en Europe.

Toutefois, une bonne analyse des images de Gobustan devant encore être effectuée et une séquence établie, il n'est pas encore possible de tirer ces conclusions et de dire avec certitude qu'il existe encore des images du Paléolithique. Il est tout d'abord nécessaire d'analyser ce qu'il y a à Gobustan puis de comparer cette analyse avec le

corpus d'art rupestre en Anatolie, en Russie et en Iran, par exemple, et avec les résultats des fouilles effectuées, particulièrement en Russie. La comparaison avec d'autres sites d'Azerbaïdjan, comme le suggère le dossier, par exemple la région des monts Gemigaya, la région d'Ordubad et les monts Delidagh, dans la région de Kalbajar, serait également souhaitable.

Valeur universelle exceptionnelle

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères ii, iii et vi*.

Critère ii : Ce critère est avancé en relation avec les images paléolithiques et, comme mentionné ci-dessus, celles-ci n'ont pas encore été bien établies. Il suggère également que le site présente un éventail exceptionnel de gravures rupestres. Une fois encore, il est difficile de les quantifier sans de plus amples recherches.

Critère iii : Les gravures rupestres sont le témoignage exceptionnel d'un mode de vie disparu, particulièrement en ce qu'elles représentent de manière très graphique des activités associées à la chasse et à la pêche, reflétant une époque où le climat et la végétation de la zone étaient assez différents – un fait que ne mentionne pas le dossier.

Critère vi : Le critère est avancé en rapport avec les idées et les croyances associées à la zone, mais celles-ci ne sont pas étayées dans le dossier.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le site de Gobustan est clairement d'une importance considérable étant donné sa taille, la qualité et le nombre des gravures rupestres et des sites archéologiques associés. Sans autre recherche, il est difficile d'évaluer cette importance et de la placer dans le contexte plus large de l'art rupestre d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie. On compte une multitude de sites rupestres dans cette région, et peu ont reçu l'attention qu'ils méritent. Si Gobustan doit être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il serait souhaitable de trouver un soutien, peut-être via des accords bilatéraux, pour mettre en place les mécanismes nécessaires pour promouvoir la recherche et l'analyse préalables à la mise en place d'une base de données pour le site et ainsi commencer à évaluer son importance dans un contexte mondial plus général.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de la proposition d'inscription soit *différé* afin que l'État partie s'efforce d'obtenir un soutien pour un programme de recherche sur le site, en utilisant les méthodologies qui émergent actuellement dans d'autres sites d'art rupestre de la région.

ICOMOS, mars 2004

Terrasses des villages viticoles (Chypre)

No 1122

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| <i>Etat partie :</i> | Chypre |
| <i>Bien proposé :</i> | Terrasses des villages viticoles |
| <i>Lieu :</i> | District de Limassol |
| <i>Date de réception :</i> | 5 février 2002 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Une spectaculaire chaîne de collines de calcaire densément étagées, au sud-ouest de Chypre, nées de la viticulture de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

2. LE BIEN

Description

Le site se compose d'une zone de 64 km² sur les versants sud des monts Troodos, à l'intérieur des terres de Limassol. Cet ensemble de basses collines de calcaire, encerclant les villages de Lofou et d'Agios Therapon (qui ne font pas partie de la proposition d'inscription) a été densément étagé avec des murs de soutènement en pierre pour permettre la culture de vignes. Contrairement à la plupart des terrasses, celles-ci ne suivent pas les contours, mais reflètent plutôt leurs plans de stratification des roches sous-jacentes. De surcroît, certains des murs de soutènement obliquent vers la colline plutôt que de tomber à la verticale. La création tout entière constitue ainsi un ensemble de courbes sinueuses.

La zone proposée pour inscription est entièrement entourée d'une zone tampon, appelée zone périphérique en reconnaissance du fait qu'elle ne constitue pas un cadre au paysage des terrasses, mais plutôt un paysage aux terrasses moins marquées, passant ainsi en douceur au paysage environnant. La zone périphérique compte 14 petits villages, notamment Vouni et Lofou au nord, et les grands villages de Pachna et d'Agios Amvrosios au sud.

On trouve partout dans les monts Troodos ainsi que dans d'autres régions de Chypre des terrasses en pierre sèche,

en divers états. Celles qui sont proposées pour inscription représentent le système le mieux préservé sur l'île et couvrent une partie substantielle de l'ancienne région viticole de Limassol.

Le site est donc uniquement composé de terrasses, dont la majorité sont aujourd'hui inutilisées, abandonnées lorsque les habitants désertèrent la région au profit de la ville, dans les années 1950.

Les terrasses sont faites de blocs de calcaire, trouvés à la surface des champs ou pris dans les couches d'argile feuilletée et grossièrement façonnés à la pioche sur les côtés visibles. Les pierres ont été posées à sec pour former des murs d'un à trois mètres de haut, se rétrécissant en largeur, d'environ 2,5 m à la base et 0,8 m au sommet. Contrairement aux terrasses de pierre situées dans d'autres régions de la Méditerranée, les murs ne possèdent pas de couronnement marqué. Il semble que des branchages à épines aient été posés au sommet des ouvrages de pierre pour empêcher les chèvres et les moutons de les escalader.

Les vignes étaient éparses, le long des terrasses. En de nombreux endroits, des murs traversaient ces dernières pour protéger les vignes du vent. Dans certaines zones, les terrasses servaient à d'autres cultures, par exemple celle des amandes.

Les murs ont été construits de façon à permettre à certains endroits le recueil des eaux de pluie et leur canalisation vers différentes parties des vignes le long de rigoles de terre.

Les viticulteurs ont construit les murs, qui reflètent donc leurs compétences de maçons.

Le dossier de proposition d'inscription ne donne pas de détails quant au nombre de murs.

Histoire

Si Chypre produit du vin depuis au moins 4 000 ans, comme le prouvent les jarres d'Alamis, le dossier de proposition d'inscription ne donne aucun historique pour mettre en rapport les terrasses viticoles des monts Troodos et la tradition historique de production de vin. Il semble que les Lusignan aient commencé à exporter des vins au XIIe siècle. Au XIVe siècle, par exemple, les vins de Chypre étaient très prisés à Londres – une peinture au *Royal Exchange* évoque un banquet en l'honneur de Pierre I^{er} à l'occasion duquel on servit du vin de Chypre. La production déclina lorsque l'île tomba aux mains des Turcs au XVIe siècle avant de retrouver un second souffle sous la domination britannique à la fin du XIXe siècle. Ce qui n'est pas clair, c'est l'existence d'une tradition continue dans la région des monts Troodos : les terrasses construites au XIXe siècle l'ont-elles été sur des terrains « vierges », complètement couverts par le *maquis*, ou incorporent-elles des terrasses plus anciennes ?

Les vignes ont connu leur apogée entre 1881 et 1946. À cette époque, la production viticole a prospéré et la population qui en vivait atteignit 2 000 habitants pour chaque village, environ. Après la Seconde Guerre mondiale, en dépit des primes distribuées pour inciter les

habitants à rester sur ces terres, nombre de villageois choisirent d'émigrer vers les villes. Les maisons furent abandonnées et la culture des terrasses s'éteignit. Aujourd'hui, beaucoup de ces villages comptent moins d'une centaine d'habitants, et la majeure partie des maisons sont inhabitées.

Ces dernières années, de nouvelles routes, le développement de petites exploitations viticoles et le tourisme ont favorisé une certaine reprise économique dans la région.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La région est protégée de par son classement en tant que zone d'une beauté naturelle exceptionnelle (AONB) en vertu de la loi de 1972 sur la planification en zone urbaine et rurale : le développement n'est autorisé sur les terres que pour les activités traditionnelles telles que l'agriculture et la sylviculture, les travaux sur les parcelles et l'éducation environnementale. Le classement n'offre aucune protection directe des aspects patrimoniaux ou culturels du paysage. La protection est exclue pour les zones se trouvant dans les limites du développement des villages, dans les zones touristiques ou destinées à la villégiature. Dans la zone AONB, un plan de zonage a été élaboré pour réguler la densité du développement. Il n'existe aucune zone à développement nul. Un développement à faible densité est autorisé là où il y a une route et sur les parcelles de 1 hectare ou plus, ce qui peut signifier jusqu'à une maison tous les 100 mètres à certains endroits.

Environ un tiers du pays est classé AONB et il est difficile de mesurer son efficacité.

Chypre a récemment ratifié la Convention du paysage européen et le dossier de proposition d'inscription énonce que des travaux sont en cours pour amender la déclaration de politique pour les zones rurales « en 2002 » afin de « donner effet à la mise en place d'une protection du paysage culturel, par des arrêtés de préservation appropriés ».

Aucun détail des progrès à cet égard n'a été fourni à la date de la mission d'évaluation.

Structure de la gestion :

La plupart des terrasses se subdivisent en petites parcelles, appartenant pour la plupart aux résidents locaux ou à leurs descendants. Certaines sont des propriétés ecclésiastiques ou monastiques, louées aux agriculteurs.

Il n'y a donc pas de contrôle global des terrasses. La gestion ne peut être effectuée que dans les paramètres de la loi de planification des zones rurales et urbaines. Les mesures restrictives ne semblent pas avoir été d'une grande efficacité.

Par ailleurs, des incitations positives semblent avoir eu plus d'effet dans les zones périphériques. Le programme Agritourism a offert des subventions pour la restauration

de maisons traditionnelles en vue du tourisme et du développement d'activités durables. Des subventions sont accordées aux bâtiments protégés.

Aucun plan de gestion n'a été préparé, quoiqu'une « proposition de plan de gestion du paysage » ait été élaborée. Elle définit les objectifs mineurs d'un plan de gestion et dresse la liste de quelques suggestions de mesures. C'est un document très bref, qui ne compte que 5 pages. Il ne dit pas qui l'a rédigé ou comment il va être mis en œuvre. Quoiqu'il souligne l'importance du développement durable, la nécessité de créer des opportunités professionnelles et le rôle de la population de la région en tant que principale gardienne du paysage, le passage de la théorie à la pratique n'est pas très clair.

Ressources :

Des subventions issues du budget du gouvernement central sont accordées pour des mesures qui visent à lutter contre l'érosion des sols, pour la conservation des murs de pierre dans les zones sensibles et pour le reboisement des essences locales.

Il est indiqué que, avec l'inscription imminente du site, les murs des terrasses et les éléments bâtis auront droit à une aide, à concurrence de 40 % du coût total.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'État partie indique que les terrasses viticoles sont d'une valeur universelle exceptionnelle en tant que paysage façonné par l'homme, domestiquant avec ingéniosité et sur une longue période un environnement inhospitalier pour en faire de la terre productive, et en tant que témoin d'un passé industriel, destiné à devenir une culture en déclin.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en octobre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

Il n'y a pas d'histoire de la conservation à proprement parler pour les terrasses, en termes de mesures d'intervention délibérée pour soutenir les structures bâties.

État de conservation :

Le dossier de proposition d'inscription déclare que le site est préservé, dans une plus ou moins grande mesure, dans son état d'origine. Ce n'est pas entièrement vrai, l'abandon de bien des terrasses en qualité de ressources agricoles ayant entraîné un manque d'entretien et une détérioration ultérieure de leur intégrité globale.

Les murs de pierre, s'ils sont régulièrement entretenus, en réparant rapidement les trous, peuvent durer des siècles – il existe des murs de pierre vieux de huit cent ans dans certaines régions d'Europe. Toutefois, des murs qui ne sont pas entretenus peuvent rapidement s'effondrer. Bien des terrasses ont été abandonnées il y a au moins vingt ans et leur intégrité pourrait être gravement affectée d'ici dix ou vingt ans si aucune maintenance n'est réalisée dans un avenir proche pour inverser la tendance.

En certains endroits, les murs ont été reconstruits afin d'élargir les terrasses, de manière à pouvoir accueillir des véhicules mécaniques.

Gestion :

Le manque d'expertise est un souci par rapport à la présente proposition d'inscription et à l'entretien du site.

La préparation du dossier n'a impliqué que du personnel du service de l'urbanisme du ministère de l'Intérieur (architectes et urbanistes) qui joueront un rôle clé dans la gestion. Toutefois, leur expérience porte essentiellement sur la réglementation de l'aménagement du territoire (particulièrement le contrôle du développement) mais pas sur les autres aspects de la planification (l'environnement, la démographie, le développement économique, les services d'intérêts publics et l'organisation institutionnelle) qui sont indispensables à la gestion d'un paysage vivant.

Le personnel des ministères de l'Agriculture ou de l'Environnement n'a pas pris part à l'élaboration du dossier. Pour un site si étroitement associé à des pratiques agricoles traditionnelles et si vulnérable au changement environnemental, c'est pour le moins surprenant.

L'administration des Affaires culturelles a été impliquée dans d'autres dossiers de propositions d'inscription de sites archéologiques et religieux de Chypre, de même que des universitaires (qui pourraient donner une documentation plus détaillée du site).

On s'inquiète également de l'absence de gestion traditionnelle pour la zone. Sans l'implication des résidents locaux et une certaine utilisation du site, il est difficile d'envisager la mise en place d'une gestion durable pour une zone aussi vaste. Il faudrait une vision plus claire de l'avenir du site, avec des ressources humaines et financières affectées à ce dernier, pour réinsuffler la vie dans cette zone et lui donner un but, comme cela a déjà été fait pour un site similaire, Cinque Terre, avec le développement de produits spécifiques au site.

Analyse des risques :

Le dossier énumère les risques suivants :

- Pressions de développement
- Pressions environnementales
- Catastrophes naturelles
- Pressions touristiques

- Pressions de développement :

Il est spécifié que ce n'est pas une zone menacée « hormis par la construction éparsée de logements, essentiellement autour des villages existants » – voir ci-dessus.

- Pressions environnementales :

L'absence d'entretien, associée à l'activité des chèvres, exacerbe énormément l'impact des pluies abondantes. Actuellement, il n'existe aucune antidote à l'abandon.

- Catastrophes naturelles :

Les monts Troodos sont parfois le théâtre de glissements de terrain et de tremblements de terre, mais ils semblent rares dans cette région. Les pouvoirs publics peuvent accorder des subventions de reconstruction.

Le feu est un autre risque et il est suggéré qu'une stratégie spécifique de prévention et de préparation contre les incendies soit mise en place.

- Pressions touristiques :

Il n'y a pas de pression pour l'instant. Il est prévu qu'une politique durable de développement touristique soit élaborée.

Le dossier fait état d'autres menaces :

- Développement irrespectueux :

C'est déjà clairement évident autour des villages, avec de nouveaux bâtiments construits dans des matériaux modernes peints dans des couleurs vives, sans respect pour le cadre.

- Reconstruction des terrasses :

Le dossier de proposition d'inscription énonce que certaines terrasses ont été remplacées par de larges bancs de terre. Sur de petites sections, bien construites et intégrées aux terrasses existantes, elles peuvent ne pas être préjudiciables. Toutefois, une reconstruction des terrasses à grande échelle pourrait sévèrement nuire à l'intégrité du site.

- Absence de gestion traditionnelle :

Sous bien des aspects, c'est la principale menace – sans l'engagement et les compétences des propriétaires ou de la communauté locale, il sera difficile de combler les lacunes de l'entretien. Sans un plan de gestion, il est difficile de savoir si des ressources peuvent délivrer un système d'optimisation des atouts des murs des terrasses, afin de leur donner un but et d'impliquer la communauté locale. Si l'on ne peut assurer cela, on peut se demander si l'on trouvera des fonds pour entretenir ce paysage dans un état stable. Étant donné la superficie du site, cela semble difficile.

Les villages sont exclus de la proposition d'inscription, même ceux situés au cœur du site, ce qui signifie que personne ne vit sur le site proposé pour inscription et qu'il pourrait être difficile de susciter l'intérêt des habitants. Le

dossier de proposition d'inscription ne mentionne pas la communauté locale comme partenaire pour le site.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les murs des terrasses ont été régulièrement entretenus, réparés et reconstruits depuis leur construction dans le cadre du programme annuel de travail des fermiers. Dans la plupart des cas, les pierres d'origine ont été remplacées dans les trous des murs. Ce procédé régulier, faisant appel aux compétences traditionnelles du système agricole, fait partie de l'authenticité du paysage, reflet précieux du renouveau permanent de ce procédé.

Intégrité :

Dans un paysage désormais essentiellement relique, l'intégrité du site pourrait poser un problème si la maintenance est négligée pendant longtemps encore. Une grande partie du cœur du site est désormais abandonnée et n'a fait l'objet d'aucune maintenance depuis cinquante ans parfois. Les murs peuvent à tout moment s'effondrer, par exemple en cas de pluies abondantes. Sans aucun programme défini de maintenance, de réparation et de reconstruction, on peut difficilement voir comment le site pourrait conserver son intégrité.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription ne comprend pas d'analyse comparative à l'échelon international.

On peut établir des comparaisons avec d'autres sites viticoles en terrasse déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tels que le Haut-Douro au Portugal et les Cinque Terre en Italie. Dans le cas du Haut-Douro, les terrasses présentent des caractéristiques esthétiques et techniques bien plus précieuses, et elles sont pour la plupart en meilleur état. Aux Cinque Terre, même si bon nombre de terrasses sont abandonnées, elles sont en meilleur état et offrent aussi un cadre époustouflant, en surplomb de la mer.

Le contraste est peut-être plus grand quant à la portée des propositions d'inscription. À Chypre, seules les terrasses sont mises en avant : les villages au centre du site sont exclus, de même que les bâtiments d'exploitation viticole. Les terrasses de Chypre ne sont pas non plus associées à un grand vin. À l'inverse, la région du Haut-Douro au Portugal est un paysage viticole bien plus complet, et centre de production viticole toujours en état de fonctionnement. Produisant un vin caractéristique, les Cinque Terre sont également associés à des peuplements et à des bâtiments, et on y fabrique encore du vin.

Valeur universelle exceptionnelle

Il est difficile de justifier la valeur universelle exceptionnelle du site à partir des éléments mis en avant.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le dossier de proposition d'inscription est très mince, une douzaine de pages de texte très aéré. Comme ceci a déjà été dit, il n'a pas été élaboré avec l'aide de spécialistes de l'administration pouvoirs publics. Le personnel ayant pris part à sa rédaction déclare n'avoir eu aucune idée du degré de détail nécessaire à la conception de celui-ci.

On observe un manque général d'informations. Seules des cartes délimitant la zone sont fournies et, plus préoccupant encore, il n'y a pas de documentation détaillée du site en termes d'étendue et d'envergure des murs et des travaux d'étude, de recherche, etc. effectués. La déclaration de valeur est très courte et ne semble pas fondée sur une interrogation appropriée de la valeur du site. Il n'y a quasiment aucune donnée historique quant à la relation entre les murs des terrasses et les villages, l'économie locale, les systèmes sociaux ou l'histoire de la viticulture à Chypre.

Sans ces informations, il est difficile d'évaluer la portée et l'envergure de la valeur du site. Ce qui est avancé mène à la conclusion que le site n'est pas d'une valeur universelle exceptionnelle. Les terrasses viticoles sont répandues : pour qu'un système en terrasse soit considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, il doit comprendre plus que des vestiges de construction, il doit être associé à un grand vin ou être lié à des pratiques sociales ou culturelles distinctes, ou se différencier d'une façon ou d'une autre des autres sites. Aucune de ces caractéristiques ne sont justifiées dans cette proposition d'inscription.

Recommandation concernant l'inscription

Que le site ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, mars 2004

Kuressaare (Estonie)

No 1125

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | République d'Estonie |
| <i>Bien proposé :</i> | Forteresse de Kuressaare |
| <i>Lieu :</i> | Ville de Kuressaare, comté de Saare (île de Saaremaa) |
| <i>Date de réception :</i> | 22 mai 2002 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

La forteresse de Kuressaare, sur l'île de Saaremaa dans la mer Baltique, à l'ouest de l'Estonie, a été construite pendant la seconde moitié du XIV^e siècle par l'évêque d'Oesel-Wiek, après la christianisation du pays au XIII^e siècle. Le château, construit en calcaire local, représente un type établi par l'ordre Teutonique, dont il est un exemple exceptionnellement bien préservé. La construction de la forteresse a débuté au XV^e siècle, et sa forme actuelle est celle qu'elle a atteinte au XVIII^e siècle.

2. LE BIEN

Description

La forteresse de Kuressaare est située sur la côte sud de l'île de Saaremaa, dans la mer Baltique. Le site se trouve au centre de la petite ville historique de Kuressaare. Le site proposé pour inscription se compose de trois éléments :

- au cœur de la proposition d'inscription, le château épiscopal, édifié à la fin du XIV^e siècle en style gothique ;
- le château est entouré d'une forteresse, bâtie entre le XV^e et le XVIII^e siècle ;
- la cour de la forteresse comporte également quelques bâtiments de garnison et d'habitation.

La ville de Kuressaare s'est développée à côté de la forteresse. Son plan urbain date du XVII^e siècle, et les édifices classiques en bois des XVIII^e et XIX^e siècles.

La première mention du *château épiscopal* date de 1381. Il s'agit d'un édifice à trois étages, au plan strictement

quadrangulaire et construit autour d'une petite cour carrée. Sa superficie fait approximativement 42 m². Il représente le type de construction dit *Konventshaus*, courant dans l'architecture des ordres religieux en Europe. D'extérieur, le château est simple, avec quelques petites fenêtres et la porte d'entrée principale. Il possède une tour de défense massive (*Sturvtol*), haute de sept étages et située dans l'angle nord, et une tour de guet de six étages plus élancée (*Der Lange Hermann*) dans l'angle est. Le matériau de construction est un calcaire local, connu sous le nom de dolomite de Saaremaa et facile à travailler. À l'origine, le sous-sol abritait des magasins et des annexes ; les étages supérieurs accueillait des soldats. Ils sont de conception relativement modeste. L'architecture du rez-de-chaussée, en revanche, est exceptionnelle, avec des voûtes de style gothique tardif. Il s'y trouve quelques bas-reliefs de profils concaves, rares dans le gothique européen. Parmi les pièces principales figure le chapitre, doté d'une rangée de piliers divisant la salle en deux, et de fenêtres à meneaux ouvrant sur la cour. À ce niveau se trouve également une chapelle ainsi qu'un cloître, aux détails architecturaux similaires.

La construction de la *forteresse* a débuté au XV^e siècle et s'est poursuivie sous différentes administrations jusqu'au XVIII^e siècle. La forteresse est construite en pierre, en forme d'étoile sur un plan carré. À chaque angle se dresse un bastion, avec trois ravelins dans les douves environnantes. Il y a dans le bastion nord une tour à canons circulaire. À l'intérieur, la forteresse comporte une cour carrée, d'environ 160 mètres carrés, et le château épiscopal se dresse au centre. À l'extérieur, la zone de la forteresse s'étend jusqu'à un parc urbain, qui a supplanté certaines parties des remblais des fortifications.

Les *bâtiments de garnison* datent du XVIII^e siècle, et les *quartiers de la noblesse* du XIX^e. Ces bâtiments sont situés dans la cour de la forteresse, au nord du château épiscopal. Ce sont de simples constructions en pierre avec un enduit sobre.

Histoire

Les Estoniens se sont convertis au christianisme au XIII^e siècle. Saaremaa (alors appelée *Osilia* en latin, *Oesel* en allemand) fut la dernière à se rendre, en 1227. Même après cette date, la situation à Saaremaa est restée différente, par bien des aspects, de celle des autres territoires de l'ancienne Livonie (Estonie et Lettonie). Sur la base des traités conclus avec la paysannerie locale, Saaremaa était gouvernée par l'ordre militaire appelé les Porte-Glaive (depuis 1238, l'ordre de Livonie, branche de l'ordre Teutonique) comme un petit État féodal, l'évêché d'Oesel-Wiek. Il couvrait l'île de Saaremaa et une partie des terres continentales. Haapsalu, sur la partie continentale, devint le centre principal de l'évêché et Kuressaare (*Arensburg* en allemand), un ancien port fortifié à Saaremaa, devint le deuxième pôle.

La construction d'une résidence fortifiée à Kuressaare a commencé aux alentours de 1340, et s'est faite en plusieurs étapes, avec quelques ajouts ultérieurs. Le château a été construit pour la défense du gouverneur et la diffusion du christianisme, et devint la résidence épiscopale. À en juger par les vestiges du site, il y avait un

mur défensif de type *castellum* (87 x 67 m) autour du château dès le début. Un mur d'enceinte extérieure (environ 625 m de long et 7 m de haut) a été construit en granit au XVI^e siècle ; il en reste encore des parties. En 1559, pendant la guerre de Livonie (1558-1583), le dernier évêque d'Oesel-Wiek, J. Münchhausen, vendit le château aux Danois, qui en firent leur garnison et le siège du gouverneur. Au XVII^e siècle, les Danois construisirent un système de remblais et de bastions, entourés de larges douves.

Après le traité de paix de Brömsebro de 1645, Saaremaa tomba sous le joug suédois. En 1684, les Suédois décidèrent de moderniser le système de fortification. Sur la base des idées de l'ingénieur français Vauban, Eric Dahlberg et Paul Essen préparèrent les plans de nouveaux bastions puissants et de ravelins, qui subsistent encore à ce jour. Les travaux furent interrompus en 1706 du fait de la guerre du Nord, et la partie sud, vers la mer, ne fut jamais achevée. En 1710, les Suédois remirent la forteresse aux troupes russes. Le site commença à se détériorer, et sa fonction militaire prit fin en 1783. Certains travaux furent exécutés néanmoins, dont un nouveau toit au début du XIX^e siècle, ainsi que certains autres changements. En 1836, les Russes vendirent la forteresse à la diète des nobles de Saaremaa (*Ritterschaft*) et elle prit un usage civil (par exemple : entrepôt et église). Au début du XX^e siècle, la diète des nobles décida de rénover le bâtiment et de l'utiliser pour ses bureaux, ses réunions et ses réceptions. En 1892, le château abrita une exposition permanente du *Verein zur Kunde Oesels*, une organisation de recherche locale.

Après la Première Guerre mondiale, le château est demeuré essentiellement un musée. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le musée ferma ses portes, mais les rouvrit en 1947, au dernier étage du château. Les bâtiments de garnison servirent de bureaux et d'entrepôts. Le commissariat militaire soviétique occupa un étage du château, et les archives du comté un autre. Certains travaux de conservation furent entrepris dans les années 1960, suivis d'un projet de restauration et de réhabilitation associé à de nouveaux besoins. Les travaux durèrent jusqu'en 1990. Aujourd'hui, le château n'est plus utilisé que pour les besoins du musée : espaces d'exposition, bureaux, laboratoires, ateliers, archives et bibliothèque.

Politique de gestion

Dispositions légales :

La forteresse de Kuressaare est utilisée par le musée de Saaremaa, musée d'État administré par le gouvernement du comté de Saare. La forteresse est légalement protégée par la loi de la république d'Estonie depuis 1926. Elle a été déclarée monument architectural d'importance soviétique en 1973. Après l'indépendance de l'Estonie, le bien a de nouveau été classé pour protection au niveau national. La forteresse se trouve dans la zone protégée de la vieille ville de Kuressaare, instaurée par décret en 1995.

Structure de la gestion :

La responsabilité de la gestion de la conservation de la forteresse de Kuressaare incombe au musée de Saaremaa,

au gouvernement du comté de Saare, au gouvernement de la république d'Estonie et au gouvernement municipal de Kuressaare, selon les fonctions propres à chacun.

Il existe plusieurs plans relatifs à la forteresse de Kuressaare. Ceux-ci incluent le plan de développement du musée de Saaremaa, le plan de développement de Kuressaare pour 2001-2005, le plan directeur urbain de Kuressaare 2010, le concept paysager général de la zone de loisir de Kuressaare (2001).

Le musée de Saaremaa prépare un plan de travail et un budget annuels, fournissant un programme pour toutes les activités du musée, ainsi que pour l'entretien et la restauration de la forteresse. Il y a un plan de développement global jusqu'en 2006.

Ressources :

Les ressources financières, pour l'essentiel, sont fournies par le musée de Saaremaa, soutenu par le budget d'État de l'Estonie. Le gouvernement municipal de Kuressaare fournit des fonds complémentaires spécialement destinés à la réparation et à la maintenance des douves et des ponts, ainsi qu'aux travaux de conservation et de restauration dans la zone de la forteresse.

Le musée de Saaremaa emploie 51 personnes à temps plein, dont du personnel scientifique et administratif. À la saison touristique, le personnel est augmenté de 25 personnes. Le site accueille 65 000 visiteurs par an environ.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'histoire de la construction de la forteresse de Kuressaare, un monument architectural rare des pays baltes, s'étend sur plus de sept siècles. C'est l'un des exemples d'architecture fortifiée les mieux préservés en Europe du Nord. La partie la plus importante de l'ensemble est sa zone principale, un château épiscopal des XIV^e-XV^e siècles, d'autant plus que les quatre cinquièmes de la maçonnerie sont d'origine et que tous les travaux de reconstruction et de restauration ultérieurs ont été exécutés avec une grande sensibilité. Pour cela, la forteresse doit à son isolement géographique sur l'île de Saaremaa dans une partie excentrée de l'Europe médiévale d'avoir échappé aux grandes guerres, ainsi qu'à la relative pauvreté de la région.

Alors que la plupart des forteresses médiévales subsistant en Europe ont été reconstruites à maintes reprises au fil des siècles, à mesure que l'architecture évoluait et que les modes se succédaient, le château de Kuressaare a échappé à ces changements, quoique des plans en ce sens y aient aussi été faits. Il convient de noter que, du fait de son extrême isolement et de sa construction robuste, ainsi que de la géométrie stricte de son architecture, le château présentait un aspect singulier même à l'époque de sa construction.

Mais même Kuressaare n'a pas été préservé du développement de l'architecture et de la technologie militaire. La forteresse de Kuressaare, qui s'est développée à partir d'un mur d'enceinte extérieure du XV^e siècle, forme un tout organique avec le château épiscopal. Sous le

joug danois (du XVIe au XVIIe siècle), elle fut complétée par des remblais et des douves caractéristiques d'une forteresse de l'ère moderne et, à la période suédoise (deuxième moitié du XVIIe siècle), un système moderne de bastions, de murs rideaux et de ravelins fut quasiment achevé, bien que les travaux se soient poursuivis sous la responsabilité d'ingénieurs de la garnison russe au XVIIIe siècle. Fait remarquable, dans la forteresse de Kuressaare sont préservés et exposés des éléments de bâtiment de toutes les phases de la construction, ce qui en fait un véritable musée de l'architecture des forteresses et un carrefour entre les cultures architecturales de différentes nations européennes.

Le bien est proposé pour inscription sur la base du critère iv.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en août 2003. L'ICOMOS a demandé une extension de la zone principale initialement proposée ainsi que de la zone tampon afin de mieux garantir l'intégrité et la conservation du bien.

Conservation

Historique de la conservation :

Le château épiscopal et la forteresse ont été régulièrement utilisés tant que leur fonction militaire a perduré. Cependant, à partir de la fin du XVIIIe siècle, les bâtiments furent laissés à l'abandon. Les toits furent détruits puis reconstruits. Le château perdit également certains de ses éléments, qui furent reconstruits au début du XXe siècle. Heureusement, il échappa aux dégâts des deux guerres mondiales, et sa restauration moderne commença en 1964.

État de conservation :

L'état actuel du château lui-même, qui est bon, est le fruit du développement du bâtiment au fil du temps, et des travaux de restauration et de construction réalisés dans les années 1970. Les bâtiments de garnison plus récents devant l'entrée du château servent à l'exploitation du musée et sont entretenus de façon satisfaisante, tout en conservant toute leur authenticité en ce qui concerne leur aspect extérieur.

Les fortifications extérieures, devant l'entrée, sont en revanche en mauvais état. Les parements en pierre de taille se sont pour la plupart écroulés. La limite des remblais est souvent difficile à percevoir et la destruction ne devrait pas s'arrêter là. Un court tronçon du mur rideau occidental adossé au bastion nord fait actuellement l'objet de travaux de réparation. La végétation sur les remparts a été réduite et les zones d'herbes sont bien entretenues. Il y a une malencontreuse deuxième entrée percée à proximité du bastion occidental.

L'état des douves est essentiellement une caractéristique moderne. Du fait du mauvais état des parois des bastions, des murs rideaux et du mur de contrescarpe, seul le milieu des douves a été restauré, grâce à une intervention majeure conduite sous la supervision d'archéologues. Après restauration de la maçonnerie, on prévoit de les remplir d'eau.

Un imposant mémorial, édifié à l'époque soviétique dans le ravelin sud-est, commémore les civils tués par l'occupant allemand. La possibilité de son transfert sur un autre site a été évoquée, mais ne se fera pas dans l'immédiat.

Gestion :

La préservation de l'ensemble du complexe de la forteresse de Kuressaare est garantie et satisfait aux lois en vigueur de la république d'Estonie. Le ministre de la Culture et les fonctionnaires des services de conservation estoniens ont assuré que Kuressaare s'inscrivait parmi leurs priorités en matière de conservation.

Tout en reconnaissant l'existence d'un système de gestion en place, sous la responsabilité du musée de Saaremaa, la mission de l'ICOMOS a fait remarquer qu'il serait souhaitable de le développer davantage. Cela concerne en particulier l'élaboration d'un plan complet portant sur la méthodologie de conservation fondamentale, basé sur une philosophie cohérente et indiquant les méthodes à appliquer pour les prochaines étapes sur le moyen et long terme. Parmi les questions soulevées, tant technologiques que conceptuelles, devraient figurer celles des limites de la restauration et du simple maintien des parements en pierre de taille des bastions, en tenant compte du problème de l'authenticité historique. Cette politique devrait également prendre en compte la nécessité d'éviter toute construction moderne qui ne s'accorde pas avec l'architecture traditionnelle. Le ministère de la Culture a indiqué qu'un document de cette nature était en cours de préparation et serait disponible dans un avenir proche.

Suite à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a redéfini la zone principale pour inclure le parc, et la zone tampon pour inclure la partie centrale de la ville historique de Kuressaare.

Analyse des risques :

Il n'existe aucun facteur de risque majeur dans la région de la forteresse de Kuressaare, hormis l'usure naturelle des bastions et des fortifications.

Authenticité et intégrité

Comme c'est le cas pour la plupart des fortifications similaires en Europe, cet ensemble de forteresse et de château épiscopal a perdu ses fonctions au début du XIXe siècle. Actuellement, il remplit des fonctions muséales et culturelles.

Le château épiscopal est considéré comme l'un des châteaux médiévaux de la région les mieux préservés. Environ 80 % des matériaux d'origine subsistent encore, et beaucoup de ses intérieurs sont authentiques. Il y a eu

quelques changements, particulièrement dans la partie supérieure du château, étant donné que les toits ont été refaits plusieurs fois dans le temps, et que certaines parties de la maçonnerie ont été perdues et reconstruites. Les restaurations passées ont également entraîné quelques modifications.

Malgré certains problèmes indiqués ci-dessus, l'authenticité des fortifications des bastions est jugée satisfaisante. Le contexte urbain et ses rapports avec l'environnement naturel présentent un bon degré d'intégrité. Dans le contexte nordique, ce monument est jugé exceptionnel. On note toutefois que les futurs travaux de restauration et de conservation exigent une approche sensible, tenant compte de tout le contexte du site.

Évaluation comparative

L'ordre Teutonique a été fondé en 1190 durant la troisième croisade, tout d'abord comme un ordre hospitalier, et à partir de 1198 comme ordre monastique militaire. L'ordre joua un rôle actif dans la christianisation des terres baltes au XIII^e siècle. En 1309, le château de Marienburg (Malbork, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997) devint le siège du grand maître de cet ordre.

Le château de Kuressaare est considéré comme suivant la typologie des châteaux de cet ordre, en particulier de ceux créés dans les pays nordiques, bien qu'il ait en fait été construit par les évêques d'Oesel-Viek. Le château possède des intérieurs bien préservés, qui reflètent des influences d'Europe centrale (Bohême), et les fortifications extérieures ont entièrement survécu. Cette forteresse est le château médiéval le plus intact et le mieux préservé de l'ancienne Livonie (Estonie, Lettonie). Dans les pays baltes, la plupart des 150 châteaux de plus grande taille ont été gravement endommagés pendant la guerre de Livonie (1558-1583). D'autres pays nordiques abritent des châteaux épiscopaux médiévaux. Toutefois, il en subsiste peu, et la plupart ont été modifiés ou sont désormais en ruines (par exemple le château de Kuusisto en Finlande). L'intérêt de la forteresse réside en particulier dans le fait qu'elle a conservé son intégrité en tant qu'ensemble incluant la forteresse et la zone urbaine historique qui l'entoure.

La ville historique de Kuressaare elle-même est intéressante ; elle possède un plan urbain du XVII^e siècle, des quartiers urbains classiques et l'hôtel de ville est bâti sur un modèle conçu par Magnus Gabriel de la Gardie, homme d'État suédois et chef de l'administration de Charles XI au XVII^e siècle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le château et la forteresse de Kuressaare (Arensburg) forment un monument historique de grande qualité, fruit d'un développement historique complexe. La construction a subi les influences diverses des dirigeants successifs : ordre Teutonique, Danois, Suédois, Russes, Estonie, Union soviétique et Estonie à nouveau. Ce monument peut être envisagé dans un contexte européen plus vaste. En ce qui

concerne son état de conservation et son degré d'intégrité, y compris dans son rapport avec le contexte urbain environnant, il est exceptionnel dans l'architecture des châteaux et des fortifications, même dans un contexte plus large. Les réserves quant à certaines des interventions devraient être évaluées dans le contexte de la situation réelle et historique en Estonie.

Évaluation des critères :

Critère iv : La forteresse de Kuressaare et le château épiscopal représentent un exemple rare et bien conservé de résidence épiscopale fortifiée ayant intégralement survécu dans les pays nordiques. Le château et la forteresse sont les témoins d'une histoire de la construction qui s'étend du XIV^e au XVIII^e siècle. Le château est représentatif de la typologie établie par l'ordre Teutonique, et c'est l'un des rares à avoir préservé 80 % environ de son tissu médiéval et la plupart de ses intérieurs. Sous sa forme actuelle, même partiellement recouverte par la végétation, la forteresse représente un exemple intéressant du type Vauban, élaboré et construit par les ingénieurs suédois et russes aux XVII^e et XVIII^e siècles pour se conformer aux critères nordiques. La forteresse est particulièrement intéressante également en raison de la ville historique bien conservée de Kuressaare qui fait partie intégrante de l'ensemble et qui fut construite selon un plan urbain du XVII^e siècle.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS prend note que l'État partie prépare actuellement un plan définissant les politiques de conservation et les stratégies d'intervention dans la forteresse de Kuressaare. L'ICOMOS recommande que le plan soit finalisé dès que possible comme complément nécessaire au système de gestion.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère iv* :

Critère iv : La forteresse de Kuressaare est un exemple représentatif et exceptionnellement bien préservé d'un château épiscopal dans les États baltes. Construit au XIV^e siècle, le château a été intégré à la forteresse, du XV^e au XVIII^e siècle, amélioré pour répondre aux conditions propres aux pays du Nord, et entouré par une ville historique qui date du XVII^e siècle.

ICOMOS, mars 2004

Novodievitchi (Fédération de Russie)

No 1097

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| <i>État partie :</i> | Fédération de Russie |
| <i>Bien proposé :</i> | Ensemble du couvent Novodievitchi |
| <i>Lieu :</i> | Moscou |
| <i>Date de réception :</i> | 28 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*. Le bien a d'abord été proposé en tant qu'extension de l'ensemble « Le Kremlin et la place Rouge, Moscou », inscrit en 1990 sur la base des critères i, ii, iv et vi.

Par une lettre datée du 5 février 2004, l'État partie a indiqué que le bien ne serait plus présenté en tant qu'extension mais comme proposition d'inscription à part entière.

Brève description :

Le couvent Novodievitchi, au sud-ouest de Moscou, a été édifié au XVI^e et au XVII^e siècle, dans le style baroque moscovite. Il faisait partie d'un réseau d'ensembles monastiques s'inscrivant dans le système défensif de la ville. Le couvent a été directement associé à l'histoire politique, culturelle et religieuse de la Russie, et plus étroitement encore au Kremlin de Moscou.

2. LE BIEN

Description

Le couvent Novodievitchi est situé dans la partie sud-ouest de la ville historique de Moscou, à proximité de la rivière Moskova. Le territoire du couvent est délimité par des murs d'enceinte et entouré d'un parc, qui forme la zone tampon. Le parc est limité par le tissu urbain de la ville au nord et à l'est. À l'ouest, il est délimité par la Moskova, et au sud par une autoroute urbaine. La rive nord-ouest du lac offre des panoramas pittoresques, importants pour la perception de l'ensemble.

Le couvent est entouré par un haut mur de maçonnerie pourvu de 12 tours. Les entrées se trouvent au nord (du côté de la ville) et au sud. La cathédrale Notre-Dame de Smolensk, orientée d'ouest en est, se dresse au croisement des axes entre les deux portes d'entrée. Le territoire du couvent dessine un rectangle irrégulier s'étendant d'ouest

en est. L'ensemble du couvent est entouré d'un mur fortifié doté de 12 tours. L'aspect dominant de l'ensemble, qui date du XVI^e siècle, lui vient du style baroque moscovite en vigueur au XVII^e siècle.

La disposition du couvent suit deux axes : l'axe est-ouest, constitué de l'église de l'Assomption et du clocher, et l'axe nord-sud, défini par les deux portes d'entrée. La porte nord est reliée à l'église de la Transfiguration, et la porte sud à l'église de l'Intercession-de-la-Vierge. Le réfectoire et l'église Saint-Ambroise s'élèvent à proximité de la porte sud. Le clocher (1683-1690) mesure 72 m de hauteur, sur cinq étages. Bâti en briques rouges dans le style baroque moscovite, il est décoré d'éléments en pierre blanche. Le couvent comporte plusieurs bâtiments résidentiels et de service, dont beaucoup le long des murs d'enceinte. La disposition inhabituelle du clocher à l'extrémité de l'axe est-ouest, à proximité de la limite orientale, accentue son lien organique avec les rues environnantes, et tout particulièrement avec le Kremlin de Moscou, un aspect que soulignent encore les liens visuels et l'orientation spatiale du schéma urbain.

La cathédrale Notre-Dame de Smolensk, principal point focal du couvent, se situe au carrefour des deux axes du site, et elle est dédiée à la Vierge de Smolensk (1524-1525, peintures du XVI^e siècle et iconostase du XVII^e siècle). Peut-être l'œuvre d'un architecte italien, ce fut le premier édifice de pierre de l'ensemble, construit en maçonnerie de brique, avec des détails en pierre. L'édifice compte trois vaisseaux débouchant sur trois absides ; il est entouré de galeries à deux étages et couronné de cinq coupes. Les murs extérieurs sont enduits de plâtre blanc et s'articulent en sections verticales, dont chacune s'achève en demi-cercle sur la ligne du toit. L'intérieur est couvert d'un système de voûtes d'arêtes et de coupes qui reposent sur des tambours. Les murs intérieurs, les piliers et les voûtes sont ornés de peintures murales *a tempera*. Les peintures ont pour thème principal une « Acaphiste à la mère de Dieu », dans un style tendant vers l'ancien style russe classique. L'iconostase dans son encadrement de bois, décorée de sculptures dorées typique du baroque moscovite, comporte des icônes du XVI^e et du XVII^e siècle.

L'église Saint-Ambroise, avec l'ancien réfectoire et les appartements Irininskiye (fin du XVI^e au XVII^e siècle), composent trois grands volumes en brique. Cet ensemble, de plain-pied ou sur deux niveaux, est assez simple dans son expression architecturale générale. La façade de l'église présente des détails décoratifs typiques du XVII^e siècle. Le bâtiment de l'église de l'Assomption et du Réfectoire (1685-1687) est en brique, dans un style baroque moscovite. Il s'agit essentiellement d'un édifice de plain-pied au plafond peu élevé, à l'exception d'une tour couronnée d'un petit bulbe. Il possède trois porches d'entrée, en saillie. Quant à l'intérieur, il est décoré de peintures et d'une iconostase qui datent du XVII^e au XIX^e siècle.

Histoire

Le couvent Novodievitchi a été fondé par le grand-duc Vassili III dans les années 1520 pour marquer la libération de Smolensk et son retour dans l'État russe en 1514. Le

couvent était dédié à l'icône de la Vierge de Smolensk « Hodigitria », le sanctuaire le plus révérend dans la tradition orthodoxe russe. La cathédrale du couvent fut élevée en son honneur. Le couvent devint également l'un des couvents les plus riches et les plus respectés, accueillant des femmes des familles des tsars et des boyards. Il fut baptisé Novodievitchi (« la nouvelle Vierge Hodigitria ») pour le différencier du couvent de l'Ascension, Voznesensky Starodevichy (« l'ancienne Vierge »), au Kremlin de Moscou. Il y a eu d'autres associations entre ces deux ensembles. Novodievitchi servait de résidence secondaire à la famille du tsar. Les cathédrales de Novodievitchi et du Kremlin étaient les deux sites funéraires de la dynastie au pouvoir au XVI^e et au XVII^e siècle. L'emplacement du couvent, à la croisée de la rivière et de la route d'accès à Moscou, a contribué à conférer également une importante fonction défensive à Novodievitchi. Cette route historique est en outre devenue un élément important de l'urbanisme de la ville. Sa relation avec le Kremlin, tant sur le plan symbolique que physique, a également eu une influence sur l'organisation spatiale de Novodievitchi lui-même, par exemple pour ce qui est de l'emplacement du clocher.

La fin du XVI^e siècle fut une époque active pour le couvent : couronnement de Boris Godounov, entrée dans les ordres de sa sœur la tsarine Irina. C'est à cette époque que des murs d'enceinte en pierre, pourvus de tours, sont érigés. Vers la fin du XVII^e siècle, de nouveaux bâtiments sont construits, à l'époque où la princesse Sophie Alexeïevna aide son frère Fedor à gouverner le pays. Après sa mort, elle continua de gouverner pendant sept ans encore, pendant lesquels elle conserva sa résidence à Novodievitchi. Les murs et les tours furent alors reconstruits, s'appuyant en partie sur l'ancienne maçonnerie, et décorés de couronnements élaborés en brique rouge, reflétant le style baroque moscovite. Les édifices plus anciens furent également adaptés dans ce style.

La nécropole du couvent vit le jour au XVI^e siècle. La cathédrale servait de site funéraire pour les femmes de la famille du tsar et celles des familles dirigeantes. Quant au cimetière autour de la cathédrale, il accueillait la noblesse et les citoyens les plus honorables. En 1898-1904, un nouveau cimetière fut établi à l'extérieur du mur sud, site funéraire des intellectuels russes les plus en vue, ainsi que des figures de la vie politique et militaire.

Après la révolution d'Octobre, en 1922, le couvent ferma ses portes et il devint le « Musée de l'émancipation de la femme », avant d'être réorganisé pour devenir le musée historique et artistique du couvent Novodievitchi. Actuellement, il est affilié au Musée national d'Histoire du Kremlin. Les collections de Novodievitchi abritent un grand nombre d'objets précieux et de peintures, ainsi qu'une vaste bibliothèque, sur la vie des dynasties des tsars et l'histoire du pays, qui complètent celles du Kremlin. Depuis 1980, le couvent Novodievitchi est une résidence de métropolitaine, et en 1994 un couvent y a été réintroduit.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le couvent appartient à la Fédération de Russie. L'ensemble est protégé légalement, en qualité de monument architectural et archéologique fédéral (dernier arrêté : n° 176/1995).

La Douma a approuvé une nouvelle loi fédérale sur le patrimoine culturel, ratifiée en 2002 par le président de la Fédération de Russie.

La zone tampon, le parc qui encercle le couvent, fait partie de la zone de protection du couvent Novodievitchi, qui s'étend vers le nord, recouvrant la rue principale et les bâtiments adjacents (environ 2300 m de long et 200-300 m de large).

Structure de la gestion :

La responsabilité de la gestion incombe au ministère de la Culture de la Fédération de Russie, au ministère des Relations de propriété de la Fédération de Russie, au Musée national d'Histoire et à l'administration principale de la Protection des monuments de Moscou.

Il existe un programme de « muséification du bien 2000-2005 », et un « plan de financement et de réalisation de travaux de réparation et de restauration des objets qu'abrite le bien ».

Ressources :

La conservation et la gestion de l'ensemble sont financées par le budget public, grâce à l'expertise des autorités nationales de conservation.

Le site accueille plus de 100 000 visiteurs par an.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Exceptionnel de par son style, sa composition et la perfection de ses formes, l'ensemble du couvent Novodievitchi est une œuvre qui atteste de l'art de la construction russe. C'est le seul ancien couvent russe qui soit à la fois une forteresse monastique et un ensemble tsariste, destiné au séjour, bien qu'inhabituel, des femmes de la plus haute lignée. Finalement achevé dans les trente dernières années du XVII^e siècle, l'ensemble architectural du couvent présente des formes sans équivalent dans l'art de la construction russe et dans les autres exemples de baroque moscovite. C'est l'un des modèles les plus parfaits de cette approche architecturale et, en même temps, le seul exemple d'exécution d'un tel ensemble.

Critère i : Le couvent Novodievitchi est un ouvrage unique dans l'art russe de la construction, de la peinture, des arts et des artisanats. Cet ensemble architectural et artistique authentique et entier est d'une valeur exceptionnelle en matière d'urbanisme.

Critère iv : L'ensemble du couvent Novodievitchi est un exemple exceptionnel d'architecture baroque moscovite du dernier tiers du XVIIe siècle, qui a préservé son aspect authentique et intégral.

Critère vi : Le couvent Novodievitchi est l'un des centres historiques les plus importants de la tradition orthodoxe, associé aux événements et aux acteurs les plus célèbres de l'histoire russe des XVIe et XVIIe siècles.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en octobre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

La fonction monastique de l'ensemble a pris fin en 1922, date à laquelle il est devenu un musée. Il a pu heureusement être préservé, ne subissant ni pertes ni dommages tout au long de périodes qui furent pourtant les témoins de bien des destructions, et notamment de biens religieux.

Depuis les années 1960, l'ensemble fait l'objet de travaux de conservation et de restauration. La cathédrale Notre-Dame de Smolensk a été restaurée en 1971-1975, y compris les peintures murales. Plusieurs bâtiments ont été restaurés dans les années 1970 et 1980, notamment l'église Saint-Ambroise, le réfectoire et les appartements de la tsarine Irina, la salle du Trésor et la salle des Gardes. Le clocher a été restauré en 1979. En 1998, les toits des bâtiments monastiques et le cimetière furent abîmés par un orage mais restaurés l'année suivante.

État de conservation :

Le complexe est de manière générale en bon état de conservation. Les structures de tous les édifices sont saines, les murs, stables et secs. Les travaux actuels reposent sur un programme de conservation complexe, comprenant des travaux strictement liés à la conservation, à l'adaptation des intérieurs à de nouvelles fonctions, ainsi qu'à l'amélioration de la gestion et de l'utilisation de l'ensemble. Une attention toute particulière est accordée à la protection des vieux arbres (en tant que « monuments naturels ») ainsi qu'à l'amélioration des routes et des voies d'accès pour les visiteurs. Les travaux de conservation servent de « laboratoire » de formation pour les étudiants russes en conservation, avec des stages et des séminaires, en partie sous l'égide de l'UNESCO, qui dispose d'un bureau dans l'ensemble monastique.

Gestion :

L'ensemble du complexe est sous protection juridique.

La partie sud-est de la zone tampon proposée à l'origine n'abrite aucun bâtiment historique. Toutefois, la zone est jugée trop étroite pour protéger convenablement le couvent

contre l'empiètement d'immeubles de haute taille. À proximité, un complexe de logements comporte déjà des immeubles de huit étages érigés après la Seconde Guerre mondiale. L'État partie a accepté d'étendre la zone tampon à l'ensemble de ce complexe immobilier, afin de garantir que le couvent demeure le bâtiment dominant dans cette zone. Le long de la rue qui mène du couvent Novodievitchi au Kremlin de Moscou se trouvent plusieurs bâtiments historiques classés, chacun pourvu d'une zone tampon. De ce fait, la rue entière est protégée.

Le couvent Novodievitchi dispose d'un plan de gestion couvrant toutes les zones principales. Les travaux de conservation sont conduits conformément à un programme et à un calendrier fixes, le financement provenant du budget public. Le rôle actuel et futur des musées, associé au tourisme culturel, est inscrit dans le programme du Musée national d'Histoire de Moscou, et il est également financé par les fonds publics. Les fonctions religieuses du site sont sous la responsabilité du diocèse de Moscou de l'Église orthodoxe russe.

Analyse des risques :

Les principaux problèmes viennent de la pollution de l'air et de la circulation automobile à proximité du mur sud.

Situé dans une grande ville, l'ensemble du site exigera évidemment une surveillance constante. La zone tampon avec la modification proposée est jugée adéquate, mais la situation devra faire l'objet d'un suivi continu à l'avenir.

Authenticité et intégrité

Le couvent Novodievitchi est considéré comme présentant un degré d'authenticité élevé. Le complexe est entièrement préservé. Durant toute son histoire, il n'a subi aucune destruction et aucune reconstruction, conservant sa disposition générale ainsi que les édifices individuels qui le composent. Il a également été restitué à une fonction proche de sa fonction d'origine. Les édifices religieux remplissent aujourd'hui une fonction liturgique, les structures monastiques sont habitées par des moines et les bâtisses résidentielles visibles jouent aujourd'hui un rôle culturel, en tant que musée. L'ensemble a fait l'objet de travaux de restauration à la fin du XXe siècle, mais ceux-ci n'ont impliqué aucune copie.

Évaluation comparative

Un trait caractéristique de la disposition historique de Moscou (ville historique encerclée de murailles fortifiées avec en son centre le siège des tsars - la forteresse du Kremlin) est le renforcement de la défense de la ville par un réseau de huit couvents aux fonctions défensives, formant un demi-cercle autour de la ville (dont : Donskoï, Danilov, Simonov, Novospassky et Andronikov). Aucun de ces sites n'égale toutefois la beauté et l'intégrité du style baroque moscovite à son apogée autant que l'ensemble du couvent Novodievitchi.

Plusieurs structures de cette même tendance stylistique, à Moscou et dans les environs (l'église de la Trinité à Troitse-Lykovo, l'église de l'Intercession à Fili, l'église

Boris-et-Gleb à Zuzino et plusieurs autres) présentent de beaux exemples de structures simples, mais le couvent Novodievitchi forme un « paysage baroque » intégral dans le style moscovite. L'église principale du couvent, sur le plan architectural, démontre la présence politique de l'État. Extérieurement, elle présente certaines similitudes avec la cathédrale du Kremlin : l'articulation des murs en sections verticales, la frise architecturale avec des colonnades et les cinq coupoles de la cathédrale, quoique, dans le détail, elle possède sa propre identité.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance historique de l'ensemble est liée à la relation directe du couvent avec le Kremlin de Moscou. Il est apparu en tant que « satellite » du Kremlin, puisqu'il était la résidence et le site funéraire des membres de la famille et de l'entourage du tsar. Une route particulièrement grandiose, la « route du Tsar » reliait le Kremlin au couvent. En même temps, le couvent Novodievitchi possède aussi une valeur universelle exceptionnelle intrinsèque, qui est reflétée par son importance politique et architecturale. Il fut construit comme un ensemble conventuel fortifié, doté de connotations politiques fortes, et fut étroitement associé au gouvernement de la Russie.

Du fait de sa nature élitiste, le couvent abrite des exemples de la plus haute architecture, et de riches intérieurs. Par contraste avec les autres couvents à Moscou, qui ont subi des reconstructions affectant leur intégrité artistique, Novodievitchi a conservé son intégrité ; datant dans une large mesure du XVIIe siècle, il est l'exemple le plus représentatif du style « baroque moscovite ».

Le baroque moscovite est une tendance stylistique architecturale de la région de Moscou qui a pris forme entre la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle. Il se caractérise par un système particulier dans la disposition des masses architecturales, une combinaison de décors et de détails splendides en pierre blanche se détachant sur des surfaces planes. On peut le considérer comme une interprétation des éléments baroques et de l'ordre architectural de l'Europe occidentale dans un contexte culturel particulier.

Si les autres couvents de Moscou ont été victimes de l'athéisme bolchevique et du vandalisme, le couvent Novodievitchi a été déclaré propriété de l'État et transformé en musée. L'ensemble est ensuite devenu un musée d'histoire et d'art affilié au Musée national d'Histoire du Kremlin. Le couvent Novodievitchi est l'un de plus importants monuments historiques de Moscou, et c'est aussi un illustre exemple des couvents fortifiés pour les femmes si caractéristiques de l'ancienne Russie.

Évaluation des critères :

Critère i : Le couvent Novodievitchi est l'exemple le plus exceptionnel qui soit du style dit « baroque moscovite », à la mode dans la région de Moscou. Outre sa magnifique architecture et ses détails décoratifs, le site se caractérise par ses valeurs urbanistiques.

Critère iv : Le couvent Novodievitchi est un exemple exceptionnel d'ensemble monastique magnifiquement préservé, représentatif du style architectural baroque moscovite de la fin du XVIIe siècle.

Critère vi : Le couvent Novodievitchi intègre la nature politique et culturelle du site du Patrimoine mondial du Kremlin de Moscou. En lui-même, il est étroitement associé à l'orthodoxie russe, ainsi qu'à l'histoire de la Russie, tout particulièrement du XVIe et du XVIIe siècle.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères i, iv et vi*** :

Critère i : Le couvent Novodievitchi est l'exemple le plus exceptionnel qui soit du style dit « baroque moscovite », à la mode dans la région de Moscou. Outre sa magnifique architecture et ses détails décoratifs, le site se caractérise par ses valeurs urbanistiques.

Critère iv : Le couvent Novodievitchi est un exemple exceptionnel d'ensemble monastique magnifiquement préservé, représentatif du style architectural baroque moscovite de la fin du XVIIe siècle.

Critère vi : Le couvent Novodievitchi intègre la nature politique et culturelle du site du Patrimoine mondial du Kremlin de Moscou. En lui-même, il est étroitement associé à l'orthodoxie russe, ainsi qu'à l'histoire de la Russie, tout particulièrement du XVIe et du XVIIe siècle.

ICOMOS, mars 2004

Thingvellir (Islande)

No 1152

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | Islande |
| <i>Bien proposé :</i> | Parc national de Thingvellir |
| <i>Lieu :</i> | Municipalité de Bláskógabyggð district d'Arnessysla |
| <i>Date de réception :</i> | 29 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Le bien proposé pour inscription est le site en plein air de l'Althing, ou Assemblée plénière représentant l'ensemble de l'Islande, qui s'est tenu à partir de la date de son établissement par les Vikings, aux alentours de 930, jusqu'en 1798, et son arrière-pays, le parc national de Thingvellir.

2. LE BIEN

Description

Le cœur de la zone proposée pour inscription se compose de l'Althing, le site de l'Assemblée plénière de l'Islande. Ce site, utilisé continuellement depuis son établissement aux alentours de 930 jusqu'en 1798, a acquis une profonde signification, tant historique que symbolique, pour les Islandais. Ce lieu d'assemblée se trouve à la frontière nord-ouest du parc national de Thingvellir, qui sert ainsi de cadre au site au sud et à l'est.

Le bien se trouve à 49 km de Reykjavik, capitale de l'Islande. Le parc national, le premier d'Islande, a été fondé en 1930, ce qui fait de lui l'un des plus anciens d'Europe. Il fut agrandi dans les années 1950, puis à nouveau en 1998, et couvre aujourd'hui 93 km².

Le paysage du parc se trouve sur une zone volcanique active. Son trait le plus caractéristique est un grand rift qui a donné naissance à des fissures spectaculaires et à des falaises qui expliquent le processus de distension continentale de manière spectaculaire et compréhensible. Ces falaises et ces rifts délimitent le site au sud-est et au

nord-ouest. Au nord, les montagnes volcaniques s'élèvent en direction de la calotte glaciaire de Langjökull. Sur trois côtés, le parc est donc fermé par une ceinture de montagnes et de champs de lave où l'herbe a poussé, tandis que le côté restant, au sud-ouest, borde le lac Thingvallavatn, dont l'extrémité nord pénètre dans le parc.

Une zone tampon officielle est proposée aux frontières nord et ouest du parc national et au sud-ouest du lac Thingvallavatn. Bien qu'aucune zone tampon officielle ne soit proposée en dehors du parc national au sud et à l'est, la proposition d'inscription indique que les terrains à l'est et au sud-est des limites du parc ont été classés zones naturelles protégées, et sont donc « considérés comme faisant office de zone tampon ». L'occupation des sols assignée à la zone restante, au sud des limites du parc, est conforme aux objectifs du parc national, et celle-ci peut donc être considérée aussi comme une zone tampon.

Le bien proposé pour inscription présente les caractéristiques culturelles et naturelles tangibles et immatérielles suivantes :

Caractéristiques tangibles :

- i. *Les vestiges du site de l'Althing, ou Assemblée plénière islandaise*
- ii. *Les vestiges d'usage agricole du paysage du parc aux XVIIIe et XIXe siècles*
- iii. *L'église de Thingvellir et la ferme adjacente*
- iv. *La population d'ombles chevaliers du lac Thingvallavatn*

Caractéristiques immatérielles :

- i. *L'Althing reflète les notions germaniques médiévales de la loi et de l'autorité*
- ii. *Le site de l'Althing et le paysage environnant s'associent à des notions islandaises d'identité, de liberté et de « philosophie naturelle » qui en ont fait un sanctuaire national*

Les vestiges du site de l'Althing ou Assemblée plénière islandaise

Thingvellir signifie « plaines de l'assemblée ». En 930, les Islandais créèrent une Assemblée plénière, un Parlement connu sous le nom d'Althing, assemblée en plein air qui se tenait sur deux semaines. Elle dura jusqu'en 1798. Cette Assemblée comptait plusieurs institutions : le conseil législatif, cinq cours de justice et le chef, l'« homme qui dit la loi ». La principale tâche du conseil était de « définir la loi ». Les chroniques du XIIe siècle, le *Livre des Islandais (Islendingabok)*, décrivent la recherche d'un site d'assemblée approprié, carrefour commode entre toutes les routes qui traversaient l'île. Le site choisi, bien que situé au sud de l'île, était un lieu de rassemblement convenant à la plus grande partie de la population d'agriculteurs.

Les vestiges de Thingvellir comportent les fragments d'environ 50 cabanes en tourbe et en pierre, sous un toit de toile et destinées à abriter les participants le temps de l'Assemblée. Elles étaient fréquemment réparées ou reconstruites au même endroit. Celles qui restent semblent dater du XVIIe et du XVIIIe siècle, l'épanouissement ultime de l'Assemblée, et avoir été construites par-dessus des vestiges antérieurs.

Bien que six fouilles aient été effectuées à Thingvellir (voir ci-dessous), le site n'a pas fait l'objet de fouilles complètes. Toutefois, les premières recherches et de récentes fouilles de reconnaissance (2002) suggèrent que les dépôts souterrains pourraient être importants, avec des vestiges datant parfois du Xe siècle.

Bien que les colons nordiques aient colonisé quantité de pays, seuls deux conservent encore les vestiges de sites d'assemblée à ciel ouvert : l'Islande, à Thingvellir, et la Grande-Bretagne, avec le Tynwald sur l'île de Man et le Thingmount, dans la Région des lacs, en Cumbria. Thingvellir est le plus vaste et le plus complet.

Vestiges d'usage agricole du paysage du parc aux XVIIIe et XIXe siècles

L'arrière-pays de l'Althing était constitué de terres agricoles dont dépendait la prospérité de l'île. Personne ne vit aujourd'hui dans ce qui est désormais le parc national ; trois fermes situées dans la zone d'établissement du parc ont été rachetées, et les maisons et bâtiments progressivement abandonnés. Les derniers résidents sont partis dans les années 1960.

Le paysage du parc abrite de nombreux vestiges des structures associées à l'usage agricole antérieur des terrains, comme les maisons, les annexes et les enclos à moutons, entourées par de petits champs de subsistance destinés aux cultures arables et peut-être au foin, et un réseau de voies reliant les fermes les unes avec les autres et avec le site de l'Assemblée, en direction duquel elles convergeaient. Les vastes étendues autour des champs clos étaient des pâturages, pour les moutons et le bétail des fermes, mais accueillait aussi les chevaux des membres de l'Assemblée.

Il subsiste des vestiges de six fermes, d'une ferme d'été ou *sheiling*, d'une chapelle et d'une brasserie. On suppose que la plupart de ces vestiges datent des XVIIIe et XIXe siècles, quoique les preuves documentaires de certains peuplements, tels que la ferme de Grimsstadir, remontent au Xe siècle. Très probablement, les fermes ont été rebâties à plusieurs reprises sur le même site, de sorte que ce qui subsiste reflète un schéma d'occupation des sols bien plus ancien, remontant probablement à la grande époque de la colonisation, entre 870-930, et reliant ainsi le paysage à l'utilisation prolongée du site de l'Assemblée.

Le paysage du parc est donc un paysage culturel relique, fournissant amplement la preuve de la gestion du paysage sur les 1 000 dernières années et de l'étroite relation entre le site de l'Assemblée et le paysage agricole qui assurait la subsistance des habitants de l'île.

Église de Thingvellir et ferme adjacente

L'église actuelle de Thingvellir, un bâtiment protégé, date des années 1850, mais elle se dresse en lieu et place d'une autre bien plus grande, datant du début du XIe siècle. La ferme voisine de Thingvellir est un bâtiment relativement moderne de forme islandaise classique, qui sert aujourd'hui de maison de campagne au président islandais.

La population d'ombles chevaliers du lac Thingvallavatn

Le bien proposé pour inscription présente une très forte interaction entre facteurs naturels et culturels. L'un des principaux traits naturels mis en avant dans la proposition d'inscription est la population de quatre types d'ombles chevaliers que l'on trouve sur les bords du lac Thingvallavatn.

Expression des notions germaniques médiévales de loi et de l'autorité dans le site de l'Althing

Les colons nordiques qui ont colonisé l'Islande aux IXe et Xe siècles, venus de Scandinavie, de Grande-Bretagne et d'Irlande, ont amené avec eux le système de gouvernement qui prévalait à l'époque parmi les peuples germaniques d'Europe du Nord : une assemblée d'hommes libres et armés, qui promulguaient et contrôlaient les lois, un chef, le roi qui prenait la tête des armées en temps de guerre, et la possibilité pour les fermiers de choisir le chef qu'ils allaient suivre. En Islande, les colons qui trouvèrent une terre inhabitée purent développer une société dont l'essence perdura pendant des siècles. Le site de l'Assemblée est désormais un rappel tangible de ce système germanique qui survécut en Islande tandis qu'ailleurs il évoluait et s'adaptait, au fur et à mesure du mélange entre les colons et les populations autochtones.

L'association essentielle de Thingvellir avec la loi et le gouvernement germanique du Moyen Âge a donc une importance qui s'étend bien au-delà de l'Islande.

La « nouvelle » société apparue en Islande est également considérée par certains comme le premier État européen du « Nouveau Monde » et comme un précurseur de ceux qui furent plus tard établis à l'ouest de l'Atlantique.

L'association du paysage autour du site de l'Althing avec les notions islandaises d'identité, de liberté et de « philosophie naturelle »

L'interaction entre le paysage de Thingvellir, avec son contraste spectaculaire entre falaises, fissures, champs de lave et plaines herbeuses, et son histoire a donné à cette région un rôle pivot dans la conscience nationale. Il est devenu le noyau de l'Islande et une icône pour la nation tout entière. Le rôle qu'a joué pendant 800 ans Thingvellir dans le gouvernement de l'Islande s'est développé dans le cadre d'une association plus vaste avec des idéaux de liberté et de philosophie naturelle, tant et si bien que cette région est désormais considérée comme un lieu quasi sacré, recueil de l'esprit de la nation.

Histoire

L'Islande semble avoir été inhabitée à l'époque où les peuples nordiques arrivèrent au IXe siècle – dans le cadre d'une migration massive en direction de l'ouest venue de Scandinavie, de Grande-Bretagne et d'Irlande. Le peuplement a commencé aux alentours de 870 et l'Islande est considérée comme ayant été entièrement colonisée aux environs de 930, l'intervalle entre ces deux dates étant connu comme « le temps de la colonisation ».

À peu près à la même époque, la migration nordique a atteint les îles Féroé et le Groenland. Dans ces trois lieux, des assemblées nationales d'hommes armés et libres ont été établies dans la tradition germanique mais, contrairement à ce qu'on a pu constater dans les pays déjà peuplés, on n'instaura pas de chefs nationaux ou rois capables de mener la bataille en temps de guerre, essentiellement parce que les îles semblaient offrir une protection stratégique.

En Islande, l'Althing, ou Assemblée plénière, durait à l'origine deux semaines par an et se tenait, comme dans toutes les sociétés germaniques, en plein air. Il avait pour rôle de fixer et de maintenir les lois et de trancher les différends au sein des textes de loi eux-mêmes. Les lois étaient vues comme un accord entre hommes libres, une sorte de contrat social. Elles furent consignées par écrit en 1117-1118 et ont été préservées sous la forme de manuscrits du XIIe siècle.

Le Commonwealth, nom de cette société primitive, était une association libre des principaux chefs du pays. Il n'existait pas de pouvoir centralisé – les institutions gouvernantes définissaient les droits du peuple, mais ne les faisaient pas appliquer. Ses idéaux en matière de lois et de pouvoir – un pouvoir limité par nature et des lois qui, pour le définir, émergeaient au fil des générations, par accord mutuel – étaient chantés dans les sagas islandaises écrites entre le XIIe et le XIIIe siècle.

Au début du XIIIe siècle, la structure administrative commença à se désintégrer, face aux conflits entre les chefs les plus puissants du pays.

À l'époque de l'exode de Norvège et d'autres régions d'Europe, le pouvoir royal dans ces pays restait assez faible. Dans les trois siècles qui suivirent, il grandit jusqu'à devenir beaucoup plus efficace, tant et si bien que, au XIIIe siècle, la force d'un pays était synonyme de contrôle d'un monarque fort. L'Islande choisit de s'aligner sur la monarchie norvégienne en 1262-1264, les chefs conservant largement leur indépendance.

Entre 1262 et 1319, la structure administrative fut amendée pour donner au roi et à ses officiels le droit de faire appliquer les lois et pour permettre au roi de nommer le conseil législatif. Toutefois, il conserva son droit de légiférer.

En 1662, l'« absolutisme » (c'est-à-dire le pouvoir absolu du monarque) fut introduit en Islande, d'où une diminution non négligeable du rôle du conseil législatif, qui continua pourtant d'adopter des lois jusqu'en 1700, mais dans certains domaines seulement. Cependant, dans les cinquante ans qui suivirent, les pouvoirs législatifs de

l'Althing finirent par disparaître et, à la fin du XVIIIe siècle, les réunions de l'Assemblée n'étaient plus que l'ombre de ce qu'elles avaient jadis été. En 1789, après un tremblement de terre qui endommagea le site, l'Althing fut transféré à Reykjavik, où il se réunit jusqu'à son abolition en 1800.

Les idéaux du Commonwealth des débuts, exprimés dans les sagas, ont grandement influencé ceux qui, au XIXe siècle, commencèrent à faire campagne pour une Islande libre et souveraine. Les poètes et les auteurs qui reprirent ce thème voyaient Thingvellir comme le lieu abritant l'« âme » et l'« esprit » de la nation islandaise. De même, les artistes étaient inspirés non seulement par le paysage, mais par les évocations des « nobles » systèmes de justice qui y étaient associés.

Cet éveil nationaliste coïncidait avec une vague similaire en Europe, et à une prise de conscience croissante de la valeur spirituelle du paysage. Les sagas islandaises furent traduites et gagnèrent en popularité dans d'autres pays d'Europe. L'Islande commença à être considérée comme dépositaire de la culture nordique, et de plus en plus de touristes commencèrent à se rendre en pèlerinage à Thingvellir.

En 1930, pour coïncider avec les célébrations du millénaire de l'établissement de l'Althing, le gouvernement islandais a officiellement reconnu l'importance de Thingvellir en en faisant un parc national, l'un des premiers en Europe.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription est protégé par la *loi sur le parc national de Thingvellir* de 1928 (n° 59/1928), entrée en vigueur à l'ouverture du parc, en 1930, et qui a mis sur pied la Commission du parc national de Thingvellir, chargée de la gestion globale du parc.

Tous les vestiges archéologiques en Islande sont protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine national* de 2001 (n° 107/2001). L'Agence de conservation archéologique a été créée pour administrer cette loi.

La *loi de planification et de construction nationale* (n° 73/1997, révisée par les lois n° 135/1997 et n° 58/1999), établit un système complet de planification de l'occupation des sols analogue à ceux en vigueur dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. La protection du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon est incluse dans le plan régional des Central Highlands, ainsi que dans les plans des municipalités de Bláskógabyggð et de Grimsnes & Grafningur.

Les bâtiments historiques sont couverts par la *loi sur le patrimoine architectural national* (n° 104/2001) et sont administrés par le Conseil du patrimoine architectural national. L'église de Thingvellir est le seul édifice protégé par cette loi dans le parc national.

La conservation naturelle est couverte par la *loi sur la conservation de la nature* (n° 44/1999 et amendements).

Tous ces textes contiennent des dispositions stipulant des poursuites et des amendes en cas de transgressions ayant un impact néfaste sur les sites et ruines archéologiques, les bâtiments historiques, les divers types de paysage, etc., ainsi qu'en cas de projets de développement sans autorisation ou de changements d'usage.

Structure de la gestion :

La gestion globale du parc existant est de la responsabilité de la Commission du parc national de Thingvellir, composée de trois personnes. Traditionnellement, ses membres sont choisis dans les trois principaux partis politiques ; le président actuel est un ancien ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences et est aujourd'hui ministre de la Justice.

Le personnel se compose de trois personnes à temps plein, avec à sa tête le Directeur, dont l'expérience dans le domaine de la gestion des parcs nationaux est considérable. Pendant la saison touristique (du 1^{er} mai au 1^{er} septembre), entre dix et douze gardes intérimaires sont employés.

Ressources :

Le parc national de Thingvellir reçoit des fonds pour l'entretien et la gestion du budget du ministère des Finances. Le financement repose sur un plan annuel couvrant à la fois les coûts de fonctionnement et les projets. Le parc conserve les recettes générées par le site.

De surcroît, la commission de Thingvellir finance les fouilles archéologiques, commencées en 2002 et qui devraient se poursuivre jusqu'en 2006.

Landsbanki parraine les travaux d'interprétation dans le parc.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'État partie suggère que la valeur universelle exceptionnelle du bien provient de l'association des caractéristiques culturelles suivantes :

- Le site de l'assemblée plénière d'Islande, ou Althing, établie en 930
- L'association de l'assemblée avec la loi germanique et le 12^e registre de la loi islandaise – le *Grágás*
- L'histoire ininterrompue de l'Althing
- Une image unique des notions médiévales de la loi et de l'autorité
- Les vestiges physiques de l'Althing sur une grande aire
- Le paysage culturel exceptionnel du parc national
- Le changement de religion pacifique en l'an 1000

- Le paysage de Thingvellir qui a inspiré bien des artistes

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission conjointe ICOMOS/UICN s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

Des recherches archéologiques sous forme de fouilles et d'études ont eu lieu à Thingvellir, à relativement petite échelle, en 1880, 1920, 1957, 1986-1992, 1998 et 2002. Des fouilles sont actuellement en cours sur le site de Biskupabuðir, à proximité de l'église, sous la direction de l'Institut d'archéologie, une société privée.

Un programme de recherches archéologiques pour le site central de l'Assemblée s'impose de toute urgence, dans le cadre du plan de gestion de la conservation, qui devrait se concentrer sur l'inventaire de tous les vestiges visibles et souterrains à l'aide des techniques géophysiques modernes : magnétométrie, étude de la résistivité, radar au sol et détection à distance par infrarouges. L'objectif le plus important devrait être d'établir à quelle distance les structures associées à l'Althing s'étendent dans le paysage. Par la suite, les fouilles devraient être maintenues au strict minimum et axées sur la résolution des problèmes plutôt que sur l'exposition de larges étendues de vestiges.

État de conservation :

Il n'y a pratiquement aucun vestige significatif visible sur le site de l'ancienne assemblée. Cependant, on en trouve quelques-uns, comme le grand Snorrabuð et les importants bâtiments autour du site de Biskupabuðir, ainsi que certaines des cabanes du XVII^e et du XVIII^e siècle. Il existe toutefois un grand nombre de vestiges enfouis des cabanes et autres structures d'accueil des participants aux réunions annuelles de l'assemblée. La conservation des éléments en surface est acceptable, mais le lent processus de dégradation va se poursuivre sous la surface.

Il faut faire attention à ce qu'un accès incontrôlé des visiteurs n'entraîne pas de plus amples détériorations.

L'église de Thingvellir et la ferme voisine de Thingvellir sont toutes deux dans un état de conservation et d'entretien impeccable.

Gestion :

La Commission a publié en 1988 sa stratégie de planification, *Thingvellir – Parc national et environnement*, d'où un certain nombre d'interventions à partir de 1990 sur le site central de l'Assemblée, conçues

pour améliorer l'accès des visiteurs et alléger la pression sur les principaux éléments du site historique par la construction d'allées, d'escaliers et de plates-formes panoramiques.

Actuellement, l'élaboration du plan de gestion de la conservation, rédigé par un cabinet-conseil travaillant en étroite collaboration avec le directeur et le responsable de l'interprétation du parc, touche à sa fin. Il a été présenté en détail à la mission le 6 août 2003. De l'avis de celle-ci, il est pleinement conforme aux exigences du Comité du patrimoine mondial en ce qui concerne les mécanismes de gestion et reflète la pensée actuelle en matière de planification de la gestion. Plusieurs modifications proposées par la mission (préparation de plans d'action annuels, révision du plan principal tous les six ans, besoin d'un plan de recherche archéologique, par exemple) ont été acceptées et seront incorporées au plan final. Celui-ci devait être soumis à la Commission d'ici à la fin de l'année 2003, et le texte approuvé devait être alors envoyé aux instances consultatives et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avant le 1^{er} mars 2004.

Analyse des risques :

Les menaces identifiées dans le dossier de proposition d'inscription sont les suivantes :

Pressions de développement : La principale menace de développement concerne le plan de « reconstruction » de la route nationale n°365, qui traverse la partie sud du parc à partir de Gjábakki à l'ouest et continue à travers la zone tampon jusqu'à Laugarvatn, à l'est, avancée pour des raisons de sécurité et de gestion de la circulation. Le dossier de proposition d'inscription suggérait que cela serait fait de façon à « minimiser les impacts environnementaux » et à « prendre en compte l'importance du patrimoine naturel et culturel ».

La mission s'est dite préoccupée par ce projet. Après la mission, on a appris que la limitation de vitesse de 50 km/h applicable aux autres routes dans le parc (voir dossier, page 64) passerait à 90 km/h pour la route n° 365, qui sera reconstruite sur un trajet plus au sud pour fournir une vue plus « pittoresque » du lac Thingvallavatn.

Il a été demandé à l'État partie de considérer la possibilité de proposer une route alternative qui se situerait en dehors de la zone proposée pour inscription— voir ci-dessous.

Chalets de vacances : Des chalets privés loués dans le parc par la Commission de Thingvellir pour des baux de dix ans sont mentionnés comme une menace possible, mais il n'y aurait aucun projet de suppression. Toutefois, il est indiqué qu'aucun nouveau chalet ne sera autorisé.

En dehors du parc, les chalets constituent une gêne visuelle, particulièrement autour du lac Thingvellir – voir *authenticité, menaces et recommandations ci-dessous*.

Sylviculture : Des conifères ont été plantés à divers endroits du parc à partir de 1899, dans le cadre d'expériences pionnières dans la sylviculture islandaise, dont la plus éminente est Pine Grove, à quelque 1 000 m au nord du site de l'Assemblée. D'après le dossier, les arbres les plus vieux seront autorisés à continuer de

pousser « autant que possible et le plus longtemps possible ».

Or le caractère intrusif de ces arbres à proximité du cœur du site du Patrimoine mondial proposé semblerait plutôt inciter à leur abattage à plus ou moins court terme – voir *authenticité et recommandations ci-dessous*.

Pressions environnementales : L'affaissement du terrain en deçà du site de l'Assemblée, de 3-4 mètres dans les mille dernières années, crée des problèmes d'inondations par la rivière Öxará, un problème que les tremblements de terre ont accentué. Des mesures sont envisagées pour y pallier.

Qualité de l'eau : Le dossier omet de traiter en détail une menace, celle qui pèse sur la qualité de l'eau du lac Thingvallavatn. L'écosystème du lac est en effet très sensible à l'impact d'apports artificiels, notamment l'azote, et cela pourrait être accentué par les déversements des chalets d'été. À l'intérieur du parc, ces derniers disposent de baux qui stipulent des contrôles appropriés sur l'utilisation et sur l'élimination des déchets. Toutefois, il existe de plus plusieurs centaines de chalets d'été sur les rives en dehors du parc. Le lac étant un système commun avec une partie du site proposé pour inscription, les contrôles sur la pollution sont nécessaires pour tous les chalets d'été, et non pas seulement pour ceux du parc. Voir *recommandations ci-dessous*.

Pression des visiteurs : Le nombre annuel de visiteurs est estimé à 300 000, dont 5 000-6 000 qui utilisent le site de campement dans le parc.

Le tourisme est considéré comme un apport majeur à l'économie nationale islandaise, et il existe une campagne nationale pour augmenter le nombre des visiteurs. Cela, associé à la possible inscription sur la Liste du patrimoine mondial, devrait selon les prévisions augmenter le nombre des visiteurs de Thingvellir dans la décennie à venir, peut-être jusqu'à un million par an.

Des méthodes pour en atténuer les conséquences sont abordées dans le dossier de proposition d'inscription. Toutefois, la mission a souligné l'importance de prévoir cette augmentation substantielle du nombre de visiteurs dans le plan de gestion de la conservation, un point qui a été accepté.

Deux questions détaillées doivent être traitées :

- Le parc de stationnement central, immédiatement à l'est du cœur historique de la zone, est envahissant.
- Un pont de béton massif enjambant l'Öxará, sur la route dans les gorges, est inapproprié dans un cadre aussi beau. Voir *recommandations*.

Authenticité et intégrité

L'authenticité, globalement, n'est pas un problème pour ce bien. Le paysage culturel a peu changé depuis le Xe siècle, et les édifices plus récents comme l'église et la ferme de Thingvellir respectent les styles traditionnels. Cependant, deux aspects spécifiques du bien manquent d'authenticité.

Les « chalets d'été » contemporains sont particulièrement envahissants sur la rive occidentale du lac Thingvallavatn, au sud-ouest du site central de l'Assemblée, et d'autres sont aussi éparpillés dans le paysage à l'est du site de l'Assemblée. En termes de conception, ils n'ont rien d'exceptionnel, mais leur présence est incompatible avec les objectifs du parc.

Il apparaît que les parcelles sur lesquelles ils ont été construits ont été mises à disposition dans le cadre de baux de dix ans, à une époque où la gestion du parc était moins rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ceux qui se trouvent sur les bords du lac Thingvallavatn constituent un motif supplémentaire d'inquiétude à cause de la possibilité de pollution par les déversements d'eaux usées dans le lac.

L'autre élément non authentique est la plantation de conifères à partir de 1899 sur le site central de l'assemblée, l'objection reposant sur le fait qu'il s'agit d'essences non autochtones : il est en effet établi aujourd'hui qu'il n'existait pas de conifères sur l'île à l'époque de l'arrivée des premiers colons, au IXe siècle. Il y a une politique prudente d'abattage progressif de ces conifères et de remplacement de ceux-ci par des espèces indigènes.

Dans l'ensemble, on peut dire que le site proposé pour inscription possède une intégrité dans la mesure où il comprend tous les éléments caractéristiques de l'Althing et de son paysage environnant.

Évaluation comparative

Bien que plusieurs sites d'assemblée médiévale soient connus dans d'autres pays d'Europe, notamment en Norvège, Thingvellir est à la fois du point de vue historique, archéologique et symbolique le plus significatif.

Dans certains autres pays, les sites d'assemblée sont ceux d'assemblées locales ou régionales assumant un rôle différent. L'Althing, en tant qu'assemblée nationale, représentait tout le pays et était de fait, deux semaines chaque année, la capitale de l'Islande, le lieu où se prenaient des décisions juridiques et administratives primordiales.

À Thingvellir, le site possède plus de vestiges visibles que les autres sites comparables ; de surcroît, il possède de très riches couches archéologiques restant à explorer. Aucun autre site ne présente de ruines visibles, quoiqu'il subsiste des tertres au Tynwald dans l'île de Man, à Gulating et à Frostating en Norvège et qu'un tertre à gradins s'élève au-dessus du sol au Thingmount au Royaume-Uni.

Outre les vestiges physiques et le statut national, le site de l'Althing en Islande a acquis des valeurs supplémentaires, reliées à la durée de son usage, à la connaissance de son rôle gouvernemental transmis au fil des siècles dans les sagas islandaises, et à son cadre naturel spectaculaire, qui a peu changé depuis le IXe siècle. Il a ainsi acquis des associations symboliques avec l'identité islandaise et avec la culture nordique, et il est perçu comme un lieu d'une grande beauté.

Le Tynwald, par ailleurs, quoique sans doute plus ancien que l'Althing, a été lourdement restauré et redessiné ; de

plus, il s'inscrit dans un cadre urbain : il n'est pas associé à un sentiment d'identité nationale, non plus qu'à l'essence de la loi germanique comme c'est le cas avec l'Althing. Le Thingmount est largement inconnu et, bien qu'inscrit dans un environnement magnifique, il n'est associé à aucune mémoire commune de sa fonction ou de son importance. Et la plupart des cinq *tings* norvégiens comprennent des monuments de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle.

L'Althing est donc unique par l'importance de ses vestiges construits, son environnement intact et les fortes associations avec la loi germanique et la culture nordique qu'on lui connaît.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le parc national de Thingvellir est d'une valeur universelle exceptionnelle pour :

- La grande zone de vestiges physiques du site de l'assemblée nationale ou Althing établie pour l'Islande en 930, et qui est demeurée en usage jusqu'au XVIIIe siècle ;
- L'association de l'Althing et de Thingvellir avec la loi et le système de gouvernement germanique, une association connue depuis longtemps au travers des sagas islandaises et la codification écrite des lois dans le *Grágás*, renforcée au XIXe siècle par le mouvement indépendantiste et la sensibilité croissante au paysage et à ce qui est perçu comme son association avec des lois « naturelles » et « nobles » ;
- L'association entre l'Althing et son arrière-pays (aujourd'hui le paysage du parc national), les terres agricoles où paissaient traditionnellement les montures des participants à l'Althing et traversées par des chemins menant au lieu de l'assemblée ;
- Le paysage culturel relique du parc, qui reflète le paysage cultivé pendant les mille dernières années par des fermes, champs, pistes abandonnés et par l'association avec des hommes et des événements consignés dans les noms de lieu et les archives, documentant ainsi le peuplement de l'Islande, et les précieuses valeurs naturelles de ce paysage ;
- L'inspiration qu'a apportée le paysage de Thingvellir de par sa beauté spectaculaire et immuable, son association avec des événements nationaux et d'anciens systèmes de lois et de gouvernement, ont conféré à cet endroit le statut d'une icône et en ont fait le centre spirituel de l'Islande.

Évaluation des critères :

Le site a été proposé pour inscription sur la base des critères *iii* et *vi* :

Critère iii : L'Althing et son arrière-pays, le parc national de Thingvellir, représentent, par les vestiges du lieu de l'assemblée, les cabanes des participants et les preuves dans le paysage d'un peuplement remontant peut-être à

l'époque de la constitution de cette assemblée, une illustration unique de la culture nordique/germanique médiévale, dont l'essence a perduré depuis sa fondation en 980 jusqu'au XVIIIe siècle.

Critère vi : La fierté de l'association entre l'Althing et le système de gouvernement médiéval germanique/nordique connue par les sagas islandaises du XIIe siècle, renforcée pendant la lutte pour l'indépendance au XIXe siècle et, associée à la force de l'environnement naturel de l'assemblée, a conféré au site le statut d'une icône en tant que sanctuaire pour les Islandais.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le site revêt pour le peuple islandais une importance culturelle unique, qui en fait *de facto* un sanctuaire national, associé à des traditions séculaires. Cette valeur spirituelle est étroitement liée au caractère immuable et perçu comme « naturel » du site, ainsi qu'à son éloignement de la vie moderne.

Pour maintenir cette importance sur un vaste site ouvert, il sera nécessaire de prêter attention à des détails relativement mineurs du site.

À cet égard, les questions suivantes doivent être traitées :

Plan de « reconstruction » de la route nationale n° 365 : La nationale 365 actuelle, qui traverse la partie est du parc national, doit être « améliorée » pour devenir une voie rapide, construite pour une circulation à 90 km/h. Deux projets de routes ont été étudiés durant la mission lesquels impliquaient environ 3 à 5 km de voie neuve ou améliorée (environ la moitié dans le parc lui-même, et l'autre moitié à l'est).

Une étude d'impact environnemental (disponible en islandais uniquement) a été préparée. Les avantages d'une nouvelle route en termes d'amélioration de l'accès sont clairs, mais une pratique convenable à l'heure actuelle favoriserait des alternatives pour éviter totalement une région si sensible.

Suite à la mission, il a été demandé à l'État partie de suggérer des routes alternatives situées en dehors des délimitations du bien. Une nouvelle route a été proposée qui couperait une petite zone triangulaire au sud-est du site proposé pour inscription, le reste de la route se situant à l'extérieur de la zone proposée pour inscription.

L'ICOMOS recommanderait d'accepter le tracé de cette route si la zone triangulaire est exclue du site proposé pour inscription, laissant ainsi la route soit à l'extérieur du site soit à la limite de celui-ci et si cette nouvelle route ne conduit pas à la rénovation de routes existantes dans la zone proposée pour inscription. La réponse de l'État partie à la suggestion de l'ICOMOS n'a pas encore été reçue.

La mission a également souligné la nécessité d'exercer un contrôle sur l'ensemble du lac Thingvallavatn en tant qu'écosystème unique. Il a été demandé à l'État partie

d'étendre la zone tampon afin de couvrir l'ensemble du lac, ce qu'il a maintenant accepté de faire.

Chalets d'été : Les chalets d'été dans le parc sont gênants visuellement et potentiellement préjudiciables à l'environnement, même si il semble que des contrôles appropriés aient été stipulés dans les baux de location. Ceux qui se trouvent sur les rives du lac Thingvallavatn représentent également une nuisance potentielle pour l'écosystème sensible du lac, et semblent en outre moins bien contrôlés.

Il serait souhaitable de ne pas reconduire les baux dans le parc à leur expiration (en dépit des implications financières). En outre, des contrôles plus stricts sont nécessaires pour les chalets d'été extérieurs au parc, susceptibles d'avoir un impact sur les eaux du lac dans le parc. Pour mieux contrôler les déversements dans le lac, il serait souhaitable d'intégrer la totalité du lac à la zone tampon.

Sylviculture : L'impact des plantations de conifères sur les qualités esthétiques du site est assez négatif. Il serait souhaitable de mettre en place un programme d'abattage, particulièrement dans les zones à proximité du site de l'Assemblée.

Recommandation concernant l'inscription

Que, sous réserve des recommandations ci-dessous, le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que *paysage culturel* sur la base des *critères iii et vi*:

- Un vaste programme de recherche archéologique, mettant l'accent sur un inventaire non destructeur, devrait être inclus dans le plan de gestion ;
- Des plans devraient être élaborés en vue du rachat progressif des chalets de vacances dans le parc à l'expiration de leur bail. Des contrôles plus stricts devraient être mis en place en ce qui concerne le déversement des eaux usées des chalets de vacances bordant le lac Thingvallavatn ;
- Un programme d'abattage des conifères allogènes dans tout le parc et de remplacement par des espèces autochtones quand cela sera approprié devrait être intégré au plan de gestion ;
- Le tracé révisé de la route devrait être accepté selon les conditions mentionnées ci-dessus.
- Il est recommandé que le parc de stationnement central à Flosagjá, sur la rive orientale de l'Öxará, soit fermé.
- Le pont d'acier et de béton sur l'Öxará devrait être remplacé par une construction plus légère, plus en harmonie avec le paysage.

ICOMOS, mars 2004

Le désert du Néguev (Israël)

No 1107

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | Israël |
| <i>Bien proposé :</i> | La Route de l'encens et des épices et les villes du désert du Néguev |
| <i>Lieu :</i> | Région du Néguev |
| <i>Date de réception :</i> | 31 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, c'est un *paysage culturel*.

Brève description :

Quatre villes nabatéennes, les forteresses associées et des paysages agricoles s'étendaient dans le désert du Néguev le long d'une route qui les reliait à la pointe méditerranéenne de la Route de l'encens et des épices. Cet ensemble reflète le commerce incroyablement rentable de l'encens, commerce florissant du III^e siècle avant J.-C. au II^e siècle après J.-C. et la façon dont ce désert aride a été transformé pour l'agriculture en utilisant des systèmes d'irrigation très sophistiqués.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription se trouve dans le désert du Néguev, qui représente au total les deux tiers des terres d'Israël, et dont le nom signifie « terre aride ».

Les villes, les forteresses, les caravansérails et les paysages agricoles fossiles proposés pour inscription reflètent la prospérité du commerce nabatéen des épices sur cinq cents ans, à partir du III^e siècle avant J.-C. Ils s'étendent sur une centaine de kilomètres du désert, d'Haluza au nord-ouest à Moa à l'est, sur la frontière jordanienne. Ces sites s'inscrivaient dans un réseau de routes marchandes pour le transport de l'encens et de la myrrhe, extraits des arbres épineux depuis les régions qui sont maintenant le sultanat d'Oman, le Yémen et la Somalie, jusqu'à la Méditerranée et l'Afrique du nord - au total, quelque 2 000 km.

Les mondes hellénistique et romain utilisaient d'énormes quantités d'encens, dans les temples mais aussi à des fins

médicinales et cosmétiques. La demande était telle qu'il coûtait à certaines époques plus cher que l'or, et imposait donc de prendre des mesures élaborées pour assurer son approvisionnement. Dans le Néguev, son commerce a encouragé l'apparition de villes importantes, qui ont tiré pendant cinq cents ans leur subsistance d'un approvisionnement en continu.

Dix de ces sites (quatre villes, Haluza, Mamshit, Avdat et Shivta, quatre forteresses, Kazra, Nekarot, Saharonim et Makhmal, et deux caravansérails) se trouvent le long des principales routes marchandes en provenance de Pétra, aujourd'hui en Jordanie et jadis capitale du pouvoir nabatéen, à Gaza, tandis que la ville de Mamshit enjambe la route qui part du nord, de Pétra jusqu'à Damas.

La région centrale du désert nabatéen est physiquement coupée en deux par la faille du Makhtesh Ramón, d'une quarantaine de kilomètres de long et de 300 mètres de profondeur. Au sud de la falaise, la topographie du désert est rude, avec de nombreux « wadis », des crêtes montagneuses à nu, des hauts plateaux et des canyons profonds. La pluviométrie y est très faible, la végétation rare. En dépit de ces dangers et de ces inconvénients, les routes marchandes traversaient ces terres inhospitalières pour éviter les Romains qui occupaient Israël au nord du Néguev. Quatre des principaux sites se trouvent dans cette région – des villes avec des forteresses et des tours construites pour desservir et protéger les routes marchandes, et dotées d'une infrastructure suffisante pour permettre à la population installée dans cette région aride de subsister grâce à l'agriculture, ce qui a entraîné le développement de champs en terrasses desservis par des systèmes d'irrigation très sophistiqués basés sur des mécanismes élaborés de captage de l'eau de pluie, rare dans cette région.

Au nord du Makhtesh Ramón, la région est plus hospitalière. Bien qu'aride, elle n'est pas stérile et se compose essentiellement de grands espaces plats. Les précipitations y sont légèrement supérieures, et la végétation plus variée et plus étendue, ce qui a permis l'installation d'une importante population pastorale, qui semble avoir découragé les Romains.

Le dossier de proposition d'inscription se compose de sites représentant l'essor du contrôle nabatéen sur la Route de l'encens dans le Néguev, suite à la domestication du chameau au III^e siècle avant J.-C. et son déclin ultérieur au II^e siècle après J.-C., avec l'occupation romaine de Pétra. Les sites ont été préservés, du fait de leur quasi total abandon au VII^e siècle après J.-C.

Tous les sites proposés pour inscription sont entourés d'une zone tampon.

Le bien proposé pour inscription se compose de quatre parties : le paysage et une section de 50 km de route depuis Pétra vers Gaza entre Avdat et Moa ; la ville d'Haluza plus au nord le long de la même route ; la ville de Shivta juste à l'ouest de cette route et la ville de Mamshit sur la route qui relie Pétra à Damas.

Les principaux sites sont les suivants :

- Villes :

- Avdat – Oboda
- Haluza
- Mamshit Kurnub
- Shivta – Sobata

- Forteresses et caravansérails :

- Forteresse et caravansérail de Moa
- Fort de Kasra
- Forteresse de Nekarot
- Ein Saharonim – Caravansérail de la porte de Ramon
- Makhmal Ascent et forteresse
- Forteresse de Graffon
- Bornes le long de la route
- Vestiges divers
- Tronçons de routes
- Traces de l'agriculture

- Villes :

Avdat – Oboda :

Sur le bord occidental des plateaux du Ramon-Nafkha, au bord d'un promontoire s'élevant à 80 m d'altitude au-dessus des plaines environnantes, la ville couvre une région de 300 x 400 mètres, à l'intérieur d'une enceinte carrée de calcaire. Les vestiges de la ville comportent des habitations, des bains, un temple nabatéen, un fort, une rue principale, deux églises et un caravansérail.

Les remparts de la ville subsistent sur une hauteur considérable. À certains endroits, il reste également des arcs soutenant les toitures.

Haluza :

Cette ville, la plus au nord, est encerclée de dunes de sable mouvantes, qui ont recouvert certaines des ruines des édifices. De récentes fouilles ont révélé les vestiges de rues, d'un pressoir, d'un théâtre, de deux églises et d'une tour.

Mamshit Kurnub :

Cette ville, la plus à l'est, près de la ville actuelle de Dimona, a fait l'objet de fouilles approfondies et, en certains endroits, d'une reconstruction partielle. Elle se compose de remparts, d'un caravansérail, de grandes demeures privées, d'une rue du marché, de bains, etc. On trouve également des fresques et des mosaïques.

Shivta – Sobata :

Un peu à l'écart de la route marchande principale, cette ville du Néguev central, hormis ses principaux monuments, n'a fait l'objet d'aucune fouille, mais n'en conserve pas moins un degré remarquable de conservation. Il existe des vestiges de maisons à deux ou trois étages, des églises à l'abside intacte, des rues, la maison d'un gouverneur, une grand-place, une ferme, des pressoirs, etc. Construite en calcaire dur, elle ne possède pas de remparts.

- Forteresses et caravansérails :

Forteresse et caravansérail de Moa :

Moa se trouve à l'est de la section de la route proposée pour inscription, à proximité de la frontière jordanienne. La forteresse et le caravansérail sont en pierre, des blocs de calcaire taillés. La forteresse s'élève en haut d'un monticule surplombant le caravansérail édifié sur la plaine en deçà. Les murs subsistent sur une hauteur de 3 m dans la forteresse et de 1,25 m environ dans le caravansérail. Il reste des vestiges d'un système élaboré d'alimentation en eau, qui acheminait l'eau depuis une source souterraine, via un bassin et un canal, jusqu'aux bains du caravansérail. On a également retrouvé des outils agricoles dans la forteresse.

Fort de Kasra :

À l'ouest de Moa, la petite forteresse carrée de Kasra se dresse en haut d'un plateau montagneux bas au-dessus du Kasra Wadi. Les remparts faits de calcaire fossilisé taillé subsistent sur une hauteur de 3 m.

Forteresse de Nekarot :

Le site suivant vers l'ouest, la forteresse de Nekarot, se compose d'une tour carrée et d'une cour adjacente, un complexe en ruines dont l'usage est incertain, ainsi que d'une petite tour de guet et d'un complexe dissimulé de bassins, conçus pour retenir les eaux de crue. Tous les bâtiments sont faits de blocs équarris de calcaire. Les murs de la tour subsistent sur 3 m de hauteur. Étonnamment, le bâtiment des bassins possède encore intacts les arcs de soutien de son toit, les dalles en pierre du toit, les murs, les fenêtres et le canal, ainsi que les traces d'un bel enduit à la chaux et au gypse sur trois couches.

Ein Saharonim – Caravansérail de la porte de Ramon :

Plus à l'ouest encore, ce grand caravansérail fait d'argile tendre et de briques en terre cuite abrite des ateliers, des cuisines, des quartiers de vie et des salles pour la toilette. Les murs subsistent encore sur une hauteur approximative de 2 m dans certaines parties du site. Dans la zone avoisinante, il reste des vestiges importants de terrasses agricoles.

Makhmal Ascent et forteresse :

Sur le bord nord du Ramon Makhtesh s'élève ce fort carré, avec son bassin de retenue des eaux de crue. Tous deux sont faits de blocs de calcaire équarris et subsistent sur une hauteur d'environ 1,5-2 m.

Forteresse de Graffon :

Les murs de cette forteresse, d'une construction similaire à celle de Makhmal, subsistent sur une hauteur de moins d'un mètre.

- Bornes le long de la route :

Vingt-deux bornes, en deux groupes de cinq et de six chacun, ont été découvertes sur le plateau de Nafha et dans la région de Ramon Makhtesh, autour du fort de Makhmal et du fort de Saharonim. Ce sont des pierres cylindriques, deux ou trois à chaque borne, reposant sur une base carrée en pierre.

- Vestiges divers :

On trouve le long de la route de nombreux vestiges de pierres extraites des champs organisées de diverses façons à proximité des sites de repos, des carrefours, des pentes dangereuses, etc. Certains sont des repères, tandis que d'autres semblent avoir été des lieux d'offrande ou de culte. Quelques-unes des installations sont de grande taille – jusqu'à 100 m de longueur.

- Tronçons de route :

Les vestiges de la route entre les sites, suffisamment large pour accueillir chameaux ou mules, se trouvent à certains endroits le long de la section proposée pour inscription. La route est visible en ce que les pierres ont été ôtées de la surface et placées en bordure. À certains endroits, la route escalade des pentes abruptes. Des bornes jalonnent le chemin.

- Traces de l'agriculture :

Les Nabatéens devaient produire de la nourriture pour leurs populations mais aussi pour les immenses caravanes à encens qui traversaient le pays plusieurs fois par an. En dépit de l'aridité du désert, avec des précipitations de 100 mm par an seulement, ils développèrent une agriculture à grande échelle, recourant à des systèmes extrêmement sophistiqués de collecte des eaux.

La collecte des eaux et l'irrigation utilisaient diverses méthodes :

- Les canalisations ;
- Les barrages – la plupart sont petits, mais on en compte des centaines de milliers disséminés dans chaque vallée et sur chaque cours de ruisseau ;
- Des citernes et des réservoirs – taillés dans le substratum rocheux, créés par les barrages ou des structures bâties dans un bâtiment ; tous récupéraient les eaux de crue.

Ces vestiges sont largement répandus aux alentours d'Avdat et de la région centrale du Néguev, de même que les vestiges des anciens systèmes d'irrigation de champ bordant les lits des rivières et sur les versants des collines, où ils sont caractérisés par des myriades de cairns de collecte en pierre.

Les Nabatéens étaient également des bergers, élevant des moutons, du bétail, des chèvres et des chameaux en grand nombre.

La combinaison de villes et le paysage agricole et pastoral associé constituent un paysage culturel fossile complet.

Histoire

À partir du III^e siècle avant J.-C. jusqu'au II^e siècle apr. J.-C., les Nabatéens ont transporté l'encens et la myrrhe du désert d'Arabie à la côte méditerranéenne, sur une distance de quelques 1 800 km.

Ce commerce a été encouragé par la demande de produits de luxe dans les mondes hellénistique et romain. Il a été possible grâce à la connaissance du désert qu'avaient les Nabatéens, capables de le traverser malgré sa réputation de désert « infranchissable » et de se rendre ainsi dans le sud de la péninsule arabique, à la source de l'encens, un monde inconnu pour les Romains et ceux qui vivaient le long de la Méditerranée.

Les Nabatéens se sont installés dans la région du Néguev au VI^e siècle avant J.-C., lorsque les Édomites abandonnèrent leur pays et envahirent les plaines de Judée.

Les Nabatéens se sont enrichis grâce aux bénéfices du commerce. Les Romains tentèrent à diverses reprises de s'emparer de ce négoce : leur hostilité obligea les Nabatéens à prendre des routes évitant le territoire romain vers le sud, en traversant et en sécurisant ainsi quelques-uns des territoires les plus difficiles du Néguev. Ils construisirent des villes et des forts pour défendre la route et des caravansérails pour accueillir les voyageurs. Pour assurer la subsistance de leurs populations et des caravanes marchandes, ils durent coloniser le plus dur des déserts arides rocheux.

Au II^e siècle après J.-C., toutes les villes nabatéennes furent annexées à la province romaine d'Arabie après la conquête romaine de Pétra. Les beaux jours du contrôle nabatéen sur les routes touchaient à leur fin. Quoique le contrôle romain annonce deux siècles de prospérité pour les villes, à partir de leur incorporation au système défensif de l'empire romain, sous le règne de Dioclétien, ce fut l'aube du déclin des routes marchandes, les Romains détournant le commerce par l'Égypte.

La plupart des villes furent finalement abandonnées après la conquête arabe de 636 après J.-C. ; elles sont demeurées fondamentalement intactes depuis.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tout le bien proposé pour inscription appartient à l'État.

Tous les éléments du patrimoine culturel dans la zone proposée pour inscription sont protégés par la législation nationale en vertu des lois suivantes :

- Loi de 1978 sur les antiquités d'Israël ;

- Loi de 1989 sur l'autorité des antiquités ;
- Loi de 1992 sur les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites nationaux.

Les deux premières lois protègent les vestiges d'objets fabriqués par l'homme avant 1700 après J.-C. et couvrent donc tous les aspects de cette proposition d'inscription.

La troisième définit le rôle et la structure des parcs nationaux et des réserves naturelles. Toutes les parties de la zone proposée pour inscription se trouvent dans les frontières de parcs nationaux ou de réserves naturelles.

Structure de la gestion :

L'autorité des parcs nationaux et réserves naturelles assure la gestion courante du site. L'autorité des antiquités d'Israël gère les activités de conservation et de fouilles des structures classées.

La gestion est exercée au niveau national, régional et local, comme suit :

- National :

Autorités des parcs et des réserves – Questions politiques.

Autorité des antiquités – formulation de la conservation et de l'inspection.

- Régional :

Autorité des réserves et des parcs – plans de travail.

Autorité des antiquités – fouilles et inspection.

- Local :

Autorité des antiquités – travaux de conservation et d'inspection.

Ressources :

Toutes les finances viennent du budget de l'autorité des parcs et réserves, lequel provient à son tour du gouvernement et des recettes. Les quatre villes sont dotées de budgets propres. Dans les années de faibles recettes, les fonds sont consacrés à la maintenance et à la protection exclusivement, la conservation n'ayant lieu que lorsque des fonds extérieurs sont disponibles.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La Route de l'encens et des épices s'est révélée aussi importante pour les cultures du monde que la Route de la soie. Son importance économique, sociale et culturelle est indiscutable.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les Itinéraires Culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

La conservation n'est pas détaillée dans le cadre d'une rubrique seule du dossier de proposition d'inscription. Toutefois, les descriptions de chaque site révèlent ce qui suit :

1956-1990 : Mamshit – importantes fouilles et reconstruction.

Années 1960, 1970 et 1980 : Avdat – fouilles et reconstruction.

1990 : Ein Saharonim – restauration du caravansérail de la porte de Ramon.

1995 : Forteresse de Moa – restauration.

Forteresse de Nekarot – restauration.

1996 : Forteresse de Kasra – restauration.

1997 : Ein Saharonim – restauration du caravansérail de la porte de Ramon.

2002 : (prévu) Forteresse de Makhmal – restauration.
(prévu) Mamshit – restauration.

État de conservation :

L'état de conservation de la majorité des monuments est bon, exception faite du site de Haluza, qui n'a pas été consolidé comme il aurait dû l'être après les fouilles (voir ci-dessous).

Gestion :

L'autorité des parcs emploie un archéologue en chef et un architecte en chef au niveau national et un personnel expert d'archéologues, de planificateurs et de conservateurs.

Au niveau régional, elle est dotée d'un expert qualifié en conservation et d'un groupe recevant une formation élémentaire, dispensée par des experts de l'autorité des antiquités pour leur permettre de savoir ce qu'ils peuvent entreprendre sans l'intervention de l'autorité des antiquités. Le personnel régional comprend également des gardes et des responsables du site.

Il n'existe pas de plan de gestion pour la totalité des zones proposées pour inscription ; toutefois, le dossier indique que les éléments constitutifs d'un plan de gestion existent.

Chaque parc national et chaque réserve naturelle sont dotés d'un plan directeur pour l'ensemble, accompagné de plans locaux pour les zones plus petites. Les sites bénéficient également de plans de développement, de plans de dotation en personnel et de plans de travail annuels.

Les villes d'Avdat, de Shivta et de Mamshit possèdent des plans de conservation et de tourisme. Les forteresses et quelques-unes des installations d'irrigation possèdent des plans de conservation, dont une grande partie a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Tous les sites sont accompagnés d'un dossier qui rassemble la liste des biens, une documentation photographique et des évaluations de l'état du bien.

Quoique des plans de travail annuels soient en place pour chaque site, ceux-ci ne semblent pas suffisamment détaillés pour fournir une orientation en ce qui concerne les petits projets de conservation à court terme en réponse à une détérioration due aux rudes conditions du désert. Ces plans devraient être mis en place pour chaque site dans les plus brefs délais.

Il n'existe aucune preuve de stratégie archéologique pour l'ensemble du site. Étant donné les problèmes perçus sur deux des sites – cf. ci-dessous – il est suggéré qu'une stratégie de ce type soit mise au point dès que possible ; elle pourrait concerner des fouilles archéologiques, des inventaires non destructeurs et des approches de stabilisation et de réparation. Une telle stratégie devrait également prémunir les sites de la reconstruction en l'absence de documentation. Elle devrait s'appliquer à tout le site et donner des orientations pour chacun des sites majeurs.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription expose quatre domaines de risque :

- Pressions de développement :

Les zones tampon pour la zone proposée pour inscription sont importantes et se trouvent dans les parcs nationaux et réserves naturelles proposés pour inscription, et les plans de développement ne devraient pas avoir d'impact sur elles. La seule activité potentiellement préjudiciable est l'entraînement militaire. Il conviendrait de faire attention à ce que cet entraînement ne vienne pas détruire les traces de l'agriculture de jadis.

- Pressions environnementales :

Du fait de l'absence d'activité humaine régulière dans la zone (hormis en ce qui concerne le personnel travaillant sur les sites), l'intervention humaine ne fait peser aucune menace environnementale directe. Les principales menaces environnementales sont d'origine naturelle : les températures extrêmes du désert, qui ont un impact sur les matériaux de construction.

- Catastrophes naturelles :

Les principales menaces sont les tremblements de terre et les inondations éclair. Ces dernières années, la plupart des

structures principales ont été consolidées pour les aider à résister aux tremblements de terre. Avant et après la saison des pluies, les systèmes d'évacuation sont vérifiés pour s'assurer que l'eau est bien détournée des sites.

- Pressions touristiques :

Aucune information n'est donnée quant au nombre de visiteurs, mais on mentionne des pressions en haute saison. Pendant cette période, tous les gardes se trouvent en permanence sur le site.

Les véhicules 4x4 que conduisent les visiteurs constituent une menace, qui est contrôlée par un règlement d'accès très strict.

On peut y ajouter :

- Reconstruction :

Le site de Mamshit semble avoir pâti d'une reconstruction « créative » de certains éléments – voir ci-dessous. À Haluza et dans l'un des forts, les travaux de fouilles ne semblent pas avoir été suivis d'une consolidation appropriée. Afin d'éviter d'autres travaux impropres, une stratégie archéologique devrait être mise en place, globalement et pour chacun des sites majeurs.

- Absence de gestion :

La plupart des sites apparaissent bien conservés et bien gérés. La ville de Haluza, qui apparemment ne fait l'objet d'aucune maintenance ou de gestion régulière, semble faire exception à la règle.

Authenticité et intégrité

L'abandon des sites au VIIe siècle et l'absence de population dans la région ont considérablement protégé le site contre les changements délibérés.

Hormis deux exceptions notables, le site semble globalement authentique, et si les villes et les forts sont combinés à leurs routes marchandes et à l'arrière-pays agricole, ils donnent une vue d'ensemble très complète d'une civilisation du désert s'étendant le long d'une route marchande, et de ce fait présentent un très haut degré d'intégrité.

Mamshit et Haluza sont deux exceptions.

Mamshit a été en partie reconstruite au XIXe siècle. On s'inquiète plus cependant des récentes interventions. La porte de la ville est en cours de reconstruction d'après un dessin en mosaïque issu d'une autre ville ; le quartier commercial a été récemment reconstruit avec une subvention du ministère du Tourisme et des chemins dans la ville ont été reconstruits hors de leur trajet d'origine ; L'effet global est plus une recherche scénographique qu'une approche scientifique de l'interprétation et de la documentation.

À Haluza, une partie du site a fait l'objet de fouilles qui semblent avoir laissé sur le site des pierres déplacées, aucun travail ne semblant avoir été fait ensuite pour

consolider et repositionner les pierres. Le site est donc en désordre et a perdu une partie de son intégrité.

Pour ces deux sites, l'authenticité semble avoir été partiellement compromise.

Évaluation comparative

Aucune analyse comparative n'est fournie dans le dossier de proposition d'inscription. La zone proposée pour inscription s'inscrit pourtant clairement dans un réseau plus vaste de routes marchandes utilisées pour transporter l'encens et les épices d'Arabie à la Méditerranée. Les principales questions sont les suivantes : la section mise en avant possède-t-elle des caractéristiques distinctes que l'on ne trouve pas sur le reste de la route et la zone proposée pour inscription couvre-t-elle suffisamment de ces caractéristiques en termes spatiaux ?

Pétra, la capitale nabatéenne, est d'ores et déjà inscrite, de même qu'une partie de la route traversant Oman, avec quatre forteresses dans le désert.

La section de la route qui traverse le Néguev se démarque pour une raison essentielle : du fait de la menace romaine au nord, la route traversant le centre du Néguev a dû s'adapter à un terrain qui compte parmi les plus inhospitaliers du désert, avec des chemins escaladant de hautes crêtes et traversant des wadis au lieu de suivre un parcours plus naturel. Elle a également nécessité l'établissement de peuplements dans une région que n'habitaient auparavant que des peuples de pasteurs nomades.

Le commerce de l'encens a donc ainsi directement mené à la colonisation du désert et au développement d'une série de villes, qui se sont épanouies grâce à ce commerce lucratif. Tout aussi important peut-être, ces villes ont favorisé l'apparition d'une « agriculture du désert » exceptionnelle, rendue nécessaire par le besoin de nourrir des populations importantes dans des régions à faible pluviométrie. Autour des villes, le désert a été transformé en champs et en pâturages, grâce à un système complexe de barrages, de canaux et de citernes, une solution durable aux difficultés de ce terrain particulier.

La route a modifié le désert – ce qui reste est une image très complète de cette modification dans la région du Néguev, qui réunit des conditions environnementales uniques.

Le site proposé pour inscription est donc différent des autres tronçons de la route marchande de l'encens, mais s'inscrit cependant dans un contexte plus vaste.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le site proposé pour inscription est d'une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Il est le témoignage du pouvoir économique de l'encens, qui a fait apparaître une longue route

marchande allant de l'Arabie à la Méditerranée à l'époque hellénistique et romaine, et qui a favorisé le développement de villes, de forts et de caravansérails pour contrôler et gérer cette route.

- Il donne une image complète de la technologie nabatéenne sur cinq siècles d'urbanisme et de construction.
- Il témoigne de l'innovation et du travail nécessaires à la création d'un système agricole complet et durable, dans des conditions désertiques rudes, qui est notamment illustré par les constructions sophistiquées de conservation de l'eau.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères iii* et *v* :

Critère iii : Le site est un témoignage éloquent de l'importance économique, sociale et culturelle de l'encens dans le monde hellénistique et romain. La demande était telle, de même que sa place dans les traditions religieuses et sociales, que de grandes villes nabatéennes sont apparues dans des conditions désertiques hostiles pour desservir les routes d'approvisionnement allant d'Arabie à la Méditerranée, le long de la partie proposée pour inscription dans le désert du Néguev. La route était un moyen de passage non seulement pour l'encens et d'autres marchandises, mais aussi pour les hommes et les idées.

Critère v : Les vestiges presque fossilisés des villes, des forts, des caravansérails et des systèmes agricoles s'étendent le long de la Route des épices dans le désert du Néguev, témoins de la remarquable solution apportée aux conditions géologiques et économiques. Ainsi réunis, ces vestiges montrent comment le commerce d'une denrée précieuse, l'encens, a entraîné l'apparition d'une solution remarquable d'ingéniosité, afin d'installer des peuplements durables dans un environnement désertique hostile. Les vestiges témoignent de systèmes agricoles sophistiqués, impliquant la conservation de la moindre goutte d'eau et l'optimisation de la terre cultivable, dans le cadre d'un système de gestion du désert unique, qui a prospéré pendant cinq siècles.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les interventions réalisées sur deux des sites, il est suggéré que l'État partie mette en place une stratégie archéologique pour l'ensemble du bien mais également pour chacune des villes importantes qui concernerait la recherche archéologique, des inventaires non-destructeurs et des approches de stabilisation et de réparation.

Il est de plus recommandé qu'une gestion active de Haluza soit mise en place et que des mesures soient prises pour consolider les parties du site qui ont été fouillées.

Il est également suggéré que l'État partie renforce les plans de gestion existant par des plans de travail plus détaillés

qui fourniraient des orientations pour les projets réactifs de conservation à court terme.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères iii et v*** :

Critère iii : Les villes nabatéennes et leurs routes marchandes apportent un témoignage éloquent de l'importance économique, sociale et culturelle de l'encens dans le monde hellénistique et romain. Les routes étaient également un moyen de passage non seulement pour l'encens et d'autres marchandises mais aussi pour les hommes et les idées.

Critère v : Les vestiges presque fossilisés des villes, des forteresses, des caravansérails et des systèmes agricoles sophistiqués s'étendent le long de la Route des épices dans le désert du Néguev. Ils témoignent de la réponse remarquable apportée à un environnement désertique hostile qui s'est épanouie pendant cinq siècles.

ICOMOS, mars 2004

Cerveteri et Tarquinia (Italie)

No 1158

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | Italie |
| <i>Bien proposé :</i> | Nécropoles étrusques de Cerveteri et de Tarquinia |
| <i>Lieu :</i> | Province du Latium |
| <i>Date de réception :</i> | 30 janvier 2003 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit de *sites*. Le présent dossier comprend deux sites archéologiques et deux musées. Il s'agit d'une proposition d'inscription sérielle.

Brève description :

Ces deux grands cimetières appartenant à la culture étrusque et représentant différentes typologies couvrent les rites funéraires pratiqués sur un millier d'années, environ.

Certaines des tombes sont monumentales, taillées dans la roche et surmontées d'impressionnants tumuli ; beaucoup présentent des bas-reliefs sur les murs, et d'autres d'extraordinaires peintures murales.

Une grande partie des vestiges meubles des tombes sont exposée dans les musées de Cerveteri et de Tarquinia, des villes proches. On y trouve également des peintures murales et des sarcophages ornés.

Le cœur des sites est clôturé, mais de vastes pans de ceux-ci se trouvent en dehors de l'enceinte et des parties visitées.

2. LE BIEN

Description

La proposition d'inscription concerne deux nécropoles étrusques datant du IXe au Ier siècle avant notre ère. Les Étrusques vécurent dans la région centrale occidentale de l'Italie à partir du IXe siècle avant notre ère, leur civilisation atteignant son apogée au VIe siècle avant notre ère.

On n'a toujours pas répondu avec certitude à la question de l'origine de ce peuple. Trois courants principaux émergent parmi les chercheurs : celui lié à Hérodote qui au Ve siècle avant notre ère considéra que les étrusques venaient de

Lydie ou de la partie grecque de l'Asie mineure ; celui lié à Denys d'Halicarnasse, qui au Ier siècle avant notre ère les considéra comme un peuple autochtone à la région qu'ils habitaient ; et une troisième théorie, peu soutenue, les considérant comme venant du nord des Alpes. Il est certain qu'on ne retrouve aucune communauté ayant les mêmes caractéristiques ethniques et sociales ailleurs en Europe ou en Asie. La langue étrusque reste d'une origine inconnue et les rapprochements avec les langues indo-européennes sont restés infructueux.

Les deux cimetières proposés pour inscription, avec leur construction, leur décoration artistique et les objets qu'on y a découverts, comptent parmi les plus beaux témoignages de cette grande civilisation étrusque.

La nécropole à proximité de Cerveteri est la nécropole de Banditaccia ; l'autre à côté de Tarquinia celle de Monterozzi. Chacun de ces cimetières diffère dans les caractéristiques des tombes ; à eux deux, ils couvrent l'ensemble de la culture funéraire étrusque.

Cerveteri : Ce vaste cimetière abrite des milliers de sépultures, organisées selon un plan semblable à celui d'une ville, avec des « rues », de petites places et des « quartiers ». Les tombes sont de divers types en fonction de la période, du statut familial et d'autres critères. Les plus anciennes connues sont des tranchées taillées dans le roc et abritant des ossuaires en poterie qui contiennent les cendres des défunts.

Les plus célèbres sont les tumuli, qui regroupent souvent plusieurs tombes sous un tertre imposant. Ainsi, le tumulus II, du VIIe siècle, abrite la « tombe couchée », la « tombe Dolia » et la « tombe des Vases grecs ».

La « tombe de la Cabane », du IVe siècle, compte parmi les plus célèbres. Il s'agit d'une tombe taillée dans la roche en forme de cabane avec tous les éléments structurels et architecturaux, un toit à pignon fait de bois et de chaume, une traverse principale, et des banquettes de pierre le long des murs. Cette tombe et d'autres, imitant des maisons, sont les meilleurs et les seuls témoignages de l'architecture résidentielle des Étrusques.

La tombe des Vases grecs, du VIe siècle, est accessible via un *dromos* (couloir) taillé dans la roche, et imite un temple étrusque.

La tombe de la Corniche comporte deux trônes avec des repose-pieds, taillés dans la roche, qui flanquent la porte. Elle imite également un intérieur domestique de l'époque.

La tombe des Chapiteaux possède une imitation de parquet en bois, au plafond (on la considère d'ailleurs comme le premier exemple connu d'un parquet).

Parmi les tombes de Banditaccia, la plus célèbre est la tombe des Reliefs. Cette tombe du IVe siècle est accessible via un long escalier creusé dans la roche et menant à un grand vestibule (6,5 x 7,8 m), au plafond soutenu par deux colonnes à chapiteau éolique. Elle comprend 13 doubles niches funéraires et un espace supplémentaire pour 34 corps, sur une saillie sculptée à cet effet. Les 13 niches possèdent des couches doubles ornées de stuc peint en

rouge. Divers objets sont représentés sur les murs de stuc, armes, objets de culte ou de la vie courante.

Il ne s'agit là que d'une petite sélection de tombes – d'autres étant décrites dans le dossier de proposition d'inscription. Seule une présentation visuelle peut rendre justice à ces sépultures, d'une importance considérable pour comprendre la vie quotidienne, l'architecture, la religion et la mythologie des Étrusques.

Tarquinia : L'autre cimetière, connu sous le nom de nécropole de Monterozzi ou nécropole de Tarquinia, est célèbre pour ses tombes peintes, en dépit du fait qu'elles ne représentent que 3 % des 6 000 sépultures connues du cimetière. Les tombes sont toutes taillées dans la roche et accessibles via un couloir en pente ou à escaliers. La plupart d'entre elles ont été conçues pour un seul couple et se composent d'une seule chambre funéraire.

Les premières tombes peintes datent du VII^e siècle mais ce n'est qu'au VI^e siècle qu'elles se sont pleinement développées et qu'elles furent complètement couvertes de peinture. Une cinquantaine des 200 tombes peintes connues sont accessibles au public. Quelques-unes sont décrites ci-dessous :

La tombe des Lionnes, datant du IV^e siècle et découverte en 1874, est une petite salle surmontée d'un toit à pignon. Les peintures dépeignent des oiseaux en vol, des dauphins et essentiellement des scènes de la vie courante de l'aristocratie étrusque.

La tombe du VI^e siècle du Pavillon de chasse montre la vue au travers de la structure transparente du pavillon.

La tombe de la Chasse et de la Pêche se compose de deux chambres funéraires : la première dépeint des danses dionysiaques dans un bois sacré, la seconde des scènes de chasse et de pêche, avec des portraits des propriétaires de la tombe.

La tombe des Jongleurs abrite des peintures inspirées des jeux qui rythmaient les cérémonies funéraires.

Les tombes peintes de l'aristocratie, tout comme les sépultures plus simples, constituent un autre témoignage extraordinaire de ce que les objets seuls ne peuvent montrer : la vie quotidienne, les cérémonies, la mythologie et les talents artistiques.

Histoire

La nécropole de Cerveteri (Banditaccia) s'est développée à partir du IX^e siècle avant notre ère avant de s'étendre à partir du VII^e siècle, selon un plan précis. L'histoire et le développement de la nécropole de Tarquinia (Monterozzi) sont similaires.

Les premières preuves d'un intérêt « moderne » pour ces sépultures remontent à la Renaissance. L'intérêt alla ensuite croissant au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, époque à laquelle érudits et artistes commencèrent à dépeindre et à peindre les tombes. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, le cimetière de Tarquinia fut un objet d'étude pour les érudits ; c'est à cette époque que la

plupart des tombes connues aujourd'hui furent découvertes. En 1834, Louis I^{er} de Bavière visita le site, et ordonna la reproduction des peintures pour décorer la nouvelle *Alte Pinakothek* de Munich.

Depuis les années 1950, des recherches ont été conduites à l'aide de méthodes géophysiques et non intrusives.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Toute la zone proposée pour inscription appartient à l'État et elle est protégée par la législation nationale et régionale de façon appropriée. Aucune activité n'est autorisée sur le site, sauf autorisation spéciale du ministère de la Culture.

Les zones tampons sont pour partie propriété de l'État, pour partie des villes et pour certaines propriété privée, mais même dans ce dernier cas elles sont correctement protégées par les lois et réglementations sur la construction.

Structure de la gestion :

Les sites ne font l'objet d'aucun plan de gestion.

Ils disposent cependant d'une structure de gestion appropriée, sous la responsabilité finale du ministère de la Culture, en passant par la *Soprintendenza* compétente jusqu'aux responsables de site. Des activités appropriées de protection, de conservation et d'entretien sont réalisées sur le site, de même qu'un suivi correct.

Ressources :

Les subventions de l'État, toujours insuffisantes.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les Étrusques ont donné le jour à la première civilisation urbaine de la Méditerranée occidentale ; au VI^e siècle, ils étaient la plus grande puissance d'Italie. La nécropole de Cerveteri, préservée dans son intégralité, est la réplique d'une ville, ses tombes imitant des maisons, et ce jusque dans ses aspects techniques et décoratifs.

Quant à la nécropole de Tarquinia, elle abrite quelques-uns des plus beaux exemples de peintures antiques de la Méditerranée occidentale de la période pré-romaine. Ces peintures, non seulement illustrent tous les aspects de la vie et des croyances des Étrusques mais elles donnent également des informations sur la peinture grecque, presque complètement perdue.

Les sites sont proposés pour inscription sur la base des critères *i, ii, iii, iv et vi* :

Critère i : Cerveteri illustre l'urbanisme et l'architecture de l'Antiquité. Tarquinia, par ses peintures murales, témoigne de talents artistiques extraordinaires, tout en documentant avec précision la vie quotidienne et les croyances religieuses.

Critère ii : Ils ont eu une grande influence sur les autres nécropoles étrusques.

Critère iii : Ils constituent un témoignage exceptionnel de la culture étrusque et, plus généralement, des cultures pré-romaines de l'Italie.

Critère iv : Ils représentent l'architecture et l'urbanisme étrusques, quasiment disparus.

Critère vi : Ils ont eu une influence importante sur l'art de la Renaissance et des périodes plus récentes (de Michel-Ange aux artistes modernes).

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en juillet 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Les meilleurs restaurateurs de peintures murales et autres spécialistes d'Italie ont travaillé sur ces sites. Dans les années 1960, certaines fresques ont été détachées et placées dans des musées, mais cette pratique a été abandonnée depuis.

De petites « maisons » protègent l'entrée de la plupart des sépultures. Les tombes peintes ne sont visibles qu'à travers des portes de verre. L'état de conservation fait l'objet d'un suivi permanent (qui a entraîné récemment des modifications des systèmes de ventilation et d'éclairage). Toutes les zones abritant des tombes et des cimetières sont fermées par des enclos.

État de conservation :

L'état de conservation est excellent, sous contrôle et suivi permanents.

Gestion :

Il n'existe aucune planification et aucun plan de gestion à long terme, et donc aucun plan pluriannuel de travail ni de budgétisation. Ceux-ci sont définis sur une base annuelle. Cependant, un régime de gestion est en place et pourrait sans aucun problème mettre en œuvre un plan de gestion, dès que celui-ci aura été préparé. Les sites et la plupart des tombes individuelles sont sous une protection appropriée ; la gestion des visiteurs, l'entretien et le suivi sont bons.

Analyse des risques :

Le plus grand risque concerne les centaines (ou milliers) de sépultures qui se trouvent en dehors des principales zones de visite. Elles sont protégées par la loi et dans leur

grande majorité derrière des clôtures, mais elles ne reçoivent pas l'attention que leur valeur culturelle mérite.

Autre risque, suite à une planification à court terme et à des budgets annuels relativement peu importants, les activités se font dans l'urgence ou lorsque l'occasion s'en présente.

Authenticité et intégrité

Les sites sont aussi authentiques que peuvent l'être des sites archéologiques ayant fait l'objet de fouilles. Ils n'étaient probablement pas des jardins durant l'Antiquité, mais les parcs actuels sont bien planifiés et entretenus convenablement.

Évaluation comparative

Ce sont les deux plus beaux cimetières étrusques, en termes de qualité, de taille et de représentativité du patrimoine étrusque de ce type. Ils incluent également quelques-unes des tombes les mieux préservées.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance de la culture étrusque, au premier rang des cultures pré-romaines d'Italie et parmi les premières de la Méditerranée, est représentée au mieux par les cimetières proposés pour inscription.

Évaluation des critères :

La proposition d'inscription remplit sans conteste les *critères i, iii et iv* :

Critère i : Les tombes, les peintures murales, les bas-reliefs et les cimetières représentent un chef d'œuvre du génie créateur humain.

Critère iii : Les pratiques funéraires témoignent de la vie quotidienne par l'intermédiaire des peintures murales et de nombreuses tombes sont des répliques de demeures étrusques – un témoignage unique de cette civilisation disparue.

Critère iv : De nombreuses tombes représentent des types d'édifices qui n'existent plus sous aucune autre forme. Les cimetières sont des répliques des schémas d'urbanisme étrusques, faisant partie des premiers existant dans la région.

Il semble que la proposition d'inscription ne remplit pas le critère ii et on peut douter de son influence sur l'art postérieur qui justifierait son inscription sur la base du critère vi.

Déclaration de valeur :

Les sites sont les plus importants représentants des vestiges immobiliers de la culture étrusque.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Bien que les sites soient gérés de façon satisfaisante, il est recommandé qu'un document approprié, plan de gestion des sites, soit préparé rapidement.

Les musées, qui abritent les plus importants vestiges meubles des sites, ne peuvent être inclus dans la proposition d'inscription. L'ICOMOS recommande une discussion sérieuse sur la question des vestiges meubles, qui constituent un aspect complémentaire des vestiges immeubles, en ce qu'ils sont représentatifs de cette culture et de ses valeurs culturelles.

Recommandation concernant l'inscription

Que les biens soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, iii et iv*.

L'ICOMOS souhaite recommander l'inscription des musées également. Les musées abritent les éléments meubles qui proviennent des sites, qui complètent l'histoire culturelle des Étrusques, mais la Convention ne permet pas l'inscription de biens meubles.

ICOMOS, mars 2004

Kernavė (Lituanie)

No 1137

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---|
| <i>État partie :</i> | République de Lituanie |
| <i>Bien proposé :</i> | Site archéologique de Kernavė (Réserve culturelle de Kernavė) |
| <i>Lieu :</i> | Comté de Vilnius, district de Širvintos, ville de Kernavė. |
| <i>Date de réception :</i> | 23 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel*.

Brève description :

Le site archéologique de Kernavė, dans l'est de la Lituanie, représente un témoignage exceptionnel d'établissements humains sur une période d'une dizaine de millénaires. Dans la vallée de la Neris, le site conserve des traces d'occupations anciennes du territoire ainsi que les vestiges de cinq collines fortifiées qui font partie d'un système de défense d'une envergure exceptionnelle. Kernavė était une ville féodale importante au Moyen Âge. Elle fut détruite par l'ordre Teutonique à la fin du XIVe siècle, mais le site est resté en usage jusqu'à l'époque moderne.

2. LE BIEN

Description

Le site archéologique de Kernavė est situé dans l'est de la Lituanie, à environ 35 km au nord-ouest de Vilnius. Le paysage de cette région est parsemé de collines sablonneuses, formations résultant du recul de la dernière glaciation. Les premiers établissements humains datent de la dernière période du paléolithique (du IXe au VIIIe millénaire avant notre ère). La vallée de la Neris occupe la majeure partie de la Réserve culturelle. L'occupation du territoire par l'homme se manifeste par l'exploitation de prairies à fourrage et de forêts de pins. Les parties inférieures de la vallée sont en partie marécageuses.

Kernavė est un ensemble complexe de biens archéologiques comprenant cinq collines fortifiées,

quelques installations non fortifiées, des sites funéraires et d'autres monuments archéologiques datant de la dernière période du paléolithique jusqu'au Moyen Âge. Au centre de la Réserve culturelle, au bord de la terrasse supérieure, quatre collines fortifiées, étroitement regroupées, dominent le site. Le cinquième fort, situé à une distance d'environ 0,5 km du groupe principal, surplombe la gorge profonde creusée par le ruisseau Kernavėlė. Les établissements humains, un site funéraire et des monuments historiques datant de l'âge du fer occupent le reste de l'espace sur la terrasse supérieure.

Au pied des collines fortifiées, dans la vallée de Pajauta (environ 25 hectares), se trouvent les vestiges de la ville médiévale de Kernavė, recouverts des alluvions déposées par la Neris.

Les établissements dépourvus de fortifications et les sites funéraires des âges de la pierre et du fer étaient situés à proximité de la Neris dans l'étroite bande bordant le cours d'eau. Le plus grand site funéraire, datant des XIIIe et XIVe siècles, est situé sur la terrasse supérieure de la Neris, au nord de la colline fortifiée de Kriveikiškis.

Les périodes suivantes de l'histoire sont représentées par le village de Kriveikiškis (XVe-XIXe siècle), la ville de Kernavė II (XVe-XXe siècle), le domaine de Kriveikiškis (XVe-XXe siècle), les vestiges de la vieille église de Kernavė (XVe-XIXe siècle) et des sites annexes.

Le bien proposé pour inscription est constitué des éléments suivants :

A. Les collines fortifiées a) la colline fortifiée de Kernavė I, également dénommée Aukuro Kalnas, Baršėiu Kalnas, Šventas Kalnas (Ier s. av. notre ère-XIVe s. ; 1,3 ha) ; b) le fort de Kernavė II, également dénommé Mindaugo Sostas (IVe s.-XIVe s. ; 1,08 ha) ; c) le fort de Kernavė III avec son village, (7,4 ha) ; Lizdeikos Kalnas, également dénommé Smailiakalnis, Kriveikiskio Piliakalnis (VIe-XIVe s.) ; d) le fort de Kernavė IV, également appelé Pilies Kalnas, Įgulos Kalnas, Piliavietė (XIIIe-Xe s. av. notre ère au VIe-XIVe s. ; 5,82 ha) ; e) le fort de Kernavė, Kriveikiškis (XIVe s. ; 1,48 ha).

B. Anciennes occupations du territoire : a) la ville ancienne de Kernavė (XIIIe-XIVe s. ; 23,87 ha). b) la ville ancienne de Kernavė II (XVe-XXe s. ; 0,75 ha) ; c) l'ancienne occupation de Kernavė (IXe-XVIIIe s. av. notre ère au IVe-Ve s. ; 26,87 ha) ; d) l'ancienne occupation de Semeniškės I (IVe au VIIIe s. ; 5,21 ha) ; e) l'ancienne occupation de Semeniškės II (IIe-IIIe s. av. n. è. ; 4,7 ha).

C. Sites funéraires a) le site funéraire de Kernavė (VIIIe au Ier s. ; 0,75 ha) ; b) le cimetière de Kernavė, Kriveikiškis (XIIIe-XIVe s. ; 8,01 ha).

D. Autres structures et constructions : a) le site de l'ancienne église de Kernavė (XVe-XIXe s. ; 1,2 ha) ; b) le site du village de Kriveikiškis (XVe-XIXe s. ; 2,88 ha) ; c) le site de Kernavė, le domaine de Kriveikiškis (XVe-XXe s. ; 5,39 ha) ; d) la chapelle en bois (XVIII s.) ; e) la chapelle funéraire (XIXe s.) ; f) le presbytère (1881).

Histoire

La première référence fiable faite à Kernavė remonte à 1279, date à partir de laquelle le site fut ensuite mentionné dans divers contes et légendes. Depuis vingt-cinq ans, l'histoire du site a fait l'objet de recherches archéologiques qui ont contribué à clarifier certains aspects particuliers des premières occupations.

Les premières traces d'habitats ont été découvertes le long de la Neris, dans la vallée de Pajauta. Des hommes appartenant à la culture swidérienne, des chasseurs de la fin du paléolithique, sont venus dans cette région aux IXe-VIIIe millénaires avant notre ère, suivis par d'autres occupants au mésolithique et au néolithique, attirés par la rivière poissonneuse et les vastes espaces de chasse des plateaux surplombant la Neris.

Les premiers siècles de notre ère sont appelés l'Âge d'or de la culture des peuples de la Baltique. Le développement de la fabrication du fer à partir du minerai des marais et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage ont entraîné une augmentation démographique. Du Ier au IVe siècle de notre ère, de grandes occupations humaines se sont éparpillées sur plusieurs kilomètres le long des rives de la Neris et dans la vallée de Pajauta. Certaines collines étaient adaptées à la défense (Aukuro Kalnas, Mindaugo Sostas et Lizdeikos Kalnas). Pendant les grandes migrations des peuples à la fin de la période romaine, les fortifications en bois d'Aukuro Kalnas furent brûlées par des peuples nomades, probablement par les Huns, et les sites occupés dans la vallée de Pajauta furent désertés. Le climat se détériora également, le niveau de l'eau s'éleva et la vie dans la vallée devint impossible. Les hommes s'installèrent sur la terrasse supérieure du fleuve, à proximité des collines fortifiées.

Le centre des tribus anciennes devint un château féodal important au tournant des XIIe et XIIIe siècles. Une résidence ducale s'établit à Aukuro Kalnas, les autres collines fortifiées servant de défense. Des artisans et des marchands s'installèrent sur les collines fortifiées. Au milieu du XIIIe siècle, Kernavė était une ville féodale. Les artisans travaillant pour la cour ducale habitaient dans la ville haute sur la colline fortifiée Pilies Kalnas. Des artisans spécialisés vivaient dans la ville basse dans la vallée de Pajauta. Chaque établissement artisanal (7 à 9 acres), composé de plusieurs bâtiments (une maison d'habitation et deux ou trois ateliers), était entouré de hauts murs. Le cimetière était situé à l'extérieur de la ville sur la colline fortifiée de Kriveikiškis. Les coutumes funéraires ainsi que les vestiges cérémoniels retrouvés témoignent non seulement des traditions du dernier État païen d'Europe, mais ils attestent aussi de l'influence des pays chrétiens voisins.

La période la plus florissante de la Kernavė médiévale se déroule de la fin du XIIIe siècle à la première moitié du XIVe siècle. Kernavė était une des principales villes de Lituanie, ainsi qu'une résidence ducale. En 1365, elle fut attaquée et dévastée par l'ordre Teutonique. Un deuxième assaut du même agresseur détruisit totalement l'ancienne capitale de Lituanie en 1390. La ville et les châteaux ne furent jamais reconstruits. Les habitants s'établirent sur la terrasse supérieure, sur le site de la ville actuelle. Les vestiges de l'ancienne ville ont été recouverts de dépôts

d'alluvion très épais, qui conservent même les restes organiques. La vie dans la vallée de Pajauta et sur les collines fortifiées a pris fin brusquement, de sorte que le site est demeuré une ressource archéologique jusqu'à nos jours. Rien ne fut jamais reconstruit dans la vallée de Pajauta ; la majeure partie de ce territoire est couverte de pâturages et de prairies. Certaines actions de mise en valeur du sol ont été entreprises en 1966 et 1986, mais les découvertes archéologiques y ont mis fin. Toutes les activités agricoles, à l'exception des prairies à fourrage, ont été interdites au moment de la création de la réserve en 1989.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les terres faisant partie de la Réserve culturelle (194,4 ha) sont la propriété de l'État.

La zone est protégée par différents dispositifs juridiques et plans directeurs, notamment la loi sur les espaces protégés (IX – 628, 4 décembre 2001).

L'objectif, la protection et l'utilisation de la Réserve culturelle d'État de Kernavė sont définis par des réglementations *ad hoc*, approuvées par la décision du gouvernement de la République de Lituanie No. 1745 du 5 novembre 2002.

Structure de la gestion :

La gestion de la Réserve culturelle est placée sous la responsabilité d'un service d'administration, constitué d'un directeur professionnel, d'un vice-directeur et d'une petite équipe efficace. C'est l'unique autorité de gestion qui, après un récent changement, dépend directement du ministère de la Culture.

La zone tampon est définie avec précision, divisée en deux zones, l'une de protection physique et l'autre de protection visuelle. Les décisions affectant le parc ou la zone tampon sont prises en liaison étroite avec l'inspecteur du comté et du district du service du patrimoine culturel.

Les tâches de la Réserve culturelle telles que définies dans le plan de gestion sont conformes aux exigences du Comité du patrimoine mondial.

Le musée du site est géré par un directeur professionnel qui est membre de l'équipe de gestion du parc.

Ressources :

La conservation et la gestion du site sont financées par le budget attribué au service d'administration de la Réserve culturelle.

Le personnel de la Réserve culturelle est composé de 34 personnes (à partir de l'année 2003).

Le site est dans sa phase de création d'équipements d'accueil des visiteurs. Le nombre de visiteurs a été d'environ 48 000 en 2002.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Critère ii : L'intégrité des biens archéologiques de Kernavė témoigne des établissements humains qui se sont succédés dans la région sur une période de 10 000 ans. Le paysage naturel fut en partie aménagé pour convenir à un mode de vie plus pratique et pour répondre aux besoins de défense (le système de défense des collines fortifiées). Le paysage culturel de Kernavė qui a évolué au cours de l'histoire est donc un parfait exemple de la symbiose entre l'environnement résultant de processus naturels et les activités humaines au fil des siècles.

Critère iii : Les monuments archéologiques du site de Kernavė témoignent de toutes les cultures ayant existé dans cette région. La vaste période sur laquelle se déroule l'histoire de ce site permet d'étendre l'analyse de la période préhistorique à la totalité de la région. Le patrimoine médiéval – la ville, le site funéraire et les cinq collines fortifiées – revêt une importance particulière. Il s'agit d'un exemple unique de civilisation urbaine du dernier État païen d'Europe. Ce fut l'un des principaux centres politique et économique de la grande-principauté de Lituanie, avec l'ancienne culture païenne de Lituanie déjà touchée par les traditions chrétiennes de l'Europe. Les éléments de l'est orthodoxe, de l'ouest catholique et de la culture païenne locale forment une unité harmonieuse dans le patrimoine culturel médiéval de Kernavė.

Critère iv : Le paysage culturel de Kernavė, qui a évolué au fil du temps, évoque les phases d'occupation du lieu et le développement des fortifications (le système de défense des collines fortifiées). L'ensemble de la culture matérielle médiévale, les biens culturels matériels ainsi que les découvertes archéologiques illustrent l'une des étapes d'une importance fondamentale de l'histoire de l'Europe, à savoir la conversion d'une société païenne au christianisme.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en août 2003. L'ICOMOS a également consulté son comité scientifique international de gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Une grande partie du site fut abandonnée dès la fin du XIV^e siècle et recouverte par des couches alluviales qui le protégèrent. Aucune activité défavorable n'a eu lieu sur le site. Ce dernier a été déclaré Réserve culturelle en 1989.

État de conservation :

De nombreux soins sont apportés pour améliorer l'état général de conservation qui est déjà très bon. Les pentes raides des collines fortifiées, en particulier sur les versants nord, sont soumises à l'érosion qui est contrôlée et surveillée avec efficacité par des mesures de protection

physiques visant à stabiliser les pentes. La régénération des conditions naturelles du bas de la vallée, en particulier les terres marécageuses, causée par l'abandon du système de drainage installé sous le régime soviétique, sera dorénavant remise en valeur partout où cela sera possible et aura une action bénéfique sur l'état de conservation des caractéristiques naturelles et des vestiges enfouis dans les dépôts alluviaux.

La conservation de la nature dans bien des lieux de la Réserve est très bonne, et des constructions impressionnantes ont été découvertes. Les objets découverts lors de fouilles ont reçu un excellent traitement au Laboratoire de conservation et de restauration de Vilnius. Récemment, un membre du personnel de ce laboratoire a été détaché sur le site de Kernavė et s'occupe aujourd'hui de la conservation des objets et des traitements préliminaires sur le site.

Gestion :

La gestion de la Réserve culturelle est correctement prise en charge. On peut noter qu'il n'existe pas de comité rassemblant toutes les parties prenantes, par exemples les propriétaires privés et la municipalité. Ces derniers seront cependant impliqués dans la conception du plan directeur pour l'organisation de l'espace de la zone tampon. La population locale est impliquée de multiples manières et ses relations avec la gestion du parc semblent bonnes.

Les limites de la zone tampon sont logiques car elles englobent tous les éléments les plus significatifs de la vallée de la Neris ainsi que quelques-uns des vestiges importants situés sur le plateau qui domine la vallée. Dans la zone de la réserve, six petites fermes sont exclues du site lui-même mais elles appartiennent à la zone tampon hautement protégée. Une seule d'entre elles, implantée immédiatement au sud des collines fortifiées, a un impact visuel négatif mais elle n'a aucune valeur historique. Elle n'est plus habitée et sa disparition n'attend que son rachat par l'État, qui est prévu mais n'a pas encore été réalisé.

Des travaux de rénovations sont en cours dans un bâtiment moderne existant qui servira de musée et de centre d'accueil pour les visiteurs et qui hébergera le service d'administration du parc, un restaurant et un lieu de dépôt. L'espace du musée actuel, d'environ 200 m², sera étendu à environ 800 m² pour offrir aux visiteurs l'interprétation nécessaire du site. Au plan du développement touristique, cependant, il reste beaucoup à faire pour créer les équipements nécessaires à la gestion des visiteurs. Une initiative privée limitée est d'ores et déjà visible dans le village de 200 habitants.

Analyse des risques :

Du point de vue du développement futur, les zones tampons sont correctement prévues. La zone du village de Kernavė, qui sera sans aucun doute soumise à la pression du développement, est moins sensible à de possibles effets négatifs en ce qui concerne les aspects visuels. Toutefois, tout développement ayant un impact visuel dans la partie sud-ouest aurait des conséquences globalement négatives pour le lieu.

La zone de Kernavė connaît quelques développements à petite échelle liés à l'amélioration des infrastructures, mais ils ne créent pas de risques spécifiques pour le site. Il y a eu quelques risques d'inondation dans la vallée de la Neris, la dernière datant de 1971. Depuis, un nouveau barrage a été construit, qui aide à contrôler les eaux. Il existe aussi un risque de feu de prairie pendant la saison sèche. La structure de la gestion a cependant prévu des systèmes de prévention.

Authenticité et intégrité

Le centre du parc culturel de Kernavė est splendide du point de vue du paysage, avec une vue superbe sur les collines fortifiées. La « puissance du lieu » est immédiate et saisissante, même pour le visiteur non averti. Le paysage culturel environnant est quasiment intact ; la rivière aux nombreux méandres et la partie sud-ouest de la zone tampon offrent à la vue un panorama attrayant.

Il n'y a aucun problème d'authenticité pour le bien proposé pour inscription. Les sites culturels ont été l'objet d'interventions humaines peu nombreuses et limitées, car ils ont été abandonnés dès la fin du XIVe siècle ; le paysage culturel historique environnant, composé de forêts et de petites fermes, est presque indemne des développements récents.

Les terres labourées par le passé n'ont été scarifiées que sur une profondeur d'environ 15 cm. Une ligne électrique à haute tension traverse encore le parc et sera remplacée par une ligne enterrée le long d'une route d'accès actuellement transformée en allée de terre. Il n'existe pas de plans de reconstruction des divers sites, car ils risqueraient de diminuer le haut degré d'authenticité des lieux. Pour la compréhension du site, ces reconstructions seront visibles dans le nouveau musée, au centre d'accueil des visiteurs.

Il faut noter que la ville moderne de Kernavė est très proche de la zone proposée pour inscription. La ville elle-même est importante car il faut la traverser pour accéder au musée et elle fait partie de la zone tampon. Il est donc essentiel que son développement et tout changement apporté au tissu bâti soit contrôlé de manière à ne pas s'écarter de l'intégrité structurelle et visuelle du lieu.

Évaluation comparative

Le site archéologique de Kernavė a été comparé à d'autres sites archéologiques de la région : Biskupin (Pologne), début de l'âge du fer ; Birka et Hovgården (Suède, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993), période des Vikings ; le site funéraire de Sammallahtenmäki (Finlande, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1999), date de l'âge du bronze. Ces sites se concentrent essentiellement sur des périodes précises. Kernavė en revanche se distingue en ce qu'il recouvre un éventail de cultures extrêmement large sur une longue période. Les objets découverts sur le site se sont également exceptionnellement bien conservés.

L'intérêt principal de la Réserve culturelle de Kernavė est le système de défense regroupant cinq collines fortifiées ;

c'est un témoignage exceptionnel de la période concernée, car ces forts sont en règle générale des constructions isolées.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le site archéologique de Kernavė est proposé en tant que paysage culturel comprenant des témoignages d'occupation humaine et de leur interaction avec l'environnement sur une période de dix mille ans. Le bien proposé pour inscription est un témoignage exceptionnel pour comprendre l'histoire pré-chrétienne de la région baltique, avant sa destruction par l'ordre Teutonique et la conversion de la population au christianisme à la fin du XIVe siècle, dernière région d'Europe à opérer cette conversion. Tout en conservant des caractéristiques traditionnelles païennes, le site offre un témoignage exceptionnel de l'impact du christianisme sur ce contexte culturel. De plus, le site présente un exemple remarquable de système de défense en Europe du Nord, utilisant une chaîne de collines comportant des fortifications en bois.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des *critères ii, iii et iv*.

Critère iii : Ce critère se réfère au site archéologique de Kernavė en tant que témoignage exceptionnel des cultures antérieures au christianisme en Europe du Nord. Comparé aux sites similaires connus, Kernavė est de bien des manières exceptionnel et remarquable pour la région. Il représente une occupation continue du VIIIe ou du IXe millénaire avant notre ère à la fin du XIVe siècle, époque après laquelle le site n'a subi aucune transformation due au développement. Le sol garantit un degré exceptionnel de préservation des matériaux organiques, contribuant ainsi au grand intérêt scientifique des découvertes. Le site offre aussi un témoignage exceptionnel de la dernière période de la culture païenne dans la région, la dernière en Europe à avoir été convertie au christianisme.

Critère iv : Ce critère se réfère aux types d'établissements qui se sont succédé à Kernavė, en particulier le système de défense remarquablement élaboré avec ses impressionnantes collines fortifiées. Étant donné son bon état de conservation, le site est une représentation remarquable de l'évolution de types particuliers de structures d'établissement appartenant à l'ère pré-chrétienne de la région balte.

Critère ii : Proposé par l'État partie, ce critère se réfère à l'évolution ininterrompue sur plus de 10 000 ans, et un exemple de symbiose entre l'environnement et les activités humaines. L'ICOMOS estime que ces aspects relèvent davantage des critères iii et iv. Le site peut avoir été le lieu d'échanges de valeurs humaines sur l'évolution des techniques de construction ou les modèles d'occupation mais les connaissances actuelles sont encore trop limitées pour justifier le critère ii.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Tout en félicitant l'État partie pour sa présentation respectueuse du site, l'ICOMOS recommande qu'une attention particulière soit accordée au développement des équipements d'accueil des visiteurs actuellement en cours. Par ailleurs, compte tenu des diverses structures modernes dans la zone tampon, y compris les fermes et la ville de Kernavė, l'ICOMOS insiste sur le besoin d'un suivi continu et d'un contrôle des modifications dans le respect de la qualité et de l'importance des ressources patrimoniales.

Recommandation concernant l'inscription

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : Le site archéologique de Kernavė est un témoignage exceptionnel de l'évolution des occupations humaines dans la région balte sur une période de quelque 10 000 ans. Le site renferme des preuves remarquables du contact entre les traditions funéraires païenne et chrétienne.

Critère iv : Les modèles d'occupation et les impressionnantes collines fortifiées sont des exemples remarquables du développement de ces types de structures et de l'histoire de leur utilisation à l'ère pré-chrétienne.

ICOMOS, mars 2004

Vega (Norvège)

No 1143

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| <i>État partie :</i> | Norvège |
| <i>Bien proposé :</i> | Vegaøyen – Archipel de Vega |
| <i>Lieu :</i> | Nordland, Vega |
| <i>Date de réception :</i> | 27 janvier 2003 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Cet ensemble d'îles autour de Vega, au sud du Cercle arctique, atteste du mode de vie frugal et caractéristique, basé sur la pêche et la collecte du duvet d'eider (une espèce de canard), qu'ont développé les hommes dans cet archipel extrêmement exposé au sud du cercle arctique.

2. LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription représente la majeure partie de l'archipel de Vega, paysage maritime composé de plus de 6 500 îles, îlots et « brisants », dans des eaux peu profondes. C'est un paysage maritime et terrestre battu par les vents – une multitude d'îles basses et quasi dénudées parsemant la surface de la mer, avec pour cadre des montagnes côtières, spectaculaires et massives. Plus de 50 îles sont ou ont été habitées – beaucoup de façon saisonnière.

Le paysage marin est centré sur Vega, la plus grande île, à une dizaine de kilomètres des côtes découpées du continent. Le site proposé pour inscription couvre 103 710 hectares, dont 6 930 de terres. Environ un tiers de l'île de Vega s'inscrit dans les limites du site proposé pour inscription. Les deux tiers restants, avec le paysage maritime adjacent qui s'étend sur un kilomètre environ, constituent la zone tampon proposée. Aucune zone tampon n'est nécessaire du côté de la mer.

La géologie unique de la région forme la matière première du peuplement et de la subsistance. L'archipel de Vega fait partie d'une formation dite *strandflat*, une plate-forme coupée par les vagues, avec une vaste étendue d'eaux peu

profondes ponctuées d'îles plates, basses, contrastant nettement avec les falaises et les fjords du continent. Quoique le *strandflat* soit typique du littoral norvégien, de Leka au sud à Hamarøy au nord, c'est à Vega qu'il est le plus net.

Ainsi, l'archipel de Vega partage des caractéristiques avec la côte Atlantique nord de la Norvège, mais son paysage culturel est plus riche et mieux préservé que le reste de la côte.

Le paysage marin de Vega se compose de villages de pêche, de quais, d'entrepôts, de nichoirs pour les canards eider, du paysage agricole et des bâtiments de navigation tels que phares et balises. Dans l'ensemble, le paysage reflète des traditions culturelles uniques, reposant sur l'utilisation de cette topographie particulière pour faire vivre les habitants grâce à une association d'agriculture et de collecte de produits sauvages. Cette tradition subsiste encore à ce jour.

Le site proposé pour inscription reflète les caractéristiques culturelles suivantes :

- Ancienneté historique : traces de peuplements anciens, depuis l'âge de la pierre.
- Schémas de peuplement caractéristiques
- Collecte du duvet d'eider
- Traditions de pêche
- Traditions culturelles immatérielles

Chaque point est traité l'un après l'autre.

- Ancienneté historique : traces de peuplements anciens, depuis l'âge de la pierre :

On retrouve beaucoup de traces d'habitations du début de l'âge de la pierre. Plus d'une centaine de sites, dont certains où les maisons sont encore visibles, ont été découverts en bas des versants des montagnes de Vega, mais on estime que cela n'est qu'une minuscule fraction du total. Le plus grand site de peuplement se nomme Asgarden ; il disposait du port le plus sûr et plusieurs centaines de milliers d'objets y ont été retrouvés. Ailleurs, les plus petits peuplements étaient probablement des sites de chasse.

Alors que les sites les plus anciens de Vega ont été abandonnés par la suite, au fur et à mesure que les hommes partaient s'installer sur des terres plus basses, les découvertes sur les îles plus petites, qui datent d'entre 1500 et 1000 avant notre ère, révèlent la continuité du peuplement jusqu'à nos jours – ainsi qu'une continuité de subsistance, avec des découvertes associées à l'agriculture, à la pêche et à la collecte du duvet : ces découvertes comprennent notamment des buttes d'habitation, des cairns de délimitation des champs, des ports, des terrils et des nichoirs à eiders.

- Schémas de peuplement caractéristiques :

Grâce au *strandflat*, l'agriculture a pu se développer à petite échelle sur les îles. On formait les champs en créant un sol approprié, avec de l'accot et des algues. Le schéma traditionnel des « petits champs » (cultivés en permanence pour le maïs et plus tard pour les pommes de terre) et des « grands champs » (cultivés en rotation) est toujours clairement visible.

Au-delà des champs, des variétés de bruyères se sont développées, du fait du pâturage prolongé (moutons et bovins), du fauchage et de l'écobuage, et une grande partie de la lande est maintenant le fruit de ces procédés. Ailleurs, on trouve divers types d'espèces d'herbage, que l'on coupait jadis dans des champs clos, chacun doté de leur fenil, pour entreposer du foin.

Sur les 56 îles qui ont été habitées, certaines ne comptaient qu'une maison, tandis que d'autres, comme Skjævaer et Vega, abritaient des peuplements plus importants. De nombreuses maisons n'étaient utilisées que de façon saisonnière – pour la pêche ou la collecte de duvet. Les matériaux de construction locaux étaient le bois – bois flotté ou coupé sur le continent. Dans ce climat extrême, les bâtiments avaient une durée de vie limitée : aucun édifice subsistant n'a plus de 100 ou 200 ans. Les habitations étaient faites de rondins de bois, revêtus à l'extérieur de planches verticales, avec des toits traditionnellement faits de tourbe (quoique la plupart soient couverts de feutre pour toiture) – dans un style généralement typique des peuplements du littoral dans le Nordland.

Bon nombre d'habitations subsistent (en particulier sur Vega), mais les bâtiments de pêche et les bâtiments agricoles tels que les granges, les hangars à bateaux, les magasins, les entrepôts de préparation et les cabanes des pêcheurs sont beaucoup moins nombreux. Les îles de Muddvaer et de Skjævaer sont particulièrement remarquables en ce que toutes les catégories d'édifices y sont pleinement représentées.

- Occupations spécialisées : collecte du duvet et pêche

La collecte du duvet – les plumes douces dont les canards eider, qui vivent en grand nombre sur les îles, tapissent leur nid – est l'occupation la plus caractéristique. Les insulaires attiraient chaque année les eiders sauvages sur les mêmes sites, en leur fournissant des nioirs. Le duvet servait de rembourrage pour les édretons.

Les traces archéologiques de cette occupation remontent à l'époque des premiers peuplements, et les archives de la Saga d'Egil, écrite au XIe siècle, font référence à une époque antérieure de deux siècles.

Dès le IXe siècle, le duvet de Nordland était une denrée commerciale précieuse et l'archipel de Vega la première région d'approvisionnement. Le duvet semble avoir représenté un tiers environ du revenu des insulaires. Quant aux œufs, ils étaient ramassés pour la consommation domestique.

Les nioirs étaient faits de pierre (*e-husane*) ou de bois (*e-banene*) et entourés d'algues pour simuler les sites de

nichage naturels sous les rochers des plages. Ils attiraient les oiseaux et les protégeaient contre les prédateurs, les plus grands pouvant accueillir 1 000 à 1 400 oiseaux. Au total, l'archipel de Vega possédait 17 sites de collecte de duvet en usage au XIXe siècle. Aujourd'hui, les insulaires s'occupent encore de six d'entre eux. Le Conseil de Vega apporte un soutien financier et une association des exploitants du duvet d'eider a été mise sur pied.

Traditionnellement, cette activité est féminine, un point que ne souligne pas le dossier de proposition d'inscription.

La pêche et la chasse d'animaux marins existent depuis la retraite des glaces, il y a dix mille ans environ. Le type de pêche variait au fil de l'année. En été, on attrapait du lieu noir, à la fin de l'été et en automne du hareng, que l'on pêchait tous deux autour des îles, dans de petites embarcations.

En hiver, on pêchait principalement de la morue, bien plus loin dans la mer de Barents, à quelque 250 km au nord de Vega. Chaque hiver, une partie des hommes des îles s'y rendaient dans de grands canots à dix rameurs. La saison hivernale de pêche durait trois mois et les poissons séchés ou salés représentaient une partie non négligeable du revenu annuel.

Aujourd'hui, il reste des pêcheurs actifs, mais très peu par rapport à leur nombre il y a une centaine d'années.

Les vestiges de cette tradition de pêche sont visibles dans les quais, les brise-lames, les entrepôts et les hangars à bateaux, ainsi que dans le phare de Bremstein.

La tradition de construction de bateaux remonte à l'époque des Vikings et perdure depuis. Six différents types de bateaux, chacun adapté à un usage particulier comme la pêche, le transport de personnes, etc. étaient construits dans les fjords du continent.

- Traditions culturelles immatérielles :

Les traditions orales des îles, associées aux traditions de pêche, d'agriculture et de collecte de duvet, ne sont pas mises en avant dans le dossier de proposition d'inscription mais mentionnées dans le cadre des noms de lieux, des amers des pêcheurs, des « superstitions », des rituels et de la médecine traditionnelle. Parmi les superstitions locales, on trouve des esprits auxquels on faisait des offrandes pour que la pêche ou la collecte soient bonnes, et d'autres qui prédisaient la mort et le désastre.

Cet aspect de la culture semblerait mériter plus d'attention, de documentation et d'évaluation.

Histoire

Les traces archéologiques suggèrent que l'île de Vega était peuplée de chasseurs d'animaux marins et de pêcheurs au début de l'ère mésolithique, et que ce peuplement a perduré à l'âge de la pierre. Progressivement, au fur et à mesure de la retraite des glaces, de plus grandes étendues de terre ont émergé de la surface de l'eau et les 6 500 îles, îlots et brisants ont lentement évolué. Le peuplement des îles les plus proches de Vega était en place aux environs de

1 500 avant notre ère, celui des îles extérieures aux alentours de 1 000 avant notre ère. À l'origine, il était saisonnier.

Les peuplements des petites îles devinrent permanents aux alentours de 1 000 avant notre ère. Les habitations appartenaient à de riches propriétaires du continent et leurs premiers occupants auraient été des métayers sans terre cherchant à échapper à la famine, auxquels les propriétaires fonciers demandaient de surveiller les canards eiders afin d'augmenter la production du précieux duvet. Au fil du temps, des postes d'emballage se développèrent dans les îles, tandis que la pêche produisait de grandes quantités de poisson séché qui se vendaient dans la région.

À partir de 1560, un décret ordonna que toutes les marchandises venant du nord passent par Bergen, au sud de la Norvège, ce qui assujettit les pêcheurs à certains marchands. À la fin du XVI^e siècle, la découverte de nouveaux espaces de pêche en Amérique du nord affaiblit la position de Bergen. Après la grande Guerre nordique (1700-1721), l'agriculture reprit et les Russes se lancèrent dans le commerce avec le Nordland. Aux alentours de 1770, les marchands reçurent des titres de propriété foncière et en 1813 le commerce devint libre – ainsi, les liens de pouvoir avec Bergen disparurent.

La période de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle fut une époque de grand changement. Une croissance marquée de la population, et des innovations diminuant le besoin en main d'œuvre, comme les moteurs de bateau, ont encouragé beaucoup d'insulaires à émigrer en Amérique, et d'autres vers le continent.

Un autre grand changement est le plan de centralisation du gouvernement dans les années 1950 (le plan du Nordland), qui visait à mettre fin au peuplement dans les îles par la fermeture des écoles et des services de bateau, et l'introduction de primes financières à l'installation sur le continent.

En dépit de tout, certaines personnes restèrent dans les îles, particulièrement l'ancienne génération, et même ceux qui partirent continuèrent d'entretenir leur maison, devenue résidence d'été.

Récemment, on a commencé à se réinstaller dans les îles, et les politiques ont été inversées. Le conseil de Vega cherche maintenant des moyens d'encourager l'utilisation des ressources des îles, afin de soutenir leurs riches traditions culturelles et leur diversité écologique.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Tous les monuments et sites archéologiques et historiques pré-Réforme (c'est-à-dire datant d'avant 1537 après J.-C.) sont protégés par la loi de 1905 sur le patrimoine culturel. Vega possède 238 localités connues au Registre des Monuments et des Sites. On estime qu'il ne s'agit que d'une infime proportion de ce qui existe, le projet Vega de 1984-1988 ayant révélé l'immense potentiel de recherche de cet archipel.

La loi de 1978 sur le patrimoine culturel étend automatiquement la protection aux édifices entre 1537 et 1650. Aux termes de la loi, les bâtiments individuels ultérieurs peuvent également être protégés en vertu d'ordonnances de protection individuelles. Un décret royal peut protéger les environnements culturels dans leur ensemble. En vertu de cette loi, des arrêtés de protection individuels ont été promulgués pour 29 édifices de Skjaerua et pour le phare de Bremstein. La zone de Hysvaer/Sola, de 9317 ha, a également été classée comme paysage protégé.

L'inventaire SEFRAC des bâtiments couvre des bâtiments et des vestiges de bâtiments datant d'avant 1900. Vega compte 711 inscriptions, dont 199 de ruines ou de vestiges. L'inventaire SEFRAC des autres objets est incomplet. Vingt et un objets de Vega sont inscrits dans ce registre.

La loi de conservation naturelle de 1970 peut protéger les paysages, les réserves naturelles et les sanctuaires d'oiseaux. En vertu de cette loi, les zones de Hysvaer/Sola sont devenues un paysage protégé, et 5 réserves naturelles et 4 sanctuaires d'oiseaux ont été classés, soit au total 22 % de la superficie des terres.

Parmi les autres lois applicables, celles qui protègent l'eau potable, réglementent la pêche en mer en fonction des ressources naturelles, la protection de la faune et de la flore, l'occupation des sols (elles prévoient la poursuite de l'utilisation des terres agricoles et sont d'une pertinence toute particulière pour Vega) et un plan de développement durable pour Vega, qui « entraverait le développement du plan directeur municipal de Vega ».

Le plan directeur de Vega (2001-2005) comprend une interdiction générale de la construction dans le site du Patrimoine mondial proposé mais promeut également l'aquaculture dans certaines parties de Vega qui se trouvent dans la zone tampon. Ce plan directeur sera révisé en 2003 et les valeurs fondamentales de la proposition d'inscription sous-tendront le nouveau plan.

Tous ces plans couvrent la totalité de l'archipel et dans certains cas, ils visent à promouvoir le développement. En dépit des contrôles et de l'équilibre mis en place par d'autres lois, un plan général pour le site du Patrimoine mondial s'impose, afin de mettre en avant une vision et des objectifs spécifiquement propres au site ; or, ceux-ci semblent pour l'instant implicites plutôt qu'explicites. Ce plan pourrait également couvrir des sites qui ne sont pas protégés actuellement, tel les nichoirs.

Une déclaration d'intention entre les propriétaires, les utilisateurs autorisés, le conseil municipal de Vega, le conseil du comté et les pouvoirs publics a été signée en 2002, en vertu de laquelle les signataires ont convenu de préserver le « paysage de Vega avec ses valeurs culturelles et biologiques », et d'établir un groupe consultatif pour le site du Patrimoine mondial, groupe qui pourrait proposer un plan stratégique / de gestion à l'appui du plan directeur.

Structure de la gestion :

Il n'existe aucune structure de gestion spécifique en place, quoique la déclaration d'intention (voir ci-dessus) stipule

la mise en place d'un groupe consultatif du Patrimoine mondial.

La responsabilité de la conservation du patrimoine culturel et naturel est à trois niveaux :

National : La direction du Patrimoine culturel est professionnellement responsable de la gestion des monuments archéologiques et historiques. Une grande partie de son travail est effectuée par le personnel du conseil du comté. Pour ce qui est du patrimoine naturel, la Direction de la gestion de la nature est l'organisme consultatif professionnel, qui délivre également des instructions aux responsables du conseil du comté.

Régional : Le bureau du gouverneur du Comté est responsable d'assurer que les autorités locales remplissent leurs obligations à l'égard, par exemple, de la conservation de la nature et de l'agriculture (mais non des questions culturelles). Au niveau du comté, le conseil du comté du Nordland est responsable de la planification et du développement. Il a délégué ses pouvoirs en vertu de la loi sur le patrimoine culturel.

Local : Le conseil de Vega est responsable d'allouer la terre et les ressources en tenant dûment compte des ressources archéologiques, historiques et naturelles.

Ressources :

Le gouvernement affecte chaque année des fonds à l'administration des sites du Patrimoine mondial. Les sites culturels protégés peuvent demander un financement auprès de la Direction du patrimoine culturel. Un nouveau Fonds du patrimoine culturel a été instauré en 2003 pour les projets liés au patrimoine culturel. Une série de financements soutiennent l'agriculture en tant que patrimoine culturel, ainsi que l'élevage, la sylviculture et les autres industries rurales associées.

Il existe un large éventail de personnel qualifié au niveau national, ainsi qu'une grande expertise des monuments archéologiques et historiques et de l'environnement au niveau régional. Au niveau local, le conseil comprend du personnel expert des affaires culturelles. Très important également est la connaissance pratique et théorique substantielle qu'ont les autochtones de leurs traditions et de leur culture – cruciales pour la survie du paysage culturel de Vega.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les valeurs universelles exceptionnelles du site sont identifiées comme l'association :

- D'un paysage unique d'îles et d'eaux peu profondes, témoignage vivant de la vie et du travail des populations habitant cet archipel très exposé.
- D'un ensemble de vestiges construits qui attestent d'une longue association entre l'homme et la terre.
- De traditions culturelles uniques associées à la pêche et à l'agriculture.

- D'une tradition millénaire unique de collecte du duvet, au profit mutuel de l'homme et de l'oiseau.
- D'un paysage représentatif de la vie de populations habitant dans une région rude, à l'écart du reste du monde.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

Les bâtiments et les vestiges de bâtiments au nord et au nord-ouest de l'archipel antérieurs à 1900 ont été inventoriés et documentés au début des années 1990 (à l'exception des nichoirs). Ils comprennent 40 habitations, 19 granges et 14 entrepôts.

La conservation des bâtiments s'est concentrée sur la restauration et la remise en état de 20 édifices dans le village de pêche abandonné de Skjaeruaer. À l'heure actuelle, on n'a pas trouvé de nouveaux usages à ces bâtiments.

Les travaux de conservation incluent également des projets pour essayer d'inverser le déclin des champs agricoles. En 1998, un projet de recherche s'est penché sur la croissance excessive de la végétation sur 100 îles, et a abouti à un plan d'entretien et de maintenance pour l'archipel de Vega. Ce plan entrera en vigueur en 2003.

État de conservation :

Le paysage de Vega a été préservé par une utilisation peu intense et, pour l'instant, cette tendance ne semble pas devoir véritablement s'inverser. Seuls quelques sites ont fait l'objet d'une conservation active ; toutefois, les bâtiments peu utilisés ont besoin d'une intervention, mais la majorité d'entre eux sont des propriétés privées.

Analyse des risques :

Les risques suivants ont été identifiés dans le dossier de proposition d'inscription :

- Dépopulation :

C'est la principale menace qui pèse sur le mode de vie des îles ; elle est indirectement traitée par l'introduction de divers moyens d'incitation cherchant à ajouter de la valeur aux produits locaux et à encourager les modes de subsistance traditionnels.

- Manque de pâturage :

Sans communauté agricole viable, bon nombre d'anciens champs arables et de foin, mais aussi des pâturages, sont recouverts par une végétation excessive. Des moutons ont été réintroduits à Hysvaer (dans le cadre d'une initiative privée), mais il n'existe aucun plan pour transporter des moutons dans d'autres îles. La question de la solution apportée à ce problème n'est pas claire.

Une autre question associée et non traitée dans le dossier de proposition d'inscription :

- Entretien des champs :

La plupart des champs ont été artificiellement « créés » par le dépôt d'algues sur le sol, ce qui l'a fertilisé mais lui a aussi donné une épaisseur suffisante pour la culture. Le dossier de proposition d'inscription n'indique pas clairement si l'érosion dans ces champs est un problème et, si tel est le cas, si une profondeur de sol suffisante pourra être maintenue.

- Sylviculture :

En 1980-1989, des conifères ont été plantés sur 24 hectares de la zone tampon, avec un impact négatif sur les vues. Le conseil de Vega encourage aujourd'hui la coupe et l'abattage.

- Aquaculture :

L'aquaculture a la priorité dans le plan directeur de Vega pour la plaine côtière à l'est de l'île de Vega, dans la zone tampon. On indique cependant que la « connaissance de l'écosystème marin et de ses ressources biologiques est limitée », et la question de savoir comment le plan de développement durable limitera cette activité dans les zones sensibles n'est pas très claire.

- Tourisme :

Le tourisme ne constitue pas une menace actuellement, car il est sous-développé. Cependant, les autorités locales souhaitent encourager le développement d'un tourisme durable.

- Manque d'utilisation des bâtiments :

Il s'agit là d'un problème majeur, qui ne peut être traité que sur le moyen et le long terme, avec la mise en place d'activités plus viables.

- Pollution :

La pollution émise par les grands bateaux passant le long de la côte norvégienne est identifiée comme une menace potentielle, de même que la contamination radioactive possible de Sellafield, en Angleterre. Des mesures de protection contre les marées noires et des plans d'urgence appropriés ont été mis en place.

- Catastrophes naturelles :

La grande consommation des forêts de varech par les oursins, dont les raisons sont inconnues, est considérée par

certaines comme un désastre pour les réserves de poissons. De plus amples recherches sont nécessaires pour traiter cette question.

- Pylônes :

Une grande installation radar se dresse au sommet de Gullsvagfjellet, le plus haut pic de l'île de Vega. Cette zone a été exclue de la proposition d'inscription, ce qui ne l'empêche d'avoir un impact visuel négatif sur le site proposé pour inscription.

Les questions suivantes n'ont pas été traitées :

- Réparation et maintenance :

Les autorités ont restauré les bâtiments de Skjaeruaer avec professionnalisme. Des conseils devraient être donnés aux propriétaires privés, peut-être avec des directives encourageant les bonnes pratiques et mettant un terme à l'utilisation de matériaux de construction impropres.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Il n'y a aucun problème lié à l'authenticité du site proposé pour inscription, exception faite de l'installation radar, actuellement exclue du site mais non de son environnement visuel.

Intégrité :

La zone proposée pour inscription peut être considérée comme suffisamment vaste pour englober toutes les expressions du patrimoine culturel du *strandflat*.

Évaluation comparative

La zone proposée pour inscription a été évaluée dans un contexte nordique, par un groupe d'experts nordiques et dans le cadre d'un projet sur le Patrimoine mondial nordique. Le groupe est arrivé à la conclusion que l'archipel de Vega ne pouvait être comparé à aucun autre paysage côtier nordique en termes de paysage culturel.

Dans un contexte européen, les Hébrides extérieures, les Orcades et les îles Shetland, qui abritaient jadis des populations nordiques, ont quelques points communs en ce qu'il s'agit de cultures de pêcheurs / de fermiers dans un environnement relativement hostile. Il leur manque toutefois la topographie fragmentée et les eaux peu profondes, permettant une pêche importante dans des embarcations relativement simples.

Dans un contexte mondial, il existe des archipels à l'ouest du Canada, dans les Caraïbes, dans la Méditerranée, sur la côte est du Chili, aux Seychelles, dans les Maldives, en Indonésie et en Nouvelle-Zélande. Aucun d'entre eux cependant ne présente des reliefs analogues au *strandflat* norvégien, et tous ont évolué dans un contexte géoculturel différent.

L'exploitation du duvet d'eider est un aspect que ne souligne pas le dossier de proposition d'inscription dans cette rubrique. Quoique cette pratique ait été jadis plus répandue et existe toujours à échelle industrielle en Islande, nulle part elle n'existe encore sous cette forme de domestication, avec des nichoirs fournis aux oiseaux et du duvet nettoyé à la main. Ce système culturel, avec les sites et structures qui lui sont associés, est désormais unique. En tant que composante essentielle de l'activité de l'archipel de Vega, il a donc un impact marqué sur le profil général du paysage culturel de la région.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'archipel de Vega possède une valeur universelle exceptionnelle pour :

- La culture et l'exploitation désormais unique de la collecte du duvet d'eider, qui perdure dans la région depuis plus d'un millier d'années.
- Le paysage façonné par l'homme, témoignage du mode de vie frugal et caractéristique développé par l'homme dans cette région très exposée, au sud du cercle arctique.
- L'interaction durable et persistante entre l'homme et le paysage, qui présente une continuité culturelle remarquable.
- Le rôle clé qu'ont joué les femmes dans l'exploitation du duvet d'eider et leur implication ainsi dans la production d'un produit précieux, composante du commerce hanséatique.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base du *critère v*.

Le paysage culturel de l'archipel de Vega illustre de façon remarquable comment des populations ont pu tirer leur subsistance d'un environnement inhospitalier, et ce sur un long laps de temps et de façon caractéristique et durable.

Le site reflète la longue et désormais unique tradition de l'exploitation du duvet d'eider, qui pourrait remonter jusqu'aux temps préhistoriques et existe incontestablement depuis au moins 1 500 ans.

Le site est un témoignage du travail des femmes et du contrôle qu'elles exercent sur cette activité traditionnelle.

Il montre comme une petite société a pu développer dans un environnement isolé et hostile des moyens durables d'usage des ressources jusqu'à devenir un élément essentiel du réseau marchand national et international, par la production d'une denrée précieuse.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le site est incontestablement d'une valeur universelle exceptionnelle, mais il n'est pas exempt de points faibles. Pour l'instant, il s'agit d'un paysage vivant où, de façon remarquable, la collecte du duvet d'eider a persisté en dépit de pressions contraires ces cents dernières années. Toutefois, il n'y a actuellement plus assez de gens pour utiliser tous les bâtiments des îles, et pas assez d'agriculteurs prêts à amener leurs moutons paître dans les riches pâturages des îles.

On constate une forte volonté de résoudre ces problèmes et une série de projets ont été mis en place, lesquels pourraient soutenir les processus locaux. Quatre aspects nécessitent une attention particulière :

1. Il n'y a actuellement pas d'inventaire des nichoirs à eiders des îles, ce qui devrait être fait de toute urgence, avec un plan de conservation de ces structures uniques et la définition de méthodes de protection.
2. Quoique le plan directeur de Vega soit re-rédigé pour épouser les objectifs de la proposition d'inscription, il couvre plus que le site proposé pour inscription et inclut des propositions de développement pour la zone tampon. Un plan stratégique propre au site proposé pour inscription devrait être préparé et intégré au plan directeur. Il devrait traiter :
 - a. Des mesures pour soutenir les formes traditionnelles de gestion de la terre, en particulier le pâturage des moutons sur les îles et l'entretien des champs
 - b. L'interface entre conservation et développement durable pour ce qui est de l'aquaculture
 - c. La documentation
 - d. Comment les propriétaires privés pourraient s'impliquer dans les processus de gestion
3. Il est nécessaire de formaliser le recueil des connaissances traditionnelles et immatérielles des procédés et traditions culturelles des îles, afin d'assurer leur survie. Un plan d'enregistrement des traditions culturelles devrait être mis en place.
4. La grande installation radio sur l'île de Vega constitue une intrusion visuelle dans ce paysage spectaculaire et magnifique. Il conviendrait de trouver une solution pour la délocaliser, afin que son empreinte puisse être incluse dans la proposition d'inscription.

Il est recommandé que l'État partie étudie avec attention le renforcement de la délimitation nord et nord-est du site proposé pour inscription en incluant des îles supplémentaires et les zones marines.

Il est également recommandé qu'une attention particulière soit portée à l'acquisition par l'État des îles abandonnées, quand cela est approprié, afin de maintenir le paysage culturel de ces îles.

Recommandation concernant l'inscription

Que, sous réserve des quatre points ci-dessus, le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que *paysage culturel* et sur la base du **critère v** :

Critère v : L'archipel de Vega reflète la façon dont des générations de pêcheurs / agriculteurs ont, sur les 1 500 dernières années, maintenu un mode de vie durable dans un paysage maritime inhospitalier à proximité du Cercle arctique, grâce à la pratique désormais unique de la collecte du duvet d'eider, et il célèbre aussi la contribution des femmes à cette activité.

ICOMOS, mars 2004

Liverpool (Royaume-Uni)

No 1150

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| <i>État partie :</i> | Royaume-Uni |
| <i>Bien proposé :</i> | Liverpool – Port marchand |
| <i>Lieu :</i> | Liverpool, Angleterre |
| <i>Date de réception :</i> | 29 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. Aux termes du paragraphe 29 ii des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial* de 2002, il s'agit également d'une *ville historique* à caractère évolutif exemplaire ayant conservé une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de leur histoire.

Brève description :

Le port marchand de Liverpool devint l'un des centres du commerce mondial aux XVIII^e et XIX^e siècles. La ville joua un rôle important dans l'essor de l'Empire britannique et devint le principal point de passage des mouvements migratoires, notamment des esclaves et des émigrants. Liverpool fut la pionnière du développement de la technologie portuaire moderne, des systèmes de transport et de la gestion portuaire. La ville possède une série de bâtiments commerciaux, civils et publics, notamment St. George's Plateau.

2. LE BIEN

Description

Liverpool se dresse au nord-ouest de l'Angleterre sur la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Mersey. C'est un exemple de port marchand ayant connu sa plus grande prospérité à l'époque où la Grande-Bretagne était à l'apogée de son influence mondiale, du XVIII^e siècle à la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, Liverpool est une ville dynamique où vivent 463 700 habitants ; plus de 1 400 000 vivent dans l'ancien comté du Merseyside.

Le bien proposé pour inscription s'articule autour de six parties spécifiques, indiquées ci-dessous, au sein d'une zone tampon assez vaste :

1. Pier Head et ses trois principaux bâtiments : Royal Liver Dock, Cunard Building et Dock

Office ; c'est le cœur du Liverpool du début du XX^e siècle.

2. La zone protégée d'Albert Dock, au sud de Pier Head, se compose d'une série d'entrepôts et autres installations associées aux activités portuaires.
3. La zone protégée de Stanley Dock, au nord de Pier Head, comprend les murs d'enceinte du port et plusieurs entrepôts.
4. Le centre historique autour du quartier commercial de Castle Street / Dale Street / Old Hall Street, s'étend jusqu'à l'est de Pier Head. La zone englobe des édifices exceptionnels du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, dans divers styles architecturaux.
5. Le quartier culturel de William Brown Street, à l'est des précédents, comprend St. George's Plateau, St. John's Gardens et d'autres édifices publics.
6. Lower Duke Street, à l'est de Stanley Dock, comprend d'anciens entrepôts et bureaux marchands.

Docks : Les bassins à flot commerciaux fermés ont fait leur apparition à Liverpool au XVIII^e siècle. Peu de structures de ces premiers docks ont survécu, après leur remodelage au XIX^e siècle, quand ils sont devenus la porte de la Grande-Bretagne sur l'Atlantique et le port d'émigration de la majeure partie de l'Europe occidentale. De récentes fouilles archéologiques (2001) ont cependant révélé qu'une grande partie des murs des anciens docks, des chaperons, des charpentes et des surfaces pavées subsistaient sous le sol. L'une des plus anciennes structures existantes, la section en briques de 1821 du mur de dock adjacent au Princes Dock, est attribuée à John Foster. Jesse Hartley, ingénieur des docks de 1824 à 1860, a conçu les grands entrepôts à l'épreuve du feu d'Albert Dock, Stanley Dock et Wapping Docks, des tours hydrauliques ornementales et des postes de pompage, et a fermé les autres sections des docks avec des murs de granit aux portes à tourelles. Les Lyster père et fils, ingénieurs des docks jusqu'en 1897 et 1913 respectivement, ont poursuivi son œuvre, construisant également Waterloo Warehouse et Stanley Tobacco Warehouse, par exemple.

Entrepôts et centre commercial : Avant la fermeture des docks, la plupart des entrepôts appartenaient à des propriétaires privés et étaient situés dans la ville à proximité des maisons des marchands, dans les rues axées sur Old Dock, à une certaine distance de la Mersey. Certains de ces entrepôts subsistent dans le quartier de Duke Street. Les bureaux commerciaux, les banques et les offices de change aux alentours de Castle Street et de Dale Street avaient remplacé la majorité des bâtiments antérieurs dès la fin du XIX^e siècle. Ils composent aujourd'hui un beau quartier commercial, avec des immeubles de bureaux imposants et élaborés, tels que Tower Buildings, et des bâtiments novateurs comme Oriel Chambers. L'expression de l'activité commerciale culmine dans le trio d'édifices de Pier Head – les anciens bureaux

des docks de la Mersey et du comité portuaire (1907), le Royal Liver Building (1911) et Cunard Building (1916).

Quartier culturel : La grande prospérité de la ville au XIXe siècle, générée par le trafic maritime et le commerce pour les industries naissantes de la Grande-Bretagne, s'accompagnait du désir de manifester son orgueil citoyen par la construction de bâtiments publics prestigieux. Les bâtiments classiques monumentaux érigés autour de William Brown Street créent l'un des plus beaux ensembles culturels du pays. Les édifices publics se marient aux espaces publics de St. George's Plateau, de St. John's Gardens et des autres bâtiments avoisinants pour créer un paysage urbain d'une grande distinction. Parmi les principaux édifices, le magnifique St. George's Hall, une salle de concert et une Bourse, dessinée par Harvey Lonsdale Elmes dans un style gréco-romain et ouvert en 1855, ainsi que la gare de Lime Street, destinée à la ligne Liverpool-Manchester, construite entre 1867 et 1879.

Histoire

Essor avant 1715 : Les premières traces d'activité humaine dans la région de Liverpool remontent à la fin du mésolithique, il y a environ 6 000 ans. On y trouve des traces de peuplements romains, anglo-saxons et vikings, qui furent suivis par la conquête normande. Liverpool fut mentionnée pour la première fois dans une charte du prince Jean vers 1192. Le roi Jean établit Liverpool par charte, en 1207, pour permettre l'expansion vers le pays de Galles et l'Irlande. Liverpool devint un port accueillant le commerce irlandais et écossais. Vers le milieu du XVIIe siècle, les marchands de Liverpool commencèrent à se lancer dans le commerce avec l'Amérique. La grande peste de Londres incita bon nombre de marchands à venir s'installer à Liverpool, qui apportèrent avec eux leur argent et leur expérience. Il y avait également de plus en plus d'émigrants partant pour des raisons religieuses vers le Nouveau Monde : puritains, protestants, quakers... De la fin du XVIIe siècle au début du XVIIIe siècle, la richesse croissante de la ville entraîna de nouveaux développements urbains, et la construction de docks et d'entrepôts pour le port. La partie dite « Old Dock » fut ouverte en 1715, et devint le prototype des bassins à flot fermés commerciaux et le catalyseur de l'accession de Liverpool au statut de port mondial.

XVIIIe siècle : Les principales cargaisons importées dans les premiers temps étaient le tabac, le sucre et le rhum. Après 1700, Liverpool rejoignit l'Espagne, le Portugal, Bristol et Londres dans le commerce triangulaire, échangeant du coton, des biens manufacturés, des esclaves et autres « marchandises » entre l'Afrique, les Antilles, l'Amérique et l'Europe. Liverpool devint le premier pôle mondial du commerce des esclaves. Un commerce triangulaire entre pays du Nord se développa avec l'ouverture de Salthouse Dock en 1753, facilitant l'exportation de sel et s'intégrant dans un système d'échange de divers produits entre Terre-Neuve et les Antilles, ainsi qu'entre l'Irlande et les pays méditerranéens. Hommes d'affaires et commerçants venaient de tout le pays à Liverpool pour saisir les opportunités qui s'y présentaient et, en 1801, Liverpool était devenue la plus grande ville d'Angleterre.

Avec l'accroissement de la capacité du port, un système de transport fiable s'imposait : tout d'abord en améliorant la navigation sur les cours d'eau existants, puis en construisant des **canaux**. La navigation sur la Mersey et l'Irwell débuta en 1736. Le canal de Sankey Brook, entre les mines de charbon de St. Helens et la Mersey (1757), est considéré comme le premier canal industriel au monde. De 1770 à 1816, un canal fut creusé entre Leeds et Liverpool, le plus long et le plus emprunté de Grande-Bretagne. Les docks de Liverpool devinrent essentiels à l'essor de la **révolution industrielle** à la fin du XVIIIe siècle, impliquant l'industrie cotonnière du nord-ouest de l'Angleterre ainsi que les industries sidérurgiques du pays.

XIXe siècle : Alors que les navires dépendaient de l'énergie éolienne, l'entreposage des marchandises était essentiel, et les **entrepôts** devinrent une composante à part entière du paysage de Liverpool, particulièrement de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle, avec par exemple Goree Warehouses (1793), d'autres à King's Dock (1795-1812), les entrepôts d'Albert Dock (1847) pour les importations, et Waterloo Warehouse (1868) pour le grain. Le **charbon** gagna en importance avec le lancement généralisé de l'utilisation de la vapeur pour les machines de production et les transports. Le premier **bateau à vapeur** fut lancé sur la Mersey en 1815, et le premier bateau à vapeur transatlantique au départ de Liverpool fut le *Royal William* en 1833, amorçant une nouvelle ère de transport et entraînant des augmentations des tonnages qui transitaient par Liverpool.

Un comité d'hommes d'affaires de Liverpool encouragea l'idée d'un **chemin de fer** entre Liverpool et Manchester. La ligne fut achevée en juin 1830 ; ce fut le premier chemin de fer au monde à transporter régulièrement des passagers aussi bien que des marchandises. L'ouverture du chemin de fer permit de transporter les marchandises des docks de Liverpool vers d'autres régions de Grande-Bretagne plus efficacement que par le passé, le statut mondial du port commençant à dépendre du chemin de fer. Le **métro aérien** de Liverpool, le premier chemin de fer électrique aérien du monde, fut construit entre 1889 et 1893.

Jusqu'au début du XIXe siècle, les marchands de Liverpool travaillaient essentiellement depuis leur domicile. Au fur et à mesure que les opérations gagnèrent en envergure, l'échelle et le caractère du centre changèrent. L'accroissement des bénéfices du commerce justifia la construction de grands **édifices commerciaux**, exclusivement réservés à cet usage, de trois ou quatre étages tout d'abord et plus hauts ensuite. Parallèlement, des programmes de rénovation urbaine étaient mis en œuvre, de nouvelles rues et de nouveaux quartiers construits dans la ville.

La prospérité de Liverpool et son rôle en tant que pointe de l'**émigration** vers le Nouveau Monde attiraient des milliers de personnes, venues des quatre coins de l'Europe. Beaucoup restaient, ajoutant au délabrement des conditions de vie dans le centre de Liverpool. En réaction à ces problèmes, Liverpool introduisit de nombreuses avancées en matière d'hygiène, devenant une ville pionnière en la matière au milieu du XIXe siècle. Après l'abolition de l'esclavage et donc du transport d'esclaves en 1807, les bateaux continuèrent à transporter en grand nombre des

émigrants de Liverpool en Amérique. Beaucoup d'émigrants européens passaient par Liverpool car la ville disposait des liaisons maritimes nécessaires, d'un grand choix de destinations et d'infrastructures, dont des trains réservés aux émigrants.

XXe siècle : Au début du XXe siècle, Liverpool se proclamait « deuxième ville de l'Empire ». La Première Guerre mondiale, cependant, ralentit le développement et généra du chômage. Plus tard, la ville connut une reprise économique, et certains beaux édifices furent construits.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Liverpool subit plus de bombardements que n'importe quelle autre ville de province britannique, du fait de son importance stratégique. Après la guerre, elle connut beaucoup de reconstructions. Certains des anciens docks furent modernisés, et l'approche depuis la mer améliorée. La récession économique se poursuivit cependant, et la ville a aujourd'hui perdu presque la moitié de ses habitants (de 850 000 en 1930 à 450 000 aujourd'hui). Néanmoins, la dernière décennie a été le témoin d'un tournant positif, et la ville a fait de grands efforts pour régénérer sa vie culturelle et économique.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les biens figurant dans la zone proposée pour inscription sont en propriété mixte. Certains des bâtiments principaux appartiennent à la municipalité de Liverpool, aux musées nationaux et aux galeries du Merseyside, à *British Waterways*, à *Merseytravel* et à des partenariats britanniques. Plusieurs biens appartiennent à des sociétés privées.

Les zones qui font partie de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont protégées juridiquement, et la plupart des bâtiments et des structures sont classés comme bâtiments protégés de niveau I ou II.

Structure de la gestion :

Le bien proposé pour inscription est du ressort du conseil municipal de Liverpool, qui inclut les autorités locales d'urbanisme et les autorités locales des routes. Il existe plusieurs autres organisations et agences dotées de la responsabilité de gestion des biens de la zone proposée pour inscription, particulièrement *English Heritage*, *Liverpool Vision*, *Merseytravel* et d'autres. La plupart de ces organismes publics sont représentés au comité de direction de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, créé en vue de coordonner la gestion du site proposé pour inscription.

La zone proposée pour inscription est soumise à quantité de plans et de politiques différentes, dont le plan de développement unitaire de Liverpool et le plan structurel de rénovation stratégique (juillet 2000). Il existe plusieurs plans directeurs détaillés pour des zones spécifiques, et des plans de conservation pour les bâtiments individuels. Un plan de gestion complet est en cours de préparation pour le site proposé pour inscription ; il devrait être mis en place fin 2003 ou début 2004.

Ressources :

La conservation et le développement du bien proposé pour inscription peuvent bénéficier de diverses subventions et ressources financières apportées par des sources publiques et privées.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le dossier de proposition d'inscription indique que Liverpool a joué un rôle important dans : le développement du commerce mondial, la révolution industrielle, l'expansion de l'Empire britannique, les mouvements migratoires, la technologie des docks, la gestion portuaire, les méthodes de construction et les systèmes de transport. Le paysage urbain de Liverpool possède divers bâtiments commerciaux, civils, publics et domestiques. Liverpool est également dépositaire de collections historiques et culturelles significatives. ...

Liverpool – port marchand est proposé pour inscription comme « illustration suprême d'un port commercial à l'époque où la Grande-Bretagne était à l'apogée de son influence mondiale ». Le site proposé pour inscription est un paysage complet et intégral fournissant une preuve cohérente du caractère historique de Liverpool et témoignant de son importance historique exceptionnelle. ...

Critère ii : Liverpool fut une ville novatrice et pionnière dans de nombreux domaines, tout particulièrement la technologie des docks, la gestion portuaire et les systèmes de transport. L'une des réussites les plus significatives de Liverpool fut la construction en 1715 de la partie dite Old Dock, les premiers bassins à flot commerciaux fermés au monde. Ce fut le début d'un mouvement de création de docks artificiels dans les estuaires à marées qui se répandit dans tout l'Empire britannique et dans le monde entier. Les docks technologiquement novateurs de Liverpool avec leurs entrepôts finirent par représenter le modèle à suivre pour tous les autres développements portuaires. ...

Critère iii : Liverpool fut le premier port maritime international de l'Empire britannique et le port transatlantique européen le plus en vue du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Liverpool fut un port de marchandises qui connut un grand succès, tant pour les importations que pour les exportations, et un port européen majeur pour l'émigration transatlantique. Le paysage urbain du site, notamment son architecture, sa disposition, ses docks et ses systèmes de transport, combinés aux archives culturelles et historiques exhaustives conservées sur le site, forme un témoignage unique de la puissance commerciale et marchande de l'Empire britannique entre le début du XVIIIe siècle et le début du XXe siècle. Aucun autre port de Grande-Bretagne, de l'ancien Empire britannique ou du monde ne représente un tel témoignage. ...

Critère iv : Le site proposé pour inscription est un paysage urbain intégral constituant un ensemble architectural et technologique exceptionnel de bâtiments, de structures et de vestiges archéologiques. Le paysage du site s'est essentiellement développé au XVIIIe, au XIXe et au début du XXe siècle pendant la révolution industrielle,

l'expansion de l'Empire britannique et, plus généralement, l'expansion de l'Europe vers le reste du monde. Ces processus marquent des étapes significatives de l'histoire de l'homme, qui ont façonné l'environnement géopolitique, social et économique actuel. ...

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en septembre 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques, le CIVVIH.

Conservation

Historique de la conservation :

Le développement de Liverpool en tant que port maritime de première importance a commencé au XVIII^e siècle. La plupart des structures portuaires de cette période ont cependant été rénovées et remplacées au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Quoi qu'il en soit, la zone historique proposée pour inscription conserve une sélection représentative d'édifices du XVIII^e au XX^e siècle. La ville a connu un recul après la Première Guerre mondiale ; elle s'est remise par la suite mais pour tomber sous le coup de bombardements massifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, la ville fut largement reconstruite. La zone historique proposée pour inscription a heureusement préservé un nombre substantiel de bâtiments historiques. Dans les années 1970, Liverpool a souffert sur le plan économique mais, ces dix dernières années, la ville est redevenue une composante essentielle de la vie économique et culturelle britannique, ce qui a permis la conservation et la réhabilitation de bon nombre de structures historiques.

État de conservation :

Zone 1 : Les trois bâtiments de Pier Head sont en bon état. Des discussions sont en cours quant à la construction d'un quatrième bâtiment dans une aire de parking. La proposition en est apparemment toujours au stade initial de la conception et aucune décision n'a encore été prise.

Zone 2 : Le quartier d'Albert Dock fait l'objet d'un projet de rénovation pour un des plus grands docks et pour les entrepôts qui l'entourent, dans le plus grand respect des bâtiments patrimoniaux. Le site comporte des vestiges des docks du début du XVIII^e siècle, aujourd'hui dans une aire de parking, qui feront l'objet d'un programme de développement – toujours dans le plus grand respect du point de vue du patrimoine.

Zone 3 : Le dock Stanley inclut des projets de rénovation réussis. Il comprend aussi de grands entrepôts inutilisés pour l'instant, et des docks abandonnés dans la zone tampon. Le principal défi est un projet de développement dans la zone tampon. La ville déclare que reconnaître la valeur de la zone assurera sa protection et que les

nouveaux bâtiments respecteront le statut de site du patrimoine. Il ne fait aucun doute que la ville a à cœur de veiller à ce que les nouveaux bâtiments, dans une zone du patrimoine [essentiellement sous propriété privée], soient acceptables.

Zone 4 : Le centre historique et commercial de la ville comprend quelques bâtiments exceptionnels du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, qui sont dans un bon état de conservation. Elle inclut également quelques édifices de la fin du XX^e siècle. Exception faite d'un bâtiment central, les autres sont à la périphérie de la zone proposée pour inscription et ne déparent pas excessivement par rapport à la zone du Patrimoine.

Zone 5 : La zone protégée William Brown inclut quelques-uns des plus importants bâtiments publics de Liverpool, notamment St. Georges Hall, ainsi que plusieurs édifices patrimoniaux mineurs mais importants, des monuments commémoratifs et l'ancienne gare de chemin de fer. La zone est bien conservée, et certains projets de restauration sont en cours.

Zone 6 : Duke Street comprend plusieurs entrepôts transformés avec succès pour un usage moderne dans le cadre d'un projet de régénération majeur. C'est le plus résidentiel des sites proposés pour inscription et, à ce titre, il est important de l'inclure. Le principal défi reste la construction de structures sur des terrains intercalaires, un vestige des destructions de la guerre. Cependant, les nouveaux bâtiments restent conformes aux principes acceptés.

Gestion :

La mission de l'ICOMOS a été dans l'ensemble satisfaite des mécanismes de planification et de contrôle du développement. Des mécanismes juridiques et pratiques forts sont en place pour assurer la protection du cœur historique et des bâtiments individuels. La zone tampon est considérée comme bien définie et suffisamment vaste pour protéger la zone proposée pour inscription. Le gouvernement municipal local est déterminé à assurer une protection suffisante dans la zone tampon.

La construction d'un nouvel immeuble a été planifiée en plein centre de la zone portuaire, à côté des bâtiments historiques. Il est évident que dans des zones aussi sensibles, il est essentiel d'exercer un contrôle strict sur la conception, les matériaux et le volume, ainsi que sur le caractère général et l'utilisation de tout nouvel édifice.

Il est entendu que les autorités locales sont en train de préparer une politique concernant les bâtiments élevés. L'ICOMOS, tout en étant conscient du fait que les zones historiques proposées pour inscription et leur contexte visuel reçoivent la considération qu'ils méritent, attire néanmoins l'attention sur la nécessité d'un suivi vigilant du développement.

Analyse des risques :

Le centre-ville de Liverpool fait l'objet de projets de développement, notamment de construction de bureaux, et une grande partie de la zone proposée pour inscription et de la zone tampon sont sous propriété privée, ce qui peut

causer des pressions de changement. Les autorités municipales prennent des mesures pour surveiller et contrôler ces changements, dont une politique concernant les bâtiments élevés, ainsi que d'éventuels risques environnementaux, par exemple la pollution de l'air, le niveau des nappes phréatiques et les inondations. Des mesures ont été prises en vue de programmes de préparation aux risques. Le système de transport dans le centre-ville est actuellement à l'étude, et certains changements importants sont proposés pour l'améliorer et le rendre plus respectueux de l'environnement.

Authenticité et intégrité

Le tissu urbain de la zone proposée pour inscription date du XVIIIe au XXe siècle, et plus particulièrement du XIXe et du début du XXe siècle. La ville a pâti des destructions de la Seconde Guerre mondiale ainsi que du long déclin économique après la guerre.

L'évolution historique du tracé des rues de Liverpool au travers des différentes périodes est toujours lisible. Il y a eu quelques altérations après les destructions de la guerre en 1941. Dans la zone proposée pour inscription, les principaux bâtiments historiques ont conservé un degré élevé d'authenticité. Cependant, les dégâts de la guerre subsistent dans certaines parties, notamment dans la zone tampon. Il y a également de nouvelles constructions de la seconde moitié du XXe siècle qui ne sont pas toutes de bonne qualité. Les principaux docks subsistent en tant que bassins remplis d'eau dans le site proposé pour inscription. Ils ne sont plus opérationnels, quoiqu'une partie des docks soit utilisée par le musée maritime du Merseyside et qu'une autre le soit pour les réparations de bateaux. Les entrepôts sont convertis à de nouveaux usages. Dans ce cas, une attention particulière s'attache à limiter au maximum les changements.

Globalement, la zone proposée pour inscription a bien conservé son authenticité historique et son intégrité. En fait, la mission d'expertise de l'ICOMOS a été très élogieuse, soulignant que non seulement les bâtiments étaient en bon état, mais aussi que tous les efforts avaient été faits pour préserver les détails architecturaux mineurs, comme les poulies d'origine des docks et diverses autres structures de fonte.

Évaluation comparative

Le dossier de proposition d'inscription présente une bonne étude comparative de Liverpool en tant que ville portuaire d'importance dans l'Empire britannique. Elle est comparée à d'autres ports britanniques comme Londres, Hull, Bristol et Glasgow, ainsi qu'à diverses villes portuaires d'autres pays, dont Hambourg, Marseille, Barcelone, Bakou, Bombay, New York, Saint-Petersbourg et Shanghai. Il est également fait mention des ports déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Le dernier de ceux-ci est Valparaiso, inscrit en 2003.

L'ICOMOS est d'accord avec les conclusions de l'étude, qui démontre que les qualités et valeurs de Liverpool distinguent clairement sa valeur universelle exceptionnelle des autres, tant du point de vue de sa fonction de port

marchand que de son importance architecturale et culturelle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La proposition d'inscription de Liverpool consiste en zones choisies dans le port historique et dans le centre de la ville, définie comme « l'illustration suprême d'un port commercial à l'époque où la Grande-Bretagne était à l'apogée de son influence mondiale ». Liverpool est devenu un port commercial majeur au XVIIIe siècle, crucial également à l'époque pour l'organisation du commerce des esclaves. Au XIXe siècle, Liverpool devint un pôle marchand d'envergure mondiale, avec une influence essentielle sur le commerce mondial, étant l'un des principaux ports du Commonwealth britannique. Ses techniques et constructions novatrices d'installations portuaires devinrent des références dans le monde entier. Liverpool joua également un rôle dans le développement de canaux industriels dans les îles Britanniques au XVIIIe siècle, ainsi que dans celui des transports ferroviaires au XIXe siècle. Tout au long de cette période, et particulièrement au XIXe siècle et au début du XXe siècle, Liverpool prêta une grande attention à la qualité de ses activités culturelles et de son architecture, comme en témoignent ses édifices publics exceptionnels, tels St. George's Hall et les nombreux musées. Même au XXe siècle, Liverpool a continué d'apporter une contribution durable, dont témoigne le succès des Beatles, qui en sont originaires.

Évaluation des critères :

Critère ii : Liverpool était un pôle d'innovation au XVIIIe et au XIXe siècle, et a eu une grande importance pour la construction des systèmes marchands internationaux dans tout le Commonwealth britannique, essentiellement à cause de son importance en tant que port maritime. Le système des canaux et des docks et les entrepôts étaient, à l'époque de leur création, exceptionnels. Le fait qu'ils aient survécu jusqu'à ce jour leur confère une grande importance en tant que témoignages historiques. Outre le patrimoine industriel du site, l'architecture de Liverpool reflète également l'importance et le développement de la ville en tant que port, qui a eu une influence importante dans plusieurs pays.

Critère iii : Liverpool est un témoignage exceptionnel de la culture marchande maritime qui s'est développée aux XVIIIe et XIXe siècles, contribuant à la construction de l'Empire britannique. Elle témoigne des divers aspects de cette culture, notamment le commerce des esclaves jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1807, ainsi que de l'immigration des pays d'Europe du Nord vers l'Amérique.

Critère iv : L'importance de l'Empire britannique est parfaitement illustrée par ce critère. D'une part, l'architecture de Liverpool reflète la grandeur de l'Empire, de l'autre, l'architecture et le patrimoine industriel constituent un ensemble technologique exceptionnellement bien préservé, illustrant une période importante dans l'histoire de l'humanité. Liverpool était le plus important port de son époque, un port qui alimentait les principales

routes marchandes mais par lequel transitaient aussi des millions de passagers, esclaves et émigrants.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS :

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS recommande qu'une attention particulière soit accordée aux processus de changement dans les zones historiques proposées pour inscription et dans leurs abords. Cela concerne particulièrement les changements d'usage et les nouvelles constructions.

Une nouvelle construction est prévue dans la partie centrale de la zone du port proposée pour inscription, à Pier Head précisément, qui pourrait avoir un impact négatif sur l'intégrité de celle-ci. Compte-tenu de la sensibilité de la zone, l'ICOMOS recommande que l'État partie fournisse des informations au Comité du patrimoine mondial sur le projet et son impact sur le bien proposé pour inscription, avant toute décision quant à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Recommandation concernant l'inscription

Que, sous réserve de remplir de façon satisfaisante la condition mentionnée ci-dessus, le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii et iv** :

Critère ii : Liverpool a été un pôle majeur, générant des technologies et des méthodes novatrices dans la construction des docks et la gestion portuaire aux XVIIIe et XIXe siècles, et a ainsi contribué à la mise en place des systèmes marchands internationaux dans tout le Commonwealth britannique.

Critère iii : La ville et le port de Liverpool constituent un témoignage exceptionnel du développement d'une culture marchande maritime aux XVIIIe et XIXe siècles, qui a contribué à l'essor de l'Empire britannique. C'était un centre du commerce d'esclaves, jusqu'à son abolition en 1807, et de l'émigration de l'Europe du Nord vers l'Amérique.

Critère iv : Liverpool est un exemple exceptionnel de ville portuaire marchande d'envergure mondiale, représentant les premiers développements des liaisons marchandes et culturelles dans tout l'Empire britannique.

ICOMOS, mars 2004

Dečani (Serbie-Monténégro)

No 724

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | Serbie-Monténégro |
| <i>Bien proposé :</i> | Monastère de Dečani |
| <i>Lieu :</i> | Province autonome du Kosovo et de Metohija, municipalité de Dečane |
| <i>Date de réception :</i> | 30 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Brève description :

Le monastère de Dečani fut construit au milieu du XIV^e siècle pour le roi serbe Stefan Dečanski, et c'est aussi son mausolée. L'église illustre la dernière phase importante de l'architecture byzantino-romane dans la région des Balkans. Construite en marbre, c'est la plus grande de toutes les églises médiévales des Balkans, et elle est exceptionnellement riche en peintures byzantines et en sculptures romanes en très bon état.

2. LE BIEN

Description

Le monastère de Dečani, du XIV^e siècle, se situe dans les gorges de la rivière Dečanska Bistrica, au pied de la chaîne montagneuse de Prokletije, à l'ouest de la province du Kosovo et de Metohija. Le monastère est entouré d'une forêt de châtaigniers. La cour du monastère est disposée selon le concept qui se répandit au XII^e siècle dans l'architecture médiévale serbe. Par conséquent, les murs d'enceinte du monastère forment un cercle autour de tous les bâtiments nécessaires à la vie quotidienne. L'église principale (*katholikon*), orientée d'ouest en est, se dresse au centre. Les autres édifices monastiques sont positionnés le long du mur d'enceinte circulaire, côté ouest et nord : le dortoir de Leontije, l'entrée sud-ouest, l'entrée ouest, la cuisine, le réfectoire, l'Archimandritia (le prieuré du monastère), le dortoir de Milo. De ces bâtiments, seule la tour surplombant l'entrée ouest et l'ancien réfectoire ont en partie conservé leur aspect d'origine ; les autres ont été modifiés au fil du temps.

L'église est dédiée à l'Ascension du Christ. Son plan se compose de trois sections, d'ouest en est :

- un narthex à trois vaisseaux et trois travées.
- un *naos* à cinq vaisseaux, associé à un plan en croix grecque byzantin ; les travées externes sont séparées de la section centrale par des parapets, avec des absides séparées où les autels forment des chapelles (*parecclesions*) consacrées à saint Démétrios et à saint Nicolas ; une coupole (de 29 m de haut) se dresse au-dessus de la travée centrale.
- un sanctuaire à trois vaisseaux dotés d'absides.

Les murs de l'église sont constitués de blocs soigneusement taillés de marbre grenat et jaune clair ; on y trouve également du marbre onyx. Des sculptures ornementales décorent les portails, les fenêtres à meneaux à deux ou trois baies, les colonnes à l'intérieur, ainsi que les consoles de la frise en arcade tout autour des toits de l'église.

Les peintures murales de l'église, presque entièrement préservées, possèdent un caractère quasi encyclopédique. En effet, elles abondent en scènes et en figures de l'histoire chrétienne, depuis la Création jusqu'aux premiers siècles de notre ère. Pratiquement tout l'intérieur est couvert de peintures, pensées d'après les fonctions des différentes parties de l'église. On y trouve plus de 1 000 représentations de saints et compositions, organisées en une vingtaine de cycles. On peut ainsi observer des scènes liturgiques, des portraits d'évêques, de prophètes et d'archanges, et des scènes relatives au Christ dans le *bêma* (zone autour de l'autel). Dans la *prothesis* (lieu de préparation de l'Eucharistie), on trouve d'autres compositions liturgiques et portraits, ainsi qu'un cycle de la vie de la Vierge Marie. Les murs du *diaconicon* (sorte de sacristie derrière le *bêma*) n'ont jamais été peints. Dans le dôme se trouvent des représentations du Christ Pantocrator, de la liturgie divine et des prophètes, et sous le dôme des cycles consacrés au Christ et à la Vierge. Le *naos* abrite plusieurs longs cycles, par exemple les Actes des Apôtres et le Jugement dernier, ainsi que la vie des saints. Le sol de marbre original est préservé, ainsi que le mobilier intérieur, notamment le trône en bois, l'iconostase, un sarcophage et d'autres objets d'art ecclésiastiques ; l'iconostase principale date du XIV^e siècle. Le trésor de Dečani est le plus riche de Serbie, avec une soixantaine d'icônes exceptionnelles datant du XIV^e au XVII^e siècle, ainsi que des manuscrits anciens et autres objets.

Au sud, hors du monastère, dans la zone de protection de la nature, s'élève un vieux pin noir protégé en qualité de mémorial. On trouve aussi les vestiges de l'église Saint-Nicolas, de la même période que Dečani. Plus petite, elle présente également des traces de peintures murales. Quelques villages entourent le monastère, auquel ils appartenaient jadis, au Moyen Âge. Sur la rive gauche de la rivière, plus en hauteur, se trouvent trois ermitages médiévaux qu'utilisaient autrefois les moines du monastère. Dans la chapelle de Belaje, dédiée à la Mère de Dieu, il subsiste encore quelques vestiges de peintures du XIV^e siècle.

Histoire

L'église monastique de Dečani est une commande et le mausolée du roi serbe Stefan Dečanski. La charte fondatrice originale de 1330 a été conservée. La construction dura huit ans (1327-1335), le maître d'œuvre étant Fra Vita, un franciscain de Kotor. Stefan Dečanski mourut avant l'achèvement de la construction, et y fut enterré. Son fils Dušan continua de superviser les travaux de construction ; l'intérieur de l'église fut décoré, y compris les icônes de l'iconostase principale et le mobilier de l'église. Le trône en bois de l'Higoumène a été fabriqué autour de 1335, et le sarcophage en bois sculpté du roi Stefan Dečanski, aux alentours de 1340.

L'écrivain Grigorije Camblak, auteur d'une *Vie de Stefan Dečanski*, était le prieur (*higoumène*) du monastère au début du XVe siècle. Le monastère vit fleurir un grand enthousiasme artistique durant la seconde moitié du XVIe siècle. C'est là que le moine peintre Longin passa deux décennies. Il créa une quinzaine d'icônes dépeignant les grandes fêtes et des ermites, mais son chef-d'œuvre est l'icône de Stefan Dečanski, avec des scènes de la vie de ce roi saint.

À la fin du XVIIe siècle, les Turcs pillèrent le monastère, mais n'y firent aucun dégât sérieux. Au XIXe siècle, le monastère fut restauré et de nouvelles iconostases furent installées dans les *parecclesions* (chapelles latérales) Saint-Démétrios et Saint-Nicolas. Actuellement, le bien est utilisé à des fins liturgiques en tant que monastère orthodoxe, avec toutes les fonctions correspondantes, et en tant que monument culturel et historique.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le monastère appartient à l'Église orthodoxe de Serbie, administration du monastère de Dečani.

Le bien est légalement protégé depuis 1947, en vertu de la loi sur la protection des monuments culturels et raretés naturelles (« acte officiel FPRY » n° 81/46), de la décision sur la définition des biens immobiliers culturels d'importance exceptionnelle (« acte officiel SR Serbie » n° 25/90) et de la loi sur les biens culturels (« acte officiel de la République de Serbie » n° 71/94).

L'environnement naturel, notamment les vestiges de l'église Saint-Nicolas au sud du monastère, est protégé, ainsi que les gorges de la Dečanska Bistrica, notamment la zone des ermitages médiévaux et la carrière de pierre médiévale.

Structure de la gestion :

Le bien est géré par l'Église orthodoxe de Serbie au niveau de l'éparchie de Ras-Prizren, par l'intermédiaire de l'administration du monastère de Dečani. Les plans et les interventions sont supervisés par l'Institut de la République pour la protection des monuments culturels - Belgrade.

Le *Plan de secteur de la République de Serbie*, Belgrade 1996, est un document de développement stratégique s'étendant jusqu'à l'an 2010, qui détermine la base pour l'organisation, l'utilisation et la gestion à long terme du secteur de la République de Serbie.

Le *Plan de secteur pour Metohija*, le *plan de secteur spécialisé pour le district touristique de Prokletije* et celui pour le *district culturel de Dečani* sont actuellement en cours de préparation.

Sur la base de ce qui précède, deux plans ont été élaborés pour le monastère et son environnement : le *parc national de Prokletije*, les *bases scientifiques et d'expertise pour la protection de la chaîne de montagnes de Prokletije sur le territoire de la République de Serbie en tant que parc national* et *L'environnement protégé du monastère de Dečani*. Ces plans ont été suspendus pour l'instant, du fait de la situation politique au Kosovo-Metohija.

L'Institut de la République pour la protection des monuments culturels - Belgrade a préparé un *Plan et programme de gestion, recherche, protection et présentation du monastère de Dečani* (février 2002), qui définit les mesures légales et techniques nécessaires pour le monastère.

Il existe également une stratégie pour le tourisme, préparée par le ministère du Tourisme en 1999. En 1997, des visites ont été organisées pour les groupes arrivant en bus, et il y avait environ 200 visiteurs par semaine. Cependant, la situation politique actuelle ne permet pas l'organisation de visites, sauf sous escorte policière, essentiellement pour les représentants de l'Église orthodoxe de Serbie.

Ressources :

Le gouvernement de Serbie, l'Église orthodoxe de Serbie ainsi que des parrainages et des donations financent la conservation et la gestion du bien.

Au niveau juridique et technique, l'Institut de la République pour la protection des monuments culturels apporte son expertise, mais, en termes de gestion de biens culturels, il n'y a aucun expert qualifié. Une équipe d'experts de différentes professions a été mise sur pied pour définir les directives générales en vue d'une future approche intégrée de la protection du monastère de Dečani sur la base du Plan et du programme de gestion, recherche, protection et présentation.

Le monastère abrite la fraternité monastique, qui compte entre 35 et 40 moines et novices.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le monastère de Dečani jouit d'une place exceptionnelle dans la conscience nationale serbe, en tant que l'un des plus beaux monuments de la culture et de l'histoire serbe. De par les dimensions de l'église, qui surpasse de loin toutes les autres églises médiévales des Balkans, le monastère a été familièrement baptisé Dečani le Haut (*Visoki Dečani*). L'église de Dečani est le plus grand monument préservé de la peinture byzantine, le plus riche en sculptures romanes des Balkans, l'une des œuvres

architecturales les plus complexes du XIV^e siècle, et l'un des intérieurs sacrés les plus authentiques du territoire sous influence culturelle et artistique byzantine.

L'inscription du monastère de Dečani sur la Liste du patrimoine mondial est proposée sur la base des critères ii, iii, iv et vi :

Critère iv : Dečani représente un exemple exceptionnel d'architecture et de sculpture médiévale dans la sphère spirituelle byzantine, c'est-à-dire une combinaison originale de l'église byzantine traditionnelle avec l'architecture romane et gothique contemporaine de l'Occident, le plus grand monument conservé de Serbie et de la partie méridionale de la région slave ; le monastère de Dečani est unique parmi les monastères orthodoxes de la péninsule des Balkans, un temple chrétien oriental construit et décoré par les artisans catholiques de la côte de Dalmatie.

Critère iii : Les peintures de Dečani constituent la plus grande fresque intégrale conservée du monde byzantin, la plus vaste source d'informations concernant l'iconographie byzantine, et un témoignage exceptionnel des diverses tendances stylistiques de l'art byzantin au milieu du XIV^e siècle. Les remarquables séries de peintures murales sont d'une qualité artistique exceptionnelle, réalisées par divers peintres de différentes obédiences et origines (Grèce, Serbie, côte adriatique), qui ont travaillé pendant presque quinze ans et couvert environ 4 000 m².

Critère ii : Tout au long des quatre siècles qui ont suivi leur création, les peintures murales de Dečani ont exercé une influence extraordinaire sur les peintres qui décoraient les murs des nombreuses églises de la Serbie médiévale, spécialement après la restauration du Patriarcat de Pecs en 1557, sur le territoire de l'ancien État ; le rôle des fresques de Dečani dans le développement de l'art orthodoxe de la péninsule balkanique sous le joug ottoman fut décisif et il apparaît inévitablement dans toutes les recherches sur les monuments post-byzantins.

Critère vi : Le monastère de Dečani est étroitement associé à des personnalités et à des événements de la plus grande importance dans l'histoire médiévale de la péninsule balkanique, particulièrement du XIV^e siècle, et aux changements qui ont eu lieu en matière d'organisation et de frontières des pays dont les territoires se trouvaient dans les Balkans, comme Byzance, la Serbie, la Bulgarie, etc.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien a été pour la première fois présenté en 1994 et a fait l'objet d'une évaluation favorable de l'ICOMOS, qui a recommandé l'inscription sur la base des critères ii et iv. Une mission d'expertise a visité le site en février 1995. L'ICOMOS a cependant soulevé deux problèmes nécessitant d'être traités : 1) l'élaboration d'un plan de gestion viable ; 2) la définition d'une zone tampon réaliste. Ces deux conditions ont à présent été remplies. Cependant, en 1995 le Bureau a décidé de ne pas examiner la proposition d'inscription pour des raisons indépendantes de la qualité de la proposition ou du bien lui-même.

Une nouvelle mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en septembre 2003.

Conservation

Historique de la conservation :

Le monastère n'a subi aucun dégât majeur dans son histoire, mais il a cependant pâti des outrages du temps. Des travaux de réparation et de restauration ont eu lieu entre 1935 et 1941, en 1952, de 1956 à 1964, et en 1984, travaux qui ont inclus le renforcement des fondations et la mise en place de fermes en béton au niveau du toit, le remplissage des fissures au ciment, le rejointoiement de la maçonnerie et le nettoyage et la restauration de la façade. Il y a également eu des travaux sur les toits. Le réfectoire médiéval a été détruit par le feu en 1949 ; il fut reconstruit et le trésor monastique y fut exposé en 1987. En 1994, le *naos* et la zone de l'autel de l'église ont été nettoyés, et la gestion de l'eau améliorée. De 1995 à 1997, les façades de l'église ont fait l'objet d'un traitement de conservation. Aujourd'hui, les rebouchages au mortier de ciment ont été enlevés et les surfaces nettoyées selon des méthodes modernes. Certains détails sculpturaux perdus ont été retailés dans un marbre extrait de l'ancienne carrière.

Les peintures ont été faites suivant la technique *a fresco*. Cependant, il y a eu divers types de dégâts, causés par exemple par des infiltrations d'eau et des mouvements des structures, que les restaurateurs ont déjà tenté de réparer. En fait, pendant les travaux structurels déjà mentionnés, les peintures murales ont également été soumises à des traitements de conservation.

État de conservation :

L'état structurel général est satisfaisant. Toutefois, l'état des sculptures extérieures est critique. Des dommages, particulièrement au marbre onyx, sont causés par des agents environnementaux et par le vieillissement. Certaines sculptures individuelles sont dans un état médiocre, et il y a de nouvelles fissures dans certaines grandes sculptures. Certains des bâtiments annexes sont en mauvais état (c'est le cas des réfectoires par exemple).

En 2001, durant une inspection détaillée, les spécialistes de l'Institut ont découvert que certaines parties des peintures murales s'étaient détachées et risquaient de tomber.

On note qu'il n'y a quasiment eu aucun travail archéologique dans le monastère. L'Institut de la République prévoit actuellement un programme de sondages systématiques dans la zone.

Gestion :

Le monastère est actuellement utilisé par quelque 35-40 moines et novices, qui s'occupent également du site quotidiennement. L'Institut de la République de Belgrade a élaboré un système de gestion avec des plans adéquats. La situation politique actuelle dans la région et le manque de ressources ne permettent pas de mettre pleinement en œuvre les travaux de conservation requis, mais des travaux sont programmés selon ces plans. La conservation des

peintures murales fait également l'objet d'une collaboration avec l'Institut central italien de restauration.

Le cœur de la zone couvre le monastère (environ 1,8 ha). La zone tampon couvre un assez vaste territoire des deux côtés de la rivière, de 3 km de long et de 1,5 km de large (environ 111 ha), ce qui est jugé raisonnable.

Analyse des risques :

La situation politique actuelle peut être considérée comme un facteur de risque. Par ailleurs, la région ne fait l'objet d'aucun développement majeur. En fait, les risques essentiels sont liés au vieillissement et à la dégradation causée par les agents environnementaux. Il existe un risque de tremblement de terre dans la région, mais le risque principal porte sur leur impact potentiel sur les peintures murales.

Authenticité et intégrité

L'église elle-même et les peintures murales sont exceptionnellement bien préservées, dans leur intégralité ; l'église principale a été préservée même en ce qui concerne les intérieurs, le mobilier et les œuvres d'art. Certains des bâtiments annexes ont été endommagés et reconstruits par le passé. Le cadre du monastère a été conservé dans son état d'origine. Globalement, le degré d'authenticité et d'intégrité du site est élevé.

Évaluation comparative

Le monastère de Dečani est conforme au modèle de l'école dite de Raska, qui s'est développé en Serbie au XIIe siècle. L'architecture se distingue par un mélange particulier des caractéristiques orthodoxes orientales et romanes occidentales. L'église principale est exceptionnelle en ce qu'elle a préservé l'intégrité de son architecture d'origine, avec ses intérieurs, son cycle impressionnant de peintures murales, son mobilier et son art religieux. L'église représente le dernier développement, et le plus important, de cette école, au XIVe siècle. Les peintures sont un élément particulièrement important, contenant quelque 1 000 portraits et témoignage précieux de la vie au XIVe siècle. En cela, l'édifice diffère de l'élément de comparaison le plus proche, le monastère de Studenica (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986, critères i, ii, iv, vi), qui représente un exemple antérieur, puisqu'il date du XIIe siècle. Dečani diffère aussi des autres églises monastiques des Balkans en termes d'architecture, de méthodes de construction, et particulièrement pour son exceptionnelle série de peintures murales et d'intérieurs bien préservés.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le monastère de Dečani est considéré comme l'un des plus importants monuments de la culture et de l'histoire serbe. Les principales caractéristiques de l'ensemble font référence à un prototype attribué à l'école dite de Raska, un style né en Serbie au XIIe siècle. C'est aussi l'un des

exemples les plus précieux de la « renaissance du style des Paléologues » dans la peinture byzantine. Le plan et l'organisation spatiale de l'église sont orthodoxes, tandis que l'aspect extérieur est issu de la tradition romane. Le monastère de Dečani renvoie à l'exemple du monastère de Studenica (fondé au XIIe siècle) et il représente la dernière et la plus belle œuvre de cette école. Dečani est aussi considéré comme la plus grande des églises médiévales des Balkans, conservant son architecture sous sa forme originale. L'église possède la plus impressionnante série de peintures murales byzantines du XIVe siècle, conservées dans leur intégralité. En termes de sculpture romane, l'église représente une réussite exceptionnelle, son intérieur sacré, le mobilier et les objets d'art originaux sont exceptionnels, en termes d'authenticité et d'intégrité.

Évaluation des critères :

Le critère ii fait référence aux influences que le monastère a eues sur le développement de l'art orthodoxe dans la région des Balkans dans la période post-byzantine, c'est-à-dire sous le joug ottoman, du XVe au XVIIIe siècle. L'église et ses peintures sont le fruit d'influences de l'art et de l'architecture orthodoxes orientaux et romans occidentaux. C'est aussi une synthèse exceptionnelle des tendances artistiques du XIVe siècle, du fait du grand nombre de peintres qui y ont travaillé pendant quinze ans, venus de Grèce, de la côte adriatique et de Serbie.

Le critère iv fait référence à Dečani en tant qu'exemple exceptionnel d'architecture byzantino-romane médiévale, exemple complet jusque dans ses intérieurs, ses peintures et sa sculpture. C'est le plus grand monument de la partie méridionale de la région slave conservé. Il est exceptionnel en ce qu'il représente une construction orthodoxe, construite par des artisans catholiques de la région côtière de Dalmatie. L'architecture du XIIe siècle et les fresques du XIIIe siècle de Studenica représentent le début d'un nouveau style monumental dans la peinture byzantine, alors que Dečani, du XIVe siècle, est l'une des plus exquises illustrations de la « renaissance du style des Paléologues » dans le monde médiéval orthodoxe. La valeur de Dečani réside dans le fait qu'il offre le panorama le plus complet qui soit du répertoire iconographique et des mouvements stylistiques de la peinture byzantine du XIVe siècle.

Le critère iii fait référence aux peintures murales comme source d'informations sur l'iconographie byzantine et témoignage exceptionnel des divers styles et tendances de l'art byzantin au XIVe siècle. Bien que cela soit vrai, l'ICOMOS considère cependant que ces aspects sont déjà couverts par les critères ii et iv.

Le critère vi fait référence au contexte politique des Balkans au XIVe siècle. L'ICOMOS ne considère pas que ce critère soit pertinent dans ce cas.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : Le monastère de Dečani représente une synthèse exceptionnelle des traditions byzantines et médiévales occidentales. Le monastère et particulièrement ses peintures murales ont également exercé une influence importante sur le développement de l'art et de l'architecture pendant la période ottomane.

Critère iv : Le monastère de Dečani représente un exemple exceptionnel de la dernière phase du développement de l'architecture serbo-slave. La construction a intégré les traditions byzantines de l'Orient et les traditions médiévales de l'Occident.

ICOMOS, mars 2004

Station radio Varberg (Suède)

No 1134

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| <i>État partie :</i> | Suède |
| <i>Bien proposé :</i> | Station radio Varberg |
| <i>Lieu :</i> | Comté de Halland |
| <i>Date de réception :</i> | 21 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*

Breve description :

La station radio Varberg de Grimeton dans le sud-ouest de la Suède fut construite en 1922-1924. C'est un monument exceptionnellement bien préservé consacré aux premières phases du système des télécommunications transatlantiques sans fil. Le site comporte le matériel de transmission, y compris le système d'antennes avec ses six pylônes de 127 m de haut chacun. Bien qu'ils ne soient plus utilisés régulièrement, les équipements ont été conservés en état de marche.

2. LE BIEN

Description

La station radio Varberg est située à 7 kilomètres à l'est de Varberg, dans la paroisse de Grimeton, au sud-ouest de la Suède. Le site couvre une superficie de 109,9 hectares et comprend des constructions abritant l'émetteur radiotélégraphique d'ondes ultralongues d'Alexanderson construit en 1922-1924, les pylônes portant les antennes, des transmetteurs d'ondes courtes et leurs antennes ainsi qu'une zone résidentielle comportant les logements de fonction du personnel de la station. Le bien proposé pour inscription se compose du site de la station d'origine à l'exception d'une zone contenant le « nouvel » émetteur et l'antenne de la station de radiodiffusion Teracom AB. Les principaux bâtiments, de style néoclassique, sont l'œuvre de l'architecte Carl Akerblad.

À l'intérieur du bâtiment qui abrite l'émetteur d'Alexanderson, près de la moitié du hall est occupée par l'alternateur à haute fréquence, également dû à Alexanderson, d'une puissance de 200 kilowatts, et les équipements qui l'accompagnent : baies de commandes, machines auxiliaires, transformateurs haute fréquence et le modulateur magnétique d'Alexanderson. Ces installations

sont en état de marche. L'autre moitié du hall contient des émetteurs d'ondes courtes installés à partir de la fin des années 1930. Ces derniers sont toujours en état de marche bien qu'ils ne soient plus utilisés, à l'exception de deux émetteurs qui sont remis en service occasionnellement.

La plus grande partie du site est occupée par le système d'antennes. Il repose sur six pylônes, de 127 m de haut chacun, disposés en ligne et espacés de 380 m. Les pylônes ont été dessinés et construits sous la surveillance du professeur Henrik Kreüger. Placé en haut de chaque pylône, un dispositif d'où rayonnent les ondes radioélectriques est relié à une bobine d'induction au sol. Enfoui dans le sol, un réseau de contrepoids de fils de cuivre s'étend jusqu'aux limites du site et des propriétés adjacentes. Un réseau de fils électriques portés par des poteaux en bois relie les bobines d'induction avec le réseau enterré. Un transformateur, destiné à faire fondre la glace et implanté à proximité du hall de l'émetteur, fournit de l'électricité pour chauffer les fils et éviter les problèmes de gel pendant l'hiver. Le site comprend aussi un grand nombre d'antennes de transmission par ondes courtes de différentes conceptions et dont certaines sont encore exploitées, ainsi que d'autres qui ne sont plus utilisées. La zone résidentielle comprend douze maisons destinées à héberger le directeur et le personnel de la station.

Histoire

Au XIXe siècle, les progrès scientifiques et techniques des télécommunications découlèrent des inventions scientifiques comme celles de Michael Faraday, J.C. Maxwell, H. Hertz et Guglielmo Marconi. L'utilisation du télégraphe a débuté dans la seconde moitié du siècle. À partir de là, les transmissions radioélectriques et télégraphiques se sont développées au début du XXe siècle. Les premières expériences de transmission radio transatlantique datent de 1915 et 1919.

En Suède, l'ingénieur en chef Ernst Fredrik Werner Alexanderson (1878-1975) a contribué de manière décisive à l'application de ces techniques. Il a mis au point plusieurs innovations, notamment l'alternateur haute fréquence pour obtenir des oscillations sinusoïdales (une fréquence propre non amortie), qui a permis d'améliorer la communication sans fil longue distance et qui a fourni les bases techniques de la téléphonie sans fil et conduit ensuite à la radiodiffusion. Il a aussi développé l'antenne à accords multiples, un système d'antennes verticales qui permit une importante amélioration des communications radio en ondes longues.

Alexanderson promut le programme de réseau radiotélégraphique international mis en place après la Première Guerre mondiale. La *Radio Corporation of America* fut constituée pour l'exploitation et la commercialisation de ces réalisations techniques. De la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1920, le réseau international de stations a été construit selon les plans d'Alexanderson, y compris la station radio Varberg de Grimeton, construite en 1922-1924. L'ingénieur en génie civil Henrik Kreüger (1882-1953) fut chargé de la construction des six pylônes à Grimeton, les plus hautes structures construites en Suède à l'époque.

À la fin des années 1920, avec le développement rapide des émetteurs électroniques pour les communications radio longue distance, la technique mise au point par Alexanderson devint obsolète. De toutes les grandes stations du réseau Alexanderson, il ne reste aujourd'hui que la station radio Varberg, les autres ayant été modifiées ou démolies. La station Varberg a été utilisée en service normal jusque dans les années 1960 puis elle a été maintenue en état de marche pendant encore plusieurs années.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Auparavant, le site était la propriété de *Telia Mobile AB* et de *Teracom Svensk Rundradio AB* avec l'État pour seul actionnaire. Les bâtiments résidentiels sont situés sur des terrains privés. Actuellement, la propriété de la totalité du site a été transférée à la Fondation du patrimoine mondial de Grimeton nouvellement constituée.

La station radio a été inscrite sur la liste du patrimoine culturel national en 1996 en vertu de la loi sur les monuments culturels (SFS 1988:950). Le conseil administratif du comté de Halland, situé à Halmstad, en est l'organe de surveillance.

Aux termes du Code de l'environnement et dans le cadre de la planification nationale, le Conseil du patrimoine national a déclaré la station radio et ses abords d'intérêt national pour la conservation du patrimoine. La municipalité de Varberg est responsable du suivi du site et de sa protection. Un plan d'ensemble préparé conformément à la loi d'urbanisme et de construction (SFS 1987:10) et adopté par le conseil municipal prévoit la protection de la zone de Grimeton.

Structure de la gestion :

La responsabilité de l'entretien et de la gestion du bien appartient essentiellement aux propriétaires. La décision finale sur les questions relatives à l'importance culturelle du site revient en dernier ressort au conseil administratif du comté, dans l'exercice de ses fonctions officielles. Le musée du comté apporte la connaissance technique. Aux termes de la loi d'urbanisme et de construction, la municipalité de Varberg doit faciliter l'évolution positive du site et de ses abords.

Un comité exécutif de gestion de la station radio a été établi. Il est constitué de représentants de *Telia Mobile AB*, du conseil administratif du comté et de la Société des amis d'Alexander. Le plan de gestion du bien pour la période 2003-2007 a été révisé par le Conseil local du patrimoine mondial de Halland en septembre 2003 pour tenir compte du nouveau mode de propriété.

Ressources :

Telia Mobile AB, le propriétaire du bien, entretient la station radio conjointement avec le conseil administratif du comté, pour un budget de 2,5 millions de couronnes suédoises par an. Un programme de travaux d'entretien des pylônes est en cours.

La Société des amis d'Alexander, essentiellement constituée d'anciens salariés de la station radio, a un rôle important dans la préservation de la mémoire et la transmission du savoir aux jeunes générations.

Au plan régional, l'expertise est fournie par le conseil administratif du comté et par le musée du comté de Halland pour les tâches appropriées. Le Conseil du patrimoine national et le Telemuseum apportent leur compétence en matière de conservation. Le Conseil, conjointement avec la Société des amis d'Alexander, le Telemuseum et *Telia Mobile AB*, a formé un comité d'étude des méthodes de conservation. Un colloque international organisé en 1997 a réuni des experts autour de problèmes relatifs à la conservation des anciens matériels électriques.

Encore utilisé aujourd'hui, le site n'est que partiellement ouvert au public depuis 1996, mais depuis l'ouverture, 4 500 visiteurs ont été accueillis chaque année. La construction d'un nouveau bâtiment est proposée pour l'accueil et l'information des visiteurs.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La station radio Varberg de Grimeton a été construite après la Première Guerre mondiale dans l'esprit du retour à des conditions de paix et la restauration de la communication entre les hommes. Le site est un exemple éminent des sites de communication transocéanique sans fil construits au début du XXe siècle ; il est le seul survivant des grandes stations de transmission radio basées sur les techniques antérieures à l'ère de l'électronique.

Critère ii : Avec le télégraphe sans fil, à la fin du XIXe siècle, les dernières barrières limitant les communications instantanées sur de très grandes distances disparurent. Vers les années 1920, tout point de la terre est en principe accessible par radio. Après la Première Guerre mondiale, un plan grandiose fut lancé pour relier les différentes parties du monde par un réseau de liaisons radiotélégraphiques ayant son centre à Radio Central, Long Island, New York, et utilisant la technique des transmissions en ondes longues d'Alexanderson. L'établissement de Grimeton fut créé dans le cadre du réseau mondial de radiotélégraphie qui a contribué à de nouveaux modèles de communication entre les pays et les continents. Dans les années 1940, quand de nombreuses liaisons furent interrompues, Grimeton servit de lieu d'échange de paroles libres entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

Critère iv : La station radio Varberg présente l'éventail complet des techniques de la transmission sans fil, de l'époque antérieure à l'électronique aux moyens de communications actuels ; elle s'est agrandie et a évolué pour accueillir les nouvelles technologies. Les nouveaux bâtiments de la station abritent des matériels de transmission pour les communications longue distance en ondes courtes avec d'autres continents, des navires ou des avions partout dans le monde, mais aussi pour les émissions de radiotélévision en ondes ultracourtes et la téléphonie cellulaire et mobile. La plupart des installations de radiocommunication longue distance dans le monde ont été déclassées et démolies quand les ondes kilométriques

ont été remplacées par les transmissions en ondes courtes, celles-ci à leur tour remplacées par des communications par satellite.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le site a été visité par une mission de l'ICOMOS en août 2003. Le comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH) a été consulté au sujet de la station radio Varberg.

Conservation

Historique de la conservation :

La station radio a fonctionné jusque dans les années 1960 et elle est restée un site industriel jusqu'en 1997, n'ayant été que partiellement ouverte au public. Le site et les équipements ont été bien entretenus et sont en état de marche. Certains équipements sont encore utilisés par la marine suédoise et pour d'autres besoins. L'équipement du site pour recevoir des visiteurs est en cours.

État de conservation :

L'état de conservation du site est considéré comme très bon. La mission de l'ICOMOS est satisfaite de la vaste zone tampon prévue autour du site, empêchant la construction de toute grande structure susceptible d'affecter l'approche visuelle du site lui-même. Dans les limites du site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il existe un certain nombre de mâts d'antenne plus petits, de lignes terrestres et d'autres structures mineures construites au cours de la période d'existence du site qui s'étale sur les soixante-dix dernières années. Certains de ces équipements peuvent être conservés, mais d'autres pourraient être supprimés dans le cadre de l'exploitation courante du site.

Gestion :

Le mode de propriété a été récemment changé et la totalité du site a été reprise par la Fondation du patrimoine mondial de Grimeton, nouvellement constituée. L'ancien propriétaire, Telia Mobile, a prévu une dotation pour l'entretien.

La Société des amis d'Alexander est forte de plusieurs centaines de membres et constitue une ressource précieuse pour l'interprétation du site et sa maintenance à long terme.

Un des revenus importants de la Fondation Grimeton proviendra de l'utilisation des équipements existants par la marine suédoise, et d'autres usages dans les communications. Ce revenu financera par exemple le recrutement d'un directeur de site qualifié.

Le plan de gestion révisé est considéré comme pleinement satisfaisant pour une gestion correcte du site.

Analyse des risques :

Le site proposé est situé dans une partie attrayante de la Suède qui connaît une assez forte pression de développement. Cette dernière portant essentiellement sur la région côtière. L'implantation des usines éoliennes est régie par la loi et contrôlée par la municipalité. L'affectation et l'aménagement du sol sont parfaitement contrôlés et aucun effet défavorable n'est prévisible pour le site. La région ne connaît pas de risques naturels particuliers.

Authenticité et intégrité

Les antennes, les bâtiments de la station, les machines et le paysage de la station radio de Grimeton sont tous d'origine et ont été bien entretenus. Les antennes ont été repeintes récemment et doivent l'être tous les trente ans. Le principal bâtiment de la station radio n'a pas subi de modifications extérieures ; des changements mineurs ont été apportés à l'intérieur pour satisfaire l'évolution des conditions d'exploitation au fil des ans. Un seul des générateurs d'origine est en place, mais il est en état de marche, en parfaite condition et totalement d'origine. Le village voisin des ouvriers, avec ses constructions dont la taille varie en fonction du statut social de leurs occupants, est bien conservé et n'a pas subi de modifications importantes.

Les abords du site sont bien préservés et en bon état, et l'intégrité du paysage est respectée.

Évaluation comparative

TICCIH, le comité international pour la conservation du patrimoine industriel, a mené une étude comparative sur les transmetteurs radio. Il ressort de celle-ci que la station radio Varberg de Grimeton se distingue des autres stations comme étant la mieux préservée et, par bien des aspects, un site patrimonial unique.

Il subsiste très peu de sites témoignant des premières installations de transmission radio - quelques sites en Norvège, aux États-Unis, à Terre-Neuve et en Russie. Un site important est l'ancien site radio de Marconi datant de 1901 au cap Lizard, situé à Bass Point en Cornouaille, et on trouve également des vestiges archéologiques des premières antennes construites par Fleming et Marconi en 1901 à Poldhu, en Grande-Bretagne.

Jusqu'à présent, la Liste du patrimoine mondial ne comprend pas d'autres sites représentant la technologie moderne des télécommunications.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La station radio Varberg de Grimeton est un monument remarquable et exceptionnel représentant le développement des télécommunications au début du XXe siècle. Le site est le seul préservé de ce type. Les installations d'origine des années 1920 ont été conservées

sans changement majeur. Certains nouveaux équipements ont été ajoutés selon les progrès réalisés dans ce domaine ; le site témoigne donc de l'évolution des techniques sur plusieurs décennies. Même s'ils ne sont plus utilisés, sauf pour des besoins limités, les équipements ont été conservés en état de marche.

Évaluation des critères :

Critère ii : L'extension de systèmes de communications à l'échelle mondiale depuis le milieu du XIXe siècle, avec le développement des câbles sous-marins, a transformé le mode de communication entre les personnes. La découverte de la communication radio a beaucoup contribué à ce développement. Le grand nombre de Suédois qui ont immigré en Amérique au XIXe siècle souligne toute l'importance de ce site qui a facilité les contacts intercontinentaux pour un coût relativement modeste. La station radio Varberg est un monument exceptionnel illustrant le processus du développement de la technologie des communications après la Première Guerre mondiale.

Critère iv : La station radio Varberg de Grimeton est la seule grande station radio du début des années 1920 à être conservée dans le monde, témoignant de l'application de grands développements scientifiques. Le site fut utilisé jusque dans les années 1960, et contient donc des équipements témoignant du développement technologique sur près de trois décennies.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii : La station radio Varberg de Grimeton est un monument exceptionnel qui témoigne du processus de développement de la technologie des communications dans la période qui suit la Première Guerre mondiale.

Critère iv : La station radio Varberg est un exemple exceptionnellement bien préservé d'un type de centre de télécommunications qui représente les réalisations technologiques du début des années 1920, et qui apporte des éléments d'information sur l'évolution des télécommunications sur quelque trois décennies.

ICOMOS, mars 2004

Vallée de l'Orcia (Italie)

No 1026 rev

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| <i>État partie :</i> | Italie |
| <i>Bien proposé :</i> | Vallée de l'Orcia |
| <i>Lieu :</i> | Province de Sienne, Toscane |
| <i>Date de réception :</i> | 30 janvier 2003 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

La vallée de l'Orcia fait partie de l'arrière-pays agricole de Sienne, colonisé par la ville aux XIV^e et XV^e siècles et élaboré de façon à refléter un modèle idéalisé d'occupation des sols. Les qualités esthétiques propres au paysage, des plaines de craie d'où s'élèvent des collines presque coniques, au sommet desquelles se regroupent des peuplements fortifiés, a inspiré quantité d'artistes. Leurs images illustrent la beauté des paysages agricoles gérés avec intelligence de la Renaissance.

2. LE BIEN

Description

La vallée de l'Orcia se trouve au sud de Sienne, sa frontière nord à environ 25 km du centre ville. Le site tout entier coïncide avec les limites du parc de la vallée de l'Orcia (*Parco Artistico Naturale e Culturale della Val d'Orcia*).

Le paysage est un tissu de fermes, de villages et de villes reflétant la prospérité de ces terres agricoles, la richesse marchande de Sienne et le besoin de défense. Le paysage travaillé que composent champs, fermes, arbres et forêts se mêle à des collines presque coniques, au sommet desquelles s'élèvent souvent des peuplements et des cyprès gigantesques.

Le paysage a été largement « réécrit » au XIV^e et au début du XV^e siècle, lors de sa colonisation par Sienne, alors à l'apogée de sa puissance de ville-État. Le bien proposé pour inscription reflète la persistance de ces interventions, de leur idéologie, et l'influence de la beauté du site sur les

peintres siennois de la Renaissance et les voyageurs d'époques ultérieures qui visitaient l'Europe.

Les limites du site correspondent presque exactement aux cinq municipalités de la Renaissance, à l'exception de quelques petites zones définies aujourd'hui comme des zones tampon.

La Via Francigena, route romaine devenue plus tard route de pèlerinage, relie le paysage à Sienne au nord et à Rome au sud.

Le site présente donc les caractéristiques tangibles suivantes :

- Paysage agraire et pastoral colonisé et planifié, reflet de systèmes novateurs d'occupation des sols
- Villes et villages
- Fermes
- Via Francigena et abbayes, auberges, sanctuaires, ponts, etc. associés

Et les caractéristiques associatives suivantes :

- Paysage en tant qu'icône

Ces caractéristiques sont traitées séparément :

- Paysage agraire et pastoral colonisé et planifié, reflet de systèmes novateurs d'occupation des sols :

Le paysage reflète la colonisation par les marchands de Sienne aux XIV^e et XV^e siècles, leur but étant de créer un paysage composé d'unités agricoles rentables, mais aussi agréable à regarder. Le paysage né de leurs efforts est le fruit d'une planification et d'une conception attentives et conscientes, et a fait naître le concept de « paysage » en tant que création de l'homme. Bien que reflétant la richesse des marchands de Sienne, qui possédaient la terre, la disposition du paysage n'avait pas tant pour but de rendre hommage à leur prestige que de refléter leurs idéaux de bonne gouvernance, comme l'illustrent les peintures de Lorenzetti au palais communal de Sienne.

Le paysage a donc été créé pour être efficace, fonctionnel, équitable et esthétiquement plaisant. Il reposait sur des systèmes novateurs de tenure, où les domaines des marchands étaient divisés en petites propriétés et cultivés par des familles vivant sur place. La moitié de la production était versée aux marchands à titre de loyer, ce qui représentait une manne suffisante pour leur permettre de réinvestir dans de nouvelles améliorations agricoles.

Les fermes étaient des exploitations mixtes, cultivant grain, vignes, olives, fruits et légumes, avec des prairies à foin et des pâturages entre les fermes, pour le bétail. Les fermiers pratiquaient la transhumance, avec des routes vers la Maremma et l'Amiata. Une tradition qui perdure, des roses plantées pour embellir les vignobles, illustre la volonté d'associer paysage agricole et panorama plaisant.

Les cyprès constituent un ajout frappant au paysage : plantés le long des routes et autour des peuplements, leur forme régulière ponctue l'arrondi des collines et leur couleur sombre offre un contraste frappant avec les teintes pâles du paysage. Le dossier n'indique pas clairement qui les a plantés et qui les entretient.

Étant donné la documentation détaillée qui existe pour cette période, il serait intéressant d'en savoir plus sur la façon dont cet idéal de paysage a été transcrit dans la réalité, sur la structure sociale du paysage, les habitants des peuplements, les dispositions en matière de construction des fermes, les propriétaires des moulins, la commercialisation des produits, le contrôle des marchés, le fonctionnement global du paysage, les résidences des commis des marchands et la pérennité des systèmes mis en place par les Siennois.

Le paysage semble avoir donné naissance à une forte identité culturelle et les gens ont choisi de demeurer sur ces terres, contrairement à ce que l'on observe dans certaines régions de l'Italie, où la population, sur les 40 dernières années, a progressivement déserté la campagne. Les schémas du paysage ont donc pu subsister dans la vallée de l'Orcia.

➤ Villes et villages :

La colonisation du paysage a impliqué la création de nouveaux peuplements pour les agriculteurs et leurs familles et les laboureurs ont dû travailler la terre. Il a également fallu agrandir et améliorer les villages existants.

Pienza est l'exemple le plus spectaculaire de nouvelle ville planifiée ; en 1459, le pape Pie II, à qui elle doit son nom, ordonna à Bernardo Rossellino d'agrandir son village pour créer une ville idéale, avec une cathédrale, des palais et des bâtiments civils encerclant une *piazza* centrale et regroupant ainsi pouvoir civil et pouvoir religieux. Cette ville est déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et n'est pas incluse dans la nouvelle proposition d'inscription.

Les plus grands peuplements fortifiés des collines incluent Montalcino, à l'origine un poste frontière du XIII^e siècle, Radicofani, Castiglion d'Orcia, Rocca d'Orcia et Monticchello. Ailleurs, le paysage est parsemé de villages plus petits perchés sur des collines plus basses ; certains sont également fortifiés. Dans de nombreux cas, ces peuplements présentent des vestiges d'édifices du XIII^e siècle, l'époque à laquelle Sienne prit pour la première fois le contrôle de la zone, des édifices datant de la grande période d'expansion des XIV^e et XV^e siècles, ainsi que d'autres construits à l'époque de la domination de Florence au XVI^e siècle.

La proposition d'inscription donne une description détaillée des bâtiments dans les villes et centres historiques suivants, avec des informations sur leur histoire et leur développement, faisant ressortir la richesse de l'architecture de la Renaissance :

- Pienza
- Castiglion d'Orcia et ses monuments environnants

- Montalcino – avec sa forteresse, ses bâtiments civils, ses palais, sa cathédrale
- Centre de Castelnuovo dell'Abate – palais et église
- San Quiricio d'Orcia
- Radicofani
- Castiglion del Bosco – château et église
- Château de la Velona
- Plusieurs édifices individuels, dont le moulin de Bagno Vignoni et son complexe

Le dossier ne donne cependant aucune explication quant à l'association des bâtiments entre eux ou à leur intégration au paysage.

➤ Fermes :

La déclaration de valeur attire l'attention sur la place dominante des grandes fermes dans le paysage ; elles sont d'ailleurs enrichies par des éléments architecturaux tels que loggias, belvédères, porches et allées d'arbres le long des routes d'accès.

On trouve une description générale des caractéristiques des fermes et de leurs bâtiments, mais la proposition d'inscription ne donne pas de détails sur celles-ci – les fermes de Vadossi, l'Amorosa, Sparampaglia sont à peine mentionnées – non plus que le nombre de fermes sur le site.

➤ Via Francigena et abbayes, auberges, sanctuaires, ponts, etc. associés :

L'importance stratégique de la région, son lien avec Sienne et son développement sont tous en rapport avec la Via Francigena, qui traverse la zone nord – sud depuis l'époque romaine (elle s'appelait alors Via Cassia), reliant Rome au nord de l'Italie et à la France. Depuis la fin de l'époque médiévale, la route est essentiellement une route ecclésiastique reliant l'église de Rome à ses diocèses. Elle accueillait pèlerins et marchands, et a généralement permis la communication entre les peuples et la transmission des idées dans la région. La route a encouragé le développement de belles églises et de monastères comme la Collegiata de San Quirico, à l'abbaye de Saint Antimo.

➤ Paysage en tant qu'idéal socio-économique :

Dans la vallée de l'Orcia (et à Sienne également), le paysage est fortement associé à des idéaux utopiques. Sienne était une sorte de « commune », la vallée de l'Orcia un modèle de développement rural durable, et tous deux répondaient aux critères esthétiques les plus ambitieux. Lorenzetti peignit le paysage idéal dans le palais communal de Sienne en 1338-1340 ; il devint réalité dans la vallée de l'Orcia et fut ensuite immortalisé dans les peintures d'artistes tels que Giovanni di Paolo et Sandro di Petri, ce qui aida à son tour à renforcer les idéaux.

Histoire

La vallée de l'Orcia présente des vestiges archéologiques de peuplement préhistorique, ainsi que les traces d'un rôle important à la période étrusque et d'un développement ultérieur sous l'empire romain. La zone semble avoir été largement abandonnée, sur le plan agricole, au Moyen Âge. Elle connut un renouveau économique et une certaine stabilité au Xe et au XIe siècles, qui conduisirent à l'établissement de monastères, à une plus grande utilisation de la Via Francigena et au développement de villages dans un système féodal.

Le spectaculaire essor de Sienne en tant qu'État marchand aux XIIIe et XIVe siècles l'amena à agrandir sa base agricole en direction de la périphérie de la ville. La vallée de l'Orcia fut colonisée, ainsi que d'autres régions plus éloignées telles que la Maremma le long de la côte. Les marchands siennois investirent leur richesse dans la création de terres agricoles productives assujetties à un système novateur de tenure des terres. Loin d'être une annexe négligée de l'État, la vallée en devint la vitrine. Les marchands soutinrent le développement des peuplements, construisirent des palais et des églises et commandèrent des peintures dépeignant la vie de tous les jours dans la vallée.

La rivalité de Sienne avec Florence, le siège du pouvoir aristocratique, dura plus de deux siècles. L'affaiblissement de Sienne à la fin du XVIe siècle fut suivi par une victoire florentine après laquelle la vallée de l'Orcia vit son importance économique décroître progressivement et la Via Francigena devenir une route secondaire pour le trafic local.

La pauvreté relative et la marginalisation de la région sur les quatre siècles suivants ont eu pour effet de soutenir les schémas et les structures traditionnels d'occupation des sols. Dans les années 1960, les nouvelles lois sur l'occupation des sols en Italie, qui convertirent les locations en baux écrits et qui ont conduit à l'abandon de la terre dans bon nombre de régions, semblent avoir eu moins d'effet dans la vallée de l'Orcia.

Sur les trente-cinq dernières années, les terres agricoles ont fait l'objet de beaucoup d'améliorations, par exemple l'extension des terres cultivées et de meilleurs mécanismes de contrôle en matière de gestion de l'eau. Quelques zones de changement intensif ont été placées dans la zone tampon.

Depuis 1999, la zone est protégée en tant que parc artistique, naturel et culturel, à l'initiative des cinq municipalités qui ont établi un organisme de gestion commun, intégré par la suite à l'administration provinciale.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Des organismes publics, ecclésiastiques et privés se partagent la propriété du site.

La loi n°1089/1939 sur la conservation des éléments d'intérêt historique ou artistique protège plusieurs édifices individuels et ensembles structurels.

En outre, quatre hectares du parc sont protégés en vertu de la loi n°1497/1939 sur la conservation du paysage, qui couvre certains centres villes, les zones avoisinantes et certaines zones autour de sites individuels comme Spedaletto.

Le Parco Artistico Naturale e Culturale della Val d'Orcia a été créé en 1999 en tant que parc régional spécifiquement conçu pour une gestion coordonnée des ressources naturelles et culturelles de la région.

Structure de la gestion :

La responsabilité de la gestion du parc de la vallée de l'Orcia incombe aux cinq municipalités, aux pouvoirs publics de la province de Sienne et à des représentants du secteur privé.

Le plan de gestion du parc de la vallée de l'Orcia prend le paysage vivant pour axe principal. Il est ambitieux et exhaustif, et souligne la nécessité de partager les connaissances et de sensibiliser toutes les parties concernées à la valeur historique du lieu. Une nouvelle coopération avec la communauté voisine de Monte Amiata est en cours d'élaboration, essentiellement pour assurer la protection de l'environnement sur le long terme.

Le directeur du parc rencontre souvent les petites municipalités pour discuter des différents problèmes et y trouver une solution. La petitesse de ces communautés facilite la communication directe et la consultation, qui semblent très efficaces. Toutefois, il convient de considérer les ressources humaines limitées (un total de quinze employés, collaborateurs et consultants) comme un point faible en ce qui concerne le traitement des questions de gestion.

Le plan actuel de gestion porte sur 2003-2006. Ses objectifs incluent le développement du tourisme environnemental, ainsi que la promotion et le soutien de l'agriculture traditionnelle et de ses produits. Le plan de gestion cherche également des stratégies novatrices de développement écologique local (par exemple la mise en œuvre de l'ISO 14000 pour l'ensemble du territoire, afin de coordonner le financement), des mesures de coordination pour les installations infrastructurelles et techniques (lignes haute tension, projets de route, par exemple), ainsi que pour la réhabilitation écologique.

Ressources :

Le plan de gestion donne le détail des fonds disponibles pour mettre en œuvre les différents plans. Ils s'élèvent à 3 millions d'euros en 2003, et devraient légèrement baisser à l'avenir.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La vallée de l'Orcia est considérée comme un représentant du *bel paesaggio*, le paysage idéal ou modèle du début de la Renaissance italienne. Il se compose de collines

surplombant une plaine de craie, qui s'est développée au fil du temps le long de la route de la Via Francigena et qui reflète en particulier la réorganisation radicale du paysage féodal et médiéval au XIV^e siècle. Des peuplements fortifiés couronnent les collines et, dans les plaines, de grandes fermes élaborées entourées de champs ressemblent à des villas au milieu de parcs ou de jardins.

Le paysage a été célébré par des artistes qui ont peint les systèmes agricoles de ces terres comme des représentations de la beauté.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le site proposé pour inscription a reçu la visite d'un expert de l'ICOMOS en septembre 2003.

Le site a déjà été proposé pour inscription et examiné par le Comité du patrimoine mondial en 2000. L'examen du bien avait été alors différé en demandant à l'État partie de reformuler la proposition et de la soumettre à nouveau sur la base de l'histoire du paysage avec une présentation plus claire des qualités culturelles du paysage global.

Conservation

Historique de la conservation :

Le dossier ne donne aucun historique détaillé de la conservation, et les commentaires faits portent sur les édifices plutôt que sur le paysage.

Toutefois, il convient de dire que la conservation du paysage remonte en fait à la conquête du territoire par Florence, à l'époque où la vallée de l'Orcia fut marginalisée, ce qui empêcha tout changement drastique ou développement ultérieur.

État de conservation :

Les principaux édifices des peuplements semblent être bien conservés. Aucun détail n'est donné en ce qui concerne les bâtiments vernaculaires ou les éléments naturels comme les cyprès, les bois, les arbres isolés, les voies et les chemins, ou les cours d'eau, qui sont pourtant autant d'éléments cruciaux de ce paysage « idéal ».

Gestion :

Durant la mission, des discussions avec les citoyens, les politiques locaux, les fermiers et les entrepreneurs ont attesté du fort sentiment d'identité et de fierté qu'ils ressentent pour la vallée de l'Orcia, et de leur volonté de développer la région de façon durable.

Analyse des risques :

Les menaces suivantes ont été identifiées par le dossier de proposition d'inscription :

- Pressions de développement :

Il est indiqué que les réglementations du parc devraient être suffisantes pour limiter l'expansion des techniques agricoles modernes. À titre d'exemple, le parc a rejeté certains nouveaux projets de viticulture extensive, qui n'étaient pas compatibles avec le schéma traditionnel d'occupation des sols. Toutefois, les politiques et subventions agricoles pour la production de céréales sont préoccupantes pour la gestion du parc, car elles échappent à son influence.

Il serait utile d'avoir une évaluation plus détaillée des processus naturels qui affectent le paysage tels que l'érosion des sols, la végétation et la gestion de l'eau comme outils de suivi et de gestion des changements du paysage agricole.

Il n'est pas fait mention de l'embourgeoisement des habitations, quoique ce point ait fait l'objet de discussions pendant la mission ; il a alors été dit que cette tendance n'était pas actuellement encouragée.

- Dégradation environnementale :

Le dossier indique qu'il n'existe aucune menace due aux processus industriels ou à un trafic excessif.

- Catastrophes naturelles :

L'incendie est classé en première place des menaces, et des mesures préventives sont en place.

- Pressions touristiques :

Après une forte augmentation en 1992, le nombre des visiteurs s'est désormais stabilisé. Le profil des visiteurs change, la vallée de l'Orcia étant désormais plus connue en Italie, et les visiteurs passant désormais la nuit ou plus dans la région.

La gestion du parc est bien consciente des possibles menaces du développement touristique et a initié un programme détaillé de suivi du tourisme. Les efforts faits pour cibler le tourisme ne sont pas encore pleinement lancés ; toutefois, on met l'accent sur l'agritourisme et des hôtels de petite taille dans les centres urbains et les villages. Il n'y a pas de grands complexes hôteliers dans la vallée de l'Orcia. L'agritourisme est considéré comme une façon de soutenir une agriculture vivante. De nouveaux festivals se concentrent sur l'alimentation et le vin traditionnels/locaux, en coopération avec les producteurs locaux.

On aurait pu également mentionner parmi les menaces potentielles :

- Le vieillissement de la population

- La disparition des arbres isolés

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La zone présente un degré élevé d'authenticité, en grande partie due à son abandon relatif pendant quatre siècles après sa conquête par Florence.

Intégrité :

Le bien proposé pour inscription couvre la quasi totalité des cinq municipalités créées à l'époque de la colonisation de la zone.

Évaluation comparative

Le dossier ne donne aucune analyse comparative approfondie. L'analyse faite indique que le paysage est unique pour les raisons suivantes : sa géologie, la Via Francigena, la remarquable densité et la qualité des édifices historiques, l'agriculture mixte, et une manifestation particulière du système de métayage.

Si l'on compare la vallée de l'Orcia à d'autres paysages de la Renaissance, par exemple Florence, l'Ombrie ou les Marches, il est indiqué que la vallée de l'Orcia est très différente. Le dossier établit également une comparaison avec la Navarre et Punta La Reina en Espagne, reliés à la vallée de l'Orcia par la route de pèlerinage et qui présentent également une agriculture mixte, mais conclut que la vallée de l'Orcia est unique en ce qu'elle est le fruit de décisions stratégiques prises par l'État de Sienne, ce qui lui confère une certaine homogénéité.

Des discussions plus détaillées sur les comparaisons auraient été utiles. Ce qui démarque la vallée de l'Orcia des autres paysages, ce n'est pas seulement son développement direct par Sienne, mais la manière dont elle a été vue comme une sorte de projet pilote en matière de développement rural durable, une création reflet d'un idéal de gouvernance. En outre, l'implication d'architectes et d'artistes dans le développement du paysage a été cruciale. Le paysage idéal était considéré comme un élément visuel, et non pas simplement socio-économique. La zone a illustré une sorte de mini-révolution agricole avec la suppression des anciennes tenures féodales, lorsque les fermiers devinrent des éléments clés du nouveau système et lorsque leur travail pour créer ce magnifique paysage fut célébré par des artistes. La vallée de l'Orcia était le reflet de la nature relativement égalitaire de l'État de Sienne. Sa création est bien documentée dans les traités de la Renaissance.

Il faut donc rechercher des comparaisons non seulement en Italie mais aussi plus largement, en quête d'associations similaires entre la ville et la campagne, où la colonisation était considérée comme un reflet de bonne gouvernance et où la campagne était considérée comme une création artistique par ses créateurs. Dans de nombreux pays, les observateurs jugent les paysages agricoles idylliques, mais rares sont ceux qui reflètent un contrôle esthétique délibéré.

La seule comparaison européenne est le Droogmakerij de Beemster du XVII^e siècle (le Polder de Beemster) au nord

d'Amsterdam dans les Pays-Bas, le plus vieux polder du pays. Celui-ci a été financé par les marchands d'Amsterdam et disposé conformément aux principes de planification de l'époque classique et de la Renaissance. Contrairement à la vallée de l'Orcia, la majorité des grandes demeures ont aujourd'hui disparu, et le système agricole ne possédait pas de références idéalisées. Toutefois, les paysages ont été immortalisés par des artistes paysagers hollandais.

Plus loin, on pourrait peut-être explorer des possibilités de comparaison avec les peuplements protestants de Philadelphie, aux États-Unis.

Valeur universelle exceptionnelle

La vallée de l'Orcia présente une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'elle associe les caractéristiques culturelles suivantes :

- La vallée de l'Orcia est un reflet exceptionnel de la colonisation d'une zone agricole où le développement des pratiques d'occupation des sols reflétait un idéal de bonne gouvernance, des systèmes novateurs de métayage, et la création délibérée de paysages magnifiques ;
- La vallée de l'Orcia est un paysage planifié et conçu, dont tout le processus et le raisonnement sous-jacent sont extraordinairement bien documentés ;
- Le paysage de la vallée de l'Orcia a été immortalisé par des artistes de telle façon qu'il est devenu l'archétype du paysage idéal de la Renaissance, et qu'il a profondément influencé le développement du paysagisme dans toute l'Europe jusqu'au nord d'Amsterdam.

Évaluation des critères :

La vallée de l'Orcia est proposée pour inscription sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Critère ii : La proposition déclare que la vallée de l'Orcia a influencé plusieurs développements paysagers successifs en Italie et dans le reste de l'Europe. Cet argument est difficile à justifier que ce soit en termes technologiques ou spatiaux.

Critère iii : Ce critère est justifié aux motifs que la vallée de l'Orcia constitue un témoignage exceptionnel des valeurs architecturales, urbaines, paysagères et environnementales dont témoigne l'intégration entre structures urbaines et rurales. Il aurait été plus pertinent de parler de l'idée de la vallée de l'Orcia comme reflétant une gestion idéale du paysage en harmonie avec la nature – ce qui est en fait également la justification du critère iv.

Critère iv : La vallée de l'Orcia est un reflet exceptionnel de la réécriture du paysage durant la Renaissance pour refléter les idéaux de bonne gouvernance et la recherche esthétique qui a présidé à sa conception.

Critère vi : Le paysage de la vallée de l'Orcia a été célébré par des peintres de l'école de Sienne, qui s'est épanouie à l'époque de la Renaissance. Des images de la vallée de l'Orcia, images d'un paysage idéal où l'homme vit en harmonie avec la nature, sont devenues des icônes de la Renaissance et ont eu une influence profonde sur le développement du paysagisme.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Cette seconde proposition d'inscription ne délivre pas encore une analyse détaillée du paysage de la vallée de l'Orcia. Non plus qu'un examen détaillé des comparaisons avec d'autres paysages en Europe et ailleurs. Plus étonnamment encore, il ne souligne pas suffisamment les aspects du paysage qui lui donnent son caractère unique : la façon dont Sienne a développé la zone en qualité de projet idéalisé d'occupation des sols, les qualités esthétiques, qui en ont fait l'exemple même des paysages de la Renaissance, et un exemple extraordinairement bien documenté qui plus est.

Pienza, un élément clé de la vallée de l'Orcia, est déjà un site du Patrimoine mondial et sera entouré de la vallée de l'Orcia si cette dernière est inscrite. Il conviendrait d'envisager d'associer les deux sites.

Recommandation concernant l'inscription

Que la vallée de l'Orcia soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en tant que *paysage culturel* sur la base des *critères iv et vi*:

Critère iv : La vallée de l'Orcia est un reflet exceptionnel de la réécriture du paysage durant la Renaissance qui illustre les idéaux de bonne gouvernance et la recherche esthétique qui a présidé à sa conception.

Critère vi : Le paysage de la vallée de l'Orcia a été célébré par des peintres de l'école de Sienne, qui s'est épanouie à l'époque de la Renaissance. Des images de la vallée de l'Orcia, images d'un paysage idéal où l'homme vit en harmonie avec la nature, sont devenues des icônes de la Renaissance et ont eu une influence profonde sur le développement du paysagisme.

Sous réserve de ce qui suit :

1. Il est demandé à l'État partie que soit entreprise dès que possible une étude paysagère identifiant les qualités et les caractéristiques du paysage « colonial » planifié et leur association avec les pratiques traditionnelles.
2. Il est demandé à l'État partie que soit entreprise dès que possible une étude des bâtiments vernaculaires.

3. Il est demandé à l'État partie que soit entreprise la compilation d'un historique du processus de colonisation en s'appuyant sur la documentation contemporaine pour expliquer le raisonnement politique, social, économique et visionnaire sous-tendant le projet, l'implication des architectes et des artistes, et la façon dont la zone a été ultérieurement gérée, afin que la pleine signification de la zone puisse être comprise et soutenue.

4. Il est demandé à l'État partie de mettre en place une évaluation de la condition des éléments naturels qui affectent le paysage du parc tels que les sols, la végétation et la gestion de l'eau afin de soutenir des pratiques de gestion durables.

ICOMOS, mars 2004

Parc de Muskau / Parc Muzakowski (Allemagne / Pologne)

No 1127

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État partie :</i> | République de Pologne <i>et</i> République Fédérale d'Allemagne |
| <i>Bien proposé :</i> | Parc Muzakowski / Parc de Muskau |
| <i>Lieu :</i> | Comté de Lubuskie, région de Zary, ville de Leknica, Pologne <i>et</i> Saxe, district de Oberlausitz, ville de Bad Muskau, Allemagne |
| <i>Date de réception :</i> | 18 juillet 2002 |

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Le bien est un vaste parc paysager créé autour de son domaine par le prince Pückler, qui pénètre dans la ville de Muskau et se fond harmonieusement au paysage cultivé environnant. Enjambant la frontière germano-polonaise, le parc de Muskau, du milieu du XIX^e siècle, a été le précurseur de nouvelles approches du paysagisme urbain et rural, et a joué un rôle dans le développement de l'« architecture paysagère » en tant que discipline.

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription est le cœur d'un vaste parc paysager créé par une éminente personnalité européenne du milieu du XIX^e siècle, le prince Hermann von Pückler-Muskau, autour du château neuf de Muskau, de part et d'autre de la Neisse, qui marque la frontière entre la Pologne et l'Allemagne. Le parc s'étendait tout autour de Muskau, avançant jusqu'au paysage agricole environnant. La partie proposée pour inscription se compose du « noyau » de cette immense création, le parc intérieur – le parc extérieur appartenant à une partie de la zone tampon envisagée.

Le bien proposé pour inscription couvre au total 559,90 ha, dont 348 en Pologne et 211,90 en Allemagne. La zone tampon s'étend au-delà du parc extérieur jusqu'à couvrir au total 1 788,65 ha, comprenant la ville de Bad Muskau à l'ouest et une partie de la ville de Leknica à l'est.

Le parc a été créé entre 1815 et 1844 par le prince Pückler, propriétaire du domaine. Eduard Petzold, l'un de ses disciples, a repris son œuvre.

Le parc Muzakowski-Muskau marque l'avènement d'une nouvelle approche de la relation entre l'homme et le paysage. Sa conception n'évoque pas des paysages classiques, le jardin d'Eden ou une quelconque perfection perdue ; il s'agit plutôt là de « peindre avec des plantes », en embellissant le paysage existant au moyen d'arbres, de prairies et de cours d'eau pour souligner ses qualités propres tout en conservant l'équilibre naturel du lieu. Le parc s'inscrit dans le paysage au-delà, le paysage au-delà devient à son tour partie intégrante du parc.

Pückler a créé une structure globale de paysage, s'étendant jusqu'à Muskau. Les espaces verts formaient des parcs urbains encadrant les espaces urbains, la ville devenant elle-même une des composantes d'un paysage utopique. Ses idées ont eu une profonde influence sur le développement de la profession d'architecte paysager en Europe et en Amérique.

L'essai *Andeutungen über Landschaftsgartnerei (Aperçus sur l'art du jardin paysager assortis d'une Petite revue de parcs anglais*, en traduction française) exprime la quintessence des théories du prince Pückler sur les paysages. Cet ouvrage magnifiquement illustré a séduit les jardiniers amateurs comme les professionnels, non sans faire du prince Pückler une autorité en matière de jardinage et un conseiller paysager très recherché. On peut d'ailleurs toujours admirer son travail à Weimar et à Potsdam. Il a fondé l'école de Muskau pour former des jardiniers et pour enseigner ses idées, répandues dans toute l'Europe par ses étudiants.

Si la vision du prince Pückler était nouvelle, il ne s'en appuyait pas moins sur les grands styles européens du XVIII^e et du XIX^e siècle – les jardins anglais de Capability Brown et de Repton et les jardins romantiques de l'Europe continentale – et l'on peut considérer son travail comme une synthèse réussie de ces styles paysagers, quoique libérée de la prédominance de l'architecture et utilisant principalement des espèces locales de plantes plutôt que des spécimens exotiques.

La structure du parc de Muskau est axée sur le château neuf, reconstruit dans les années 1860 par le prince Pückler d'après les plans de l'architecte prussien, Schinkel. Des chemins rayonnent depuis le château, jalonnés de « points culminants » topographiques qui créent des points de vue parfaits, chacun s'intégrant à un réseau complexe de panoramas plus vastes liés les uns aux autres. Le prince Pückler a utilisé une combinaison d'éléments bâtis et naturels : ponts, cours d'eau, chemins, édifices ornementaux, bois, arboretums, arbres disséminés, caractéristiques géologiques du lieu – terrasses, rochers escarpés, vallée de la Neisse – pour tisser une image de la plus grande qualité esthétique, caractérisée par une extraordinaire simplicité et une étendue imposante.

On peut donc apprécier le paysage pour ses qualités esthétiques, mais il possède aussi une grande valeur immatérielle, pour la place qu'il tient dans l'évolution du paysagisme et pour son influence sur celui-ci par la suite.

Le site proposé pour inscription se compose d'un paysage conçu comme un ensemble, mais que l'on peut cependant percevoir comme l'association de plusieurs parties distinctes :

- Caractéristiques tangibles :

Parc du château : à l'ouest de la Neisse, entre la rivière et la ville, cette partie comprend le château neuf, le vieux château et les jardins floraux. Le château neuf, château médiéval reconstruit au XVIIe siècle puis à nouveau par le prince Pückler en 1863 et 1866, a été détruit dans un incendie en 1945, et il est depuis 1995 en cours de reconstruction. Le vieux château, anciennement la maison de garde, a lui aussi été détruit en 1945, puis rebâti entre 1965 et 1972.

Lac du château, lac des Chênes et ponts

Promenade supérieure : Une étroite bande verte bordant Muskau, offrant des points de vue sur le parc du château de l'autre côté de la rivière.

Parc montagneux, au sud de la ville de Muskau, d'où l'on peut apercevoir furtivement cette dernière

Parc du spa : Une petite partie du parc montagneux, entourant un établissement thermal, avec des jardins assez intensivement cultivés ; les principaux édifices ont été détruits pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les ponts sur la Neisse : quatre ponts reliaient le parc de chaque côté de la rivière, tous ont été détruits en 1945. Le double pont principal en bois, construit en 1822, a récemment été reconstruit. On prévoit la reconstruction du pont anglais.

Terrasses : Sur la rive orientale de la rivière, c'est le cœur du parc, avec des terrasses surélevées, certaines boisées de vieux chênes, surplombant la rivière et donnant sur la vaste étendue du parc. Les principaux points de vue sont marqués par des bancs de pierre.

Arboretum : Celui-ci a été créé par Petzold à partir de 1857, pour étudier des arbres, des buissons et des arbustes.

- Caractéristiques immatérielles :

Le parc, reflet des principes paysagers du prince Pückler

Le parc, inspiration des idéaux de l'architecture paysagère

Histoire

Le prince Pückler a hérité du domaine familial en 1811. Inspiré par ses voyages en Angleterre, il s'est rapidement lancé dans la transformation du domaine en un vaste parc paysager. La publication d'une lettre aux habitants de

Muskau en 1815, les informant de ses intentions et les invitant à lui vendre ses terres, marque symboliquement le début de sa création. En 1817, il avait acquis environ 5 000 *morgs*, représentant quelque 10 hectares.

Les premières interventions du prince consistèrent à raser les fortifications du château et à combler les douves, avant de construire un cours d'eau artificiel traversant le parc du château, agrandi ensuite pour devenir un lac et achevé en 1819. Sur les cinq années suivantes, il remodela le château, transforma la malterie et l'orangerie en serre, fit bâtir deux ponts, une chapelle gothique et un cottage à l'anglaise. La construction du parc du spa suivit en 1823, pour prendre fin en 1840. Les petits ponts sur la rivière furent construits en 1826. Après 1829, Pückler entama la transformation du paysage du parc montagneux et créa une serre dans la ferme du château. Finalement, en 1844, l'orangerie fut créée à partir de l'ancienne brasserie, un an avant que des difficultés financières ne forcent le prince à vendre le domaine

Ce dernier fut racheté par Wilhelm Friedrich Carl, prince des Pays-Bas, qui engagea un disciple du prince Pückler, Eduard Petzold, pour gérer le parc. Petzold a repris la vision du prince et a en particulier réalisé le concept d'intégration de la ville dans le parc. Il a construit quantité de chemins, de ponts supplémentaires, l'arboretum et le parc montagneux du bas (dans la zone tampon proposée).

En 1878, Petzold a démissionné, et en 1883 le parc a été vendu à Traugott Hermann, comte von Armin. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, divers travaux de modernisation ont été menés, mais la structure du parc a à peine changé.

La Seconde Guerre mondiale a représenté un tournant radical pour le parc. L'endroit fut le théâtre de la dernière bataille décisive de la guerre. Les deux tiers des bâtiments de la ville furent détruits, ainsi que les deux châteaux et tous les ponts. Après la guerre, la rivière Neisse devint la frontière entre l'Allemagne et la Pologne

L'historique ultérieur de la conservation du parc est détaillé ci-dessous.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Dans les deux pays, le parc est bien protégé tant pour ses aspects culturels que naturels.

En Pologne, une partie du parc a été classée réserve culturelle par le centre pour la préservation du paysage historique, en vertu du plan d'urbanisme municipal et national local de la ville de Leknica. Le parc tout entier est classé zone de paysage protégé. Le parc est également inscrit au registre des monuments historiques – pour les biens tangibles et immatériels.

La zone du parc le long des vallées de la Neisse et de la Skroda est protégée en vertu de la loi de conservation de la nature tant pour ses valeurs naturelles que culturelles, tandis que certains chênes anglais et hêtres européens sont protégés en tant que monuments naturels.

Toute la partie allemande du parc s'est vu accorder la protection en 1955 en tant que monument historique de composition paysagère et jardinière. En 1984, cette protection a été confirmée aux termes de la loi sur la protection des monuments de l'État autonome de Saxe. En vertu du plan municipal de zonage et d'occupation des sols de Bad Muskau, le parc est protégé en qualité de monument du patrimoine historique.

Tous les bâtiments importants et éléments bâtis du parc et édifices importants de Bad Muskau sont protégés individuellement. L'ensemble du parc est aussi protégé en vertu de la loi sur la protection de la nature.

Structure de la gestion :

Du fait qu'il s'agit d'une proposition d'inscription transfrontalière, l'organisation de la collaboration stratégique commune constitue le principal élément de la gestion, qui se conduit actuellement à cinq niveaux différents : au niveau national, au niveau des administrateurs, du groupe de travail, du groupe de maintenance du parc et du groupe de coordination. Les administrateurs sont ceux de la fondation Prince Pückler-Park Bad Muskau mise sur pied conjointement par les deux pays en 2003 en qualité de Centre des études et de documentation des monuments historiques (voir ci-dessous).

Cette collaboration conjointe a supervisé la production d'un plan complet et détaillé de gestion, sous-tendu par un concept de restauration, avec des objectifs clairement articulés. Le plan dresse clairement la liste des projets de restauration réalisés à ce jour. Il est en revanche moins détaillé quant aux calendriers des futurs objectifs à court et à moyen terme. Toutefois, une liste beaucoup plus détaillée des restaurations prévues et en préparation a été fournie durant la mission.

Ressources :

Côté polonais : Le Centre de préservation du paysage historique apporte les fonds de maintenance. Quant aux projets de travaux, ils ont jusqu'à présent été financés par la Fondation de coopération germano-polonaise et le fonds européen PHARE. Aucun financement n'a été avancé pour les projets futurs.

Côté allemand : La République fédérale d'Allemagne a classé le parc de Muskau « *kultereller Leuchtturm* », ce qui signifie que tous les projets de restauration nécessaires pourront recevoir une aide financière. La Fondation allemande de protection de l'environnement (*Deutsche Bundesstiftung Umwelt*), à Osnabruck, a récemment annoncé que ses projets futurs allaient se concentrer essentiellement sur les sites d'Allemagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Le plan de gestion indique que « les ressources en personnel et financiers de la fondation sont assurées à la fois pour le présent et pour le long terme par l'engagement de l'État autonome de Saxe et les autorités fédérales, [le financement] ne présente aucun problème et le programme de restauration sera mis en œuvre pas à pas dans les années à venir. »

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

Le parc de Muskau présente les qualités culturelles suivantes :

- Le parc est un parc paysager « classique » dont la perfection artistique est exemplaire et inégalée ;
- Le concept d'urbanisme du prince Pückler appliqué autour de Bad Muskau, l'intégration de la ville au parc, est devenu l'élément fondateur essentiel de la conception des espaces verts dans les espaces publics urbains ;
- Les idéaux formateurs du prince Pückler et de son disciple Eduard Petzold ont été rétablis à l'école de Muskau, école internationale de gestion du paysage ;
- Le parc illustre les théories évoquées dans l'ouvrage pionnier du prince Pückler : « *Aperçus sur l'art du jardin paysager assortis d'une Petite revue de parcs anglais* » ;
- Le parc est devenu le catalyseur de la collaboration transfrontalière entre la Pologne et l'Allemagne.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue dans le parc en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

En 1955, la partie allemande du parc s'est vue conférer une protection en tant que monument d'art paysager. En 1988 a eu lieu la première réunion officielle des Conservateurs du patrimoine historique allemand et polonais, à Berlin-Est. Cette réunion a débouché sur la signature d'un accord entre l'Institut de la conservation du patrimoine historique de la République démocratique d'Allemagne et de l'Autorité centrale de protection et de conservation des palais historiques et des complexes paysagers de Pologne (aujourd'hui le Centre de préservation des paysages historiques). Ce fut le premier exemple de conservation transfrontalière d'un parc historique en Europe, renouvelé en 1992, 1999 et 2002.

Depuis 1992, le Centre assume l'administration du côté polonais du parc, et ce dernier est devenu un monument protégé du Patrimoine culturel.

Cette même année, l'État autonome de Saxe a repris l'administration de la partie allemande du parc, confiée l'année d'après à la Fondation Prince Pückler-Park Bad Muskau.

En 1992, pour assurer le respect de l'intégrité spatiale de l'ensemble du parc, une équipe de travail représentative des deux pays a été mise sur pied.

Du côté polonais, d'importantes restaurations ont commencé en 1990, d'après une méthodologie conjointement convenue entre Allemands et Polonais. Ce travail s'est concentré sur la restauration de l'intégrité spatiale des deux parties du parc et la régénérescence progressive de sa composition globale et de ses principales vues, par l'abattage des arbres ayant poussé sans contrôle et la restauration des chemins, des rigoles, des petits ponts et des cascades. Les premiers travaux se sont concentrés sur la section centrale des terrasses du parc.

Les travaux de reconstruction du double pont – élément majeur dans la composition, reliant les deux rives de la rivière – viennent de s'achever. Sa réouverture officielle en octobre 2003 a symbolisé la réunion des deux moitiés du parc.

Du côté allemand, les travaux d'entretien des éléments horticoles n'ont pas connu de déclin prononcé après la Seconde Guerre mondiale. Les édifices du parc se sont cependant détériorés et un plan de restauration de ceux-ci a débuté dans les années 1960 ; depuis 1993, il a connu une certaine accélération. Le projet le plus important était la reconstruction du vieux château.

Le projet de restauration combiné est détaillé dans le dossier de proposition d'inscription, et montre l'envergure de l'initiative. Il dresse aussi la liste des grands projets à venir pour lesquels on cherche des fonds extérieurs, ainsi que les programmes d'étude prévus.

La remarquable coopération culturelle entre la Pologne et l'Allemagne dans la restauration du parc s'est vu décerner une mention d'honneur lors de la remise du prix Melina-Mercouri de sauvegarde et de gestion des paysages culturels, en 1999. En 2002, la Fondation a reçu le prix Garten-Kultur-Preis de la Fondation européenne pour la culture Pro Europa.

La vision de prince Pückler d'une école enseignant l'art des jardins et l'architecture paysagère vient de prendre forme, avec l'établissement de l'école de Muskau dans les ailes nord du nouveau château. Officiellement inaugurée le 4 octobre 2003, elle ouvrira ses portes aux spécialistes de la conservation paysagère. Les cours comprendront des aspects théoriques et des travaux pratiques dans le parc de Muskau.

État de conservation :

Comme indiqué ci-dessus, le parc se trouve dans les premiers stades d'un vaste projet de restauration, s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse et des recherches poussées, et visant la régénération durable de la couverture boisée. Avec la fondation de l'école de Muskau, le paysage tout entier est d'une certaine façon devenu un vaste programme de formation, le travail de restauration offrant des opportunités de débat et l'implication de personnes venues de l'extérieur du parc.

Gestion :

Du côté polonais, la gestion est sous le contrôle du Centre de préservation du paysage historique de Varsovie.

Du côté allemand, l'agence de gestion est la fondation Prince Pückler-Park Bad Muskau. Les grands projets de construction sont entrepris par l'Office d'État de l'immobilier et des grandes constructions de Bautzen.

La coordination des travaux des deux côtés de la frontière incombe au groupe de travail germano-polonais.

Un plan de gestion détaillé a été rédigé en 2003, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Durant la mission d'évaluation, il a été complété par l'ajout de plans supplémentaires, d'inventaires et de copies des principaux documents de la collaboration.

Analyse des risques :

Le dossier mentionne les risques suivants :

Pressions de développement

Côté polonais : Les principaux nouveaux développements font l'objet d'un contrôle satisfaisant. Les facteurs existants sont la circulation due à la traversée de la frontière et le marché frontalier. Le poste frontière doit être déplacé en amont, en dehors du parc, et l'on estime que le marché devrait disparaître petit à petit quand la différence de prix entre la Pologne et l'Allemagne s'équilibrera.

Le plan de gestion cite également comme problème les véhicules dans le parc et les graffiti, mais en suggérant des mesures pour s'y attaquer sur le moyen terme.

Côté allemand : Le dossier indique qu'aucune grande menace de développement n'est prévue. La vaste zone tampon devrait empêcher tout développement nuisible.

Autre aspect que le dossier ne mentionne pas mais qui a été discuté lors de la mission d'évaluation, le développement par un promoteur d'un nouvel établissement thermal à Bad Muskau, dans la zone de la « *Loose Wiese* » (emplacement peu clair). Les discussions avec le département d'État de la Conservation, *Freistaat Sachsen*, confirmées dans une lettre du 11 septembre 2003, indiquent qu'un tel projet devrait de préférence se trouver dans le parc du spa, afin de préserver la disposition pensée par Pückler.

Pressions environnementales

Côté polonais : Les effets préjudiciables des rejets des usines ont été traités et le sont toujours. De même, des stations d'épuration sont construites pour renverser la tendance à la pollution des eaux de la Neisse par les égouts.

Côté allemand : Les centrales électriques à lignite – dont on disait qu'elles affectaient le côté polonais – ont été reconverties selon des méthodes de combustion acceptables.

Catastrophes naturelles

Les inondations ne sont pas considérées comme un risque important ; quant aux risques d'incendie, ils sont sous le contrôle des services forestiers du côté polonais.

Pression touristique

Le tourisme est peu important, d'un côté comme de l'autre, et les autorités s'efforcent d'augmenter le nombre de visiteurs. Toutefois, la distance entre le parc et les pôles urbains rend peu probable un nombre excessif de touristes.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Un aspect frappant du jardin est qu'aucun remodelage extensif n'a eu lieu depuis sa création. Dans sa disposition, il est resté tel qu'à l'époque où Petzold a achevé l'œuvre du prince Pückler. En ce sens, ce qui reste est un reflet authentique du travail de ce dernier.

En ce qui concerne l'authenticité, le dossier ne fait pas état des pertes subies pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que les deux châteaux ont été partiellement détruits, de même que les ponts enjambant la Neisse pour relier les deux parties du parc. Parallèlement, d'autres édifices du jardin, comme le cottage anglais, ont été démolis.

Les châteaux sont en cours de restauration et les travaux viennent de prendre fin sur la première reconstruction de l'un des ponts. Quoiqu'il ne s'agisse donc plus d'éléments « authentiques » du jardin en eux-mêmes, leur restauration redonne tout son sens à la conception du paysage qui les entoure. Le travail de restauration est basé sur des archives documentaires détaillées, sur des plans de Pückler, des photos aériennes et des rapports des années 1940 mais aussi sur des recherches qui s'étendent sur trente années.

La philosophie de la restauration souligne la planification spatiale des jardins et du parc et par conséquent, la relation entre les éléments bâtis et leur fonction comme faisant partie de la conception générale. Sans les ponts enjambant la rivière, le paysage serait coupé en deux ; ainsi, restaurer les ponts permet de retrouver les liens essentiels qui unissent les deux parties de la conception du parc. De la même façon, restaurer le château neuf était primordial dans le sens où c'est un élément central du plan général : avec la restauration du château, les chemins qui rayonnent à partir de celui-ci retrouvent une nouvelle fois leur fonction et leur place. L'extérieur du château et sa relation au paysage constituent un point essentiel plus important que les détails intérieurs qui n'ont pas été restaurés fidèlement.

L'authenticité du bien est ainsi liée à la philosophie de la conception générale de Pückler qui est largement restée intacte. Les éléments de cette conception générale peuvent être restaurés de la même façon que seraient restaurées des fenêtres et des portes d'un édifice pour retrouver son authenticité.

Intégrité :

Le parc tout entier est encore une fois perçu comme une entité simple, et dispose d'un plan de gestion visant à l'entretenir comme une seule et même entité. Son intégrité a donc été rétablie.

Évaluation comparative

Le dossier souligne la difficulté de présenter des exemples comparables à cette création unique dans l'art paysager. Néanmoins, il tente de placer le parc de Muskau dans le contexte de l'évolution du mouvement paysager européen entre le XVIIIe et le début du XXe siècle, et de mettre ainsi en lumière son importance, afin de démontrer son aspect novateur et les raisons de son immense influence.

Le parc de Muskau devrait être considéré comme un développement en Europe centrale des idées et des pratiques de l'Angleterre du XVIIIe siècle. Le prince Pückler a en effet été très influencé par le travail d'Humphrey Repton dans son ouvrage *Observations on the Theory and Practice of Landscape Gardening*, et notamment l'idée du zonage des jardins, du développement de points de vue sur la campagne avoisinante et de points visuels pivots dans le paysage – essentiellement des structures bâties dans les jardins de Repton. Le prince Pückler a également intégré le travail de John Nash dans le modelage des arbres et des bordures de buisson – tel qu'il apparaît dans les parcs londoniens – et dans le style rustique qu'il prônait pour les cottages et les bâtiments dans les parcs.

Mais, par-dessus tout, le prince Pückler s'appuyait sur ceux-ci pour fondre harmonieusement son parc au paysage, en enveloppant la ville de Bad Muskau comme jamais encore à une telle échelle.

Le prince Pückler ne travaillait pas seul. Parallèlement à la création du parc de Muskau, dans des régions montagneuses d'Europe centrale et orientale, des établissements thermaux faisaient leur apparition, et autour de ces villes et stations balnéaires, de vastes décors paysagers étaient plantés. On en trouve encore de nombreux exemples en Pologne, en Slovaquie, etc. En Allemagne, Lenne, Ludwig et d'autres créaient d'importants parcs paysagers et le prince Pückler développa ou influença d'autres parcs majeurs, par exemple à Weimar et à Potsdam, en Allemagne et le Bois de Boulogne, à Paris en France. En Angleterre, on achetait de la terre dans le district des Lacs pour y construire des maisons et « améliorer » le paysage à l'aide de grands projets de reboisement qui utilisaient le paysage naturel comme des extensions des nouveaux parcs. Le prince Pückler s'inscrivait dans ce mouvement paysager plus large s'opposant aux références classiques du XVIIIe siècle et épousant l'idée d'accentuer et d'améliorer la nature.

Le parc de Muskau se distingue car il est encore fondamentalement intact, du fait de son exceptionnelle qualité et parce que les théories paysagères publiées de son créateur, le prince Pückler, ont eu une immense influence, particulièrement dans la façon dont elles ont promu l'idée des espaces verts dans les villes et autour.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le parc de Muskau est d'une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il associe les caractéristiques culturelles suivantes :

- Le parc illustre l'apogée de la tradition paysagère européenne du parc incorporant et « améliorant » la nature au sein de paysages naturels spectaculaires, et séparant le paysagisme de l'architecture.
- Le parc est de la plus grande qualité esthétique.
- L'incorporation de la ville de Bad Muskau dans la conception globale et la disposition du parc en a fait une oeuvre maîtresse du paysagisme, qui a influencé l'urbanisme moderne, notamment aux Etats-Unis avec les parcs – espaces verts de Boston par exemple, et le développement de la profession d'architecte paysager. L'association du parc avec le prince Pückler et avec son ouvrage majeur « *Aperçus sur l'art du jardin paysager assortis d'une Petite revue de parcs anglais* ».

Évaluation des critères :

Le parc est proposé pour inscription sur la base des *critères i et iv*.

Critère i : Considéré comme une oeuvre paysagère majeure, le parc de Muskau est l'un des plus beaux exemples de grand parc paysager européen ; à la lumière des normes et des préceptes de son époque, il se distingue comme une oeuvre exceptionnelle « d'amélioration » du paysage, une oeuvre novatrice en termes de développement vers un idéal de paysage façonné par l'homme.

Critère iv : Le parc de Muskau est le précurseur des nouvelles approches du paysagisme urbain et rural, et a influencé le développement de l'architecture paysagère en tant que discipline. Il a ainsi marqué une étape significative dans l'évolution de la théorie et de la pratique paysagère.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le parc est devenu le catalyseur de la collaboration culturelle transfrontalière entre la Pologne et l'Allemagne. C'est un exemple parfait de collaboration dans le développement d'un programme de restauration mais aussi dans l'établissement d'une école vivante de conservation, l'école de Muskau, école internationale de gestion du paysage qui a mis en application les idéaux d'enseignement du prince Pückler et de son élève Eduard Petzold.

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que *paysage culturel*, sur la base des *critères i et iv* :

Critère i : Le parc de Muskau est un exemple exceptionnel de parc paysager européen qui a provoqué de nouvelles avancées en termes de développement vers un idéal de paysage façonné par l'homme.

Critère iv : Le parc de Muskau a été le précurseur de nouvelles approches de la conception paysagère dans les villes, et a influencé le développement de l'architecture paysagère en tant que discipline.

ICOMOS, mars 2004